

MAXIME MORIN

**LE RÔLE POLITIQUE DES ABBÉS PIERRE  
MAILLARD, JEAN-LOUIS LE LOUTRE ET  
FRANÇOIS PICQUET DANS LES RELATIONS  
FRANCO-AMÉRINDIENNES À LA FIN DU RÉGIME  
FRANÇAIS (1734-1763)**

Mémoire présenté  
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval  
dans le cadre du programme de maîtrise en histoire  
pour l'obtention du grade de maître ès art (M.A.)

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE  
FACULTÉ DES LETTRES  
UNIVERSITÉ LAVAL  
QUÉBEC

2009

## RÉSUMÉ

Les abbés Pierre Maillard, Jean-Louis Le Loutre et François Picquet ont joué le rôle d'intermédiaires politiques entre l'administration coloniale de la Nouvelle-France et les Amérindiens de 1734 à 1763. Les pertes territoriales liées à la signature du traité d'Utrecht de 1713 incitent la France à maintenir son réseau d'alliances avec les Micmacs de l'Acadie et les Iroquois de la vallée laurentienne. La présence missionnaire s'avère alors essentielle pour mettre en application les politiques coloniales françaises. Les prêtres sont appelés à collaborer avec l'administration coloniale puisqu'ils possèdent un ascendant sur leurs ouailles lié à leur formation sacerdotale ainsi qu'à leur connaissance des langues et des mœurs amérindiennes. En outre, leur entreprise de christianisation converge avec les intérêts politiques français. Les activités qu'ils mènent sur les scènes diplomatique et militaire montrent enfin qu'ils tentent de rendre l'attachement des Amérindiens à la religion catholique indissociable de la fidélité à la France.

# AVANT-PROPOS

Ce travail de longue haleine est le produit de plusieurs personnes qui, depuis quelques années, ont contribué de près ou de loin à ma formation académique et mon expérience en recherche. Je leur en suis redevable.

Je voudrais d'abord souligner le support, la générosité, la grande disponibilité et les nombreux conseils de mon directeur de recherche, Paul-André Dubois, sans qui les six dernières années n'auraient pu être aussi formatrices. Je tiens sincèrement à le remercier de sa confiance, qui m'aura permis de gravir les premiers échelons du monde de la recherche.

Je remercie également tous mes professeurs pour leur disponibilité, plus particulièrement Alain Laberge, Donald Fyson et Johanne Daigle pour leurs conseils. Des remerciements doivent aussi être adressés à Régnald Lessard, de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à Anne Laplante, du Centre de référence de l'Amérique française, et à Pierre Lafontaine, des Archives de l'Archidiocèse de Québec, qui ont guidé mes recherches en archives. Je tiens à signaler l'aide qui m'a été offerte par la direction et le personnel du Centre interuniversitaire d'études québécoises. La mise à ma disposition d'un poste de travail et de ressources informatiques, puis l'aide financière qui m'a été accordée pour participer à un colloque international auront facilité mon entreprise. Je souhaite enfin remercier les organismes et institutions qui ont subventionné mes recherches : le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, le Musée de la civilisation de Québec et le Département d'histoire de l'Université Laval.

Enfin, une pensée toute spéciale pour ma conjointe, Anne-Josée, qui a tenu le fort au cours des trois derniers mois, ma famille, tout spécialement Mélanie, Dominique et Sarah, et mes amis, particulièrement Stéphane, Maxym, Mathieu, Jean-Philippe et Alexandre qui par leur soutien, présence, aide et patience auront permis que ce mémoire soit rédigé dans les délais prescrits pour mon passage au doctorat. Merci à tous.

Maxime Morin

*Prendre conscience de soi,  
c'est donc cesser de vivre par délégation  
pour se convertir à soi-même.*

*Fernand Dumont*

# TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	i
AVANT-PROPOS .....	ii
TABLE DES MATIÈRES .....	iv
LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	vi
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	1
1 UNE NOUVELLE-FRANCE SUR LA DÉFENSIVE AU LENDEMAIN DU TRAITÉ D'UTRECHT (1713-1734) .....	25
1.1 Le choc des projets coloniaux français et anglais au tournant du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	25
1.2 Le traité d'Utrecht de 1713 .....	29
1.3 Maintenir la souveraineté française en territoire frontalier : une priorité .....	33
1.3.1 Réaffirmer la présence de la France en Acadie .....	34
1.3.2 Endiguer les colonies anglaises à la frontière des Appalaches .....	43
Conclusion .....	49
2 TROIS INTERMÉDIAIRES DE CHOIX POUR MAINTENIR L'ALLIANCE FRANCO-AMÉRINDIENNE .....	52
2.1 De jeunes prêtres formés pour oeuvrer en Nouvelle-France? .....	52
2.2 S'adapter aux conditions de l'apostolat chez les Amérindiens .....	60
2.2.1 L'implantation progressive de l'abbé Picquet au poste de missionnaire .....	62
2.2.2 Un défi relevé pour les abbés Maillard et Le Loutre en Acadie .....	64
2.3 Développer un ascendant sur les populations amérindiennes .....	71
2.4 Intensifier les contacts entre les missionnaires et les Amérindiens par l'établissement de missions .....	78
2.4.1 Maintenir les Micmacs dans l'orbite géopolitique française .....	79
2.4.2 Le lac des Deux-Montagnes et La Présentation : deux bastions amérindiens ..	89
2.5 Devenir des atouts non négligeables pour les autorités coloniales .....	97
Conclusion .....	106
3 DES MISSIONNAIRES ACTIFS SUR LES SCÈNES DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE FRANCO-AMÉRINDIENNES .....	108
3.1 Servir d'interprète et d'intermédiaire dans la constitution de députations iroquoises .....	108
3.2 S'impliquer dans la cérémonie annuelle de distribution des présents aux Micmacs .....	114
3.2.1 Assister le gouverneur de Louisbourg à titre d'interprète .....	114
3.2.2 Quand l'alliance politique se double d'une alliance religieuse .....	116
3.2.3 Passer de l'interprète au conseiller du gouverneur de Louisbourg? .....	118
3.3 Promouvoir les intérêts français à travers la distribution d'armement aux Amérindiens .....	120
3.4 Produire des documents qui forgent l'alliance franco-amérindienne .....	123
3.4.1 Établir un code de règles de conduite chez les Micmacs .....	123
3.4.2 Rédiger une déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais .....	124
3.4.3 Utiliser les revendications territoriales des Micmacs et des Malécites pour empêcher la résolution d'un conflit anglo-amérindien .....	126

3.4.4	Diffuser des harangues iroquoises pour promouvoir la mission du lac des Deux-Montagnes.....	130
3.5	Optimiser le potentiel militaire des Amérindiens en temps de conflits.....	134
3.5.1	Collaborer aux opérations militaires franco-amérindiennes.....	135
3.5.2	Réguler le comportement des guerriers amérindiens.....	138
3.5.3	Les impacts de leur participation militaire sur leur apostolat.....	142
	Conclusion.....	147
	CONCLUSION.....	149
	BIBLIOGRAPHIE.....	155
1	Sources.....	155
1.1	Instruments de recherche.....	155
1.2	Principaux fonds et collections consultés.....	155
1.3	Manuscrits en langues amérindiennes.....	156
1.4	Sources imprimées.....	157
2	Références bibliographiques.....	162
2.1	Ouvrages de référence.....	162
2.2	Synthèses, études, thèses et articles.....	163
	ANNEXES.....	173
1	Listes.....	173
1.1	Liste des prêtres catholiques qui ont œuvré en Acadie entre 1735 et 1762.....	173
1.2	Liste des gouverneurs généraux et des intendants de la Nouvelle-France entre 1713 et 1760.....	176
1.3	Liste des gouverneurs et des commissaires ordonnateurs de l'île Royale entre 1713 et 1758.....	177
1.4	Liste des évêques de Québec entre 1713 et 1763.....	178
1.5	Liste des ministres de la Marine française entre 1713 et 1763.....	178
1.6	Listes de références des toponymes du XVIII <sup>e</sup> siècle et de la période contemporaine.....	179
1.6.1	Région de l'Acadie.....	179
1.6.2	Région de la vallée du Saint-Laurent.....	180
1.6.3	Régions des Grands Lacs et des colonies anglaises.....	181
1.7	Liste des expéditions auxquelles les trois abbés ont participé.....	182
2	Documents cités.....	183
2.1	Discours du gouverneur de Raymond aux Micmacs [v.1751-v.1753].....	183
2.2	Règles de conduite adoptées par les Micmacs en 1739.....	192
2.3	« Déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais s'ils refusent d'abandonner Kchibouktouk (Halifax) ».....	194
2.4	Propositions de paix qui figurent dans la lettre de Le Loutre adressée Lawrence et rédigée à Beaubassin le 27 août 1754.....	195
2.5	Harangue iroquoise adressée au roi en 1744.....	196
3	Cartes.....	197
3.1	L'Acadie entre 1713 et 1763.....	197
3.2	Le Haut-Saint-Laurent et les Grands Lacs entre 1713 et 1763.....	198
3.3	Zone territoriale constituée par les revendications des Micmacs de la baie verte, de Shubénacadie et des Malécites de la rivière Saint-Jean en 1754.....	199

# LISTE DES ABRÉVIATIONS

## 1. Archives

AAQ :	Archives de l'Archidiocèse de Québec
ASSSM :	Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal
BAC :	Bibliothèque et Archives Canada (auparavant : Archives nationales du Canada (ANC), puis Archives publiques du Canada (APC))
CRAF :	Centre de référence de l'Amérique française (auparavant : Archives du Séminaire de Québec (ASQ))
CO :	Colonial Office Fonds (originaux conservés au Public Record Office de Londres, copies conservées à Bibliothèque et Archives Canada)
NSARM :	Nova Scotia Archives & Records Management

## 2. Imprimés

CDICA :	<i>Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique (Canada-Français)</i>
CMML :	<i>Collection des manuscrits du maréchal de Lévis</i>
CMNF :	<i>Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France</i>
DBC :	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i>
DBCCF :	<i>Dictionnaire biographique du clergé canadien-français</i>
RAPQ :	<i>Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec</i>

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

À l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle, le climat politique, militaire et diplomatique en Amérique du Nord fait écho aux conflits qui opposent les puissances européennes. En effet, les véritables enjeux sous-jacents aux guerres de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) et de Succession d'Espagne (1701-1713), dont les répercussions se font sentir jusqu'en Amérique, consistent à obtenir le contrôle des mers et ainsi, celui du commerce colonial mondial<sup>1</sup>. Les rivalités franco-anglaises à ce sujet ne feront que croître et atteindront leur paroxysme avec la guerre de Sept Ans (1756-1763). Dans cette atmosphère de rivalité impériale, les autorités coloniales françaises élaborent des politiques visant à soustraire les territoires revendiqués par la France à la convoitise anglaise<sup>2</sup>. C'est dans ce contexte politiquement trouble qu'il est possible de mieux comprendre l'importance stratégique des zones frontalières telles que l'Acadie péninsulaire<sup>3</sup> et le sud du Haut-Saint-Laurent<sup>4</sup>. Si l'on considère que la possession de ces zones tampons est autant revendiquée par la France que par l'Angleterre depuis le traité d'Utrecht de 1713, la France doit plus que jamais compter sur le développement d'un réseau d'alliances amérindiennes afin d'assurer le maintien de sa souveraineté sur le continent.

En fait, au siècle précédent, l'établissement et la survie de la colonie française dépendent de cette collaboration amérindienne. Au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle, le réseau d'alliances franco-amérindiennes, qui regroupe alors des dizaines de nations réparties sur un large territoire, devient un élément essentiel à la défense et à la pérennité de la colonie. Pourtant, le fragile équilibre des relations franco-amérindiennes se rompt à maintes

---

<sup>1</sup> Lucien BÉLY, *Les relations internationales en Europe, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses universitaires de France (PUF), 2007 (1992), p. 382-383.

<sup>2</sup> Robert LAHAISE, *Nouvelle-France : English Colonies : l'impossible coexistence, 1606-1713*, Sillery, Septentrion, 2006, p. 191-270.

<sup>3</sup> L'Acadie péninsulaire représente la péninsule à l'est de l'isthme de Chignecto et au sud du détroit de Canseau, c'est-à-dire le territoire de la province de la Nouvelle-Écosse, excluant l'île du Cap-Breton. L'Acadie péninsulaire correspond à l'Acadie anglaise entre 1713 et 1763. À cette Acadie anglaise s'oppose l'Acadie française, constituée de l'Acadie continentale, c'est-à-dire approximativement le territoire de la province du Nouveau-Brunswick, de l'île Saint-Jean et de l'île Royale. Voir l'annexe 3.1 qui illustre ce territoire.



reprises, comme en témoignent les guerres franco-iroquoises du XVII<sup>e</sup> siècle ou les conflits avec la nation des Renards dans les années 1720<sup>5</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les autorités coloniales sont soucieuses de diminuer la fréquence et la durée de ces affrontements, qui sont préjudiciables autant au commerce qu'aux rapports diplomatiques avec l'ensemble des nations amérindiennes. Elles tentent alors d'influencer les Amérindiens afin de les assujettir aux intérêts politiques et économiques français<sup>6</sup>.

Cette nouvelle orientation de la politique amérindienne française, incontestablement liée à l'élaboration de la Grande Paix de 1701, s'illustre non seulement dans les rapports diplomatiques, militaires et économiques qui s'opèrent entre les représentants officiels des autorités coloniales et les Amérindiens, mais aussi dans les rapports religieux qui se tissent entre missionnaires et Amérindiens depuis l'établissement et l'expansion territoriale de la colonie. À ce sujet, D. St-Arnaud souligne l'importance de la présence missionnaire dans la diplomatie franco-iroquoise au dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. En contact étroit avec certaines populations amérindiennes, les missionnaires possèdent mieux que quiconque la connaissance des langues et des moeurs amérindiennes. Plus encore, vivant parmi eux, ils sont au fait de leurs intentions et actions quotidiennes. Si leur formation et leur apostolat leur confèrent d'emblée une fonction religieuse, leur présence et leur influence auprès des nations amérindiennes alliées en ces contrées excentrées servent incontestablement la cause française.

L'intensification des conflits politiques et militaires entre les empires français et anglais, dont témoignent les guerres de Succession d'Autriche (1744-1748<sup>8</sup>) et de la

---

<sup>4</sup> Le sud du Haut-Saint-Laurent représente le territoire limité à l'est, par le Lac Champlain, au sud, par les forts Carillon et William-Henry, à l'ouest, par les forts Ontario et Oswego sur les rives du Lac Ontario, ainsi qu'au nord, par le fleuve Saint-Laurent. Voir l'annexe 3.2 qui illustre ce territoire.

<sup>5</sup> Guy FRÉGAULT, *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1990 (1944), p. 43-48.

<sup>6</sup> Gilles HAVARD et Cécile VIDAL, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2008 (2003), p. 254-257, Coll. « Champs », Série « Histoire », no 776.

<sup>7</sup> Daniel ST-ARNAUD, *Pierre Millet en Iroquoisie au XVII<sup>e</sup> siècle: le sachem portait la soutane*, Sillery, Septentrion, 1998, 203 p.

<sup>8</sup> L'historiographie européenne associe parfois la chronologie 1740-1748 à la guerre de Succession d'Autriche. En Amérique du Nord, les conflits franco-anglais ne débutent officiellement qu'en 1744, lorsque la France déclare la guerre à l'Angleterre. Conséquemment, c'est la chronologie 1744-1748 qui sera considérée dans le cadre de ce mémoire. G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 617.

Conquête (1754-1763<sup>9</sup>), incite plus que jamais les autorités coloniales françaises à préserver et exploiter leur réseau d'alliances amérindiennes. Dans ce contexte, le rôle politique joué par les missionnaires sur l'échiquier colonial nord-américain s'avère d'une importance capitale pour la France.

L'historiographie missionnaire révèle que les abbés Pierre Maillard (v.1710-1762) et Jean-Louis Le Loutre (1709-1772), prêtres séculiers, ainsi que François Picquet (1708-1781), prêtre sulpicien, se sont distingués sur la scène politique dans cette période de résistance de la Nouvelle-France. Maillard et Le Loutre, qui parcourent l'Acadie – le premier entre 1735 et 1762 et le second entre 1737 et 1755 –, jouent un important rôle d'intermédiaire entre les autorités françaises et les populations micmaques<sup>10</sup> dans les nombreux conflits militaires qui opposent la France et l'Angleterre en Amérique du Nord. Arrivé à Montréal en 1734, Picquet s'occupe quant à lui de la mission du lac des Deux-Montagnes (Kanesatake, Oka<sup>11</sup>) à partir de 1739, puis de La Présentation (Oswegatchie, Ogdensburg N.Y.), une mission qu'il fonde en 1749. Il tente de rallier militairement les Iroquois<sup>12</sup> à la cause française jusqu'à la capitulation de Montréal en 1760. L'étude de ces trois figures missionnaires, qui correspond également à celle de deux grandes aires

---

<sup>9</sup> Bien que l'historiographie québécoise consacre à ce conflit l'expression « guerre de la Conquête » et la chronologie 1754-1760, l'historiographie américaine lui attribue plutôt l'expression « French and Indian War » et la chronologie 1754-1763, alors que l'historiographie européenne utilise l'expression « guerre de Sept Ans » et la chronologie 1756-1763. Dans le cadre de ce mémoire, ce conflit sera nommé « guerre de la Conquête » afin de respecter le contexte colonial de la Nouvelle-France. Par contre, sauf exceptions, c'est la chronologie 1754-1763 qui sera employée de façon à couvrir l'ensemble des hostilités, de l'affaire Jummonville en juillet 1754 à la signature du traité de Paris en février 1763.

<sup>10</sup> Dans le cadre de ce mémoire, nous tenterons de différencier autant qu'il sera possible les Malécites des Micmacs ou des Abénaquis. Les Malécites sont établis le long de la rivière Saint-Jean entre Sainte-Anne, près de la ville actuelle de Fredericton (N.-B.), et Madawaska. Cependant, il faut noter que plusieurs documents du XVIII<sup>e</sup> siècle font seulement état des « Sauvages », des « Sauvages mikmaques » ou encore des « Sauvages abénakis ». Plus rarement précise-t-on qu'il s'agit de Malécites (« Marichites »). Par ailleurs, bien que l'orthographe « Mi'kmaw / Mi'kmaq » soit aujourd'hui utilisée pour désigner cette nation autochtone, l'orthographe « Micmac(s) / Micmaque(s) » sera privilégiée puisqu'elle respecte la dénomination la plus utilisée dans l'historiographie francophone consacrée à la période coloniale française. Mary Celeste LEGER, *The Catholic Indian Missions in Maine (1611-1820)*, New York, AMS Press, 1974 (1929), p. 159-160, Coll. « Catholic University of America studies in american Church history », no 8; Emmanuel N. METALLIC, Danielle E. CYR et Alexandre SÉVIGNY, *The Metallic Migmaq-English Reference Dictionary*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. viii.

<sup>11</sup> Des listes de toponymes du XVIII<sup>e</sup> siècle sont présentées en annexes 1.6 afin de connaître les toponymes actuels qui leur correspondent.

<sup>12</sup> L'expression « Iroquois » désigne les membres de la confédération iroquoise qui, depuis 1722, est formée de six nations : Agniers, Goyogouins, Onontagués, Onneiouts, Tsonnontouans et Tuscaroras. Tout au long du mémoire, l'expression sera accompagnée de qualificatifs précisant autant que possible le groupe référé.

géopolitiques de la Nouvelle-France<sup>13</sup>, est au cœur de notre enquête qui s'étend, depuis l'arrivée en Amérique du premier des trois missionnaires, en 1734, jusqu'au traité de Paris de 1763.

## **Les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet dans l'historiographie**

L'étude des missionnaires sur le territoire de la Nouvelle-France à la fin du Régime français apparaît à travers un large mouvement historiographique où sont constituées les premières histoires coloniales du Canada et de l'Acadie. Déterminer le degré d'implication politique des missionnaires dans les conflits de l'époque devient rapidement l'un des lieux d'opposition qui façonnent les productions historiographiques protestantes et catholiques. Entre 1850 et 1970, ces deux discours antagonistes alimentent un débat qui fait émerger tour à tour les figures des abbés Le Loutre, Maillard et Picquet.

Dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont d'abord des historiens anglo-protestants tels que T.C. Haliburton<sup>14</sup>, B. Murdoch<sup>15</sup>, J. Hannay<sup>16</sup>, F. Parkman<sup>17</sup>, P.H. Smith<sup>18</sup>, A.G. Archibald<sup>19</sup> et W. Kingsford<sup>20</sup> qui se prononcent sur le rôle joué par les missionnaires à la fin du Régime français. En fait, leur regard porte presque exclusivement sur l'implication des missionnaires catholiques français au cours des années qui précèdent

---

<sup>13</sup> Dans le cadre de ce mémoire, le terme « Nouvelle-France » sera utilisé pour désigner l'ensemble des territoires revendiqués par la France en Amérique du Nord à l'époque précise où se situera notre propos. Par exemple, entre les signatures du traité d'Utrecht de 1713 et du traité de Paris de 1763, la Nouvelle-France comprend les territoires suivants : le Canada (vallée laurentienne), l'Acadie française (l'Acadie continentale, l'île Royale et l'île Saint-Jean), les Grands Lacs (Pays d'en Haut), les vallées de l'Ohio et du Mississippi et la Louisiane. Des listes de différents toponymes utilisés au XVIII<sup>e</sup> siècle et de toponymes contemporains permettent de mieux localiser les lieux mentionnés dans le cadre de la démonstration. Ces listes sont présentées en annexe 1.7.

<sup>14</sup> Thomas C. HALIBURTON, *An Historical and Statistical Account of Nova Scotia*, Halifax, J. Howe, 1829, vol. 1, p. 109, 151, 230-231.

<sup>15</sup> Beamish MURDOCH, *A History of Nova-Scotia, or Acadie*, Halifax, J. Barnes, 1865-1867, vol. 2, p. 19-28, 78-79, 159-178, 206, 216-217, 237, 248.

<sup>16</sup> James HANNAY, *The History of Acadia, from its First Discovery to its Surrender to England by the Treaty of Paris*, St-John, J. & A. McMillan, 1879, p. 361-362, 370-380.

<sup>17</sup> Francis PARKMAN, *Montcalm and Wolfe*, Boston, Little Brown, 1884, vol. 1, p. 104-118, 125-127, 261-263; *Idem.*, *A Half-Century of Conflict*, Boston, Little Brown, 1892, vol. 2, p. 61, 173, 180-188.

<sup>18</sup> Philip H. SMITH, *Acadia, A Lost Chapter in American History*, Pawling, P.H. Smith, 1884, p. 127, 153-166, 179-185.

<sup>19</sup> Adams George ARCHIBALD, « The Expulsion of the Acadians », *Nova Scotia Historical Society Collections*, vol. 5 (1887), p. 49, 53-54, 79-80.

<sup>20</sup> William KINGSFORD, *The History of Canada*, Toronto, Roswell & Hutchison, 1887, vol. 3, p. 303, 345, 425-429, 439, 488-492, 504.

la déportation acadienne de 1755. Reléguant le statut des missionnaires à celui d'agitateurs politiques, ces historiens décrivent le rôle controversé de l'abbé Jean-Louis Le Loutre dans les conflits menant à la déportation des Acadiens. Ils s'insurgent notamment contre le fait qu'il recourt à l'intimidation des guerriers micmacs et aux menaces d'excommunication pour forcer l'émigration des Acadiens vers Beauséjour à partir de 1750<sup>21</sup>. La récurrence avec laquelle ils citent la figure de Le Loutre en exemple finit par faire ombrage à l'ensemble du corps missionnaire français de l'Acadie. Par conséquent, c'est plus d'une vingtaine de prêtres dont l'apostolat est contemporain à celui de Le Loutre qui finissent par être blâmés pour s'être impliqués dans des conflits qui dépassent le cadre de la religion<sup>22</sup>. Cette interprétation de la place occupée par les missionnaires sur la scène politique, bien qu'elle manque de nuances, témoigne tout de même de l'attention conférée au rôle politique joué par l'abbé Le Loutre.

Certains critiques du missionnaire font valoir que sa conduite en temps de guerre le déshonore auprès de l'Église catholique<sup>23</sup>. B. Murdoch qualifie notamment Le Loutre de « general of the Indians at war<sup>24</sup> » alors que W. Kingsford et F. Parkman soulignent que le missionnaire encourage la participation des Micmacs à la politique française du paiement des scalps anglais<sup>25</sup>. Plus encore, A.G. Archibald lui impute une large responsabilité dans la déportation des Acadiens<sup>26</sup>. Les historiens J. Hannay et P.H. Smith soulignent enfin leur

---

<sup>21</sup> Gérard Finn a réalisé une étude sur l'historiographie consacrée à l'abbé Jean-Louis Le Loutre dans laquelle il illustre bien l'opposition qui existe entre les interprétations des historiens franco-catholiques et anglo-protestants. Gérard FINN, « Jean-Louis Le Loutre vu par les historiens », *Les Cahiers*, Société historique acadienne, Moncton, vol. 8 (1977), p. 108-147.

<sup>22</sup> En effet, sauf dans le cas de rares exceptions où sont désignés le père jésuite Charles Germain et l'abbé Pierre Maillard, les auteurs ne nomment que l'abbé Jean-Louis Le Loutre dans leurs ouvrages. Par contre, leurs propos réfèrent souvent à l'ensemble des missionnaires ou prêtres français puisqu'ils utilisent généralement les désignations suivantes : « french priests », « popish missionaries » ou « french missionaries ». Notons qu'entre 1735 et 1762, sur le territoire situé au sud de Miramichi et à l'est de la rivière Kennebec, les missions amérindiennes et les cures de l'Acadie, en excluant les communautés religieuses et la paroisse de Louisbourg, voient passer 30 prêtres catholiques. Dix-sept d'entre eux sont affectés uniquement aux Acadiens, sept autres aux Amérindiens micmacs, malécites ou abénaquis et six autres ont des contacts autant avec les Acadiens qu'avec les Amérindiens micmacs, malécites ou abénaquis. L'annexe 1.1 dresse une liste de ces prêtres.

<sup>23</sup> W. KINGSFORD, *op. cit.*, p. 303.

<sup>24</sup> B. MURDOCH, *op. cit.*, p. 78.

<sup>25</sup> W. KINGSFORD, *op. cit.*, p. 439; F. PARKMAN, *Montcalm and Wolfe*, p. 109.

<sup>26</sup> A.G. ARCHIBALD, *op. cit.*, p. 49.

position catégorique à l'égard de ce prêtre français lorsqu'ils le dépeignent comme : « [...] the most dangerous and determined enemy to British power ever came to Acadia<sup>27</sup> ».

En résumé, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, c'est le traitement que les historiens anglo-protestants réservent à l'abbé Le Loutre qui illustre le mieux leur conception du rôle politique des missionnaires de l'époque : celui d'agitateurs politiques au service des autorités françaises et celui de prêtres ne respectant pas leur devoir de réserve dans la gestion des affaires temporelles de la colonie. La diffusion de ce discours au sein de l'élite ecclésiastique canadienne-française déclenche inévitablement une réplique.

Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, l'élite intellectuelle canadienne-française demeure préoccupée par la constitution d'une histoire nationale. Plus encore, elle constate l'urgence de doter les Acadiens d'une véritable histoire de leur peuple. En fait, jusqu'à la fin des années 1880, seul le Français F.-É. Rameau de Saint-Père<sup>28</sup> s'est penché directement sur l'histoire des Acadiens. En réalité, les autres histoires de l'Acadie des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont le fait d'historiens anglo-protestants qui s'intéressent davantage à l'histoire des conquérants, celle de l'arrivée des colons anglais en Nouvelle-Écosse<sup>29</sup>. Dans cette foulée, les historiens canadiens-français, presque tous rattachés à l'élite ecclésiastique, font paraître les premières synthèses d'histoire de l'Église catholique au Canada et en Acadie. Sous la plume d'historiens comme H.-R. Casgrain<sup>30</sup>, É. Richard<sup>31</sup>, P.-F. Bourgeois<sup>32</sup>, A. Gosselin<sup>33</sup> et J.-B.-A. Allaire<sup>34</sup>, plusieurs figures missionnaires de la

<sup>27</sup> J. HANNAY, *op. cit.*, p. 332; P.H. SMITH, *op. cit.*, p. 127.

<sup>28</sup> François-Edmé RAMEAU DE SAINT-PÈRE, *La France aux colonies : études sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français en Amérique : Acadiens et Canadiens*, Paris, A. Jouby, 1859, 2 vol.

<sup>29</sup> Certains d'entre eux, notamment T.C. Haliburton et B. Murdoch, descendent de loyalistes établis en Nouvelle-Écosse. Fred COGSWELL, « Haliburton, Thomas Chandler », *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)*, vol. 9 : 1861-1870, Québec/Toronto, Presses de l'Université Laval (PUL)/University of Toronto Presse (UTP), 1977, p. 383-393; Kenneth George PRYKE, « Murdoch, Beamish », *DBC*, vol. 10 : 1871-1880, Québec/Toronto, PUL/UTP, 1972, p. 591-593.

<sup>30</sup> Henri-Raymond CASGRAIN, *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, Québec, L. Demers, 1887, p. 16, 48, 71, 255-256, 337, 394-398, 426-428, 439-440; *Idem.*, *Une seconde Acadie*, Québec, L. Demers, 1894, p. 38, 160-173, 223-228, 234-235, 286-298 334-335, 347, 359-362; *Idem.*, *Les sulpiciens et les prêtres des Missions-étrangères en Acadie 1676-1762*, Québec, Pruneau & Kirouac, 1897, p. 181, 215, 367-373, 405-406.

<sup>31</sup> Édouard RICHARD, *Acadie : reconstitution d'un chapitre perdu de l'histoire d'Amérique (réédité par Henri d'Arles)*, Québec, J.A.K. Laflamme, 1918 (1895), vol. 1, 321-322; vol. 2, p. 35-36, 63-69, 73-75, 80-82.

<sup>32</sup> Philéas-Frédéric BOURGEOIS, *Les anciens missionnaires de l'Acadie devant l'histoire*, Shediac, Moniteur acadien, 1910, p. 60-61, 70-71.

première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, jusque-là pratiquement absentes de l'historiographie, sont restituées. Pour contrer le discours proposé par les historiens anglo-protestants, les historiens franco-catholiques, H.-R. Casgrain en tête, réhabilitent autant que faire se peut la figure de l'abbé Le Loutre.

À titre d'exemple, bien que H.-R. Casgrain admette que Le Loutre sert d'intermédiaire politique auprès des autorités françaises, il rejette catégoriquement l'idée que le missionnaire soit responsable de la déportation des Acadiens. Au contraire, il explique que les Acadiens auraient pu éviter cette manœuvre de l'ennemi s'ils avaient obéi aux directives de leur missionnaire qui les enjoignait à migrer sur la rive nord de la baie française<sup>35</sup> quelques années auparavant<sup>36</sup>. H.-R. Casgrain réfute également l'accusation selon laquelle Le Loutre aurait failli à son devoir de neutralité en période de conflits. Il explique que le missionnaire n'est plus affecté aux Acadiens à partir de 1742, mais bien aux Micmacs. Il n'est donc pas subordonné aux autorités anglaises, comme le sont les prêtres qui s'occupent des cures acadiennes en Nouvelle-Écosse après la signature du traité d'Utrecht de 1713<sup>37</sup>. Quant à la désapprobation de sa conduite par l'Église catholique, H.-R. Casgrain soutient que la nomination de Le Loutre au poste de grand vicaire de l'Acadie en 1754 témoigne de la haute estime dont jouit le missionnaire auprès de l'évêque de Québec, Mgr de Pontbriand<sup>38</sup>.

H.-R. Casgrain devient alors le premier historien qui documente de façon substantielle la vie de Le Loutre. Son discours est généralement endossé, puis légèrement nuancé par É. Richard, A. Gosselin, P.-F. Bourgeois et J.-B.-A. Allaire au fil de leurs recherches, entre 1895 et 1920. En fait, comme ces historiens cherchent surtout à redorer l'image du clergé catholique de l'époque, ils vont utiliser la figure de Le Loutre tel un

---

<sup>33</sup> Auguste GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Monseigneur de Laval jusqu'à la conquête*, Québec, Laflamme & Proulx, 1911-1914, vol. 1, p. 306-307, vol. 3, p. 175-181, 349-365, 377-387, 486; *Idem.*, « Le fondateur de la Présentation (Ogdensburg) : l'abbé Picquet », dans *Mémoires de la Société royale du Canada*, Section 1, 1894, p. 3-28.

<sup>34</sup> Jean-Baptiste-Arthur ALLAIRE, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français (DBCCF)*, Montréal, Imprimerie de l'École Catholique des Sourds-Muets, 1910-1934, vol. 1, p. 337, 356-357, 432; vol. 3, suppl. 5, p. 74; vol. 6, p. 383-384, 403-404.

<sup>35</sup> Aussi nommée baie de Fundy.

<sup>36</sup> H.-R. CASGRAIN, *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, p. 71.

<sup>37</sup> *Idem.*, *Les sulpiciens et les prêtres des Missions-étrangères en Acadie 1676-1762*, p. 367.

<sup>38</sup> *Idem.*, *Une seconde Acadie*, p. 291.

repoussoir. Par exemple, É. Richard soutient que la conduite de Le Loutre doit être considérée comme une exception chez les missionnaires de l'Acadie au cours de cette période<sup>39</sup>. Du coup, cette stratégie permet de mettre en valeur une autre figure missionnaire qui lui est contemporaine, celle de l'abbé Pierre Maillard.

Pour démontrer que les missionnaires peuvent soutenir les politiques des autorités françaises tout en respectant leurs obligations religieuses, les historiens franco-catholiques font l'apologie de l'abbé Maillard, le missionnaire qui s'est le plus illustré auprès des Micmacs à l'époque. Intégré à la trame de l'histoire de l'Église catholique en Acadie, il y apparaît comme un missionnaire remarquable, vénérable, vertueux, zélé, désintéressé mais paradoxalement patriote, apôtre des Micmacs, de l'humanité et ami des Acadiens. Même si Maillard participe aussi aux conflits franco-anglais sur le territoire acadien, les historiens franco-catholiques insistent surtout sur ses travaux liturgiques en langue micmaque, le succès de son entreprise de conversion et l'attachement que les Micmacs éprouvent à son égard. Maillard devient alors une figure emblématique qui sert à promouvoir des valeurs chères à l'Église catholique comme celles du zèle missionnaire, de l'attachement à la religion catholique ou de la fidélité aux autorités légitimement constituées<sup>40</sup>. C'est enfin pour bien s'opposer à la vision des historiens anglo-protestants que H.-R. Casgrain le surnomme l'« apôtre des Micmacs<sup>41</sup> ».

Une autre figure missionnaire, celle de l'abbé François Picquet, apparaît également dans l'historiographie religieuse au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Dans un cadre aussi apologétique que celui où émerge la figure de l'abbé Maillard, A. Gosselin, qui signe une courte biographie de Picquet en 1894, n'hésite pas à présenter le missionnaire comme celui que le marquis de Montcalm appelle le « Père des Iroquois », que l'intendant Hocquart baptise l'« apôtre des Iroquois » et que les Anglais auraient surnommé le « Jésuite de l'Ouest »<sup>42</sup>. En réalité, A. Gosselin s'appuie principalement sur une autre biographie

---

<sup>39</sup> É. RICHARD, *op. cit.*, p. 66-67.

<sup>40</sup> Maxime MORIN, « L'abbé Pierre Maillard : une figure missionnaire emblématique du XVIII<sup>e</sup> siècle acadien », *Études d'histoire religieuse*, vol. 75 (2009), p. 49-51.

<sup>41</sup> H.-R. CASGRAIN, *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, p. 16. L'expression est ensuite reprise par plusieurs des historiens qui lui succèdent au XX<sup>e</sup> siècle. Pensons notamment à N.M. Rogers (1927), A. David (1929), L.-C. Daigle (1956), A.A. Johnston (1960), H.J. Koren (1962), M. Dumont-Johnson (1970), E. Boudreau (1972) et J.B. Hanington (1984).

<sup>42</sup> A. GOSSELIN, « Le fondateur de la Présentation (Ogdensburg) : l'abbé Picquet », p. 4.

publiée en France par J.-J. Lefrançois de Lalande en 1783, puis rééditée en 1819<sup>43</sup>. Le portrait qu'il dresse de Picquet fait état du succès de son entreprise de conversion et du patriotisme dont il a fait preuve pour rallier une partie des Iroquois à la cause française. Par la suite, L. Bertrand produit également une courte biographie du missionnaire en 1900 où il reprend les grandes lignes des travaux de Lalande et Gosselin<sup>44</sup>. Dix ans plus tard, le chanoine français A. Chagny réalise une thèse en histoire qui se veut finalement une biographie exhaustive du sulpicien. Une fois de plus, l'apostolat de Picquet devient une grande épopée<sup>45</sup>. Contrairement aux discours liés à l'histoire des derniers missionnaires français en Acadie, aucun auteur ne voit d'inconvénients à ce que Picquet s'engage dans les affaires politiques de la colonie.

Entre les années 1920 et les années 1970, l'antagonisme au sujet de l'implication politique des missionnaires perd de son intensité. Malgré cela, un courant catholique, auquel se joignent des historiens francophones et anglophones comme A. David<sup>46</sup>, G. Goyau<sup>47</sup>, L.-C. Daigle<sup>48</sup>, H.J. Koren<sup>49</sup>, A.A. Johnston<sup>50</sup> et E. Boudreau<sup>51</sup>, s'oppose

---

<sup>43</sup> Joseph-Jérôme Lefrançois de LALANDE, « Mémoire sur la vie de M. Picquet, Missionnaire au Canada par M. de la Lande, de l'Académie des Sciences », dans *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères. Nouvelle édition. Mémoires des Indes et de La Chine*, Paris, J. Mérigot, 1783, vol. 26, p. 1-63. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons utilisé la réédition de 1819 qui présente un contenu identique à la version originale. *Idem.*, « Mémoire sur la vie de M. Picquet, Missionnaire au Canada par M. de la Lande, de l'Académie des Sciences », dans *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères. Nouvelle édition, ornée de cinquante belles gravures. Mémoires des Indes et de la Chine*, Lyon, J. Vernarel et Cabin et C., 1819, vol. 14, p. 262-301. Selon A. Chagny, Lalande aurait rencontré Picquet alors que celui-ci était à Paris au cours de l'hiver 1753-1754. Il se serait même lié d'amitié avec lui après que le sulpicien se soit installé en France en 1764 pour y terminer sa vie. Chagny croit que Lalande aurait commencé la rédaction d'une biographie vers 1782, un an après le décès de l'abbé Picquet. André CHAGNY, « François Picquet, « Le Canadien » (1708-1781) : un défenseur de la « Nouvelle-France » [Thèse de doctorat (histoire), Dijon, Université de Dijon], Lyon, Librairie Emmanuel Vitte, 1913, p. 2-3.

<sup>44</sup> Louis BERTRAND, *Bibliothèque sulpicienne ou Histoire littéraire de la compagnie de Saint-Sulpice*, Paris, A. Picard, 1900, vol. 1, p. 394-401.

<sup>45</sup> A. CHAGNY, « François Picquet, « Le Canadien » (1708-1781) : un défenseur de la « Nouvelle-France », 613 p.

<sup>46</sup> A. David est un prêtre spiritain qui s'est consacré à l'histoire des missionnaires qui sont passés par le séminaire du Saint-Esprit, à l'instar des abbés Maillard et Le Loutre. Albert DAVID, « Les missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Nova Francia*, Société d'Histoire du Canada, vol. 1, no 1 (1925), p. 9-14, 52-56, 99-105, 152-159, 200-207; *Idem.*, « À propos du testament de l'abbé Maillard », *Nova Francia*, Paris, vol. 2 (1926-27), p. 99-109 et 149-163; *Idem.*, « Messire Pierre Maillard, apôtres des Micmacs », *Bulletin des Recherches historiques*, vol. 35 (1929), p. 365-375; Jean-Louis LE LOUTRE, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », publiée et commentée par Albert David, *Nova Francia*, Paris, vol. 6 (1931), p. 1-34; A. DAVID, « L'abbé Le Loutre », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 1, no 4 (oct.-déc. 1931), p. 474-485, la suite dans vol. 2, no 1 (janv.-mars 1932), p. 65-75; *Idem.*, « L'Apôtre des Micmacs », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 5 (1935), p. 49-82.

<sup>47</sup> Georges GOYAU, « Le père des Acadiens : Jean-Louis Le Loutre », *Revue d'histoire des missions*, vol. 13, no 4 (déc. 1936), p. 481-513.



toujours à un courant protestant, regroupant des historiens anglophones comme J.B. Brebner<sup>52</sup>, W.R. Bird<sup>53</sup>, N.M. Rogers<sup>54</sup> et J.C. Webster<sup>55</sup>. Il s'agit en fait d'une période de transition où coexistent des historiens membres du clergé catholique, ceux-là mêmes qui surnomment l'abbé Le Loutre le « Père des Acadiens<sup>56</sup> », et des historiens laïcs. Le débat rejoint ainsi différents types d'historiens, qu'ils soient universitaires, professionnels, ecclésiastiques ou amateurs.

De façon générale néanmoins, les auteurs réfèrent à une documentation de première main de plus en plus exhaustive lorsqu'ils abordent les figures des abbés Maillard et Le Loutre<sup>57</sup>. Ils disposent également d'un bagage historiographique plus étoffé sur l'histoire de l'Acadie française, notamment avec la parution des travaux de É. Lauvrière<sup>58</sup>, A. Bernard<sup>59</sup> ou plus tard de R. Rumilly<sup>60</sup> et G. Frégault<sup>61</sup>. Une mise en contexte plus approfondie du climat géopolitique des régions où œuvrent ces missionnaires leur permet de mieux

<sup>48</sup> Louis-Cyriaque DAIGLE, *Les anciens missionnaires de l'Acadie*, Saint-Louis de Kent, 1956, p. 44.

<sup>49</sup> Tout comme A. David, H.J. Koren est également un prêtre spiritain. Henry J. KOREN, *Les Spiritains : trois siècles d'histoire religieuse et missionnaire : histoire de la Congrégation du Saint-Esprit*, Paris, Beauchesne, 1982 (1957), p. 52-96; *Idem.*, *Aventuriers de la mission: les spiritains en Acadie et en Amérique du Nord 1732-1839*, Paris, Karthala, 2001 (1962), p. 43-59, 83-91.

<sup>50</sup> Angus A. JOHNSTON, *A History of the Catholic Church in Eastern Nova Scotia*, Antigonish, St. Francis Xavier University Press, 1960-1971, vol. 1, p. 63-70.

<sup>51</sup> Ephrem BOUDREAU, « L'abbé Maillard, apôtre des Micmacs », *Cahiers*, Société historique acadienne, vol. 4, no 5 (1972), p. 177-199.

<sup>52</sup> John B. BREBNER, *New England's Outpost: Acadia before the Conquest of Canada*, New York, Columbia University Press, 1927, p. 120-121, 130, 161-162, 173-174.

<sup>53</sup> William BIRD, *A Century at Chignecto, the Key to Old Acadia*, Toronto, Ryerson Press, 1928, p. 130.

<sup>54</sup> Norman M. ROGERS, « Apostle to the Micmacs », *Dalhousie Review*, vol. 6, no 2 (1926), p. 166-176; *Idem.*, « The Abbé Le Loutre », *Canadian Historical Review*, vol. 11, no 2 (juin 1930), p. 105-128.

<sup>55</sup> John C. WEBSTER, *The Forts of Chignecto: A Study of the Eighteenth Century Conflict between France and Great Britain in Acadia*, Shediac, J.C. Webster, 1930, p. 29, 32-34, 94-96; *Idem.*, *The Career of the Abbé Le Loutre in Nova Scotia*, Shediac, 1933, 50 p.

<sup>56</sup> Pensons ici aux spiritains A. David et H.J. Koren. G. Goyau, historien laïc spécialiste de l'histoire de l'Église catholique, le surnomme également ainsi.

<sup>57</sup> De plus, à cette époque, les auteurs commencent à utiliser plus régulièrement un système de référence bibliographique, ce qui faisait défaut à la grande majorité des travaux réalisés sur la question depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>58</sup> Émile LAUVRIÈRE, *La tragédie d'un peuple: histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Paris, Lib. H. Goulet, 1924, vol. 1, p. 288, 304, 346-364, 414-416; vol. 2, 94-95, 350; *Idem.*, *Brève histoire tragique du peuple acadien*, Paris, Lib. d'Amérique et d'Orient, 1947, p. 58, 69, 84, 116.

<sup>59</sup> Antoine BERNARD, *Histoire de la survivance acadienne, 1755-1935*, Montréal, Clercs de Saint-Viateur, 1935, vol. 1, p. 32, 42; *Idem.*, *L'Acadie vivante: histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Montréal, Édition du devoir, 1945, p. 66-78; *Idem.*, *Le Drame acadien depuis 1604*, Montréal, Clercs de Saint-Viateur, 1936, p. 275-283, 293-309.

<sup>60</sup> Robert RUMILLY, *Histoire des Acadiens*, Montréal, Éd. L'Auteur, 1955, vol. 1, p. 347, 355, 403, 417, 436.

<sup>61</sup> Guy FRÉGAULT, *La guerre de la Conquête, 1754-1760*, Montréal, Fides, 1955, p. 237-241.

appréhender la place que ces derniers occupent sur l'échiquier colonial. Il en ressort finalement que Maillard et Le Loutre sont des figures d'exception qui se sont engagées auprès des autorités françaises à une époque où toute ressource, matérielle ou humaine, devait être mise à la disposition de la France pour s'assurer l'indéfectibilité des Acadiens et des Micmacs. Dans leurs histoires de la survivance acadienne, É. Lauvrière et A. Bernard vont jusqu'à faire de Le Loutre un symbole de la résistance acadienne : « [...] un prêtre breton au tempérament de feu, l'abbé Le Loutre, manifesta ouvertement ses sympathies françaises et prêcha la résistance aux Anglais<sup>62</sup> ».

Ainsi, de la figure de l'agitateur politique brandie par les historiens protestants à celle de l'apôtre religieux présentée par les historiens catholiques, en passant par celle d'une icône de la résistance acadienne, l'argumentation des historiens laisse de plus en plus de place aux nuances. En effet, l'implication politique et le respect des obligations religieuses peuvent enfin cohabiter en la personne du missionnaire. L'antagonisme qui date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle devient alors caduc dans la mesure où il paraît inutile de prendre le parti de condamner ou d'excuser l'implication politique des missionnaires français en Acadie. Bien que cette opposition ait généré un effort non négligeable de documentation sur les figures de Le Loutre et Maillard, leur parcours s'inscrit toujours dans un débat qui s'attarde plus à déterminer si les missionnaires avaient le devoir ou non de s'engager dans les conflits politiques de l'époque qu'à tenter de comprendre comment ils se sont imposés dans les rapports franco-amérindiens.

L'historiographie liée à l'apostolat de l'abbé Picquet souffre quant à elle d'avoir moins retenu l'attention des historiens anglo-protestants<sup>63</sup>. Pourtant, Picquet s'est bel et bien engagé dans une lutte acharnée contre l'invasion anglaise de la région des Grands

---

<sup>62</sup> *Idem.*, *L'Acadie vivante: histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, p. 66.

<sup>63</sup> En fait, seuls T.W.M. Marshall, F. Parkman et J.H. Brandow s'y attardent. Reprenant le récit de J.-J.L. de Lalande, le premier évêque que le missionnaire est poursuivi par les Anglais à la veille de la Conquête. Le second fait publier une lettre qui serait de Picquet. Le dernier nomme au passage le nom de Picquet lorsqu'il mentionne qu'un aumônier accompagne une expédition menée par l'officier français Marin contre Saratoga à l'automne 1745. T.W.M. MARSHALL, *Les missions chrétiennes, traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur, augmenté et annoté par Louis de Wazières*, Paris, Ambroise Bray Libraire-éditeur, 1865, vol. 2, p. 579; F. PARKMAN, *Montcalm and Wolfe*, Boston, Little, Brown, and Company, 1884, vol. 2, p. 417-418; John Henry BRANDOW, *The Story of Old Saratoga and History of Schuylerville*, Saratoga Springs, Robson & Adee, 1906, p. 31.

Lacs. Le cadre géopolitique dans lequel il a évolué explique probablement pourquoi aucun historien ne semble s'insurger contre sa conduite en temps de conflits. En effet, il est manifeste que les historiens anglo-protestants du XIX<sup>e</sup> siècle cherchent des coupables pour expliquer le sort des Acadiens déportés. Tant et si bien qu'ils décrient l'ingérence des missionnaires dans les prises de décisions des Acadiens au cours des décennies qui précèdent la déportation. Les figures de Le Loutre et de Maillard suscitent alors plus d'intérêt puisque leur apostolat est intimement lié à ces tristes événements.

Picquet ne faisant pas figure de bouc émissaire, la production historiographique qui lui est consacrée demeure somme toute minime. Entre 1910 et 1970, seulement deux autres historiens ecclésiastiques catholiques s'y intéressent. Le prêtre sulpicien P. Garand produit une histoire de la ville d'Ogdensburg, dans l'état de New York, site de la mission jadis fondée par l'abbé Picquet en 1749. Il consacre la moitié de son œuvre à la biographie du missionnaire en s'inspirant des travaux de A. Gosselin et A. Chagny<sup>64</sup>. P. Garand joint sa plume à celle de ses deux prédécesseurs et reprend à son compte l'épopée dessinée par le biographe Lalande à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tel que le signale R. Lahaise, qui signe une courte biographie du sulpicien en 1980<sup>65</sup>, il devient difficile de juger l'apostolat de Picquet puisque ces biographes catholiques le présentent comme un missionnaire exemplaire, voire comme le plus ardent défenseur de la religion catholique et de la souveraineté française que la colonie ait connu! Contrairement à celle des abbés Maillard et Le Loutre, la participation de l'abbé Picquet aux conflits militaires de l'époque ne gêne en rien le courant historiographique catholique. Preuve en est, en 1940, Mgr O. Maurault lui consacre quelques pages d'un article qu'il intitule « Quand Saint-Sulpice allait en guerre<sup>66</sup> », où il met en récit ses exploits d'aumônier militaire.

Au cours des années 1970, les interprétations historiques soutenues par les historiens catholiques et protestants sont nuancées, et même tempérées, par une nouvelle

---

<sup>64</sup> Philias GARAND, *The History of the City of Ogdensburg: Relating the Life of Father Picquet and his Indians, the Part They Took in Colonial Wars, All the Important Historical Events Which Took Place in Ogdensburg since that Time and the Great Part Which its Sons Took in the Civil War, in the War of 1812, in the Patriot War of 1837, in the Fenian War, in the Spanish American War, in the Mexican War and in the World War*, Ogdensburg, Published by Rev. Manuel J. Belleville, 1927. 469 p.

<sup>65</sup> R. LAHAISE, « Picquet, François », *DBC*, vol. 4 : 1770-1800, Québec/Toronto, PUL/UTP, 1980, p. 688-690.

<sup>66</sup> Olivier MAURULT, « Quand Saint-Sulpice allait en guerre », *Les Cahiers des Dix*, no 5 (1940), p. 22-29.

génération d'historiens universitaires laïcs qui investissent le champ de l'histoire missionnaire. À titre d'exemple, après avoir réalisé un mémoire de maîtrise sur les différentes interprétations historiques de l'apostolat de l'abbé Le Loutre, G. Finn produit une thèse en 1974 qui tente d'expliquer le parcours du missionnaire à partir des politiques coloniales de la France en Acadie<sup>67</sup>. M. Dumont-Johnson aborde quant à elle les figures de Maillard et Le Loutre dans une courte étude sur l'influence de la religion chez les Micmacs de l'Acadie dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>. Néanmoins, l'attention accordée spécifiquement aux abbés Maillard, Le Loutre et Picquet périclité après la parution de courtes biographies dans le *Dictionnaire biographique du Canada*<sup>69</sup> en 1974 et 1980. Dans son histoire de l'Acadie anglaise par contre, R. Rumilly reprend le parcours des missionnaires français en Acadie, parmi lesquels figurent au premier plan les abbés Maillard et Le Loutre<sup>70</sup>. Récemment, J. Ségalen a également publié une biographie de l'abbé Le Loutre dans une collection produite par la *Revue culturelle bretonne trimestrielle*. Sa publication n'apporte cependant rien de nouveau puisqu'elle fait la synthèse de l'historiographie existante<sup>71</sup>.

Si l'histoire de l'Église catholique reste liée à celle des missionnaires, de nouveaux champs de recherche, ceux de l'ethnohistoire<sup>72</sup> et de l'histoire amérindienne, viennent approfondir la compréhension de l'histoire missionnaire au début des années 1980. En fait,

---

<sup>67</sup> G. FINN, « L'abbé Jean-Louis Le Loutre vu par les historiens », Mémoire de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, 1972, 161 p.; *Idem.*, « La carrière de l'abbé Jean-Louis Le Loutre et les dernières années de l'affrontement anglo-français en Acadie », Thèse de doctorat, Université de Paris I Sorbonne, 1974, 269 p.

<sup>68</sup> Micheline DUMONT-JOHNSON, *Apôtres ou agitateurs : la France missionnaire en Acadie*, Trois-Rivières, Boréal, 1970, 150 p.

<sup>69</sup> M. DUMONT-JOHNSON, « Maillard, Pierre », *DBC*, vol. 3 : 1741-1770, Québec/Toronto, PUL/UTP, 1974, p. 448-452; G. FINN, « Le Loutre, Jean-Louis », *DBC*, vol. 4 : 1770-1800, Québec/Toronto, PUL/UTP, 1980, p. 489-494; R. LAHAISE, « Picquet, François », *DBC*, vol. 4, p. 688-690.

<sup>70</sup> R. RUMILLY, *L'Acadie anglaise (1713-1755)*, Montréal, Fides, 1983, 354 p.

<sup>71</sup> Jean SÉGALEN, *Acadie en résistance, Jean-Louis Le Loutre (1711-1772): un abbé breton au Canada français*, Montroules (Bretagne), Skol ureizh, 2002, p. 13. Coll. « Revue culturelle bretonne trimestrielle », no 49.

<sup>72</sup> L'ethnohistoire est comprise ici comme un champ d'intérêt pour l'histoire des populations autochtones sans écriture. Elle est d'abord occupée par les anthropologues. Leur pratique s'inspire des sciences sociales par le recours à l'ensemble des traces de la mémoire exprimées dans la tradition orale et celles de la culture matérielle du passé révélées par l'archéologie. Recourant à une méthode qui se distingue de l'histoire, confinée à l'utilisation quasi exclusive de sources écrites, legs d'une tradition généralement positiviste, l'ethnohistoire se transforme en discipline. À partir des années 1980, les historiens s'ouvrent aux pratiques liées à l'ethnohistoire et lui restitue le statut de champ d'intérêt de la discipline historique. Encore aujourd'hui, la définition de l'ethnohistoire en tant que discipline, pratique ou champ d'intérêt soulève des

l'introduction de ces champs de recherche modifie la façon d'appréhender l'histoire coloniale en restituant aux Amérindiens un statut d'acteurs historiques de premier plan<sup>73</sup>. De plus, les relations entre Européens et Amérindiens sont dorénavant perçues comme des interactions où les acteurs de sociétés et de cultures différentes s'influencent mutuellement<sup>74</sup>. L'ethnohistoire et l'histoire amérindienne ont toutefois laissé en plan l'histoire missionnaire<sup>75</sup>. À cet égard, l'étude statistique de J. Grabowski sur les thèses, mémoires et articles réalisés en histoire amérindienne au Canada entre 1986 et 1997 montre que la production du champ de recherche de l'histoire amérindienne croît, mais qu'elle se concentre de manière tangible sur des problématiques liées aux domaines judiciaire et parajudiciaire du XX<sup>e</sup> siècle, reléguant au second plan les études qui portent sur l'histoire religieuse et la période coloniale<sup>76</sup>. En outre, D. Deslandres note qu'au milieu des années 1990, la majorité des débats historiographiques liés à l'étude des missionnaires se concentre sur des problématiques relatives au XVII<sup>e</sup> siècle, en raison de l'abondance de la production historique lui étant consacrée, tant dans le domaine de l'ethnohistoire que dans celui de l'histoire religieuse<sup>77</sup>.

Pourtant, l'étude de l'histoire missionnaire demeure encore une voie d'accès privilégiée pour pénétrer et comprendre l'histoire coloniale du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'historiographie amérindienne produite depuis les années 1970 fournit d'ailleurs quelques pistes de réflexion qui mettent en évidence les différents rôles joués par les missionnaires dans les relations entre les autorités coloniales françaises et les Amérindiens. C'est

---

débats chez les chercheurs. Denys DELÂGE, « L'histoire des Premières Nations, approches et orientations », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, no 4 (print. 2000), p. 523-524.

<sup>73</sup> Bruce TRIGGER, *Natives and Newcomers : Canada's "Heroic Age" Reconsidered*, Kingston, McGill/Queen's University Press, 1985, xiii-430 p.

<sup>74</sup> Catherine DESBARATS, « Essai sur quelques éléments de l'écriture de l'histoire amérindienne », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, no 4 (2000), p. 493-499, 512; Richard WHITE, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, xvi-544 p.

<sup>75</sup> Dominique DESLANDRES, « De quelques réflexions sur l'histoire de la vie religieuse en Nouvelle-France », *Études d'histoire religieuse*, vol. 66 (2000), p. 94-95.

<sup>76</sup> Jan GRABOWSKI, « L'historiographie des Amérindiens au Canada : quelques données et commentaires portant sur les directions de la recherche et sur les travaux en cours », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, no 4 (print. 2000), p. 559-560.

<sup>77</sup> À titre d'exemple, en histoire missionnaire, un des principaux points chauds réside dans la compréhension et l'interprétation de l'épistémè missionnaire du XVII<sup>e</sup> siècle. D. DESLANDRES, « Note critique : À quand une ethnohistoire des missionnaires? », *Études d'histoire religieuse*, vol. 61 (1995), p. 115.

d'ailleurs cet axe qui motive principalement notre démarche à l'égard de l'apostolat des abbés Maillard, Le Loutre et Picquet.

Les travaux qui s'intéressent à la place occupée par les missionnaires dans les relations diplomatiques et politiques franco-amérindiennes du XVIII<sup>e</sup> siècle montrent d'abord que les relations entre missionnaires et autorités coloniales se traduisent par différents rapports de force. O.P. Dickason met bien en lumière le rôle de négociateur des missionnaires entre les différentes nations amérindiennes et les autorités coloniales. Elle souligne l'importance que revêtent la religion et la figure du missionnaire dans les relations diplomatiques franco-amérindiennes. En revanche, elle montre aussi que le maintien de l'alliance avec les Amérindiens repose surtout sur la politique des présents, dirigée et soutenue par les autorités coloniales<sup>78</sup>.

D'autres chercheurs se sont ensuite penchés sur les différentes fonctions remplies par les missionnaires. Par exemple, D. Delâge rappelle que les missionnaires sont des acteurs de premier ordre pour les autorités coloniales en raison de leur connaissance approfondie des sociétés amérindiennes, qualités qui en font parfois des ambassadeurs, des interprètes ou des espions<sup>79</sup>. D. St-Arnaud illustre que certains missionnaires s'intègrent même aux instances décisionnelles des Amérindiens lorsqu'il décrit le rôle politique joué par le jésuite Pierre Milet en qualité de chef civil au sein du Grand Conseil iroquois à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>80</sup>. La présence missionnaire sert aussi à stabiliser les relations franco-amérindiennes. M. Gohier, qui s'interroge sur le rôle de médiateur du gouverneur de Québec, expose toute la fragilité du réseau d'alliances franco-amérindiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>81</sup>. Dans ce contexte, le soutien constant des missionnaires s'avère essentiel, comme l'observe G. Havard lors des négociations entourant la Grande Paix de 1701 ou L. Johnston

---

<sup>78</sup> Olive P. DICKASON, *Louisbourg and the Indians : A Study in Imperial Race Relations, 1713-1760*, Ottawa, National Historic Parks and Sites Branch, Parks Canada, Department of Indian and Northern Affairs, 1976, p. 30-31, 36-37.

<sup>79</sup> D. DELÂGE, « La religion dans l'alliance franco-amérindienne », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 15, no 1 (1991), p. 73.

<sup>80</sup> D. ST-ARNAUD, *op. cit.*, p. 52-54.

<sup>81</sup> Maxime GOHIER, « Onontio le médiateur : La diplomatie franco-amérindienne au lendemain de la Grande Paix de Montréal », dans Alain BEAULIEU, dir., *Guerre et Paix en Nouvelle-France*, Sainte-Foy, Éditions GID, 2003, p. 122-123; *Idem.*, *Onontio, le médiateur : la gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France, 1603-1717*, Sillery, Septentrion, 2008, p. 228-230.

lorsqu'elle s'intéresse au déroulement d'une rencontre diplomatique au lac des Deux-Montagnes en 1741<sup>82</sup>.

Par contre, deux auteurs minimisent le poids des missionnaires dans la diplomatie amérindienne à cette époque. C.J. Jaenen soutient que les Amérindiens agissent d'abord selon leurs propres intérêts et que le succès de l'alliance franco-amérindienne repose sur la simplicité de la hiérarchie décisionnelle française<sup>83</sup>. A. Balvay n'associe plus quant à lui les missionnaires au maintien des alliances franco-amérindiennes dans l'arrière-pays américain du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce rôle reviendrait plutôt aux officiers français adoptés par les Amérindiens ou aux commandants des forts et postes de traite français qui possèdent les langues amérindiennes<sup>84</sup>. Dans un cadre territorial plus large, G. Havard et C. Vidal signalent en revanche que les missionnaires ne sont pas encore complètement dépouillés de ce rôle « extra-religieux » qui était le leur au XVII<sup>e</sup> siècle. Ils soulignent d'ailleurs que des prêtres comme Le Loutre et Picquet sont encore très actifs sur la scène de la diplomatie franco-amérindienne au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>85</sup>. Les travaux de A. Dragon et de M.C. Calvert qui éclairent le rôle joué par le jésuite Sébastien Rale dans les conflits anglo-abénaquis du premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle s'inscrivent également dans le même ordre d'idées<sup>86</sup>.

En conclusion, bien que la valeur stratégique des alliances franco-amérindiennes à cette époque ne soit pas remise en question, il n'y a toujours pas de consensus sur la place qu'occupent les missionnaires dans ces relations. L'historiographie révèle pourtant que certains d'entre eux ont pu jouer un rôle significatif au sein des rapports politiques et diplomatiques franco-amérindiens. En effet, si différentes fonctions ont été remplies par des missionnaires, rien n'indique cependant qu'elles aient été le lot de chacun d'entre eux. Par contre, l'attention que les historiens ont accordée depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à l'apostolat

---

<sup>82</sup> G. HAVARD, « Paix et interculturalité en Nouvelle-France au temps de Louis XIV », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 27, no 2 (1997), p. 13; Louise JOHNSTON, « Onontio, le grand arbre et la chaîne d'alliance : Le discours du marquis de Beauharnois aux *Kanehsata'kek'ó:non*, août 1741 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 29, no 2 (1999), p. 13-14.

<sup>83</sup> Cornelius J. JAENEN, *Les relations franco-amérindiennes en Nouvelle-France et en Acadie*, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1985, p. 152 et 159.

<sup>84</sup> Arnaud BALVAY, *L'Épée et la Plume : Amérindiens et soldats des troupes de la marine en Louisiane et au Pays d'en haut (1683-1763)*, Québec, Presses de l'Université Laval (PUL), 2006, p. 172-177.

<sup>85</sup> G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 175.

<sup>86</sup> Antonio DRAGON, *Le vrai visage de Sébastien Rale*, Montréal, Bellarmin, 1975, p. 73-171; Mary C. CALVERT, *Black Robe on the Kennebec*, Monmouth, Monmouth Press, 1991, p. 119-204.

des abbés Le Loutre, Maillard et Picquet témoigne certainement du caractère marquant de ces figures missionnaires. De plus, le contexte géopolitique dans lequel ils ont œuvré les a incités à s'engager dans les affaires politiques de la colonie. Il apparaît dès lors nécessaire de pousser plus loin notre enquête.

### **Trois figures missionnaires d'exception dans un contexte politiquement trouble : problématique et hypothèse**

L'intensification des conflits entre les empires coloniaux français et anglais, marquée par les guerres de Succession d'Autriche (1744-1748) et de la Conquête (1754-1760), incite les autorités françaises à mettre à profit autant que faire se peut les forces amérindiennes alliées. Comme le souligne L. Dechêne, les Amérindiens constituent la principale force militaire de la colonie sous le Régime français<sup>87</sup>. En temps de guerre, ils représentent alors des auxiliaires incontournables pour l'armée française. Ils rendent également de précieux services à la France en occupant les zones territoriales contestées par les deux puissances européennes au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Signe de leur importance stratégique dans les zones tampons que sont l'Acadie ou le sud du Haut-Saint-Laurent, les autorités anglaises tentent à plusieurs reprises de rallier ces populations à leur cause, ou sinon de les pacifier afin d'éviter leur rébellion<sup>88</sup>. Dans ce climat de tensions politiques et militaires, la présence missionnaire devrait normalement revêtir une importance sans égale pour l'administration coloniale française.

Or, les travaux de G. Frégault<sup>89</sup> sur la guerre de la Conquête et de M. Trudel<sup>90</sup> sur la période du Régime militaire (1760-1764), des classiques dans l'historiographie québécoise, ne soulignent pas le rôle significatif des missionnaires dans la mise en œuvre des politiques militaires coloniales chez les Amérindiens. En effet, sur les 194 prêtres séculiers ou réguliers retracés par M. Trudel sur le territoire de la Nouvelle-France en 1759, seulement

---

<sup>87</sup> Louise DECHÊNE, *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008, p. 194.

<sup>88</sup> G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 656-657; O.P. DICKASON, *Les Premières Nations du Canada: depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, Sillery, Septentrion, 1996 (1992), p. 104-105.

<sup>89</sup> Guy FRÉGAULT, *La guerre de la Conquête, 1754-1760*, Montréal, Fides, 1955, 514 p.

<sup>90</sup> Marcel TRUDEL, *L'Église canadienne sous le Régime militaire 1759-1764*, Québec, PUL, 1956-1957, 2 vol.; *Idem.*, *Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, Montréal, Fides, 1999, 612 p.



quatorze se seraient plus ou moins engagés dans le conflit. Sans nier que les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet soient intervenus dans la gestion des affaires politiques de la colonie, l'historien affirme néanmoins que les relations entre le clergé et les autorités anglaises n'ont pas été ébranlées par l'action d'une minorité de ses membres. À cet égard, l'historien a probablement raison puisque l'exercice de la religion catholique est toléré dans la colonie à la suite de la Conquête<sup>91</sup>.

S'il occulte complètement la figure de l'abbé Maillard, G. Frégault soutient quant à lui que l'abbé Le Loutre est un intermédiaire des autorités françaises chez les Amérindiens<sup>92</sup>. L'historien ne s'avance toutefois pas sur les raisons qui motivent les Micmacs à intervenir sous les ordres de Le Loutre, ou sur celles qui incitent les autorités françaises à s'en remettre au missionnaire. Quant au projet de l'abbé Picquet de fonder un bastion iroquois sur le fleuve Saint-Laurent pour prévenir l'invasion anglaise, l'auteur n'y fait allusion que pour expliquer la dislocation de l'alliance franco-iroquoise à l'automne 1759<sup>93</sup>. Plus récemment, dans une étude sur les Iroquois et la guerre de Sept Ans, P. MacLeod n'accorde pas plus de place au rôle joué par Picquet sur la scène diplomatique franco-iroquoise<sup>94</sup>. L'étude réalisée à l'occasion du 350<sup>e</sup> anniversaire de la présence sulpicienne à Montréal réduit quant à elle le projet de Picquet à celui d'une mission éphémère dont l'importance est négligeable au cours de la guerre de la Conquête<sup>95</sup>.

L'implication des trois missionnaires serait-elle sous-estimée dans le cadre de la guerre de la Conquête? Ce n'est peut-être pas si étonnant puisque seule l'étude approfondie de l'ensemble de l'apostolat de ces missionnaires pourrait refléter l'impact réel de leur présence auprès des Amérindiens sur plus de deux décennies. C'est exactement ce que ce mémoire propose de réaliser. L'historiographie témoigne déjà de l'autorité dont jouissent certaines figures missionnaires auprès des Amérindiens ou des responsabilités qui peuvent leur être attribuées en matière de diplomatie franco-amérindienne au XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>91</sup> M. TRUDEL, *L'Église canadienne sous le Régime militaire 1759-1764*, vol. 1 : *Les problèmes*, Québec, PUL, 1956, p. 65.

<sup>92</sup> G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 237-238.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 325.

<sup>94</sup> Peter D. MACLEOD, *Les Iroquois et la guerre de Sept Ans*, Montréal, VLB éditeur, 2000, 276 p.

<sup>95</sup> John A. DICKINSON, « Évangéliser et former des prêtres : les missions sulpiciennes », dans Dominique DESLANDRES, John A. DICKINSON et Ollivier HUBERT, dir., *Les Sulpiciens de Montréal : Une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*, Montréal, Fides, 2007, p. 355.

Pourtant, la démonstration de l'étendue de ces responsabilités, des fondements de leur autorité sur les Amérindiens ou des liens qui unissent l'activité religieuse des missionnaires aux politiques coloniales françaises reste à faire. Plus encore, concevoir que l'activité politique des missionnaires auprès des Amérindiens se limite seulement à quelques figures marquantes soulève tout autant de questions. En effet, pourquoi les autorités françaises se retournent-elles vers les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet? Dans quelle logique s'inscrit l'apostolat des missionnaires qui oeuvrent à proximité de ces trois prêtres? Comment s'articulent les rapports que développent les trois missionnaires avec l'administration coloniale? Jusqu'où leurs obligations religieuses interviennent-elles dans leur conduite?

Toutes ces pistes de réflexion nous incitent à pousser plus loin notre compréhension du rôle politique du missionnaire en tant qu'intermédiaire entre les autorités coloniales et les Amérindiens à la fin du Régime français. En outre, c'est aussi dans la perspective d'éclairer la mise en œuvre des politiques coloniales françaises chez les Amérindiens que nous nous intéresserons à l'apostolat religieux de trois figures qui se sont illustrées sur la scène politique coloniale de l'Acadie et du Haut-Saint-Laurent entre 1734 et 1762, soit les abbés Pierre Maillard, Jean-Louis Le Loutre et François Picquet. D'ores et déjà, il est possible de formuler l'hypothèse selon laquelle ces trois missionnaires ont joué un rôle politique significatif d'intermédiaire entre les autorités coloniales françaises et les Amérindiens dans les zones frontalières de la colonie à la fin du Régime français : leur formation apostolique reçue en France, l'ascendant qu'ils développent auprès des populations amérindiennes et leur implication sur la scène diplomatique en font des candidats idéals non seulement pour assurer le maintien de l'alliance franco-amérindienne en temps de paix, mais aussi pour mettre celle-ci à profit en temps de conflits.

## **Sources et méthodologie**

Les sources qui permettent d'étayer notre hypothèse sont principalement des lettres et des mémoires tirés autant de la correspondance coloniale que de la correspondance missionnaire<sup>96</sup>. D'emblée, il faudrait idéalement dépouiller non seulement toutes les lettres et mémoires rédigés par les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet, mais également

---

<sup>96</sup> C'est toujours en respectant l'orthographe d'origine que les sources sont citées dans le mémoire.

l'ensemble des correspondances, mémoires, relations de voyage, journaux de campagne ou récits de prisonniers qui témoignent de leurs activités. Compte tenu de la grande quantité de documents disponibles et du temps alloué pour mener ce travail à bien, les sources retenues ont fait l'objet d'une sélection suivant leur accessibilité, leur variété et leur pertinence dans le cadre de notre démonstration; l'objectif central restant celui d'interroger le plus grand nombre d'acteurs entrés en contact avec ces trois missionnaires, ou ayant émis un quelconque avis à leur endroit, de façon à éclairer les objectifs de recherche qui nous intéressent.

Retracer de manière exhaustive les déplacements, actions, activités et fonctions des abbés Maillard, Le Loutre et Picquet exige d'abord de revenir sur l'historiographie qui leur est consacrée afin d'établir une trame événementielle de leur apostolat. Le processus requiert le dépouillement de la correspondance des trois abbés. Une partie de la correspondance missionnaire qui compose notre corpus est conservée au Centre de référence de l'Amérique française, mieux connu sous l'appellation traditionnelle d'« Archives du Séminaire de Québec ». Certains documents sont également publiés dans des recueils tels que la *Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique*, la *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France* ou encore les *Rapports de l'Archiviste de la Province de Québec*<sup>97</sup>. Une autre partie de ces documents provient de la correspondance générale de l'administration coloniale française. Conservées aux Archives nationales d'outre-mer en France, les copies de ces documents sont accessibles à Bibliothèques & Archives Canada<sup>98</sup>.

---

<sup>97</sup> Centre de référence de l'Amérique française (CRAF), Fonds Séminaire de Québec, L'administration au Séminaire de Québec, Coll. « La correspondance précieuse » (SME 2.1); Plusieurs lettres des abbés Maillard et Le Loutre conservées au CRAF ont également été publiées par H.-R. Casgrain dans *Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique publiés par le Canada-Français (CDICA)*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1888-1890, 3 vol; *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France, recueillis aux Archives de la province de Québec, ou copiés à l'étranger, mis en ordre et édités sous les auspices de la législature de Québec, avec tables, etc. (CMNF)*, Québec, Imprimerie A. Côté et cie, 1883-1885, 4 vol; Nous avons également consulté la correspondance du vicaire général de l'évêque de Québec à Paris, l'abbé de Isle-Dieu, qui est disponible dans *Rapports de l'Archiviste de la Province de Québec (RAPQ)*, Québec, Imprimerie du roi, vol : 1935-36, 1936-37, 1937-38.

<sup>98</sup> Bibliothèque & Archives Canada (BAC), Archives des Colonies (MG1), Séries : B « Lettres envoyées », C11A « Correspondance générale, Canada », C11B « Correspondance générale, Île Royale », C11E « Correspondance générale, des limites et des postes ». [Consulté en ligne à l'adresse : <http://www.collectionscanada.gc.ca/lac-bac/recherche/arch>].

À cela s'ajoute aussi d'autres sources produites par les missionnaires comme l'autobiographie de l'abbé Le Loutre rédigée vers 1763, le récit de voyage réalisé par Picquet en 1751, le registre de catholicité du Fort La Présentation, les manuscrits en langues micmaques de l'abbé Maillard, ou encore sa lettre sur les missions micmaques, un document incontournable pour comprendre les mœurs micmaques pendant la période étudiée<sup>99</sup>.

Éclairer les faits et gestes des trois missionnaires sous l'angle de l'administration coloniale française nécessite ensuite le dépouillement des lettres, mémoires ou journaux de campagnes produits par des officiers militaires ou des membres de l'administration militaire et civile qui ont côtoyé ces missionnaires, ou témoigné de leurs activités. Limitant notre sélection aux documents imprimés, le corpus regroupe quand même les témoignages de Montcalm, Vaudreuil, Bigot, Lévis, Bougainville, Pouchot, Malartic, Franquet, Desandrouins, Chaussegros De Léry, Joubert, La Corne ou encore De Raymond<sup>100</sup>. La consultation de la collection intitulée *William Johnson Papers*<sup>101</sup>, qui regroupe différents documents en lien avec les activités du surintendant des affaires amérindiennes de la colonie de New York, a permis quant à elle de donner un autre regard sur le rôle joué par les missionnaires français comme l'abbé Picquet chez les Iroquois. Le dépouillement des lettres et mémoires de Thomas Pichon, un espion à la solde de l'Angleterre qui occupe le

---

<sup>99</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », p. 1-34; François PICQUET, « Journal qui peut servir de mémoire et de relation du voyage que j'ay fait sur le lac Ontario pour attirer au nouvel établissement de la présentation les sauvages iroquois des cinq nations, suivant l'intention de M. de la Jonquière gouverneur général de toute la Nouvelle France et de Monsieur Bigot intendant », [10 juin au 21 juillet 1751], dans P. GARAND, *The History of the City of Ogdensburg*, p. 433-444; La retranscription du registre de La Présentation par M. Faribault-Beauregard a fait l'objet d'une analyse quantitative à partir de la recension de certaines variables qui y figurent, notamment les dates des actes enregistrés, le type d'actes enregistrés, le nom des prêtres qui officient, le nom des témoins, le nom des Amérindiens qui sont baptisés, confirmés, mariés, ondoyés ou inhumés en terre chrétienne. « Registre du Fort La Présentation », dans Marthe FARIBAUT-BEAUREGARD, *La population des forts français d'Amérique (XVIII<sup>e</sup> siècle), répertoire des baptêmes, mariages et sépultures célébrés dans les forts et les établissements français en Amérique du Nord au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Bergeron, 1982, vol. 1, p. 55-91; Différents manuscrits et copies de manuscrits de l'abbé Maillard sont présentés en bibliographie sous la rubrique « Manuscrits en langues amérindiennes »; Pierre MAILLARD, « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », *Soirées canadiennes*, Québec, vol. 3 (1863), p. 289-426. Le mémoire original de Maillard est conservé au CRAF : P. MAILLARD, « Lettre de M. Maillard postérieure à l'année 1753 », CRAF, SME 2.1, Lettres R, no 190, 180 p.

<sup>100</sup> Voir la rubrique intitulée « Sources imprimées » dans la bibliographie.

<sup>101</sup> William JOHNSON, *The Papers of Sir William Johnson: Prepared for Publication by the Division of Archives and History, Published by James Sullivan, Ph.D., Director and State Historian (WJP)*, Albany, University of the State of New York, 1921-1965, 14 vol.

poste de secrétaire au Fort Beauséjour en Acadie, ou encore des récits de soldats anglais captifs chez les Amérindiens, s'inscrit dans le même ordre d'idées<sup>102</sup>.

Documenter le contexte géopolitique des dernières décennies du Régime français consiste enfin à établir le plus de liens possible entre les stratégies militaires françaises sur le territoire de l'Acadie et du Haut-Saint-Laurent, les activités des missionnaires, puis celles des Amérindiens. Sans consulter l'ensemble de la correspondance générale de l'administration coloniale française, il a été possible d'y parvenir en jumelant notre corpus de sources à l'historiographie. Cette dernière étape de dépouillement a d'ailleurs permis d'étoffer le corpus de plusieurs autres lettres et mémoires publiés, en totalité ou en partie, à travers l'historiographie. En fait, nombre de documents du XVIII<sup>e</sup> siècle rattachés à la correspondance coloniale française ou anglaise, ou simplement en lien avec l'un des trois missionnaires, ont été consultés au fil de nos recherches. Documenter plus en profondeur les activités des Amérindiens et tenter d'éclairer notre objet d'étude sous leur perspective aurait sans doute apporté une dimension intéressante à la recherche. Toutefois, le temps alloué pour la réalisation de ce mémoire a exigé de centrer notre analyse sur les perspective européenne et missionnaire.

La démarche proposée repose donc sur la méthode de l'analyse de contenu dite qualitative. Cette méthode motive d'abord la sélection d'un corpus de sources directement lié à la problématique énoncée. Elle guide également le dépouillement des documents sélectionnés par un procédé de catégorisations inductive et déductive. Cela permet non seulement une classification des informations recueillies, mais aussi l'établissement des bases sur lesquelles les différents témoignages peuvent être comparés<sup>103</sup>. La mise en contexte de l'information recueillie et le croisement des témoignages consultés, qui sont des pratiques associés aux critiques interne et externe des documents historiques,

---

<sup>102</sup> Thomas PICHON, *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile, et politique du Cap Breton, depuis son établissement jusqu'à la reprise de cette île par les Anglois en 1758*, La Haye, Chez Pierre Gosse, 1760, 327 p; Robert EASTBURN, *A Faithful Narrative, of the Many Dangers and Sufferings, As Well as Wonderful Deliverances of Robert Eastburn, during his Late Captivity among the Indians: Together with some Remarks upon the Country of Canada, and the Religion, and Policy of its Inhabitants; The whole Intermixed with Devout Reflections*, Philadelphie, Imprimé par William Dunlap, 1758, 44 p.

<sup>103</sup> André D. ROBERT et Annick BOUILLAGUET, *L'analyse de contenu*, Paris, Presses universitaires de France, 2002 (1997), p. 28-30; Réjean LANDRY, « L'analyse de contenu », dans Benoît GAUTHIER, dir., *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 1997 (1984), p. 335-349.

permettent ensuite de vérifier la fiabilité des informations qui sont utilisées. L'analyse des informations validées et l'interprétation des contenus manifeste et latent des documents soutiennent finalement la construction d'une argumentation critique qui tente de répondre à une série de questionnements découlant de la problématique générale<sup>104</sup>. Grâce à cette méthode, il est donc possible de subsumer les éléments du corpus de sources afin qu'ils revêtent un sens plus général et significatif<sup>105</sup>.

## **Plan de démonstration**

L'hypothèse selon laquelle les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet ont joué un rôle politique significatif dans les relations franco-amérindiennes à la fin du Régime français nécessite d'abord de contextualiser dans un premier chapitre la situation géopolitique de la Nouvelle-France au lendemain de la signature du traité d'Utrecht en 1713. Illustrer le choc des projets coloniaux français et anglais dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle permet d'expliquer les stratégies que la France adopte pour maintenir sa souveraineté dans les zones frontalières de l'Acadie et le sud du Haut-Saint-Laurent. L'une d'elles repose sur la création et le maintien d'un vaste réseau d'alliances avec les populations amérindiennes qui occupent les zones tampons qui séparent les établissements français et anglais. La présence des missionnaires sur ces territoires s'inscrit donc à l'intérieur d'un cadre géopolitique conflictuel où les Amérindiens représentent des alliés militaires que la France doit préserver.

Un second chapitre explique ensuite pourquoi les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet deviennent des candidats de choix pour maintenir l'alliance franco-amérindienne. En fait, la formation ecclésiastique qu'ils reçoivent en France ne les prédispose que partiellement à œuvrer dans les missions amérindiennes de la Nouvelle-France. Au contact des populations amérindiennes, les trois missionnaires doivent d'abord s'adapter à leur nouvel environnement, puis accumuler un bagage d'expérience et de connaissances sur leurs ouailles, ce qui leur permettra ensuite de s'imposer graduellement chez les

---

<sup>104</sup> Maurice ANGERS, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Anjou, Éditions CEC, 1996, p. 158.

<sup>105</sup> Alex MUCCHIELLI, « Contenu (Analyse de) », dans A. MUCCHIELLI, dir., *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2004 (1996), p. 36.

Amérindiens. Les projets qu'ils mettent en branle pour intensifier leurs contacts avec les Amérindiens et affermir leur autorité rencontrent d'ailleurs les intérêts politiques des autorités coloniales. Du coup, ces dernières ont tout intérêt à exploiter la présence de ces trois missionnaires auprès de leurs alliés amérindiens.

Un dernier chapitre montre finalement que les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet sont actifs sur les scènes diplomatique et militaire franco-amérindiennes. Conscientes de leur influence et de leur savoir-faire, les autorités coloniales françaises n'hésitent pas à les employer en tant qu'interprètes dans les différents rouages de l'alliance franco-amérindienne, tant et si bien qu'ils deviennent d'importants intermédiaires auprès des Amérindiens. Les trois missionnaires sont également appelés à cumuler d'autres responsabilités comme celles de constituer des députations amérindiennes, de participer à la distribution des présents ou de produire des documents qui forgent l'alliance franco-amérindienne. Dans le cadre conflictuel des guerres de la Succession d'Autriche (1744-1748) et de la Conquête (1754-1763), c'est enfin à titre d'aumôniers militaires qu'ils s'impliquent auprès des Amérindiens et des autorités françaises.

# **1 UNE NOUVELLE-FRANCE SUR LA DÉFENSIVE AU LENDEMAIN DU TRAITÉ D'UTRECHT (1713-1734)**

La signature du traité d'Utrecht par la France et l'Angleterre marque profondément l'orientation politique qu'adoptent les autorités françaises jusqu'à la perte de leurs colonies en 1763. Enfermée par les possessions anglaises, la Nouvelle-France tente d'endiguer à son tour l'ennemi en imposant sa souveraineté sur les zones frontalières séparant les deux empires coloniaux. Après avoir mis en place différentes stratégies dont les résultats restent partiels, le maintien des alliances avec les populations amérindiennes des régions de l'Acadie et du Haut-Saint-Laurent devient une priorité. Dans ces circonstances, les missionnaires représentent un atout non négligeable pour maintenir des liens cordiaux entre les autorités françaises et leurs alliés amérindiens.

## **1.1 Le choc des projets coloniaux français et anglais au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle**

Jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Nouvelle-France connaît une expansion territoriale au rythme des explorations dans l'*hinterland* nord-américain, de la traite des fourrures et des percées missionnaire chez les Amérindiens. La France revendique la souveraineté d'un territoire qui s'étend non seulement sur l'Acadie, la baie d'Hudson, la vallée laurentienne et les Grands Lacs, mais également sur les bassins versants de l'Ohio et du Mississippi qui débouchent jusqu'à la colonie de la Louisiane, aux abords du golfe du Mexique. Cet empire colonial ne s'est toutefois pas constitué sans obstacle. Les guerres franco-iroquoises de 1641-1667 et 1684-1701, les prises et reprises de l'Acadie par les deux puissances européennes, de même que les affrontements franco-anglais liés au conflit de la ligue d'Augsbourg de 1689-1697 en témoignent.



D'une étendue colossale, l'empire français d'Amérique septentrionale est en réalité bien fragile puisqu'il est à peine colonisé le long des rives laurentiennes et des côtes acadiennes et terre-neuviennes. À preuve, en 1698, 15 965 individus sont recensés dans les gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières, 814 sur la péninsule acadienne et 188 dans la région de Plaisance sur l'île de Terre-Neuve<sup>106</sup>. Or, à cet « empire » d'environ 16 500 habitants d'origine européenne s'opposent douze colonies anglaises en pleine croissance démographique et économique, lesquels comptent plus de 250 000 habitants en 1700<sup>107</sup>. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, comme la France revendique la possession des territoires à l'ouest des colonies anglaises en pleine expansion, il semble déjà évident que les deux projets coloniaux ne peuvent coexister à long terme.

Cette rivalité impériale se développe autant à travers une concurrence commerciale que militaire. Trois fronts se dessinent rapidement : l'Acadie et l'île de Terre-Neuve, la baie d'Hudson, puis la région des Grands Lacs. À chacune de ces régions se rattachent des intérêts politiques et économiques spécifiques pour la France. L'Acadie et l'île de Terre-Neuve constituent en quelque sorte une porte d'entrée vers le cœur de la colonie, le Canada. Ces deux régions peuvent fournir différents points d'accès stratégiques pour établir des ports qui donnent directement sur l'océan Atlantique, fournissant ainsi un accès illimité aux bâtiments français qui ravitaillent la colonie. En effet, l'établissement d'un port en haute mer est capital puisque le Canada est isolé six mois par année en raison de la fermeture du Saint-Laurent par la glace. En outre, la mainmise sur le Nord-Est du continent permet non

---

<sup>106</sup> Richard LALOU et Mario BOLEDA, « Une source en friche : les dénombrements sous le régime français », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, no 1 (1988), p. 67; *Recensements du Canada, 1665-1871, Statistiques du Canada, Quatrième Volume*, Ottawa, 1876, dans *Introduction aux recensements du Canada, 1665-1871*, Ottawa, Statistique Canada, 2000, p. 5; Nicolas LANDRY et Nicole LANG, *Histoire de l'Acadie*, Sillery, Septentrion, 2001, p. 39.

<sup>107</sup> La treizième colonie anglaise, la Géorgie, n'est fondée qu'en 1732. *Historical Statistics of the United States, Colonial Times to 1970*, Washington DC, United States Department of Commerce, Bureau of the Census, 1975, vol. 2, p. 1168, dans Jean-Michel LACROIX, *Histoire des États-Unis*, Paris, PUF, 2004 (1996), p. 32, Coll. « Premier Cycle ». G. Frégault estime plutôt la population des colonies anglaises à 225 000 individus en 1700 alors que G. Havard et C. Vidal l'évaluent à près de 300 000 individus. Quoi qu'il en soit, le rapport de force démographique entre les deux projets coloniaux semble pratiquement irréversible au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, entre les années 1680 et 1730, la population des treize colonies anglaises connaît une croissance décennale d'environ 33%, ce qui augmente de plus en plus l'écart démographique avec la population de la Nouvelle-France qui croît presque au même rythme, mais à une beaucoup plus petite échelle. *Historical Statistics of the United States, Colonial Times to 1970*, dans J.-M. LACROIX, *op. cit.*, p. 32. G. FRÉGAULT, *Le XVIII<sup>e</sup> siècle canadien : études*, Montréal, HMH, 1970, p. 59-60; G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 256-257.

seulement l'exploitation d'un bassin de fourrures qui s'étend jusqu'aux colonies de la Nouvelle-Angleterre<sup>108</sup>, mais elle permet surtout celle des bancs de morues du golfe Saint-Laurent, l'activité économique la plus lucrative en Amérique du Nord<sup>109</sup>.

Bordant la colonie au nord, la baie d'Hudson représente un autre important territoire de traite des fourrures. Formellement réclamée par les Anglais depuis 1670, cette région est le théâtre d'escarmouches entre marchands français et anglais. En dépit des exploits militaires de Pierre Le Moyne D'Iberville, qui mènent à la prise des forts Moose et Charles en 1686 et du Fort Albany en 1688, le traité de Ryswick met fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg en 1697 et rétablit la situation *antebellum* dans la région. Le Fort Albany<sup>110</sup>, situé à l'extrémité sud-ouest de la baie James, retombe aux mains des Anglais. Si chacun y rétablit la traite, le conflit demeure latent<sup>111</sup>.

La région des Grands Lacs, aussi appelée *Pays d'en Haut*, constitue quant à elle l'arrière-pays du Canada. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la colonie y a déjà installé un réseau commercial qui pénètre l'*hinterland* américain jusqu'aux bassins de l'Ohio et du Mississippi pour y drainer une quantité considérable de fourrures. Malgré l'instabilité des prix, la succession des crises commerciales et la concurrence toujours plus féroce des postes de traite anglais, ce commerce est essentiel au développement économique de la colonie puisque l'agriculture ne représente encore qu'une activité liée à la subsistance des colons dans la vallée du Saint-Laurent<sup>112</sup>. Plus encore, avec l'instauration de la Grande Paix iroquoise de 1701, la France devient médiatrice d'un vaste réseau d'alliances qui regroupe une quarantaine de nations amérindiennes occupant ce territoire. Du coup, elle

---

<sup>108</sup> La Nouvelle-Angleterre correspond à l'époque aux colonies du Connecticut, du New Hampshire, du Rhode Island et du Massachusetts, qui comprend aussi l'État actuel du Maine.

<sup>109</sup> Jacques MATHIEU, *La Nouvelle-France : Les Français en Amérique du Nord, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Québec, PUL, 2001, p. 136-137; G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 462.

<sup>110</sup> Il ne faut pas confondre ce fort avec le fort et poste de traite qui porte le même nom dans la colonie de New York.

<sup>111</sup> John A. DICKINSON et Brian YOUNG, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Septentrion, 2003 (1988), p. 66; J. MATHIEU, *op. cit.*, p. 137, R. LAHAISE, *op. cit.*, p. 229.

<sup>112</sup> G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 280; *Idem.*, *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*, p. 81-84.

justifie ses revendications territoriales et s'oppose aux prétentions de l'Angleterre<sup>113</sup>. Le Canada ne peut donc en aucun cas se priver de cet arrière-pays.

Sans surprise, en 1702, l'entrée en guerre de la France et de l'Angleterre dans les conflits qui entourent la Succession d'Espagne offre un prétexte tout indiqué pour déclencher les hostilités en sol américain. Déterminés à imposer leur souveraineté sur l'ensemble des territoires qu'ils revendiquent, les deux belligérants européens s'affrontent une fois de plus pour le contrôle de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve et de l'Acadie. Cette fois-ci, l'État-major de la Nouvelle-France décide de ne pas faire des frontières de la colonie de New York un théâtre d'affrontements pour préserver la neutralité nouvellement acquise auprès des Iroquois<sup>114</sup>. Il frappe plutôt sur la Nouvelle-Angleterre de sorte qu'en 1703 et 1704, les établissements de Wells et Deerfield sont victimes de raids franco-amérindiens. Une autre vague de raids s'abat sur la région en 1708 et 1709, notamment à Haverhill et, une seconde fois, à Deerfield. En outre, les postes de pêche anglais sur les côtes terre-neuviennes subissent des attaques françaises depuis le poste de Plaisance. À la baie d'Hudson, le siège du poste anglais de Fort Albany en 1709 se solde finalement par un échec<sup>115</sup>.

La riposte anglaise se fait sentir, notamment par la destruction du Fort Pentagouet sur la rivière Penobscot en 1703, par des incursions chez les Abénaquis en 1704, par l'incendie des établissements français sur la côte acadienne en 1704 et 1705 et finalement par plusieurs assauts contre Port-Royal, qui ne tombe définitivement qu'en 1710<sup>116</sup>. C'est l'Angleterre qui envisage cette fois la conquête du Canada. En effet, alors que les expéditions punitives menées contre Québec et Montréal en 1690 avaient été organisées par les colonies anglaises, Londres envoie cette fois-ci des troupes régulières pour appuyer les

---

<sup>113</sup> G. Havard montre cependant qu'il existe une distance certaine entre la légitimité concrète de la souveraineté française sur les Pays d'en Haut et la légitimité dont la France se prévaut devant le droit international européen. En effet, à l'époque, les puissances européennes appuient leurs revendications territoriales sur le droit de conquête, mais plus souvent sur l'antériorité de la découverte. G. HAVARD, *Empire et métissage : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660-1715*, Sillery / Paris, Septentrion / Presses de l'Université de Paris-Sorbone, 2003, p. 456-457, 481.

<sup>114</sup> G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 115.

<sup>115</sup> Raymond DOUVILLE, « Hertel de Rouville, Jean-Baptiste », *DBC*, vol. 2 : 1701-1740, Québec/Toronto, PUL/UTP, 1991 (1969), p. 295-297; G. FRÉGAULT, *Le XVIII<sup>e</sup> siècle canadien : études*, p. 64; R. LAHAISE, *op. cit.*, p. 205-207, 214, 237-243.

<sup>116</sup> La rivière Penobscot est également appelée rivière Pentagouet. R. LAHAISE, *op. cit.*, p. 237-243.

milices coloniales. Tout comme en 1690, un projet de double invasion de Montréal, par voie terrestre, et de Québec, par voie maritime, est mis sur pied. En 1709, l'invasion de Montréal par une armée de 1 500 hommes commandés par Nicholson est d'abord avortée en juillet lorsque Londres détourne la flotte qui devait prendre Québec pour conserver ses forces en Europe. Deux ans plus tard, alors que la colonie française ne dispose que d'environ 200 soldats, 1 800 miliciens et 600 guerriers amérindiens, l'escadre de 12 000 hommes commandés par Walker rebrousse chemin après avoir perdu huit bâtiments sur des récifs non loin de l'île aux Œufs<sup>117</sup>. Nicholson et ses 2000 hommes, auxquels s'étaient joints 600 Iroquois, font demi-tour une fois de plus<sup>118</sup>. Au terme des hostilités, le Canada reste intact.

## 1.2 Le traité d'Utrecht de 1713

Malgré le ravage des établissements français en Acadie et la prise du poste de Port-Royal, la Nouvelle-France ne sort pas trop mal-en-point du conflit. La colonie a conservé ses acquis dans la baie d'Hudson, les forces franco-amérindiennes ont harcelé quelques établissements en Nouvelle-Angleterre et deux tentatives d'invasion menées contre le Canada ont échouées. Or, c'est sur le terrain des négociations de paix que la colonie subit les plus importantes pertes. En effet, bien au-delà des affrontements en terrains coloniaux, les véritables enjeux derrière les guerres européennes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles reposent d'abord sur le respect ou la contestation de principes dynastiques, ensuite, sur le maintien d'un équilibre des forces entre les puissances européennes et, enfin, sur le contrôle du commerce colonial mondial. Conséquemment, la suspension des armes devient souvent l'occasion de reconfigurer les possessions *antebellum* de chaque belligérant. Il n'est donc pas rare de voir des puissances restituer des territoires conquis ou retrouver des territoires

---

<sup>117</sup> L'île aux Œufs se situe sur la Côte-Nord entre les villages de Baie-Trinité et de Rivière-Pentecôte.

<sup>118</sup> G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 114-115; J. MATHIEU, *op. cit.*, p. 139; R. LAHAISE, *op. cit.*, p. 214, 249-257; M. GOHIER, *Onontio, le médiateur : la gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France, 1603-1717*, p. 202; Gerald S. GRAHAM, « Walker, Sir Hovenden », *DBC*, vol. 2, p. 687-691.

perdus au terme d'un conflit<sup>119</sup>. À titre d'exemple, l'Angleterre a déjà restitué l'Acadie à la France par le traité de Bréda de 1667 sans que celle-ci ne l'ait reconquis par les armes<sup>120</sup>. Dans cette optique, une colonie comme celle de la Nouvelle-France ne contrôle pas entièrement son devenir. En temps de guerre, l'administration coloniale tente d'abord de faire belle figure sur le terrain et espère ensuite connaître un meilleur sort lorsque la métropole s'engage dans le jeu des négociations.

Signé à Utrecht en avril 1713, un traité réconcilie la France et l'Angleterre en mettant un terme à la guerre de Succession d'Espagne. Le traité confirme également que l'hégémonie européenne de la France passe aux mains de l'Angleterre. Ainsi, si Louis XIV parvient à sauvegarder quelques conquêtes sur le continent européen, il ne gagne pas complètement son pari quant à la nomination de son petit-fils à la couronne d'Espagne. En effet, Philippe V accède à la couronne d'Espagne, mais doit renoncer à ses droits sur le trône de France<sup>121</sup>. En outre, comme l'Angleterre est préoccupée par l'élargissement de son champ d'action commercial, c'est principalement sur le territoire de l'Amérique du Nord qu'elle exige les plus importantes concessions françaises : la Nouvelle-France s'en retrouve littéralement amputée. En effet, selon l'article 10 du traité, la France cède tout le bassin versant de la baie d'Hudson à l'Angleterre<sup>122</sup>. Selon l'article 11, elle s'engage aussi à rembourser les torts faits à la Compagnie de la Baie d'Hudson en temps de paix<sup>123</sup>. De plus, selon les articles 12 et 13, la France cède à l'Angleterre la porte d'entrée de son empire, soit l'Acadie et l'île de Terre-Neuve :

---

<sup>119</sup> René RÉMOND, *Introduction à l'histoire de notre temps*, vol. 1 : *L'Ancien Régime et la Révolution, 1750-1815*, Paris, Éditions du Seuil, 1974, p. 120-121. Coll. « Points Histoire », no H12; Michel DE WAELE, *L'Europe aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Montréal, Boréal, 2002, p. 30-33. Coll. « Boréal Express », no 22.

<sup>120</sup> R. RUMILLY, *L'Acadie française (1497-1713)*, Montréal, Fides, 1981, p. 103.

<sup>121</sup> R. LAHAISE, *op. cit.*, p. 269; Werner HILGEMANN et Hermann KINDER, *Atlas historique : De l'apparition de l'homme sur la terre à l'ère atomique (traduit de l'allemand par Raymond Albeck)*, Paris, Perrin, 2003 (1987), p. 265.

<sup>122</sup> Article 10, « Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV, roi de France, et Anne, reine de la Grande-Bretagne, du 31 mars - 11 avril 1713 », dans Henri VAST, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, vol. 3: *La succession d'Espagne traités d'Utrecht, de Rastadt et de Rade (1713-1714)*, Paris, A. Picard, 1899, p. 76-77.

<sup>123</sup> « XI. Le Roi T.C. fera donner une juste et équitable satisfaction aux Interessez de la Compagnie Angloise de la Baye d'Hudson, des pertes et dommages qu'ils peuvent avoir soufferts pendant la paix, de la part de la Nation Françoisé par des courses ou déprédations tant en leurs personnes que dans leurs Colonies, Vaisseaux et autres biens, dont l'estimation sera faite par des Commissaires qui seront nommes à la réquisition de l'une ou de l'autre des parties. » Article 11, « Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV, roi de France, et Anne, reine de la Grande-Bretagne, du 31 mars -11 avril 1713 », *op. cit.*, p. 77.

XII. Le Roi T[rès] C[hrestien] fera remettre à la Reine de la Grande Bretagne, le jour de l'échange des ratifications du present traité de paix, des lettres et actes authentiques qui feront foy de la cession faite à perpétuité à la Reine et à la Couronne de la Grande Bretagne de l'Isle de St. Christophe que les Sujets de Sa Majesté Britannique désormais posséderont seuls; de la nouvelle Ecosse autrement dite Acadie, en son entier, conformément à ses anciennes limites, comme aussi de la ville de Port-Royal, maintenant appelée Annapolis Royale, et généralement de tout ce qui dépend desd. Terres et Isles de ce país-là, avec la souveraineté, propriété, possession et tous droits acquis par Traitez ou autrement que le Roy T. C., la Couronne de France ou ses sujets quelconques ont eu jusqu'à présent sur lesd. Isles, Terres, lieux et leurs habitans, ainsi que le Roy T.C. cède et transporte le tout à lad. Rein, et à la Couronne de la Grande-Bretagne, et cela d'une manière et d'une forme si ample qu'il ne sera pas permis à l'avenir aux Sujets du Roi T.C. d'exercer la pêche dans lesd. Mers, Bayés et autres endroits à trente lieuës près des costes de la nouvelle Écosse au Sud Est, en commençant depuis l'Isle appelée vulgairement de Sable inclusivement, et en tirant au Sud-Ouest<sup>124</sup>.

Comme l'indique l'article 12, la France renonce non seulement au territoire acadien et à ses établissements, mais également à l'exploitation de la pêche sur les côtes acadiennes. En revanche, l'article 13 stipule que si la France cède Terre-Neuve, elle préserve toutefois ses droits de pêche sur le littoral nord de l'île. Elle peut également établir des installations de pêche sur un territoire prescrit à cet effet<sup>125</sup>.

Malgré la gravité de ces pertes territoriales, si l'on considère les articles 13 et 14, il semble évident que la France entend exploiter ce traité pour justifier sa présence en Acadie après le conflit. Dans l'article de cession de l'île de Terre-Neuve, la France garde possession des îles du golfe Saint-Laurent. En outre, le traité lui donne le droit d'ériger des postes fortifiés : « [...] l'Isle dite Cap-Breton et toutes les autres quelconques, situées dans l'embouchure et dans le golfe de St. Laurent, demeureront à l'avenir à la France, avec l'entière faculté au Roy T.C. d'y fortifier une ou plusieurs places<sup>126</sup>. » Qui plus est, l'article 14 confère aux Acadiens le droit de pratiquer la religion catholique sur le territoire de la

---

<sup>124</sup> À l'époque, le roi de France est aussi désigné par l'expression « Roi Très Chrétien ». Article 12, « Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV, roi de France, et Anne, reine de la Grande-Bretagne, du 31 mars - 11 avril 1713 », *op. cit.*, p. 78.

<sup>125</sup> Article 13, « Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV, roi de France, et Anne, reine de la Grande-Bretagne, du 31 mars - 11 avril 1713 », *op. cit.*, p. 78-81; R. LAHAISE, *op. cit.*, p. 266.

Nouvelle-Écosse ainsi que la possibilité de se retirer sur un autre territoire sans subir de représailles :

XIV. Il a esté expressément convenu que dans tous les lieux et Colonies qui doivent être cédées ou restituées eu vertu de ce traité par le Roy T.C., les sujets dudit Roy auront la liberté de se retirer ailleurs dans l'espace d'un an avec tous leurs effets mobilières, qu'ils pourront transporter où il leur plaira. Ceux néanmoins qui voudront y demeurer et rester sous la domination de la Grande Bretagne doivent jouir de l'exercice de la Religion Catholique Romaine entant que le permettent les loix de la Grande Bretagne<sup>127</sup>.

Au regard des libertés de religion et de déplacement que ces extraits du traité garantissent aux Acadiens, il semble manifeste que la France conçoit toujours les Acadiens comme des sujets français et qu'elle compte bien tôt ou tard réaffirmer sa présence dans la région.

Enfin, l'article 15 vient en quelque sorte renforcer les prétentions de l'Angleterre sur le territoire occupé par la Confédération des Cinq-Nations iroquoises, qui constituait jusque-là une barrière à l'expansion des colonies anglaises vers la région des Grands Lacs. En fait, l'article souligne que : « Les habitans du Canada et autres Sujets de la France, ne molesteront point à l'avenir les cinq nations ou cantons des Indiens soumis à la Grande Bretagne [...] »<sup>128</sup>. Ainsi, par l'assujettissement officiel des Iroquois – qui n'en ont fort probablement jamais été informés – l'Angleterre revendique sa souveraineté sur le territoire dont les limites restent floues, correspondant relativement à l'ouest de la colonie de New York. En outre, l'article 15 précise que tous, Amérindiens et colons, sont libres de faire du commerce dans chacune des colonies<sup>129</sup>. Ce dernier article contrecarre directement la traite des fourrures effectuées par les Français puisqu'il brise le monopole commercial théorique

---

<sup>126</sup> Article 13, « Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV, roi de France, et Anne, reine de la Grande-Bretagne, du 31 mars - 11 avril 1713 », *op. cit.*, p. 81.

<sup>127</sup> Article 14, « Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV, roi de France, et Anne, reine de la Grande-Bretagne, du 31 mars - 11 avril 1713 », *op. cit.*, p. 81.

<sup>128</sup> Article 15, « Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV, roi de France, et Anne, reine de la Grande-Bretagne, du 31 mars - 11 avril 1713 », *op. cit.*, p. 82.

<sup>129</sup> *Ibid.*

qu'ils détiennent auprès de leurs alliés amérindiens<sup>130</sup>. Le traité d'Utrecht ouvre donc officiellement à l'Angleterre une importante voie commerciale vers les Grands Lacs.

Tout compte fait, en 1713, la Nouvelle-France sort affaiblie d'une lutte sans merci entre deux projets coloniaux qui ne peuvent plus coexister. Privée de la baie d'Hudson, un des plus grands bassins de fourrures dont elle disposait, la colonie française se tourne vers l'intérieur du continent. Cette présence renouvelée à l'intérieur du continent nord-américain entre cependant en conflit direct avec l'expansion territoriale des colonies anglaises<sup>131</sup>. Les rivalités impériales de la France et de l'Angleterre ne peuvent alors que s'envenimer. À cet égard, l'armistice que représente le traité d'Utrecht devient vite une paix armée où chaque belligérant se prépare pour le prochain affrontement.

### **1.3 Maintenir la souveraineté française en territoire frontalier : une priorité**

Maintenant enserrée par les possessions anglaises, la Nouvelle-France ne peut que retarder une éventuelle invasion. Cette nouvelle réalité encourage la France à modifier sa politique impériale en Amérique du Nord afin de minimiser les effets économiques et géopolitiques néfastes du traité d'Utrecht. Dans ce contexte, le maintien de la souveraineté française dans les zones frontalières de la colonie comme l'Acadie et le Haut-Saint-Laurent devient une priorité. Les politiques coloniales françaises qui y sont mises en place façonnent d'ailleurs le contexte politiquement trouble dans lequel les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet vont évoluer au cours de leur apostolat.

---

<sup>130</sup> En effet, il s'agit d'un monopole bien théorique. Tout au long du Régime français, une partie des Amérindiens alliés à la France vont porter leurs fourrures aux postes de traite anglais qui offrent de meilleurs prix sur les marchandises de traite. Le Fort Albany, gardé par les Hollandais jusqu'en 1667 et ensuite occupé par les Anglais, ou le poste d'Oswego, fondé en 1722, en sont de bons exemples. G. FRÉGAULT, *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*, p. 83.

<sup>131</sup> R. LAHAISE, *op. cit.*, p. 264.



### 1.3.1 Réaffirmer la présence de la France en Acadie

La France doit impérativement réagir face aux pertes encourues sur le littoral nord-atlantique afin d'éviter que le Canada se retrouve enclavé parmi les nouvelles possessions anglaises de l'Acadie et de Terre-Neuve. Pour protéger son accès au golfe Saint-Laurent, dès le mois de septembre 1713, la France se prévaut de l'article 13 du traité d'Utrecht et prend possession de l'île du Cap-Breton dans le dessein d'y fonder la colonie de l'île Royale et le poste de Louisbourg<sup>132</sup>. La métropole y installe les colons et la garnison de Plaisance, puis encourage les Acadiens à venir s'y établir, conformément à l'article 14 du traité. De plus, en s'appuyant sur l'article 13, les autorités métropolitaines projettent de construire une imposante forteresse à Louisbourg à partir de laquelle la France centralisera ses opérations commerciales et militaires en Acadie et sur le golfe Saint-Laurent. Les autorités françaises comptent enfin établir une colonie agricole sur l'île Saint-Jean afin de subvenir aux besoins de la colonie de l'île Royale<sup>133</sup>.

Malgré les pressions des autorités françaises, les Acadiens hésitent à quitter leurs foyers pour l'une de ces deux îles dont les terres ne sont pas défrichées. En outre, certains Acadiens envoyés en éclaireurs sur le terrain jugent que le sol rocailleux de l'île Royale n'est pas propre à l'agriculture. Il semble également que les récoltes de l'île Saint-Jean soient souvent détruites par des fléaux naturels. À cela s'ajoute le fait que les deux puissances coloniales n'accèdent pas aux demandes des Acadiens qui désirent quitter leurs établissements sans représailles et recevoir l'aide nécessaire pour s'installer sur l'île Royale ou l'île Saint-Jean<sup>134</sup>. Finalement, le succès de ce plan de relocalisation des Acadiens reste

---

<sup>132</sup> Le site choisi pour établir Louisbourg portait déjà le nom Havre-aux-Anglais. Les Français ont d'abord baptisé leur établissement Port-Saint-Louis dans l'acte de prise de possession de l'île du Cap-Breton. Le nom a ensuite été remplacé en France par celui de Louisbourg. J.S. MCLENNAN, *Louisbourg from its Foundation to its Fall, 1713-1758*, Halifax, The Book Room Limited, 1979 (1918), p. 11-12.

<sup>133</sup> Articles 13 et 14, « Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV, roi de France, et Anne, reine de la Grande-Bretagne, du 31 mars - 11 avril 1713 », *op. cit.*, p. 81; G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 34-35; R. RUMILLY, *L'Acadie anglaise (1713-1755)*, p. 14-16; A. BERNARD, *Le Drame acadien depuis 1604*, p. 252-253.

<sup>134</sup> En effet, une lettre que la reine Anne d'Angleterre fait parvenir au général Nicholson en juin 1713 adoucit les termes du traité d'Utrecht. D'une part, le document mentionne que les Acadiens peuvent désormais vendre leurs biens avant de quitter leur terre sans représailles. D'autre part, la lettre n'impose plus de délais pour la migration des Acadiens vers un autre territoire. Or, les Acadiens n'obtiennent jamais l'assurance des autorités anglaises que la lettre de la reine Anne sera respectée. En outre, la France n'offre que peu de moyens et des

bien relatif lors des deux décennies qui suivent la signature du traité d'Utrecht<sup>135</sup>. En effet, N. Landry et N. Lang estiment que seulement 67 familles acadiennes sur un total d'environ 500 émigrent vers l'île Royale entre 1713 et 1734. Plus encore, un recensement mené sur l'île Saint-Jean en 1735 dénombre seulement 162 habitants d'origine acadienne sur un total de 432, soit 35,5% des colons<sup>136</sup>!

En dépit des difficultés que représente la colonisation de l'île Royale, les autorités métropolitaines soutiennent la construction d'une véritable ville-forteresse à Louisbourg. En fait, l'établissement d'un port en haute mer sur le littoral nord-atlantique représente d'indéniables avantages commerciaux et militaires pour la France. De surcroît, les autorités métropolitaines jugent que la France doit imposer fermement sa souveraineté sur l'île Royale si elle espère reconquérir le territoire cédé à l'Angleterre. Dès 1718, des sommes considérables sont donc investies pour fortifier le site de Louisbourg. Devenant une des principales sources de développement économique de l'île Royale, la construction de la forteresse s'achève finalement en 1740 au coût d'environ quatre millions de livres françaises<sup>137</sup>. Entre-temps, les autorités métropolitaines mettent en place une administration coloniale dirigée par un gouverneur ainsi qu'un commissaire ordonnateur, responsables de gérer les activités des îles Royale et Saint-Jean<sup>138</sup>. Elles stationnent également une importante garnison dans la ville<sup>139</sup>. En outre, dans les années 1720 et 1730, l'important port de pêche qui s'y développe devient une plaque tournante pour le commerce maritime français en Amérique du Nord<sup>140</sup>. Avec Louisbourg, la France croit alors avoir érigé un rempart qui protège à coup sûr le Canada contre une invasion des colonies anglaises.

---

compensations insuffisantes pour faciliter le déplacement des Acadiens vers les îles Royale ou Saint-Jean. R. RUMILLY, *Histoire des Acadiens*, vol. 1, p. 205-206; N. LANDRY et N. LANG, *op. cit.*, p. 66.

<sup>135</sup> G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 36-37; Joy VARKEY, *The French Seaboard Empire and Louisbourg, 1713-1758*, Tellicherry, IRISH, 2002, p. 50-51.

<sup>136</sup> N. LANDRY et N. LANG, *op. cit.*, p. 66-67.

<sup>137</sup> Le budget des fortifications de Louisbourg représente le quart des dépenses effectuées par la France pour le maintien de cette colonie entre 1713 et 1758. Andrew John Bayly JOHNSTON, « L'ordre à Louisbourg : Mesures de contrôle dans une société coloniale française, 1713-1758 », Thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 1998, vol. 1, p. 54; J. VARKEY, *op. cit.*, p. 39; N. LANDRY et N. LANG, *op. cit.*, p. 72-73; G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 35.

<sup>138</sup> Une liste des gouverneurs et des commissaires ordonnateurs de l'île Royale est présentée en annexe 1.3.

<sup>139</sup> Au tournant des années 1740, alors que la France n'est toujours pas officiellement en guerre contre l'Angleterre, la garnison de Louisbourg représente environ 700 soldats sur une population approximative de 2500 à 3000 individus. A.J.B. JOHNSTON, *Louisbourg : An 18th Century Town*, Halifax, Nimbus Publishing, 2004, p. 23.

Pourtant, privé d'une flotte militaire suffisante pour patrouiller sur le golfe Saint-Laurent, cet avant-poste de la Nouvelle-France ne pourra jamais imposer la souveraineté maritime française aux bâtiments commerciaux et militaires ennemis même s'il inspire une crainte certaine chez les Anglais.

Installée sur l'île Royale pour y rester, la France compte également rétablir une liaison terrestre entre Québec et Louisbourg. Contrainte de céder « [...] l'Acadie, en son entier, conformément à ses anciennes limites [...] »<sup>141</sup>, la métropole réinterprète l'article 11 du traité d'Utrecht pour minimiser les gains territoriaux de l'Angleterre. En effet, dès le mois de juin 1713, le ministre de la Marine Pontchartrain<sup>142</sup> ordonne au gouverneur Vaudreuil et à l'intendant Bégon de trouver des cartes et des pièces officielles qui soutiennent une délimitation réduite des frontières de l'Acadie<sup>143</sup>. L'automne suivant, l'intendant Bégon fournit au ministre l'interprétation que la France adoptera jusqu'à la perte de la Nouvelle-France. Le témoignage de Bégon illustre clairement l'opposition qui règne déjà entre les interprétations officielles de la France et de l'Angleterre sur la fixation des anciennes limites de l'Acadie :

[...] les Anglois de la Nouvelle-Angleterre prétendent outre la presqu'île connue de tout temps sous le nom d'Acadie, l'étendu de terre qui se trouve depuis Beaubassin jusqu'à Kaskébé<sup>144</sup>. Que leur prétention est insoutenable, cette terre n'ayant jamais été l'Acadie, comme il paroît dans les cartes anciennes tant angloises que hollandoises ou françoises sur lesquelles le nom d'Acadie est marqué sur la péninsule. Que l'étendue de terre qui est depuis Beaubassin jusqu'à la rivière St-Georges<sup>145</sup> fait de tout tems partie du continent de la Nouvelle-France<sup>146</sup>.

---

<sup>140</sup> Kenneth J. BANKS, *Chasing Empire Across the Sea : Communications and the State in the French Atlantic, 1713-1763*, Montréal / Kingston, McGill / Queen's University Press, 2003, p. 37.

<sup>141</sup> Article 12, « Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV, roi de France, et Anne, reine de la Grande-Bretagne, du 31 mars - 11 avril 1713 », *op. cit.*, p. 78.

<sup>142</sup> Des listes des ministres de la Marine française, des gouverneurs et des intendants de la Nouvelle-France qui ont été en fonction entre 1713 et 1763 sont présentées en annexes 1.2 et 1.5.

<sup>143</sup> Jérôme Phélypeaux de PONTCHARTRAIN, « Lettre de Pontchartrain à Vaudreuil et Bégon, 28 juin 1713 », BAC, MG1, Série B, vol. 35, fol. 68-69, dans G. FRÉGAULT, *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*, p. 36.

<sup>144</sup> Casco, Maine. À l'époque, Casco se situe en Nouvelle-Angleterre dans la colonie du Massachusetts.

<sup>145</sup> Rivière Kennebec.

<sup>146</sup> Michel BÉGON, « Lettre de Bégon à Pontchartrain, Québec, 15 novembre 1713 », *CMNF*, vol. 2, p. 567.

Ainsi, selon l'intendant, les anciennes limites de l'Acadie correspondent à l'Acadie péninsulaire. Par conséquent, le territoire au nord de l'isthme de Chignecto relèverait plutôt de la Nouvelle-France, donc de l'administration coloniale du Canada.

En revanche, l'Angleterre fixe les anciennes limites de l'Acadie à la rive sud du fleuve Saint-Laurent et au nord de la colonie du Massachusetts. En fait, cette interprétation est probablement basée sur des actes de concession octroyés au XVII<sup>e</sup> siècle par la France. Notamment, les lettres patentes en faveur de la nomination de Charles de Menou, sieur d'Aulnay Charnisay, au poste de gouverneur de l'Acadie en 1647 attestent les prétentions anglaises :

Ordonnons et établissons par ces présentes, signez de nostre main, Gouverneur et nostre Lieutenant Général representant nostre personne, en tous les dits païs, territoire, costes et confins de la Cadie, à commencer dès le bord de la Grande Rivière de S. Laurens, tant du long de la coste de la Mer et des Isles adjacentes, qu'au dedans de la Terre Ferme et en ycelles estendues, tant et sy avant que faire se pourra, jusques aux Virgines [...] <sup>147</sup>.

D'autres documents de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle montrent également que les Français conçoivent les frontières de l'Acadie bien au-delà de l'isthme de Chignecto. En effet, dans un mémoire qui porte sur les motifs d'invasion de l'Acadie par les colons anglais de la Nouvelle-Angleterre, Clerbaud Bergier décrit l'Acadie comme le territoire qui s'étend de l'île de Percée jusqu'à la rivière Kennebec <sup>148</sup>. Ainsi, jusqu'à la réouverture officielle des hostilités en 1744, différentes commissions franco-anglaises tentent en vain de fixer les frontières de l'Acadie, devenue Nouvelle-Écosse. En réalité cependant, les deux puissances européennes continuent d'organiser leurs politiques coloniales en fonction de leurs propres revendications territoriales <sup>149</sup>.

Puisque la France n'arrive pas à imposer sa propre vision des frontières de l'Acadie à l'Angleterre, les autorités coloniales du Canada et de Louisbourg doivent élaborer une

---

<sup>147</sup> « Lettres patentes en faveur du Sieur de Charnisay, Paris, février 1647 », *CMNF*, vol. 1, p. 122.

<sup>148</sup> Clerbaud BERGIER, « Mémoire du Sieur Bergier sur les prétentions et les invasions des Anglois en Acadie », *CMNF*, vol. 1, p. 339.

<sup>149</sup> Dale MIQUELON, *New France 1701-1744 : A Supplement to Europe*, Toronto, McClelland and Stewart, 1987, p. 97. Coll. « The Canadian Centenary Series », no 4.

autre stratégie pour maintenir une zone d'influence française sur l'Acadie continentale<sup>150</sup>. En effet, comme le Fort Menagouèche<sup>151</sup> sur la rivière Saint-Jean a dû être abandonné en 1713 et que la migration des Acadiens est orientée vers les îles Royale et Saint-Jean, les autorités coloniales n'ont d'autres choix que de se tourner vers leurs alliés abénaquis, malécites et micmacs qui occupent déjà le territoire convoité par les deux puissances européennes. Elles s'engagent alors à soutenir militairement ces nations pour qu'elles s'opposent à la colonisation anglaise. De cette façon, la France s'assure d'une présence alliée sur le terrain sans qu'elle n'ait à s'engager officiellement contre l'Angleterre<sup>152</sup>.

Cette stratégie permet aussi à la métropole de défendre son interprétation des anciennes limites de l'Acadie à travers le discours de ses alliés amérindiens. En effet, les autorités coloniales font valoir que le territoire situé au nord de l'Acadie péninsulaire ne peut devenir une possession anglaise puisqu'il a toujours appartenu aux Abénaquis, aux Malécites et aux Micmacs. En 1716, les Abénaquis s'opposent d'ailleurs farouchement aux Anglais qui se prévalent du traité d'Utrecht pour défendre leurs droits de propriété sur les terres bordant la rivière Saint-Jean<sup>153</sup>. Selon le gouverneur Vaudreuil, les Abénaquis soutiennent que « [...] cette terre leur avait toujours appartenu, qu'ils n'étaient point sujets des Français mais seulement leurs alliés et leurs amis, que les Français n'avaient pas pu donner aux Anglais une terre qui appartenait aux sauvages et qu'ils n'en sortiraient point<sup>154</sup>. » Un an auparavant, les Micmacs avaient quant à eux refusé de prêter serment à la couronne britannique pour les mêmes raisons<sup>155</sup>.

L'opposition des Amérindiens provoque plusieurs affrontements dans les années qui suivent la prise de possession anglaise de l'Acadie continentale. Pour respecter le traité d'Utrecht, les autorités françaises ne peuvent envoyer de soldats ou de miliciens pour

---

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 98-99.

<sup>151</sup> Aussi appelé fort Saint-Jean, le fort Menagouèche est construit en 1698 pour remplacer le fort Saint-Joseph (Nashwaak, Nashouat), situé au confluent des rivières Saint-Jean et Nashwaak. René CHARTRAND, *The Forts of New France in Northeast America 1600-1763*, Oxford, Osprey Publishing, 2008, p. 19.

<sup>152</sup> G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 614-615; N. LANDRY et N. LANG, *op. cit.*, p. 76-77; J. VARKEY, *op. cit.*, p. 231.

<sup>153</sup> O.P. DICKASON, *op. cit.*, p. 114.

<sup>154</sup> Philippe de Rigaud de VAUDREUIL, « Mémoire de Vaudreuil au duc d'Orléans, Février 1716 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 36, fol. 25, dans G. HAVARD et C. VIDAL, *Histoire de l'Amérique française*, p. 615.

<sup>155</sup> G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 615.

épauler leurs alliés amérindiens. Néanmoins, à partir de 1722, elles financent une véritable guérilla en faisant parvenir une aide annuelle de 2000 livres aux Abénaquis, montant qui est doublé à partir de 1725. En entretenant indirectement la subsistance des familles abénaquises par le biais de subsides versés à l'emploi des jésuites, les autorités françaises s'assurent ainsi que les guerriers abénaquis puissent se consacrer entièrement à la guerre sans que la France ne viole le traité d'Utrecht<sup>156</sup>. En outre, puisque l'article 14 du traité d'Utrecht permet l'exercice de la religion catholique chez les Acadiens et, conséquemment, la présence de missionnaires sur le terrain, les autorités coloniales sollicitent certains missionnaires qui fréquentent les Amérindiens afin qu'ils les encouragent à faire la guerre aux Anglais<sup>157</sup>.

C'est dans ce contexte qu'éclate une guerre entre Anglais et Abénaquis en 1722<sup>158</sup>. Les raids abénaquis dans les campagnes de la Nouvelle-Angleterre et les contre-attaques en règle des Anglais sur les villages abénaquis des rivières Penobscot et Kennebec ponctuent les hostilités jusqu'en 1725<sup>159</sup>. Les pères jésuites Sébastien Rale<sup>160</sup> et Pierre de La Chasse<sup>161</sup> s'y illustrent notamment à titre d'interprètes et d'intermédiaires du gouverneur

<sup>156</sup> « Canada, sur les Abénakis, 27 avril 1727 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 49, fol. 577v; G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 39; D. MIQUELON, *op. cit.*, p. 102; M.-C. LEGER, *op. cit.*, p. 65.

<sup>157</sup> Article 14, « Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV, roi de France, et Anne, reine de la Grande-Bretagne, du 31 mars - 11 avril 1713 », *op. cit.*, p. 81; M.-C. LEGER, *op. cit.*, p. 67.

<sup>158</sup> Ce conflit est aussi connu sous les appellations suivantes : « Lovewell's War », « Father Rale's War », « Greylock's War », « Three Years War » ou « Fourth Indian War ».

<sup>159</sup> G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 37-38; D. MIQUELON, *op. cit.*, p. 105; M.C. CALVERT, *op. cit.*, p. 195-196.

<sup>160</sup> D'abord envoyé à la mission abénaquise du saut de la rivière Chaudière entre 1689 et 1691, puis à la mission illinoise de Kaskaskia les trois années suivantes, le père Sébastien Rale (1657-1742) consacre le reste de son apostolat aux Abénaquis de la rivière Kennebec à partir de 1694. Le jésuite s'illustre auprès de ses ouailles au cours de la guerre de Succession d'Espagne à titre d'interprète et d'intermédiaire du gouverneur Vaudreuil. Les forces anglaises saccagent sa mission en 1705, peu après que Rale et les Abénaquis se soient enfuis vers le Canada. Rale y fonde alors la mission abénaquise de Bécancour. En 1710, il revient à sa mission de Narantsouak et appuie les Abénaquis qui s'opposent à l'arrivée des Anglais sur leurs terres. Si Rale évite d'être capturé lorsque les Anglais attaquent sa mission en janvier 1722, ces derniers mettent la main sur de la correspondance entre le jésuite et le gouverneur du Canada qui prouve l'implication du missionnaire dans la déclaration de guerre des Abénaquis aux Anglais. Rale est alors pris et assassiné lors d'une seconde attaque menée en août 1724. Thomas CHARLAND, « Rale, Sébastien », *DBC*, vol. 2 : 1701-1740, Québec/Toronto, PUL/UTP, 1991 (1969), p. 566-569; M.-C. LEGER, *op. cit.*, p. 76-80; M.C. CALVERT, *op. cit.*, p. 184.

<sup>161</sup> Le père Pierre de La Chasse (1670-1749) est supérieur des missions jésuites de la Nouvelle-France à l'époque où se déclenche le conflit anglo-abénaquis. Affecté aux missions abénaquises depuis 1701, il appuie les démarches du gouverneur Vaudreuil afin que les Abénaquis défendent leurs terres contre les Anglais. En 1721 et en 1724, le missionnaire effectue deux tournées à travers les missions abénaquises pour s'assurer de la loyauté de ses ouailles. M. DUMONT-JOHNSON, « La Chasse, Pierre de », *DBC*, vol. 3, p. 355-356.

Vaudreuil auprès des Abénaquis de Narantsouak<sup>162</sup>. Les forces anglaises, qui comprennent le stratagème des autorités françaises, tentent de capturer le père Rale à deux occasions. Finalement, le 23 août 1724, un corps de près de 200 hommes détruit sa mission de Naranstouak. Au cours de l'attaque, le père Rale est abattu dans des circonstances nébuleuses<sup>163</sup>. En Nouvelle-Écosse, dès 1712, les Micmacs mènent quant à eux une véritable guerre de corsaires contre les vaisseaux anglais au large de la côte est de la péninsule néo-écossaise, puis dans les baies de Penobscot et de Casco. Ils effectuent aussi plusieurs raids auprès des établissements anglais entre 1722 et 1726, puis se joignent aux Malécites en juin 1724 pour attaquer les établissements anglais d'Annapolis Royal<sup>164</sup>. Pour les soutenir, la France intensifie sa politique des présents dans les années 1720 et fournit armes, nourriture et vêtements<sup>165</sup>. Tout comme le gouverneur du Canada a fait appel au père Rale dans le conflit anglo-abénaquis, le gouverneur de Louisbourg incite l'abbé Antoine Gaulin<sup>166</sup>, missionnaire des Micmacs et des Acadiens, à convaincre les Micmacs de s'opposer aux Anglais.

Après avoir subi d'importantes pertes lors de la destruction des villages de Pentagouet en 1723 et Narantsouak en 1724, les Abénaquis se résignent aux conditions de paix du gouverneur de la Nouvelle-Angleterre William Dummer en décembre 1725. Ils se

---

<sup>162</sup> Norridgewock, actuellement Old Point, South Madison, Maine.

<sup>163</sup> Les témoignages se divisent sur les circonstances qui entourent la mort du père Rale. Les sources anglaises expliquent que le missionnaire a été abattu alors qu'il attaquait les soldats. En revanche, les sources françaises soutiennent qu'il a été abattu alors que désarmé, il s'avancait pour se rendre. Il semble que les Abénaquis aient retrouvé sa dépouille scalpée, souillée et mutilée à plusieurs endroits. T. CHARLAND, *loc. cit.*, p. 568-569; A. DRAGON, *op. cit.*, p. 106-109. 123; M.C. CALVERT, *op. cit.*, p. 201-204.

<sup>164</sup> G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 615; N. LANDRY et N. LANG, *op. cit.*, p. 78; O.P. DICKASON, « La « guerre navale » des Micmacs contre les Britanniques, 1713-1763 », dans Charles A. MARTIJN, dir., *Les Micmacs et la mer*, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1986, p. 235, 239-240; Leslie F.S. UPTON, *Micmacs and Colonists: Indian-White Relations in the Maritimes, 1713-1867*, Vancouver, University of British Columbia Press (UBCP), 1979, p. 43.

<sup>165</sup> N. LANDRY et N. LANG, *op. cit.*, p. 77.

<sup>166</sup> Prêtre du séminaire des Missions Étrangères de Québec, l'abbé Antoine Gaulin (1697-1740) remplace d'abord l'abbé Louis-Pierre Thury (v.1644-1699) à la mission abénaquise de Pentagouet en 1698. Nommé vicaire général de l'Acadie en 1702, il tente ensuite, sans succès, de fonder une mission micmaque à Canseau. Au cours de la guerre de Succession d'Espagne, il accompagne le baron de Saint-Castin et les Micmacs dans différentes expéditions. Après le traité d'Utrecht, l'abbé Gaulin s'affaire à fonder plusieurs missions micmaques sur le territoire de la Nouvelle-Écosse. Sur les ordres des autorités coloniales françaises, il tente également de convaincre les Acadiens et les Micmacs de migrer vers l'île Royale. Le lieutenant-gouverneur d'Annapolis Royal Lawrence Armstrong traduit le missionnaire devant le conseil exécutif en 1726 et réduit ses fonctions à celles de curé des Mines, où l'abbé Gaulin termine son apostolat auprès des Acadiens jusqu'en 1731 avant de passer une année à Annapolis Royal et de retourner au séminaire de Québec. David LEE, « Gaulin, Antoine », *DBC*, vol. 2 : 1701-1740, Québec/Toronto, PUL/UTP, 1991 (1969), p. 246-247.

soumettent alors au roi d'Angleterre et reconnaissent la prise de possession de leurs terres<sup>167</sup>. L'entente est également ratifiée en juillet 1726 à Falmouth<sup>168</sup> par l'ensemble des chefs abénaquis et malécites des rivières Kennebec, Penobscot et Saint-Jean, puis à Annapolis Royal par les chefs micmacs qui occupent le territoire de la Nouvelle-Écosse<sup>169</sup>. Néanmoins, les Micmacs se sont déjà entendus avec le commandant d'Annapolis Royal le mois précédent et, tout comme les Acadiens, ils conservent le droit de pratiquer la religion catholique et de recevoir l'instruction des missionnaires<sup>170</sup>. Malgré l'indisposition des autorités françaises, différents chefs abénaquis, malécites et micmacs ratifient de nouveau ces ententes de paix, si bien que les Anglais réussissent à maintenir une paix relative jusqu'en 1744<sup>171</sup>.

En somme, durant les deux décennies qui suivent la perte officielle de l'Acadie aux mains de l'Angleterre, différentes politiques permettent à la France de maintenir sa présence en Acadie et de minimiser le coût stratégique du traité d'Utrecht. Le succès des manœuvres françaises reste néanmoins partiel puisqu'il n'enraye en rien le danger que représente la colonisation anglaise de la Nouvelle-Écosse. Pour autant, tout n'est pas perdu pour la France puisque l'Acadie est encore occupée par une large majorité d'Acadiens. En effet, jusqu'en 1744, seulement 500 colons anglais principalement établis à Annapolis Royal cohabitent avec près de 10 000 Acadiens<sup>172</sup>. Les autorités françaises envisagent donc toujours de reprendre l'Acadie et comptent désormais s'assurer la fidélité des populations micmaques en vue d'un éventuel conflit contre l'Angleterre. Tout doit être mis en place pour profiter de ce potentiel militaire estimé à 300 hommes prêts à porter les armes dans la

---

<sup>167</sup> « Treaty No 239, December 15th 1725 », dans *Canada, Indian Treaties and Surrenders, from 1680 to 1890 in Two Volumes*, Ottawa, Brown Chamberlin, 1891, vol. 2, p. 198.

<sup>168</sup> Falmouth, Maine; près de la ville de Portland.

<sup>169</sup> R. RUMILLY, *L'Acadie anglaise (1713-1755)*, p. 74-75; G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 615; O.P. DICKASON, *loc. cit.*, p. 247.

<sup>170</sup> D. MIQUELON, *op. cit.*, p. 120; N. LANDRY et N. LANG, *op. cit.*, p. 77; « Articles of Submission, Port Royal, June 4<sup>th</sup>, 1726 » Colonial Office fonds (CO), vol. 217/4, fol. 99-103, 320-321, dans L.F.S. UPTON, *Micmacs and Colonists : Indian-White Relations in the Maritimes, 1713-1867*, p. 44.

<sup>171</sup> En effet, l'entente de décembre 1725 est également ratifiée en 1726, en 1727 et en 1728 par différents chefs amérindiens. Comme ces nouvelles ententes ratifient toujours les différentes clauses du traité établi par le gouverneur Dummer, l'historiographie réfère parfois à l'ensemble de ces traités par l'expression « les traités de Dummer ». *Canada, Indian Treaties and Surrenders, from 1680 to 1890 in Two Volumes*, vol. 2, p. 198-204; R. RUMILLY, *op. cit.*, p. 75; O.P. DICKASON, *Les Premières Nations du Canada: depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, p. 174.

<sup>172</sup> G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 615.



première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>173</sup>. Les autorités coloniales font alors appel aux missionnaires, et c'est justement à cette époque que débarquent en Acadie les abbés Pierre Maillard et Jean-Louis Le Loutre.

---

<sup>173</sup> Les estimations démographiques des Amérindiens manquent souvent de précision puisqu'elles se font à partir du nombre d'Amérindiens présents dans une cérémonie ou un rassemblement. En outre, les populations micmaques sont nomades, ce qui rend l'exercice encore plus périlleux. Un recensement de 1708 sur le territoire de l'Acadie péninsulaire et l'île Royale compte 848 individus, dont 236 hommes âgés de plus de 15 ans ce qui constitue un bon indicateur du nombre potentiel de guerriers. Dans sa relation de voyage fait sur l'île Royale, Louis Chancels de Lagrange estime que les Amérindiens qui habitent dans l'île Royale et ses environs peuvent fournir 400 hommes portant les armes en 1716. Il est possible que son estimation comprenne les Micmacs des régions de Miramichi, Nipisiguit et Ristigouche puisqu'il assiste à la remise des présents aux Micmacs où il côtoie le père récollet Michel Bruslé qui œuvre auprès Micmacs de ces régions. Encore en 1716, 260 familles micmaques sont aussi dénombrées la même année sur le territoire de l'Acadie péninsulaire et de l'île Royale, soit probablement un peu plus de mille individus. Un recensement effectué par l'abbé Antoine Gaulin en 1722 compte 838 individus sur le même territoire. Considérant que les Micmacs prêts à porter les armes sont des hommes de plus de 12 ans comme l'indique le recensement de l'abbé Gaulin, il y aurait 265 guerriers chez les Micmacs de l'Acadie péninsulaire et de l'île Royale à cette époque. En 1746, l'abbé Le Loutre évalue le nombre de Micmacs à 900 sur le territoire de l'Acadie péninsulaire. Dans une copie de son mémoire réalisée en 1748, l'auteur, qui ne peut être identifié s'il ne s'agit pas de Le Loutre lui-même, augmente son estimation à 1000 individus pour la même région. Un témoignage de l'abbé de l'Isle-Dieu en 1750 chiffre les populations amérindiennes cotées par les abbés Maillard et Le Loutre à 1200 individus, ce qui suppose probablement tous les Micmacs de l'Acadie péninsulaire, de l'île Royale et de l'île Saint-Jean. Au final, la moyenne de ces estimations démographiques recensées laisse croire que l'ensemble de la nation micmaque compte environ 300 hommes prêts à porter les armes sur une population qui totalise un peu plus de mille individus au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle dans les régions de l'Acadie péninsulaire, de l'île Royale et de l'île Saint-Jean. Néanmoins, un seul document fait état d'une population plus importante chez les Micmacs. Un mémoire anonyme réalisé entre 1738 et 1741 estime que 600 Micmacs peuvent porter les armes sur un territoire qui comprend l'Acadie péninsulaire, l'île Royale, l'île Saint-Jean, la baie verte ainsi que les régions de Miramichi et Ristigouche. O.P. DICKASON, *Louisbourg and the Indians : A Study in Imperial Race Relations, 1713-1760*, p. 71; N. LANDRY et N. LANG, *op. cit.*, p. 76-77; Winston DE VILLE, *The East Coast of Acadia in 1708 : A Census of the Indian and French Inhabitants of Port Royal, Cap Sable, La Hève, Les Mines, Mouscoudabouet, Cap Breton, Chiquenictou, Pintagouet, Canibeky, Port Rasoires, and the River St. Jean*, Ville Platte (Louisiane), Provincial Press, 1999, p. 2-42; Louis CHANCELS DE LAGRANGE, « Voyage fait a l'Isle Royale ou du Cap Breton en Canada. 1716 sur la Fregate l'Atlante commandee par Monsier De Courbon StLeger livre troisième du 3<sup>e</sup> tome », dans L.-A. VIGNERAS, « L'Isle-Royale en 1716 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 13, no 3, 1959, p. 431-432; Jacques VALOIS, « Bruslé, Michel », *DBC*, vol. 2, p. 111; « Recensement fait en 1722 par monsieur Gaullin, prêtre, tant de la population de l'Isle Royale que de celle de la péninsule de l'Acadie, qui sont desservies par les missionnaires, Louisbourg, 27 décembre 1722 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 6, fol. 77; [J.-L. LE LOUTRE], « Description de l'Acadie, 1746 », *CDICA*, vol. 1, p. 42; « Description de l'Acadie, avec le nom des paroisses et le nombre des habitants, 1748 », *CDICA*, vol. 1, p. 46; Pierre de LA RUE, « Lettre de l'Isle-Dieu à Mgr de Pontbriand, 4 avril 1750 », *RAPQ*, 1935-36, p. 304; « Mémoire sur les missions des Sauvages mikmak et de l'Acadie, [v.1738-1741] », BAC, MG1, Série C11B, vol. 1, fol. 249v-250v. La datation de ce mémoire est postérieure au 22 octobre 1738 et antérieure à 1741. L'auteur anonyme rédige ce mémoire en Acadie puisque le document se retrouve dans la correspondance qui est envoyée depuis l'île Royale (BAC, MG1, Série C11B). Le mémoire est produit après le mois d'octobre 1738 puisque l'auteur indique d'abord que l'abbé Le Loutre est en poste à Shubénacadie, ce qui s'avère vérifiable à partir d'octobre 1738. En outre, il fait référence à un autre document daté du 22 octobre 1738 (fol. 250v). L'auteur mentionne enfin que l'abbé Claude De La Vernède De Saint-Poncy est en poste à Annapolis Royal (fol. 253), ce qui laisse croire que le mémoire est produit avant 1741 puisque l'abbé de Saint-Poncy quitte l'Acadie au cours de l'été 1740. J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 22; François de

### 1.3.2 Endiguer les colonies anglaises à la frontière des Appalaches

Au redressement des avant-postes de la Nouvelle-France sur le littoral nord-atlantique doit correspondre également celui de l'arrière-pays français puisque la souveraineté française est menacée sur deux fronts à l'intérieur du continent. Au nord, la cession de la baie d'Hudson réduit considérablement le bassin de fourrures dont jouissait la colonie française. À l'est, les colons anglais se prévalent de l'article 15 du traité d'Utrecht pour justifier leurs incursions en Iroquoisie<sup>174</sup>, territoire des « [...] cinq nations ou cantons des Indiens soumis à la Grande Bretagne [...] »<sup>175</sup>. Selon ce même article, les Français ne peuvent plus s'opposer au commerce qui s'effectue entre les Anglais et les Amérindiens alliés à la France.

Du coup, la principale activité économique du Canada se retrouve sérieusement compromise puisque les traiteurs anglais offrent des marchandises de meilleure qualité aux Amérindiens et à un moindre coût que les traiteurs français. Leur intrusion en Iroquoisie risque donc de drainer vers les comptoirs anglais une quantité considérable de fourrures qui proviennent d'aussi loin que l'ouest des Grands Lacs ou la vallée de l'Ohio. Cette poussée vers l'est du lac Ontario met aussi en péril la souveraineté politique de la Nouvelle-France. Non seulement menace-t-elle d'entraver la principale voie de communication qui relie l'ensemble des postes français au Canada, mais aussi ouvre-t-elle une voie d'invasion vers le Canada par la rivière Hudson et le lac Champlain. Au lendemain du traité d'Utrecht, la précarité de la souveraineté territoriale française en Amérique du Nord se révèle.

Déterminée à soutenir le commerce de la traite des fourrures, la métropole s'engage à occuper d'une façon plus marquée les territoires à l'intérieur du continent. Dès lors, il

---

MONTIGNY, François de MONTORSIER, Charles-Anges COLLET, LESPÉRONNIÈRE, Henri-Jean TREMBLAY, Zacharie BURGUERIEU et Alexis de COMBES, « Lettre des abbés de Montigny, de Montorsier, Collet, Lespéronnière, Tremblay, Burguerieu et de Combes aux MM. les directeurs du séminaire de Québec, Paris, 20 mai 1740 », CRAF, SME 2.1, Lettres R, no 8, p. 3; Claude DE LA VERNÈDE DE SAINT-PONCY, « Lettre de Saint-Poncy, 22 août 1740 », CRAF, SME 2.1, Lettres S, no 103, p. 1-3.

<sup>174</sup> L'Iroquoisie couvre approximativement la zone territoriale qui s'étend d'abord au sud du lac Ontario dans la région des Finger Lakes (N.Y.), ensuite de l'est du lac Ontario jusqu'à la rivière Hudson, puis enfin de la vallée de la rivière Mohawk jusqu'à la hauteur de Montréal entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Richelieu. D. ST-ARNAUD, *op. cit.*, p. 41.

importe de redresser rapidement le système de défense de la Nouvelle-France puisque l'expérience de la dernière guerre a démontré que la colonie souffre de deux grandes lacunes sur le plan militaire. Premièrement, l'armée en poste dans la colonie manque de recrues. En fait, en 1714, le gouverneur ne dispose que de 611 soldats des troupes de la Marine et Vaudreuil juge que le tiers d'entre eux se trouve hors d'état de servir<sup>176</sup>. Même si les effectifs se stabilisent à près de 900 soldats dans les trois décennies suivantes, ce nombre demeure nettement insuffisant pour couvrir l'intérieur du continent<sup>177</sup>. L'immigration restreinte dans la colonie empêche également la constitution d'une importante milice coloniale. En effet, en 1713, le gouverneur Vaudreuil soutient qu'il peut compter sur 4 484 hommes en état de porter les armes alors qu'il évalue les forces de la milice coloniale anglaise à 60 000 hommes<sup>178</sup>. Le rapport de force semble pratiquement insurmontable. À titre indicatif, en 1750, les rangs de la milice canadienne ne s'élèvent qu'à 11 687 hommes<sup>179</sup>. Deuxièmement, le maintien des alliances amérindiennes s'avère difficile non seulement en raison de la concurrence commerciale anglaise, mais aussi en raison des tensions qui existent entre les différentes nations amérindiennes unies par la Grande Paix de 1701<sup>180</sup>.

Pour pallier la faiblesse du nombre, les autorités coloniales françaises capitalisent sur la mise en place d'un système de défense bien organisé. Faute de soutien militaire suffisant envoyé par la métropole, le gouverneur doit composer avec un contingent réduit

---

<sup>175</sup> Article 15, « Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV, roi de France, et Anne, reine de la Grande-Bretagne, du 31 mars - 11 avril 1713 », *op. cit.*, p. 82.

<sup>176</sup> Philippe Rigaud de VAUDREUIL et Michel BÉGON, « Lettre de Vaudreuil et Bégon au ministre Pontchartrain, 20 septembre 1714 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 34, fol. 300, dans G. FRÉGAULT, *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*, p. 31.

<sup>177</sup> Ce nombre n'inclut pas les effectifs militaires postés en Acadie à Louisbourg et en Louisiane. G. Havard et C. Vidal évaluent cependant à 1500 le nombre de soldats présents dans la colonie du Canada au cours de la même période. R. CHARTRAND, *Le patrimoine militaire canadien : d'hier à aujourd'hui*, vol. 1 : 1000-1754, Montréal, Art global, 1993, p. 84; G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 184.

<sup>178</sup> G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 31. Vaudreuil souligne cependant que ces effectifs comprennent tous les hommes entre 14 et 60 ans. R. Chartrand évalue quant à lui le nombre de miliciens canadiens à environ 3500 hommes en 1710. Il restreint toutefois sa sélection aux hommes âgés entre 16 et 60 ans. R. CHARTRAND, *op. cit.*, p. 74.

<sup>179</sup> R. CHARTRAND, *op. cit.*, p. 74. L. Dechêne évalue pour que ce nombre, qu'elle chiffre à 11 681, représente plutôt le nombre de soldats qui composent la milice. Les compagnies de milices rassemblent 12 929 hommes lorsque l'on ajoute les officiers et sergents de milice. L. DECHÊNE, *op. cit.*, p. 237.

<sup>180</sup> G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 23; M. GOHIER, *op. cit.*, p. 201-205.

auxquels il peut joindre en cas de nécessité une milice coloniale<sup>181</sup>. Les autorités françaises décident alors d'achever le réseau de forts et de postes de traites qui existe depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>182</sup>. Une fois complété, ce réseau doit d'abord permettre à la France de s'imposer sur plusieurs points stratégiques à l'intérieur du continent afin de contrôler les principales voies de communication qui relient le Canada à la Louisiane. La France espère ensuite rétablir son monopole sur la traite des fourrures en annexant des entrepôts à ces postes fortifiés, ce qui permet de devancer les marchands anglais sur la route des fourrures. L'élaboration d'une chaîne d'établissements fortifiés doit enfin endiguer l'expansion des colonies anglaises au-delà des Appalaches. Malgré le manque d'effectifs militaires pour protéger la colonie, ce réseau doit favoriser la transition des troupes et des approvisionnements à l'intérieur du continent. De plus, la France compte renforcer ses positions en tirant profit des alliances tissées avec les différentes nations amérindiennes qui occupent le territoire<sup>183</sup>.

C'est donc dans cette perspective que la France soutient la fondation de différents postes, forts ou villages à l'intérieur du continent. Au nord de la Louisiane, on fonde notamment en 1716 les forts Rosalie chez les Natchez et Saint-Jean-Baptiste chez les Natchitoches, puis l'année suivante, le Fort Toulouse chez les Alibamons. La Nouvelle-Orléans voit quant à elle le jour en 1718. Au pays des Illinois en amont du Mississippi, on érige également en 1719 le Fort de Chartres et le village de Prairie du Rocher puis, en 1721, le village de Saint-Philippe<sup>184</sup>. Quoique bien postées sur le Mississippi, les autorités françaises doivent également se maintenir sur un front encore plus capital, celui des Grands Lacs. En effet, à la même époque, les régions du lac Ontario et du Haut-Saint-Laurent risquent de tomber aux mains de la colonie de New York.

Dès 1714, l'administration coloniale française envisage de reconstruire le fort abandonné de Niagara afin de prendre possession du passage qui relie les lacs Ontario et

---

<sup>181</sup> Il faut comprendre cependant que le gouverneur doit agir avec prudence et ménagement lorsqu'il réquisitionne la milice coloniale. En effet, contrairement aux soldats des troupes de la Marine, la plupart des miliciens participent à la production agricole des terres de la vallée laurentienne entre le printemps et l'automne.

<sup>182</sup> Voir l'annexe 3.2 qui illustre le réseau de forts et de postes établis par les Français dans la région du Haut-Saint-Laurent et des Grands Lacs entre 1713 et 1763.

<sup>183</sup> G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 117; G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 39.

<sup>184</sup> G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 794-795; A. BALVAY, *op. cit.*, p. 35.

Érié. Le but avoué de cette manœuvre consiste à intercepter les convois de fourrures qui cheminent jusqu'au Fort Albany sur la rivière Hudson<sup>185</sup>. En ajoutant le Fort Niagara au Fort Frontenac, en place depuis 1673, et aux postes de moindre importance comme Toronto et Kenté<sup>186</sup>, la France serait également en bonne position pour contrôler la circulation sur le lac Ontario. Pourtant, malgré la valeur stratégique indéniable de cette position, le gouverneur Vaudreuil ne prend la décision de s'y fortifier qu'en 1719, lorsqu'il est mis au courant des prétentions anglaises sur ce site. Devant cette menace, le gouverneur envoie des ambassadeurs français chez les Iroquois, notamment Louis-Thomas Chabert de Joncaire, afin d'obtenir la permission d'y établir un fort. L'année suivante, un premier magasin reçoit les fourrures des Amérindiens. En 1723, un fort de pieux prêt à abriter 300 hommes y est construit et, en 1727, des fortifications en pierres sont complétées. Les autorités françaises défraient même les coûts liés à l'entretien de deux barques qui effectuent une patrouille sur le lac Ontario<sup>187</sup>.

Le gouverneur de la colonie de New York, William Burnet, profite aussi de la neutralité des Iroquois pour établir un poste à l'embouchure de la rivière Oswego en 1722. Afin de répliquer à la construction du Fort Niagara, il y fait ériger un fort en 1727. Sans jamais déclencher les hostilités, les gouverneurs de Beauharnois, en poste depuis 1726, et Burnet s'échangent protestations et sommations d'abandonner leurs positions. Malheureusement pour les Français, chaque année, plusieurs convois amérindiens ne s'arrêtent pas à Niagara et préfèrent filer directement vers Oswego pour profiter des marchandises anglaises et de la traite de l'eau-de-vie. En fait, près des deux tiers des fourrures qui transitent par le lac Ontario prennent le chemin des postes d'Oswego et d'Albany<sup>188</sup>. Malgré l'insistance des autorités françaises, les Iroquois refusent de briser leur neutralité diplomatique en s'en prenant aux traiteurs anglais. Ils ont tout intérêt à conserver cette concurrence commerciale puisqu'ils en tirent un maximum d'avantages<sup>189</sup>.

---

<sup>185</sup> Yves F. ZOLTVANY, « Rigaud de Vaudreuil, Philippe de », *DBC*, vol. 2, p. 598-599.

<sup>186</sup> Kenté est situé sur la ligne de terre qui sépare les lacs Consecun et Ontario, non loin de Trenton, Ontario.

<sup>187</sup> G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 39-40; S. Dale STANDEN, « Beauharnois de la Boische, Charles de », *DBC*, vol. 2, p. 45-46; Y.F. ZOLTVANY, « Chabert de Joncaire, Louis-Thomas », *DBC*, vol. 2, p. 312-313; G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 793.

<sup>188</sup> G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 462.

<sup>189</sup> G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 40-41.

Après avoir amélioré leur position sur le lac Ontario, les autorités françaises tentent de colmater la brèche que constitue la voie naturelle de la rivière Hudson, du lac Champlain et de la rivière Richelieu. En effet, cette voie avait déjà été empruntée par les troupes anglaises pour se rendre vers Montréal en 1690, 1709 et 1711. Conséquemment, l'avancée des Anglais vers l'Iroquoisie ne présage rien de bon pour les autorités coloniales du Canada. Pour prévenir une future invasion, les Français améliorent les fortifications du Fort Chambly sur la rivière Richelieu entre 1718 et 1720, puis fondent le Fort Saint-Frédéric sur la Pointe-à-la-Chevelure<sup>190</sup> au sud du lac Champlain en 1731, qu'ils doublent d'une enceinte de pierres en 1737<sup>191</sup>. L'enceinte en pierre de Montréal s'achève finalement en 1738 et de plus modestes fortifications sont complétées dans les seigneuries qui s'exposent aux attaques de l'ennemi<sup>192</sup>.

À la création d'un réseau de forts et de postes se rattache également une politique amérindienne dont les bases reposent sur la Grande Paix de 1701. Le gouverneur du Canada s'engage à protéger ses alliés, à jouer le rôle de médiateur entre les différentes nations amérindiennes et à renouer l'alliance chaque année en faisant parvenir des présents à ses alliés. Les Amérindiens alliés s'engagent quant à eux à commercer avec les traiteurs français et à soutenir la France contre ses ennemis, que ce soit en guerroyant à leurs côtés, en fournissant des vivres aux garnisons ou en agissant à titre de guide notamment. En réalité, le gouverneur arrive difficilement à s'imposer comme médiateur sur l'ensemble des nations alliées, sans compter qu'il peine de plus en plus à faire face aux coûts de la politique des présents, situation qui s'envenime d'ailleurs substantiellement à partir des années 1740. De surcroît, plusieurs Amérindiens continuent d'échanger leurs fourrures avec les traiteurs anglais tandis que les Cinq-Nations iroquoises ne sont pas toujours fidèles à leur politique de neutralité. À titre d'exemple, seuls les Tsonnontouans n'avaient pas pris le parti des troupes anglaises de Nicholson qui s'avançaient vers Montréal en 1709 et 1711.

---

<sup>190</sup> Pointe-à-la-Chevelure est une presqu'île sur la rive ouest du lac Champlain près de Crown Point (N.Y.).

<sup>191</sup> G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 42-43; R. CHARTRAND, *op. cit.*, p. 114; *Idem.*, *The Forts of New France in Northeast America 1600-1763*, p. 31.

<sup>192</sup> G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 33; Jean Frédéric Phélypeaux de MAUREPAS, « Lettre du ministre Maurepas au gouverneur Beauharnois, 4 avril 1730 », BAC, MG1, Série B, vol. 54, fol. 425.

Par conséquent, les autorités françaises sont conscientes de la fragilité de leur réseau d'alliances amérindiennes, dont le maintien exige un travail constant de conciliation<sup>193</sup>.

Malgré les difficultés que pose parfois la sauvegarde de ces alliances, la France compte pour ses meilleurs alliés les Amérindiens domiciliés de la vallée du Saint-Laurent. En effet, faire de ces missions établies près des établissements français de la vallée du Saint-Laurent un rempart amérindien constitue le dernier élément du système de défense orchestré par les autorités coloniales. Organisées et administrées par les jésuites ou les sulpiciens, ces missions d'Amérindiens domiciliés sont constituées de groupes qui se sont réfugiés au Canada et qui ont embrassé la religion catholique. En fait, non seulement la profession chrétienne s'avère presque requise pour s'y établir, mais les missionnaires y assurent aussi l'instruction religieuse des Amérindiens<sup>194</sup>.

À cet égard, plusieurs missions d'Amérindiens domiciliés existent déjà au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>195</sup>. Leur population, dont le quart est en mesure de porter les armes, s'élève à près de 2500 Amérindiens en 1725, 3500 en 1745 et 4100 en 1755<sup>196</sup>. La région de Québec peut compter sur la mission huronne de Notre-Dame-de-la-Jeune-Lorette et celle de Trois-Rivières sur les missions abénaquises de Bécancour et de Saint-François-de-Sales<sup>197</sup>. La région de Montréal, la plus vulnérable aux incursions ennemies, compte quant à elle sur des alliés iroquois et hurons établis dans la mission du Sault-Saint-Louis au sud de Montréal. À cela s'ajoute en 1720 la mission de l'Annonciation-du-lac-des-Deux-Montagnes<sup>198</sup>, qui réunit les missions du Sault-au-Récollet et de Saint-Louis-de-l'Île-aux-Tourtes. Située à

<sup>193</sup> D. DELÂGE, *loc. cit.*, p. 59; G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 257-258; G. HAVARD, *op. cit.*, p. 471-472; M. GOHIER, *op. cit.*, p. 202; A. BALVAY, *op. cit.*, p. 135-136.

<sup>194</sup> Paul-André DUBOIS, [ouvrage à paraître : « Chant et mission en Nouvelle-France », PUL, v.2010].

<sup>195</sup> Les missions d'Amérindiens domiciliés de la vallée du Saint-Laurent sont situées sur une carte en annexe 3.2.

<sup>196</sup> La proportion de guerriers amérindiens au sein des populations domiciliées de la vallée du Saint-Laurent varie d'une nation à l'autre. Par exemple, J.A. Dickinson et J. Grabowski évaluent ce rapport à 1 sur 6 ou à 1 sur 7 chez les nations nomades comme les Algonquins et les Montagnais. En revanche, ils estiment ce rapport à 1 sur 4 ou à 1 sur 5 chez les nations sédentaires comme les Iroquois. Dans certaines missions comme celle du Sault-Saint-Louis qui regroupe majoritairement des Iroquois, le rapport augmente même à 1 sur 3,6 en 1732. J.A. DICKINSON et J. GRABOWSKI, « Les populations amérindiennes de la vallée laurentienne, 1608-1765 », *Annales de démographie historique*, Paris, 1993, p. 56-57, 61.

<sup>197</sup> La mission de Saint-François-de-Sales regroupe également des membres de la nation des Loups. Entre 1743 et 1749, une autre mission abénaquise est fondée à Missisquoi.

<sup>198</sup> Cette mission sera désignée simplement sous le nom de mission du lac des Deux-Montagnes dans le reste du mémoire.

l'embouchure de la rivière Outaouais, cette mission rassemble des membres des nations iroquoises, huronnes, algonquines et népissings<sup>199</sup>.

Ainsi, au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est en partie grâce à l'activité des missionnaires que les autorités coloniales réussissent à fixer les Amérindiens dans ces endroits stratégiques. Plus qu'à tout autre endroit dans la colonie, les autorités coloniales doivent s'assurer de la fidélité de ces Amérindiens dans l'éventualité où un conflit avec l'Angleterre serait déclenché. Par conséquent, les missionnaires qui oeuvrent auprès d'eux s'appliquent à persuader les Amérindiens que la fidélité au roi de France et l'attachement à la religion catholique sont indissociables. C'est justement dans cette perspective qu'un jeune sulpicien du nom de François Picquet est envoyé en Nouvelle-France en 1734 et affecté à la mission du lac des Deux-Montagnes en 1739.

## Conclusion

Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les tensions commerciales et politiques qui se font sentir dans la baie d'Hudson, sur le littoral nord-atlantique et dans la région des Grands Lacs laissent déjà présager l'impossible coexistence des projets coloniaux français et anglais. Les affrontements qui ont lieu en sol américain au rythme des conflits européens de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) et de la Succession d'Espagne (1701-1713) confirment que la rivalité entre les deux puissances européennes ne connaît plus de frontière. Une lutte à finir pour le contrôle du continent nord-américain est désormais inévitable. Contrainte à signer une paix désavantageuse où elle fait d'importantes concessions territoriales à l'Angleterre en Amérique du Nord, la France s'engage à profiter de la trêve qui s'installe pour rétablir sa souveraineté dans les zones frontalières de la colonie.

Soucieuses de ne pas déclencher un autre conflit, les autorités métropolitaines et coloniales élaborent alors différentes stratégies pour redresser la colonie dans le respect des cadres définis par le traité d'Utrecht. Réaffirmer sa présence en Acadie et réduire au

---

<sup>199</sup> D. MIQUELON, *op. cit.*, p. 100, 146; G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 200; J.A. DICKINSON, *loc. cit.*, p. 359, 362-366; O.P. DICKASON, *Les Premières Nations du Canada: depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, p. 229.



maximum l'expansion des colonies anglaises sont les priorités qui s'imposent à la France si elle espère conserver son hégémonie en Amérique septentrionale. Pour rétablir la défense des frontières de la colonie, deux grands principes guident les politiques françaises. Le premier consiste à prendre clairement possession des territoires encore reconnus à la France. Le second repose quant à lui sur la mise en place d'un réseau d'alliances amérindiennes qui permet à la France de s'assurer le soutien des populations qui occupent déjà les territoires qu'elle revendique.

Pendant deux décennies, les autorités françaises s'activent autant sur le front de l'Acadie que sur celui des Grands Lacs. Fondation de nouvelles colonies sur le littoral nord-atlantique, migration des Acadiens, contestation diplomatique des frontières de la Nouvelle-Écosse, soutien financier aux Amérindiens qui luttent contre les Anglais ou construction d'une chaîne de postes et de forts dans l'*hinterland* américain sont autant de manœuvres effectuées pour être en mesure de faire face à un prochain affrontement avec l'Angleterre. Pourtant, l'ensemble de ces mesures n'enraye pas la menace que représente l'expansion des colonies anglaises. Qui plus est, l'efficacité du système de défense de la colonie repose en grande partie sur la coopération des nations amérindiennes. Dans les années 1730, alors que les conflits territoriaux en Acadie et à l'est du lac Ontario perdurent, les autorités françaises doivent plus que jamais garantir le soutien de leurs alliés amérindiens. Politique des présents, ambassades, médiation du gouverneur entre les différentes nations alliées, tout doit être mis à profit pour conserver l'appui des nations amérindiennes.

Dans cette perspective, la présence missionnaire se révèle un atout non négligeable pour les autorités coloniales de la Nouvelle-France. En Acadie, les autorités de Louisbourg ne peuvent plus perdre le soutien des Micmacs si elles espèrent reconquérir l'Acadie péninsulaire. Les missionnaires possèdent alors le profil idéal pour soutenir les intérêts de la France auprès d'eux sans déclencher ouvertement les hostilités entre les deux puissances européennes. Les autorités de Louisbourg profitent ainsi du fait que les Micmacs peuvent jouir de l'exercice de la religion catholique et de l'instruction des missionnaires conformément aux traités de Dummer<sup>200</sup>. Les dirigeants du Canada doivent quant à eux

---

<sup>200</sup> L.F.S. UPTON, *op. cit.*, p. 44; D. MIQUELON, *op. cit.*, p. 120.

pouvoir compter sur le soutien des Amérindiens domiciliés de la vallée du Saint-Laurent. Dans l'éventualité d'un conflit ouvert avec les colonies anglaises, les missions du Sault-Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes deviennent pratiquement les derniers bastions qui protègent Montréal. Les missionnaires qui y oeuvrent sont donc à même de concevoir toute l'importance que revêt la fidélité de leurs ouailles à la cause française.

C'est précisément dans ce contexte de tensions politiques que s'inscrit l'apostolat des abbés Maillard et Le Loutre en Acadie, et celui de l'abbé Picquet à la mission du lac des Deux-Montagnes. Afin de mieux comprendre pourquoi les autorités coloniales voient en eux d'intéressants candidats pour maintenir l'alliance franco-amérindienne, il apparaît maintenant nécessaire de saisir les atouts qui disposent ces trois missionnaires à exercer différentes fonctions d'intermédiaires politiques entre l'administration coloniale et les Amérindiens.

## **2 TROIS INTERMÉDIAIRES DE CHOIX POUR MAINTENIR L'ALLIANCE FRANCO- AMÉRINDIENNE**

À la veille des années 1740, les autorités coloniales sont bien conscientes de l'importance de s'assurer le concours des populations amérindiennes occupant les zones frontalières de la colonie pour prévenir les incursions ennemies. Elles n'hésitent donc pas à utiliser les services de trois jeunes missionnaires qui s'imposent de plus en plus auprès des Amérindiens. On peut s'interroger sur les raisons qui incitent l'administration coloniale à se tourner vers les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet. En fait, ces trois prêtres disposent d'une solide formation ecclésiastique complétée par une connaissance approfondie des langues et mœurs amérindiennes. L'ascendant qu'ils possèdent sur leurs ouailles est indiscutable. Outre cela, leur entreprise de christianisation converge avec les intérêts politiques français. Ainsi, les autorités coloniales ne tardent pas à voir en ces trois prêtres un véritable atout à exploiter pour assurer le maintien de l'alliance franco-amérindienne.

### **2.1 De jeunes prêtres formés pour oeuvrer en Nouvelle-France?**

Bien que plusieurs éléments de la vie des abbés Maillard, Le Loutre et Picquet avant leur arrivée en Amérique restent flous, un constat s'impose : les trois jeunes étudiants ne se destinent pas aux missions amérindiennes au moment où ils choisissent l'état ecclésiastique. Néanmoins, la fréquentation d'établissements qui se consacrent à la formation de prêtres instruits et aptes à occuper des postes où les conditions de sacerdoce s'avèrent plus difficiles prédispose partiellement les trois abbés à remplir les fonctions de missionnaire auprès des Amérindiens.

À l'époque où Pierre Maillard et Jean-Louis Le Loutre sont admis au séminaire du Saint-Esprit de Paris, les prêtres formés dans cet établissement ne sont pas présents dans le diocèse de Québec. Jusqu'en 1730, plusieurs groupes religieux de la métropole comme les

jesuites, les récollets, les capucins ou les sulpiciens fournissent des prêtres pour les cures et missions de la Nouvelle-France. Le séminaire de Québec forme quant à lui un clergé séculier en recrutant des candidats au sacerdoce à même la population coloniale, ou encore en France. Or, en vertu d'un accord conclu entre la Société des Missions Étrangères de Paris et Mgr de Laval en 1665, les prêtres séculiers recrutés en France et affectés à la direction du séminaire de Québec ou aux missions de la colonie sont, en principe, tous issus du séminaire des Missions Étrangères de Paris<sup>201</sup>. Alors que la société connaît des difficultés de recrutement au début des années 1730, Mgr Dosquet tente de modifier cet engagement pour combler les effectifs du diocèse de Québec<sup>202</sup>. Passé en France en 1733 pour se faire sacré quatrième évêque de Québec<sup>203</sup>, il mandate son nouveau vicaire général, Pierre de La Rue, abbé de l'Isle-Dieu, de pourvoir son diocèse de nouveaux prêtres<sup>204</sup>.

Pour résoudre le problème de recrutement du séminaire des Missions Étrangères de Paris, l'Isle-Dieu propose d'y faire entrer de jeunes séminaristes formés au séminaire du Saint-Esprit de Paris, de les admettre à la prêtrise pour enfin les envoyer en Nouvelle-France. Puisque sa proposition respecte l'accord qui lie le séminaire de Québec à la Société des Missions Étrangères, une entente est conclue entre les directeurs du séminaire du Saint-Esprit et la Société des Missions Étrangères. Désormais, certains candidats au sacerdoce formés au séminaire du Saint-Esprit séjourneront quelques mois au séminaire des Missions Étrangères de Paris, seule institution, soulignons-le, habilitée à présenter les futurs missionnaires au ministre de la Marine. Par cette voie, l'État leur octroyera un droit de passage sur les vaisseaux du roi ainsi qu'une gratification couvrant leurs effets personnels

---

<sup>201</sup> Joseph MICHEL, *Claude François Poullart Des Places, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, 1679-1709*, Paris, Éditions Saint-Paul, 1962, p. 255; A. DAVID, « Les missionnaires du séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 55.

<sup>202</sup> La Société des Missions Étrangères de Paris doit notamment fournir le corps professoral du grand et du petit séminaire de Québec. Or, H.J. Koren soutient qu'en 1734, dix postes d'enseignants ne sont pas comblés en raison des difficultés de recrutement de la société. N. Baillargeon croit plutôt que deux des dix postes sont comblés la même année. H.J. KOREN, *Les Spiritains : trois siècles d'histoire religieuse et missionnaire : histoire de la Congrégation du Saint-Esprit*, p. 47; Noël BAILLARGEON, *Le séminaire de Québec de 1685 à 1760*, Québec, PUL, 1977, p. 282.

<sup>203</sup> Une liste des évêques de Québec dont le siège épiscopal se situe entre 1713 et 1763 est présentée en annexe 1.4.

<sup>204</sup> L'abbé de l'Isle-Dieu est en fait responsable de toutes les questions ecclésiastiques en Louisiane et à l'île Royale. H.J. KOREN, *Aventuriers de la mission: les spiritains en Acadie et en Amérique du Nord 1732-1839*, p. 17-18; J. MICHEL, *op. cit.*, p. 255-257; Jean-Guy PELLETTIER, « Dosquet, Pierre-Herman », *DBC*, vol. 4, p. 238-240; G. HARVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 176.

et leur installation en Nouvelle-France. Cette entente demeurera en vigueur jusqu'en 1752, date à partir de laquelle les prêtres du séminaire du Saint-Esprit n'auront qu'à recevoir l'agrément de l'abbé de l'Isle-Dieu pour profiter des mêmes bénéfices<sup>205</sup>. C'est dans ce contexte de renouvellement du système de recrutement des prêtres que les jeunes abbés Maillard et Le Loutre seront affectés aux missions de l'Acadie.

Fondé en 1703 par Claude François Poullart Des Places, le séminaire du Saint-Esprit est un établissement qui se consacre à la formation d'étudiants pauvres, candidats au sacerdoce. En fait, comme le précisent les règlements du séminaire, seuls les jeunes hommes qui ont fait la preuve de leur incapacité à payer leur formation dans un autre établissement peuvent être admis au séminaire :

5. On ne pourra, sous quelque prétexte que ce puisse être, y admettre des gens en estat de pouvoir payer ailleurs leur pension. 6. On pourra cependant y recevoir quelques Escoliers, qui n'étant pas tout à fait dans la grande pauvreté, n'ont pas pourtant de quoy s'entretenir ailleurs. Il sera bon d'exiger quelque petite chose de ceux-cy pour les menus frais de la maison afin qu'ils ne soient pas cause qu'on diminue le nombre des plus pauvres qu'on doit recevoir de préférence<sup>206</sup>.

Ces critères de sélection permettent d'éviter que de jeunes candidats ambitieux viennent y chercher des grades en vue d'occuper éventuellement des postes avec bénéfices. En fait, l'esprit du séminaire est « [...] d'élever de jeunes ecclésiastiques dépourvus et détachés des biens de ce monde et de les disposer à aller partout où leurs évêques les enverront, et à choisir de préférence les places les plus pénibles, les fonctions les plus abandonnées et, par cette raison, les plus difficiles à remplir<sup>207</sup> ». Destinés à remplir les postes inférieurs au sein du clergé, les séminaristes sont logés, nourris et habillés modestement aux frais du séminaire. Selon les règlements de la fondation de l'établissement, la ration quotidienne des séminaristes provient des restes que les jésuites du collège Louis-le-Grand ont la charité de

<sup>205</sup> J. MICHEL, *op. cit.*, p. 258; H.J. KOREN, *Les Spiritains : trois siècles d'histoire religieuse et missionnaire : histoire de la Congrégation du Saint-Esprit*, p. 44; J. SÉGALEN, *op. cit.*, p. 13.

<sup>206</sup> Claude-François POUILLART DES PLACES, « Règlements généraux et particuliers, Chapitre premier, Des règles fondamentales, Article second, De la réception des sujets, no 5-6 », dans Christian de MARE, *Aux racines de l'arbre spiritain, Claude-François Poullart Des Places (1769-1709), Écrits et Études*, Paris, Congrégation du Saint-Esprit, 1998, p. 336. Coll. « Mémoire Spiritaine, Études et Documents », no 4.

donner à la maison. Malgré les dures conditions de vie associées à la fréquentation du séminaire du Saint-Esprit, les étudiants n'ont pas, contrairement à d'autres séminaristes pauvres, à transcrire des sermons ou des cahiers de théologie, à veiller des morts ou à porter le surplis aux enterrements afin de défrayer le coût de leur pension. Libérés de toutes considérations matérielles, ils se consacrent entièrement à leur formation spirituelle et intellectuelle<sup>208</sup>.

La formation des séminaristes dure entre sept et neuf ans et se donne au collège Louis-le-Grand. Sous la direction des jésuites, les trois premières années sont consacrées à l'étude de la philosophie : en première année, un cours de logique, en seconde, des cours de physique et de morale et en troisième année, des cours de métaphysique, de mathématiques et une révision des cours précédents. Les quatre dernières années de la formation sont ensuite consacrées à l'étude de la théologie. Les séminaristes y suivent des cours qui portent sur l'Écriture Sainte, sur la morale ou les cas de conscience. De plus, en seconde et en troisième années de théologie, les étudiants doivent suivre des leçons d'hébreu. Deux fois par an, le supérieur du séminaire du Saint-Esprit évalue tous les étudiants autant sur leurs connaissances que sur leurs mœurs. Ils peuvent alors être renvoyés s'ils ne satisfont pas les attentes du supérieur. Au bout de la formation générale de sept ans, le séjour des séminaristes peut, si ces derniers le désirent, se prolonger pendant deux années supplémentaires consacrées à l'étude du droit canon à la Sorbonne<sup>209</sup>.

Bien que tous les cours donnés par les jésuites à Louis-le-Grand soient magistraux, une fois par jour, un répétiteur du séminaire du Saint-Esprit, probablement l'un de ses directeurs, demande à quelques étudiants de commenter et d'éclaircir certaines leçons. Ainsi, l'apprentissage se fait autant au collège qu'à l'intérieur du séminaire. De là, il est possible de mesurer toute la rigueur de la formation reçue par les jeunes séminaristes. Menées sous une forme syllogistique, ces répétitions, ou « disputes », opposent des

---

<sup>207</sup> J. MICHEL, *op. cit.*, p. 195.

<sup>208</sup> C.-F. POUILLART DES PLACES, « Règlements généraux et particuliers, Chapitre troisième, Des différents emplois des particuliers, Article dix-huitième, Du cuisinier, no 227 », p. 362; J. MICHEL, *op. cit.*, p. 188, 193; Joseph LÉCUYER, « En relisant Poullart Des Places », dans C. MARE, *Aux racines de l'arbre spiritain, Claude-François Poullart Des Places (1769-1709), Écrits et Études*, p. 267.

<sup>209</sup> J. MICHEL, *op. cit.*, p. 198, 202; C.-F. POUILLART DES PLACES, « Règlements généraux et particuliers, Chapitre premier, Des règles fondamentales, Article troisième, De la demeure des sujets dans la maison, no 10 », p. 337.

étudiants qui défendent thèses ou antithèses en exerçant l'art de la rhétorique<sup>210</sup>. Comme l'explique J. Michel, « [on voit] dans ces *disputes* un moyen d'aiguiser l'esprit, de l'affermir, de le rendre plus alerte, plus prompt aux vives ripostes, de lui faire pénétrer plus profondément la doctrine, de donner à la parole de l'aisance, de l'assurance, de la force<sup>211</sup>. » Chaque samedi, d'autres discussions sont organisées sur le contenu de la semaine. Des « *disputes* » publiques sont même organisées chaque mois devant le personnel du séminaire, des membres du clergé invités pour l'occasion, des représentants de la cour, de la magistrature ou de la bourgeoisie cultivée. La formation reçue au séminaire du Saint-Esprit donne enfin une grande place à l'étude du plain-chant, des cérémonies ecclésiastiques ainsi qu'aux exercices de prédication et de catéchisme<sup>212</sup>. Voilà pour la formation des abbés Maillard et Le Loutre.

Pierre-Antoine-Simon Maillard est né vers 1710 dans le diocèse de Chartres. Il est raisonnable de situer son entrée au séminaire du Saint-Esprit de Paris vers 1726 ou 1727. Sa fréquentation de l'établissement laisse supposer qu'il provient d'un milieu modeste et qu'il a déjà reçu l'éducation requise pour être admis au séminaire puisque le règlement de la maison stipule qu'« [o]n ne recevra personne, pour quelque recommandation que ce puisse être, qui n'ait fait sa Rhétorique et ne soit en état d'entrer en philosophie ou en théologie<sup>213</sup> ». Lorsqu'il achève sa formation ecclésiastique à l'automne 1734, l'abbé de l'Isle-Dieu le sélectionne parmi des séminaristes qu'il compte envoyer au séminaire des Missions Étrangères de Paris<sup>214</sup>. Maillard y demeure alors huit mois avant d'y être ordonné puis désigné pour les missions micmaques de l'île Royale. Quelques semaines avant son départ pour l'Acadie, les supérieurs du séminaire des Missions Étrangères indiquent

---

<sup>210</sup> Selon le règlement du séminaire, l'établissement dispose d'un répétiteur en philosophie, un autre en théologie et un dernier en Écritures Saintes. J. MICHEL, *op. cit.*, p. 198; C.-F. POUILLART DES PLACES, « Règlements généraux et particuliers, Chapitre deuxième, Des différents devoirs et obligations communes à tous les particuliers, Article second, De l'étude de l'Écriture sainte, de la philosophie et de la théologie, no 45-52 », p. 342-343.

<sup>211</sup> J. MICHEL, *op. cit.*, p. 197.

<sup>212</sup> J. MICHEL, *op. cit.*, p. 200; C.-F. POUILLART DES PLACES, « Règlements généraux et particuliers, Chapitre deuxième, Des différents devoirs et obligations communes à tous les particuliers, Article troisième, Des cérémonies, de la déclamation et des catéchismes, no 55-57 », p. 343-344.

<sup>213</sup> C.-F. POUILLART DES PLACES, « Règlements généraux et particuliers, Chapitre premier, Des règles fondamentales, Article second, De la réception des sujets, no 7 », p. 336.

<sup>214</sup> M. DUMONT-JOHNSON, *loc cit.*, p. 448; Brian J. HANINGTON, *Every Popish Person : The Story of Roman Catholicism in Nova Scotia and the Church of Halifax, 1604-1984*, Halifax, Archdiocese of Halifax, 1984, p. 35.

d'ailleurs à leurs confrères de Québec qu'ils envoient un candidat bien disposé à remplir ses fonctions de missionnaire : « [...] il nous a beaucoup edifiez pendant tout ce temps la et on peut dire qu'il a toutes les qualitez d'un excellent missionnaire ayant très bien fait toutes ses etudes et remply avec cela de zele et de piété. Nous l'avons presenté a M. de Maurepas et qui la fort agréé [...]»<sup>215</sup> » Comme prévue, la sanction du ministre de la Marine confirme l'envoi du prêtre séculier en Amérique. Le 13 août 1735, l'abbé Maillard pose le pied à Louisbourg. Il est alors âgé d'environ 25 ans.

Jean-Louis Le Loutre montre pour sa part une vocation plus tardive. Né le 26 septembre 1709 dans la paroisse de Saint-Mathieu de Morlaix en Bretagne, il est issu d'une famille bourgeoise de papetiers. Orphelin à l'âge de 11 ans, le jeune Le Loutre, ses trois frères et sa sœur se retrouvent sous la tutelle de leur tante paternelle, elle-même veuve. Le clergé local assume manifestement l'éducation de Le Loutre. Entre 1728 et 1730, il entame ses études sacerdotales au séminaire du Saint-Esprit à Paris<sup>216</sup>. Malgré ses origines bourgeoises, son admission au séminaire suppose une détérioration de sa condition économique à la suite du décès de ses parents, ou encore, un don effectué en faveur du séminaire en échange de la formation dispensée au jeune Le Loutre<sup>217</sup>.

Le Loutre est sélectionné pour passer au séminaire des Missions Étrangères de Paris au terme de sa formation en mars 1737 et, contrairement à Maillard, il passe tout au plus deux mois dans cet établissement avant d'être ordonné et envoyé en Acadie au début de l'été<sup>218</sup>. Ses supérieurs ne tarissent pas moins d'éloges à son endroit. Lorsqu'ils le délèguent pour remplacer l'abbé de Saint-Poncy<sup>219</sup> à Annapolis Royal, ils n'hésitent pas à

---

<sup>215</sup> Jacques de BRISACIER, F. de MONTIGNY, F. de MONTORSIER, C.-A. COLLET, LESPÉRONNIÈRE, H.-J. TREMBLAY et A. de COMBES, « Lettre des abbés Brisacier, de Montigny, de Montorsier, Collet, Lespéronnière, Tremblay et de Combes du séminaire des Missions Étrangères de Paris aux MM. les directeurs du séminaire de Québec, Paris, 20 mai 1735 », CRAF, SME 2.1, Lettres M, no 85, p. 2.

<sup>216</sup> Le Loutre termine ses études en mars 1737. Selon les règlements du séminaire, il aurait complété une formation d'une durée totale de sept ou neuf ans. Il a donc vraisemblablement été admis en 1728 ou en 1730.

<sup>217</sup> En effet, les règlements du séminaire prévoient qu'un étudiant qui dispose d'une certaine richesse, mais qui n'est pas en mesure d'être formé ailleurs, pourrait simplement effectuer un don à l'institution en échange de sa pension. J. MICHEL, *op. cit.*, p. 187.

<sup>218</sup> J. SÉGALEN, *op. cit.*, p. 12; G. FINN, « La carrière de l'abbé Jean-Louis Leloutre et les dernières années de l'affrontement anglo-français en Acadie », p. 30-32.

<sup>219</sup> Né en France vers 1704, Claude de la Vernède de Saint-Poncy est ordonné par Mgr Dosquet en 1729, puis affecté à la cure des Acadiens d'Annapolis Royal. En 1736, l'abbé de Saint-Poncy et l'abbé Claude-Jean-Baptiste Chauvreulx ont maille à partir avec le gouverneur anglais Lawrence Armstrong lorsqu'ils refusent de coopérer avec son administration. Expulsé vers Louisbourg, l'abbé de Saint-Poncy projette de retourner à



vanter ses mérites : « Nous envoyons à sa place par le vaisseau qui va à l'Acadie un jeune prêtre qui a été élevé au Séminaire du St Esprit, et qui est de la connaissance de M. Maillard. Il a de la science, de la piété et de la santé. Il ne lui manque que l'exercice et la pratique, car il n'a jamais été dans l'emploi<sup>220</sup>. » Bien que l'abbé Le Loutre s'embarque d'abord avec le mandat d'œuvrer auprès des Acadiens, le rapatriement de l'abbé de Saint-Poncy à Annapolis Royal, conjugué aux efforts de l'abbé Maillard pour obtenir un second missionnaire chez les Micmacs, change son parcours qui bifurque désormais vers les missions micmaques<sup>221</sup>.

François Picquet emprunte quant à lui une trajectoire différente. Né le 4 décembre 1708 dans le diocèse de Belley à Bourg-en-Bresse, près de Lyon, il est le fils d'André Picquet, un bourgeois qui exerce une charge de notaire royal, et de Marie-Philippe Berthet, une femme issue d'une famille d'ancienne noblesse de robe. Le jeune Picquet fréquente d'abord le collège jésuite de sa ville natale où il suit son cours classique. Assez tôt, à l'âge de 17 ans, et avant même son sacerdoce, son zèle le pousse à prêcher dans les églises de Bourg-en-Bresse<sup>222</sup>. En 1727, Picquet est admis au séminaire de Saint-Irénée de Lyon pour y suivre sa philosophie sous la direction des sulpiciens. Dans les séminaires de province dirigés par la Compagnie de Saint-Sulpice au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la formation philosophique comprend des cours de logique, de métaphysique, de morale, de physique et parfois même de mathématique<sup>223</sup>. À cet égard, la formation de Picquet

---

Québec pour refaire sa santé. L'abbé Le Loutre est alors envoyé pour le remplacer, mais lorsqu'il foule le sol de l'Acadie, l'abbé de Saint-Poncy est déjà retourné à Annapolis Royal sous l'autorisation des autorités anglaises. J.-B.-A. ALLAIRE, *DBCCF*, vol. 1, p. 491; R. RUMILLY, *op. cit.*, p. 107-108; M. DUMONT-JOHNSON, « Chauvreulx, Claude-Jean-Baptiste », *DBC*, vol. 3, p. 128-129; G. FINN, *op. cit.*, p. 37.

<sup>220</sup> F. de MONTIGNY, C.-A. COLLET, F. de MONTORSIER et A. de COMBES, « Lettre de Montigny, Collet, Montorsier, et Combes aux MM. les directeurs du séminaire de Québec, Paris, 18 mai 1737 », CRAF, SME 2.1, Lettres M, no 90, p. 8.

<sup>221</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », p. 2-3; P. MAILLARD, « Lettre de Maillard à F. de Montigny, 24 octobre 1737 », CRAF, SME 2.1, Lettres P, no 61.

<sup>222</sup> A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 8-12; J.-B.-A. ALLAIRE, *DBCCF*, vol. 3, suppl. 5, p. 74.

<sup>223</sup> P. Garand soutient que Picquet entre au séminaire de Lyon en 1727 alors que R. Lahaise croit qu'il y est admis en 1728. Au terme de son passage à Saint-Irénée de Lyon, Picquet a vraisemblablement complété sa philosophie puisqu'il s'agit d'une condition *sine qua non* de l'admission au petit séminaire de Saint-Sulpice de Paris. En outre, Picquet n'a pu suivre sa théologie au séminaire de Lyon puisque l'établissement ne devient un lieu d'enseignement de la théologie qu'en 1782. P. GARAND, *op. cit.*, p. 7; R. LAHAISE, *loc. cit.*, p. 688; J. FERTÉ, *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes (1622-1695)*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1962, p. 167; Étienne Michel FAILLON, *Vie de M. Olier fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, quatrième édition revue et considérablement augmentée par l'auteur*, Paris, Wattelier, 1873, vol. 3, p. 355; René FOURREY, « La formation des prêtres dans les séminaires sulpiciens », *Annali di storia dell'educazione e delle istituzioni scolastiche*, vol. 7 (2000), p. 183, 193.

ressemble presque en tous points à celle de ses contemporains Maillard et Le Loutre. En 1728, l'évêque de Synope, suffragant de l'archevêque de Lyon, permet aussi à Picquet de prêcher dans toutes les paroisses de la Bresse et de la France-Comté relevant de son diocèse<sup>224</sup>. À partir de 1739, cette pratique devient plus courante puisque les séminaristes de Saint-Irénée de Lyon ont la possibilité de s'exercer publiquement à la prédication<sup>225</sup>.

Sur les sollicitations de l'archevêque de Lyon, Mgr de Châteauneuf de Rochebonne, Picquet entre au *petit séminaire* de Saint-Sulpice de Paris le 12 avril 1733 pour y compléter sa théologie<sup>226</sup>. Fondé en 1684 afin de ne pas priver de formation les étudiants peu fortunés, cet établissement se distingue du séminaire de Saint-Sulpice de Paris par les conditions de vie moins confortables des séminaristes qui y trouvent pension. Par conséquent, les futurs prêtres qui y sont formés se consacrent généralement à des postes moins prestigieux, où les conditions de sacerdoce sont plus difficiles à remplir<sup>227</sup>. Les postes d'aumôniers militaires, de maîtres d'école, de missionnaires ou de vicaires en sont de bons exemples. À cet égard, l'esprit de l'établissement fréquenté par Picquet peut se comparer à celui où passent Maillard et Le Loutre<sup>228</sup>. L'esprit de sacrifice et de renoncement y règne. Picquet y demeure une année au terme de laquelle, selon son biographe J.-J.L. de Lalande, il se fait recevoir docteur à la Sorbonne<sup>229</sup>. Les recherches menées par L. Bertrand montrent en revanche que Picquet ne figure sur aucune liste des

---

<sup>224</sup> La Franche-Comté n'est officiellement française que depuis la signature du traité de Nimègue en 1678. Auparavant indépendante puis espagnole, cette province a cependant toujours été profondément ancrée dans le monde germanique luthérien. Il est donc aisément concevable que des prêtres catholiques soient envoyés en mission intérieure pour évangéliser et finalement franciser les nouveaux sujets du roi de France. Maurice GRESSET, « Franche-Comté », dans Lucien BÉLY, dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, p. 568-569; Joël CORNETTE, *Chronique du règne de Louis XIV, de la fin de la Fronde à l'aube des Lumières*, Paris, Sedes, 1997, p. 109-112; M LEFÈBVRE, *L'Histoire de la Franche-Comté*, Besançon, Éditions du Bastion, 1999 (1825), p. 266-294.

<sup>225</sup> Un cours de prédication avait été instauré par le supérieur du séminaire de Saint-Irénée de Lyon en 1699. Or, le supérieur général de Saint-Sulpice a désapprouvé cette innovation, si bien que ce cours ne devait plus être prévu à la formation des séminaristes lorsque Picquet entre à Saint-Irénée de Lyon. Le cours de prédication ne sera réinstauré à Lyon qu'en 1764. L. BERTRAND, *op. cit.*, p. 395; R. FOURREY, *loc. cit.*, p. 189, 199.

<sup>226</sup> A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 12; J.-J.L. de LALANDE, *loc. cit.*, p. 263.

<sup>227</sup> R. FOURREY, *loc. cit.*, p. 183.

<sup>228</sup> Le séminaire du Saint-Esprit n'exige toutefois pas de pension à ses étudiants. En revanche, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le petit séminaire de Saint-Sulpice de Paris prélève une pension de 200 livres par an. Néanmoins, cette pension demeure relativement modeste puisque celle du séminaire de Saint-Sulpice s'élève à 400 livres à la même époque. J. FERTÉ, *op. cit.*, p. 164-166.

<sup>229</sup> J.-J.L. LALANDE, *loc. cit.*, p. 263.

docteurs de la Sorbonne<sup>230</sup>. À l'exemple des abbés Maillard et Le Loutre, Picquet étudie le plain-chant et les cérémonies ecclésiastiques de même que la prédication et le catéchisme. Tout comme au séminaire du Saint-Esprit, les directeurs du « petit séminaire de Saint-Sulpice » dispensent un enseignement sous forme de répétitions. De plus, les séminaristes doivent soutenir une thèse ou s'y opposer à chaque semaine<sup>231</sup>. Ordonné prêtre et reçu dans la compagnie de Saint-Sulpice le 10 avril 1734, Picquet est d'abord chargé de la direction des nouveaux convertis en France, sans qu'il soit possible d'en éclairer les circonstances. Le 3 mai 1734 à l'âge de 25 ans, Picquet s'embarque pour les missions sulpiciennes de la Nouvelle-France<sup>232</sup>.

Au bout de sept années passées dans les séminaires, c'est donc avec une solide formation intellectuelle et spirituelle que les trois jeunes prêtres s'engagent pour les missions de la Nouvelle-France. De surcroît, la fréquentation d'établissements dont la vocation est justement de préparer les futurs prêtres à exercer leur sacerdoce dans des conditions difficiles prédispose, on ne peut plus, Maillard, Le Loutre et Picquet à devenir « missionnaire des Sauvages ». Évidemment, rien ne garantit pour autant le plein succès de leur apostolat auprès des Amérindiens. Avant d'être en mesure d'occuper convenablement leurs nouvelles fonctions, les trois missionnaires doivent d'abord s'adapter à leur nouvel environnement.

## **2.2 S'adapter aux conditions de l'apostolat chez les Amérindiens**

Les premières années d'apostolat sont cruciales puisqu'elles permettent de constater si les missionnaires réussissent ou non à s'implanter de manière durable chez les Amérindiens. En effet, non seulement doivent-ils parvenir à établir un contact étroit avec

---

<sup>230</sup> Le bibliothécaire du Séminaire Saint-Sulpice a fourni à L. Bertrand une liste complète de tous les sulpiciens qui ont été reçus docteur à la Sorbonne. Le nom de François Picquet n'y figure pas. L. BERTRAND, *op. cit.*, p. 495, 513-514, 518.

<sup>231</sup> Ces répétitions se désignent également sous l'expression « discours de controverse ». J. FERTÉ, *op. cit.*, p. 165; L. BERTRAND, *Bibliothèque sulpicienne ou Histoire littéraire de la compagnie de Saint-Sulpice*, vol. 3, p. 438, 447.

les populations amérindiennes qu'ils fréquentent, mais encore sont-ils également tenus de s'adapter aux rudes conditions de vie qu'exige l'exercice de leurs fonctions : apprentissage des langues et des mœurs amérindiennes, acclimatement au continent nord-américain, pauvreté et nécessité de se déplacer sur de longues distances notamment. Même si les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet font face à des défis similaires, la façon dont ils sont introduits à leurs nouvelles fonctions reste intimement liée à l'état des missions où ils sont affectés.

À leur arrivée dans la colonie, les trois jeunes prêtres se consacrent essentiellement à l'étude des langues amérindiennes, ce qui leur permet de se familiariser aussi avec les mœurs, la culture et les croyances de leurs ouailles, ou de mieux comprendre leur conception du monde<sup>233</sup>. De plus, au contact des Amérindiens, les missionnaires ont l'occasion de pénétrer un mode de pensée qui diffère en tous points du mode traditionnel de pensée européen. En effet, R. Leavitt souligne que les interprètes parviennent à comprendre que les Amérindiens raisonnent par idées superposées et interposées plutôt que par une série d'éléments s'enchaînant sous le mode causal :

It has been observed that speakers of North American Native languages do not necessarily organize their reasoning according to a linear sequence of causes-and-effects or evidence-and-conclusions, as do speakers of European languages. Instead, they may keep a number of related ideas in mind, without putting them in a fixed order. [...] They commonly approach an idea or a topic from many different angles at once, thinking in a circle rather than a line. This same way of thinking in a circle is often part of people's spoken languages<sup>234</sup>.

Ainsi, malgré le défi que représente l'assimilation des langues et des mœurs amérindiennes, cet apprentissage devient une condition *sine qua non* du succès de leur entreprise de christianisation chez les Amérindiens.

---

<sup>232</sup> A. GOSSELIN, *Le fondateur de la Présentation (Ogdensburg) : l'abbé Picquet (1734-1760)*, p. 4-5; P. GARAND, *op. cit.*, p. 8, 13.

<sup>233</sup> Robert M. LEAVITT, *Maliseet and Micmac, First Nations of the Maritimes*, Fredericton, New Ireland Press, 1995, p. 3.

<sup>234</sup> *Ibid.*, p. 6.

## 2.2.1 L'implantation progressive de l'abbé Picquet au poste de missionnaire

Malheureusement, peu d'éléments permettent de documenter le contexte qui entoure l'apprentissage des langues amérindiennes par l'abbé Picquet. Débarqué à Québec le 6 juillet 1734, le prêtre se rend d'abord au séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Au cours des cinq années suivantes, il remplit les fonctions de vicaire dans la ville et les paroisses environnantes, ce qui lui permet d'acquérir l'expérience du ministère sacerdotal. Le nom de Picquet figure notamment dans les actes de 16 sépultures enregistrées à Montréal entre les mois de mars 1735 et de mai 1739<sup>235</sup>. Cette période prélude à son apostolat chez les Amérindiens puisqu'il étudie les langues iroquoise et algonquaine<sup>236</sup>. À cet égard, le jeune prêtre s'est probablement exercé à lire, prêcher et chanter en langue iroquoise et algonquaine en consultant des manuscrits liturgiques et catéchistiques réalisés par les abbés Maurice Quéré de Tréguron et Hamon Guen<sup>237</sup>. Il est tout à fait plausible de penser qu'il entre en contact avec les Amérindiens du lac des Deux-Montagnes au cours de cette période.

En 1739, Picquet est finalement affecté à la mission sulpicienne du lac des Deux-Montagnes où il rejoint les abbés Quéré de Tréguron<sup>238</sup> et Guen<sup>239</sup>, deux missionnaires déjà

---

<sup>235</sup> Les actes où l'abbé Picquet est répertorié n'indiquent pas l'identité du célébrant. En fait, chaque cérémonie est réalisée en présence d'au moins deux représentants de l'Église. Les inscriptions « prêtre », « vicaire », « prêtre du séminaire » ou « ecclésiastique » accompagnent les signatures. Picquet ajoute le titre de prêtre à sa signature à 12 occasions et celui de prêtre du séminaire à deux autres occasions. Il reste donc impossible de déterminer si Picquet officie dans le cadre de ces sépultures, s'il agit à titre de vicaire ou s'il est simplement témoin des sépultures. Programme de recherche en démographie historique, *Répertoire des actes de baptême, mariage et sépulture du Québec ancien, 1621-1799*, Montréal, Université de Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 2002, Base de données sur CD-Rom, Actes no 151484, 151490, 151493, 151517, 151540, 151586, 151617, 151640, 151642, 151797, 151811, 151831, 151870, 151945, 151957 et 152021.

<sup>236</sup> A. GOSSELIN, *op. cit.*, p. 5; A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 13, 20; R. LAHAISE, *loc. cit.*, p. 688; J.-B.-A. ALLAIRE, *DBCCF*, vol. 3, suppl. 5, p. 74; J.-J.L. de LALANDE, *loc. cit.*, p. 265.

<sup>237</sup> Quelques manuscrits qui contiennent des hymnes, des prières ou des cantiques en langues iroquoises et algonquines sont parvenus jusqu'à nous. [Maurice QUÉRÉ DE TRÉGURON], « Prières algonquines », [1695-1754], 55 p., Montréal, Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal (ASSSM), Boîte 56, no 14; [Hamon GUEN], « Hymnes, prières, cantique », [1715-1761], 136 p., Montréal, ASSSM, Boîte 57, no 1; [Hamon GUEN], [Prières en langue iroquoise], [1715-1761], 6 p., Montréal, ASSSM, Boîte 58, no 20.

<sup>238</sup> L'abbé Maurice Quéré de Tréguron (1663-1754) œuvre auprès des Amérindiens domiciliés depuis 1695. Il commence d'abord son apostolat à la mission de la Montagne, puis il participe au déplacement de cette mission vers celle du Sault-au-Récollet entre 1696 et 1704. Quéré de Tréguron prend ensuite en charge les travaux d'installation et de transport qui entourent la fondation de la mission du lac des Deux-Montagnes en 1721. Lorsque le décès du supérieur de la mission Robert-Michel Gay survient en 1725, Quéré de Tréguron le remplace et s'affaire à organiser la nouvelle mission. Il y fait notamment construire une église et un manoir en

bien établis dans cette mission. Picquet profite assurément de leurs conseils et de leur expérience auprès des Amérindiens, de sorte que l'apprentissage de ses nouvelles fonctions s'effectue graduellement, à l'intérieur des cadres d'une mission permanente fondée depuis plus d'une quinzaine d'années. À l'époque, la mission compte déjà une église de pierres et un logement pour les missionnaires situés à l'intérieur d'un fort palissadé en bois et flanqué de trois bastions. Depuis 1734, près de 560 Amérindiens des nations algonquine, iroquoise, huronne et népissing se sont établis aux côtés du fort, si bien que les missionnaires n'ont pas à parcourir un vaste territoire pour les évangéliser. Enfin, les missionnaires sont appuyés dans leurs travaux apostoliques par deux sœurs de la Congrégation de Notre-Dame qui s'occupent de l'instruction religieuse des jeunes amérindiennes et françaises<sup>240</sup>.

Après dix ans d'affectation à la mission du lac des Deux-Montagnes, Picquet connaît des conditions d'apostolat plus difficiles. Lorsqu'il fonde la mission de La Présentation en juin 1749, il doit d'abord demeurer dans une cabane d'écorce. À l'automne suivant, un parti agnier incendie les nouvelles installations qui y sont construites<sup>241</sup>. Au cours des mois de novembre et décembre 1755 et 1757, la petite vérole se déclare chez les

---

pierre, ainsi qu'un fort entre 1728 et 1741. Le sulpicien œuvre ensuite dans sa mission jusqu'en 1754, où il laisse la direction de la mission à Hamon Guen. À près de 91 ans, Quéré de Tréguron se retire au séminaire de Saint-Sulpice de Montréal jusqu'à son décès, survenu la même année. Antonio DANSEREAU, « Quéré de Tréguron, Maurice », *DBC*, vol. 3, p. 587-588.

<sup>239</sup> Arrivé dans la colonie en 1714, le sulpicien Hamon Guen (1687-1761) œuvre à la mission du Sault-au-Récollet près de Montréal auprès du sulpicien Maurice Quéré de Tréguron. Guen produit quelques cahiers de chants en langues iroquoise et huronne à cette époque. En 1721, le sulpicien participe à la fondation de la mission du lac des Deux-Montagnes où il fait notamment construire un calvaire sur la montagne. Ainsi, l'abbé Guen est âgé d'environ 52 ans lorsque l'abbé Picquet est affecté à la mission du lac des Deux-Montagnes en 1739. Il est fort probable que Picquet ait reçu conseils et enseignements de son confrère. À l'automne 1751, Guen œuvre même à la nouvelle mission de La Présentation fondée par l'abbé Picquet. Il y célèbre notamment le baptême d'un Amérindien et d'une jeune fille fait captive par les guerriers iroquois de la mission. Guen succède finalement à Quéré de Tréguron au poste de supérieur de la mission du lac des Deux-Montagnes en 1754. Il occupe ce poste jusqu'en 1760, puis décède le 15 avril 1761. A. DANSEREAU, « Guen, Hamon », *DBC*, vol. 3, p. 288; « Registre du Fort La Présentation », dans M. FARIBAUT-BEAUREGARD, *op. cit.*, p. 55-91.

<sup>240</sup> John R. PORTER et Jean TRUDEL, *Le Calvaire d'Oka*, Ottawa, Galerie nationale du Canada, 1974, p. 9, 12; J.A. DICKINSON et J. GRABOWSKI, *loc. cit.*, p. 57.

<sup>241</sup> L'abbé Picquet passe vraisemblablement l'été 1749 dans une cabane d'écorce. « Je compte être encore un mois assez misérablement logé dans ma cabane d'écorces, que les sauvages des Cinq-Nations m'ont heureusement faite pendant leur séjour dans ce poste [...] » F. PICQUET, « Lettre de Picquet à La Galissonnière, 4 août 1749 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 107, fol. 288.

Joseph-Pierre BONNECAMPS, « Relation du voyage de la Belle rivière fait en 1749, sous les ordres de M. de Celoron, par le P. Bonnecamps », dans Reuben Gold THWAITES, éd., *The Jesuit Relations and Allied Documents*, New York, Pageant Book Co., 1959, vol. 69, p. 152, 194.

Amérindiens domiciliés de sa mission<sup>242</sup>. De plus, des épisodes de disettes sévissent au cours des mois de novembre et décembre 1757, ainsi qu'au mois d'août 1759<sup>243</sup>. Finalement, été comme hiver, entre 1749 et 1760, Picquet parcourt plusieurs fois les régions du Haut-Saint-Laurent, du lac Ontario et de l'Iroquoisie, ce qui l'éloigne de sa mission<sup>244</sup>.

Ainsi, même si l'abbé Picquet est confronté à différentes embûches pendant la seconde moitié de son apostolat, ses séjours au séminaire de Saint-Sulpice de Montréal et à la mission du lac des Deux-Montagnes montre qu'il a eu l'opportunité d'appréhender progressivement ses nouvelles fonctions et d'acquérir une certaine autonomie avant de se consacrer seul à l'établissement d'une nouvelle mission chez les Iroquois.

## 2.2.2 Un défi relevé pour les abbés Maillard et Le Loutre en Acadie

En Acadie, l'adaptation des missionnaires à leur nouvel environnement se révèle beaucoup plus ardue qu'elle ne l'est dans les missions de la vallée du Saint-Laurent puisque aucun missionnaire n'est parvenu à s'implanter de façon permanente chez les Micmacs depuis la signature d'un traité de paix anglo-micmac en 1726. À cette date, les autorités anglaises ont restreint les fonctions de l'abbé Gaulin à celles de curé de la paroisse

---

<sup>242</sup> En fait, le registre de La Présentation recense 16 sépultures d'Amérindiens décédés de la petite vérole entre le 16 novembre et le 24 décembre 1755. Il reste difficile de savoir si le nombre réel de décès est plus élevé. A. Chagny, qui a probablement consulté le registre original de la mission avant qu'il ne soit brûlé le 5 décembre 1922 en même temps que plusieurs registres de la paroisse d'Oka, dénombre quant à lui 32 Amérindiens décédés entre le 14 octobre et la fin du mois de décembre 1755. En novembre et décembre 1757, Chagny soutient également que l'épidémie de petite vérole qui s'est déclenchée chez les Amérindiens qui ont participé à l'expédition menée contre le fort William-Henry en août 1757 fait des ravages jusqu'à la mission de La Présentation. Pourtant, le registre de la mission ne fait état que de six sépultures au cours de cette période. En revanche, le journal de l'officier Jean-Nicolas Desandrouins note que l'épidémie fait beaucoup de ravages chez les Amérindiens des Pays d'en haut. A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 238, 390-391; « Registre du Fort La Présentation », dans M. FARIBAUT-BEAUREGARD, *op. cit.*, p. 55-91; Charles-Nicolas GABRIEL, *Le Maréchal de camp Desandrouins, 1729-1792 : Guerre du Canada 1756-1760, Guerre de l'indépendance américaine 1780-1782*, Verdun, Imprimerie Renvé-Lallemant, 1887, p. 135-136; P. GARAND, *op. cit.*, p. 38.

<sup>243</sup> A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 394, 471; Luc de LA CORNE, « Lettre de La Corne à Lévis, Île-aux-Galops, 10 août 1759 », dans H.-R. CASGRAIN, dir., *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis (CMML)*, vol. 12: *Lettres de divers particuliers au chevalier de Lévis*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & frère, 1895, p. 204; Luc de LA CORNE, « Lettre de La Corne à Lévis, Île-aux-Galops, 17 août 1759 », *CMML*, vol. 12, p. 206.

<sup>244</sup> L'abbé Picquet participe à différentes expéditions dont les enjeux sont à la fois religieux, politiques et militaires. Le chapitre trois du mémoire en fera état.

acadienne des Mines. Même si le missionnaire reste probablement en contact avec quelques groupes micmacs de la région, les autorités françaises perdent leur principal agent de liaison lorsque ce dernier se retire à Québec au cours de l'été 1732 pour de graves raisons de santé<sup>245</sup>. Quant à l'ancien auxiliaire de l'abbé Gaulin, l'abbé Michel Courtin<sup>246</sup>, il se trouve à la mission de Malpèque sur l'île Saint-Jean à l'hiver 1730. Appelé à se déplacer entre Louisbourg et la mission de Mirliguèche, il périt dans un naufrage à l'automne 1732<sup>247</sup>. À la nouvelle de son décès, l'abbé Gaulin demande aux directeurs du séminaire de Québec de retourner en Acadie, ce qu'ils lui refusent à l'automne 1733 en raison des « [...] foiblesses ou infirmités auxquelles il est sujet<sup>248</sup> ».

Les autorités coloniales jugent alors impératif d'établir un nouveau missionnaire chez les Micmacs. Dès l'automne 1733, Sainte-Ovide<sup>249</sup>, le gouverneur de Louisbourg, profite des tensions qui existent entre l'abbé Bierne, aumônier de Port Lajoie, et le commandant de l'île Saint-Jean, Jean-Pierre Roma, pour envoyer le prêtre passer l'hiver chez les Micmacs<sup>250</sup>. Ne disposant alors d'aucun interprète<sup>251</sup> pour assister Bierne dans l'apprentissage de la langue micmaque, le gouverneur annonce au ministre de la Marine dès l'année suivante que la tentative d'implanter un nouveau missionnaire chez les Micmacs a échoué en raison de l'incapacité de Bierne à s'exprimer dans la langue de ses fidèles :

---

<sup>245</sup> D. LEE, *loc. cit.*, p. 246-247; N. BAILLARGEON, *op. cit.*, p. 375.

<sup>246</sup> Si D. Lee et J.-B.-A. Allaire soutiennent qu'il s'agit de l'abbé Michel Courtin, C.W. Wicken croit plutôt que l'abbé Courtin se prénomme Raphaël. Indépendamment du prénom, il semble s'agir du même prêtre ordonné à Québec en 1724. D. LEE, *loc. cit.*, p. 246-247; J.-B.-A. ALLAIRE, *DBCCF*, vol. 1, p. 136; C.W. WICKEN, « Encounters with Tall Sails and Tall Tales : Mik'maq Society, 1500- 1760 », Thèse de doctorat (ethnohistoire), Montréal, Université McGill, 1994, p. 338.

<sup>247</sup> Joseph de MONBETON DE BROUILLAN, « Lettre du gouverneur de Saint-Ovide à Maurepas, Louisbourg, 25 novembre 1731 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 12, fol. 38; J.-B.-A. ALLAIRE, *DBCCF*, vol. 1, p. 136; MM. les directeurs du séminaire de Québec, « Lettre des MM les directeurs du séminaire de Québec aux MM. les directeurs du séminaire des Missions Étrangères de Paris, Québec, 18 octobre 1733 », CRAF, SME 2.1, Lettres M, no 82, p. 4-5.

<sup>248</sup> Les directeurs du séminaire de Québec expliquent aux directeurs du séminaire des Missions Étrangères de Paris les démarches entreprises par l'abbé Gaulin pour retourner en Acadie. « Mr. Gaulin nous a beaucoup sollicité pour lui permettre de retourner auprès de ses chers sauvages de l'Acadie, surtout depuis que nous avons appris la mort de Mr. Courtin. il nous a même présenté pour cela un écrit, mais en egard aux foiblesses ou infirmités auxquelles il est sujet, nous n'avons pas jugé a propos de lui permettre. » MM. les directeurs du séminaire de Québec, « Lettre des MM les directeurs du séminaire de Québec aux MM. les directeurs du séminaire des Missions Étrangères de Paris, Québec, 18 octobre 1733 », CRAF, SME 2.1, Lettres M, no 82, p. 7.

<sup>249</sup> Joseph de Monbeton de Brouillan, dit Saint-Ovide.

<sup>250</sup> *Ibid.*, p. 5.



J'avois en l'honneur de vous marquer l'année dernière que j'avois retenu Mr l'abbé Bierne pour tacher de luy faire apprendre l'idiome miquemaque, mais ce missionnaire n'a pû y parvenir, n'ayant eu personne pour luy apprendre [...] Ce missionnaire vint icy vers la fin d'avril et me dit qu'il ne pouroit point s'accoutumer a vivre parmy ces nations et qu'il luy seroit impossible de jamais pouvoir apprendre leur langage<sup>252</sup>.

Jugé désormais inapte à desservir les Micmacs, l'abbé Bierne obtient du gouverneur son rappel en France au printemps 1734<sup>253</sup>. L'abbé de Saint-Vincent est alors immédiatement dépêché pour le remplacer la même année. Cette fois-ci, le gouverneur Saint-Ovide envoie l'interprète Barthélemy Petitpas passer l'hiver à ses côtés à la mission de Mirliguèche<sup>254</sup>. Ainsi, lorsque l'abbé Maillard arrive à Louisbourg en août 1735, c'est l'abbé de Saint-Vincent qui se voit confier la tâche de lui enseigner la langue micmaque malgré « [...] la peine qu'il a prise à étudier une langue sans principes et sans méthode, et qu'il a apprise en si peu de tems au grand étonnement de tout le monde [...]»<sup>255</sup>. Disposant probablement des prières, des instructions et d'un catéchisme traduits en micmac par les abbés Gaulin et Courtin en 1727, Maillard passe les hivers 1736 et 1737 au côté de Saint-Vincent à la mission de Maligaouèche afin de se familiariser avec le micmac<sup>256</sup>.

Au mois d'août 1737, l'abbé Le Loutre arrive à Louisbourg afin de remplacer l'abbé de Saint-Poncy auprès des Acadiens d'Annapolis Royal. Or, sans tenir compte de la venue de Le Loutre, le gouverneur anglais Lawrence Armstrong rétablit l'abbé de Saint-Poncy dans ses fonctions. Au même moment, sur la demande de l'évêque de Québec, l'abbé de Saint-Vincent est rappelé en France pour justifier sa conduite, jugée inacceptable par

---

<sup>251</sup> En effet, l'interprète officiel des autorités de Louisbourg Barthélemy Petitpas a été dépêché sur un bâtiment envoyé à New York au même moment. J. MONBETON DE BROUILLAN, « Lettre de Saint-Ovide à Maurepas, Louisbourg, 1<sup>er</sup> novembre 1734 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 15, fol. 139-139v.

<sup>252</sup> *Ibid.*

<sup>253</sup> *Ibid.*

<sup>254</sup> J. MONBETON DE BROUILLAN et Jacques-Ange LE NORMANT DE MÉZY, « Lettre de Saint-Ovide et Le Normant à Maurepas, Louisbourg, 3 novembre 1734 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 15, fol. 13.

<sup>255</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard à Montigny, Louisbourg, 2 septembre 1735 », *CDICA*, vol. 1, p. 57.

<sup>256</sup> Les travaux réalisés par l'abbé Gaulin et son assistant l'abbé Courtin se sont vraisemblablement rendus jusqu'aux abbés de Saint-Vincent et Maillard puisque les abbés Maillard et Le Loutre sont en mesure de lire et chanter des prières en langue micmaque en 1738. En outre, un mémoire anonyme produit vers 1740 souligne l'existence des prières, des instructions et du catéchisme laissés par les abbés Gaulin et Courtin. A.A. JOHNSTON, *op. cit.*, vol. 1, p. 65; M. DUMONT-JOHNSON, « Maillard, Pierre », *DBC*, vol. 3, p. 449; D. LEE, *loc cit.*, p. 247; « Mémoire sur les missions des Sauvages mikmak et de l'Acadie, [v.1738-1741] », BAC, MG1, Série C11B, vol. 1, fol. 249v-250v.

l'évêque, auprès des directeurs des Missions Étrangères de Paris. Malgré l'insistance du gouverneur de Saint-Ovide qui avait maintenu l'abbé de Saint-Vincent en fonction en 1736 contre l'avis de Mgr Dosquet – probablement pour que le prêtre puisse continuer la formation de l'abbé Maillard –, l'évêque obtient le départ du missionnaire en 1737. L'abbé de Saint-Vincent quitte cette fois-ci l'Acadie à l'automne<sup>257</sup>. Par conséquent, l'abbé Maillard, devenu alors le seul missionnaire attribué aux Micmacs, insiste auprès du gouverneur Saint-Ovide afin que Le Loutre soit retenu sur l'île Royale et confié à ses soins pour y apprendre le micmac sous sa gouverne. Le gouverneur acquiesce à la demande de Maillard dans la perspective d'envoyer le nouveau missionnaire à la mission de Shubénacadie dès l'année suivante<sup>258</sup>. De cette façon, Le Loutre sera théoriquement en mesure de desservir autant les Micmacs que les Acadiens de la région.

Les deux missionnaires hivernent donc ensemble à Maligaouèche auprès des Micmacs. Ne disposant d'aucune grammaire ou dictionnaire, Le Loutre peut cependant compter sur l'enseignement de Maillard qui, au bout de trois années d'apostolat, maîtrise suffisamment bien la langue pour jeter les bases d'une œuvre liturgique et grammaticale en micmac<sup>259</sup>. En effet, l'abbé Le Loutre prêche quotidiennement devant ses ouailles en lisant les cahiers de prières et de chants rédigés par son confrère Maillard<sup>260</sup>. Même s'il parvient tant bien que mal à confesser les Micmacs près d'un an après avoir commencé l'apprentissage du micmac, la barrière de la langue représente toujours le principal obstacle

---

<sup>257</sup> Même si les circonstances de son départ restent floues, le missionnaire semble accusé d'avoir possédé de l'argent, probablement obtenu par la voie du commerce. Pourtant, un an après son rappel, un des directeurs du séminaire des Missions Étrangères de Paris soutient aux directeurs du séminaire de Québec que les abbés Maillard et Le Loutre et le gouverneur de Saint-Ovide prétendent que l'abbé de Saint-Vincent est victime de calomnies. Le retour de l'abbé de Saint-Vincent pour l'Acadie sera d'abord prévu en 1738, puis retardé en 1739. Finalement, au printemps 1739, le missionnaire décide de ne pas retourner en Acadie non seulement puisque son allié le gouverneur de Saint-Ovide s'est retiré en France, mais surtout puisque les directeurs de la Société des Missions Étrangères ne jugent pas à propos de l'agréger. F. MONTIGNY, « Lettre de Montigny aux MM. du séminaire de Québec, Paris, 4 avril 1738 », CRAF, SME 2.1, Lettres M, no 91, p. 2; F. de MONTIGNY, F. de MONTORSIER, C.-A. COLLET, H.-J. TREMBLAY, Martin DU FAU et A de COMBES, « Lettre des abbés de Montigny, de Montorsier, Collet, Tremblay, Du Fau et de Combes aux MM. les directeurs du séminaire de Québec, Paris, 15 mai 1738 », CRAF, SME 2.1, Lettres M, no 93, p. 9; F. MONTIGNY, « Lettre de Montigny aux MM. les directeurs du séminaire de Québec, Paris, 16 mai 1739 », CRAF, SME 2.1, Lettres M, no 96, p. 4; R. RUMILLY, *op. cit.*, p. 109; F. de MONTIGNY, F. de MONTORSIER, C.-A. COLLET et A de COMBES, « Lettre des abbés de Montigny, de Montorsier, Collet et de Combes aux MM. les directeurs du séminaire de Québec, Paris, 18 mai 1737 », CRAF, SME 2.1, Lettres M, no 90, p. 4.

<sup>258</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 24 octobre 1737 », *CDICA*, vol. 1, p. 60-61.

<sup>259</sup> L'utilisation de cette œuvre liturgique sera abordée dans la section 2.4.1 du mémoire.

<sup>260</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 22.

auquel Le Loutre doit faire face puisqu'« [...] il faut tourner mille fois sa langue, faire des sifflements de gosier pour en prononcer un mot tant cette langue est rude et barbare [...] »<sup>261</sup>. Néanmoins, Le Loutre possède indubitablement certaines qualités qui le prédisposent à l'apprentissage d'une nouvelle langue, lui qui parle déjà breton et français, qui connaît le latin et qui s'est aussi familiarisé avec l'hébreu lors de son passage au séminaire du Saint-Esprit<sup>262</sup>. Quoi qu'il en soit, au terme des six ou sept mois passés aux côtés de son confrère Le Loutre<sup>263</sup>, Maillard le juge apte à desservir les Micmacs de la Nouvelle-Écosse :

Tout va bien pour le nouveau missionnaire, il est en état de faire valoir le talent Evangélique partout où il trouvera des Mikmakes. Il ne parle pas encore bien correctement, mais il tient la clef des principales conjugaisons, ainsi l'usage luy rendra la parole assurée. Il est parfait mikmak à l'Eglise, parce qu'il sçait, lit et chante parfaitement bien toutes nos prières; il n'y a que la conversation familière qui le trahit<sup>264</sup>.

En septembre 1738, l'abbé Le Loutre se rend à la mission de Shubénacadie abandonnée par l'abbé Gaulin depuis douze ans<sup>265</sup>.

Quant à l'abbé Maillard, Le Loutre s'étonne du succès avec lequel il parvient jour après jour à approfondir sa connaissance de la langue micmaque. Devant tant de zèle et de dévouement, Le Loutre témoigne du caractère exceptionnel de son confrère :

C'est un thresor que ce missionnaire auquel je crois que le Seigneur a donné le don des langues, il est etonnant de voir les progrès qu'il y a fait pour le peu de tems qu'il y est, C'est un ouvrier infatigable pour l'étude et les

---

<sup>261</sup> *Ibid.*

<sup>262</sup> *Ibid.*; J. MICHEL, *op. cit.*, p. 198.

<sup>263</sup> Lorsque l'abbé Le Loutre produit son autobiographie entre 1755 et 1763, il mentionne avoir passé une dizaine de mois auprès de l'abbé Maillard. Pourtant, une lettre de Le Loutre rédigée en 1738 indique que les deux missionnaires se sont côtoyés sur une période de six ou sept mois. J.-L. LE LOUTRE, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », p. 2; J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de l'abbé Le Loutre, Cobequit, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 22.

<sup>264</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 29 septembre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 63.

<sup>265</sup> Au sujet de la mission de Shubénacadie, l'abbé Le Loutre écrit « [...] il y a onze ou douze ans que mr. le gouverneur leur promet un missionnaire [...] » J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de l'abbé Le Loutre, Cobequit, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 20.

travaux continuels inseparables de ces missions, c'est un ministre rempli de l'esprit apostolique, enfin un modele a imiter [...] <sup>266</sup>

Au-delà du portrait louangeur dressé par l'abbé Le Loutre, l'abbé Maillard constate que la maîtrise de la langue micmaque ne s'acquiert qu'au prix d'efforts soutenus et de l'expérience. En effet, il juge plus tard que les huit premières années de son apostolat consacrées principalement à l'étude de cette langue ne lui ont pas suffi pour parvenir à s'exprimer aussi bien que les meilleurs orateurs micmacs <sup>267</sup>.

À l'apprentissage des langues amérindiennes s'ajoute également l'adaptation à un nouveau mode de vie. Certes, passer par des séminaires dont l'esprit était de former des prêtres pour les fonctions les moins prestigieuses et les plus astreignantes a probablement prédisposé les deux prêtres à vivre modestement. Néanmoins, les abbés Maillard et Le Loutre se retrouvent dans des conditions pour le moins pénibles lorsqu'ils débarquent en Acadie. En septembre 1738, Maillard indique qu'il doit abandonner sa mission de Maligaouèche avant la venue de l'hiver puisque la chapelle et la maison qui y sont construites menacent de tomber en ruine <sup>268</sup>. Quelques jours plus tard, Le Loutre sollicite l'envoi d'effets indispensables à ses activités apostoliques <sup>269</sup>. Il rappelle aussi à son destinataire les dures conditions dans lesquelles s'effectue le ministère : « Vous pensés peut être que nous sommes icy bien riches et que nous ne manquons de rien, mais d'où nous viendroient ces richesses, nos appointements sont fort modiques surtout pour un pais aussy dur que celuy cy <sup>270</sup> ». En fait, jusqu'en 1740, Le Loutre se voit obligé d'officier sous une tente dans les régions de Cobequit et Takamagouche puisqu'il ne dispose d'aucune église,

---

<sup>266</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>267</sup> P. MAILLARD, « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », p. 296.

<sup>268</sup> L'abbé Maillard quitte alors sa mission pour hiverner dans la région d'Antigonish, près du détroit de Canseau. A.A. JOHNSTON, *op. cit.*, p. 66; P. MAILLARD, « Lettre de Maillard à Collet, Louisbourg, 29 septembre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 64.

<sup>269</sup> Le Loutre demande quelques calottes, les effets requis pour se raser, ce qu'il n'a pu faire depuis près de trois mois, ainsi que le matériel nécessaire à la réalisation de ses activités apostoliques : un bref, c'est-à-dire un bréviaire, six douzaines de catéchismes de Paris, des cantiques imprimés pour les Acadiens de Cobequit et Takamegouche ainsi que plusieurs chapelets. Dans une lettre conjointe, les abbés Maillard et Le Loutre avaient d'ailleurs déjà demandé l'automne précédent quelques calottes prétextant la rigueur du climat. J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 24; P. MAILLARD et J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Maillard et Le Loutre à Collet, Louisbourg, 28 octobre 1737 », *CDICA*, vol. 1, p. 62.

chapelle ou presbytère<sup>271</sup>. Un mémoire qui fait le point sur la situation des missions micmaques et qui est produit à la même époque souligne aussi que « [l]’etat de ces missionnaires est très penible, la vie quils menent est tres dure et ils se trouvent souvent en poste<sup>272</sup> ».

Finalement, les abbés Maillard et Le Loutre doivent s’attacher à la desserte d’un vaste territoire. En fait, jusqu’à ce que Le Loutre soit affecté à la région de Shubénacadie à l’automne 1738, Maillard pérégrine entre les différentes missions volantes<sup>273</sup> de l’île Royale, de l’île Saint-Jean et de la Nouvelle-Écosse, ce qu’il peine à réaliser chaque année<sup>274</sup>. Par la suite, Maillard œuvre principalement auprès des Micmacs qui fréquentent l’île Royale. En revanche, la piètre condition de la chapelle de Maligaouèche l’oblige à quitter l’île Royale pour hiverner à la mission d’Antigonish au nord-est de l’Acadie anglaise. Le Loutre se consacre quant à lui non seulement aux Micmacs qui occupent le territoire de la Nouvelle-Écosse, mais aussi aux Acadiens qui résident dans la région de Cobequit jusqu’à ce que l’abbé Jacques Girard le remplace en 1742. Pour se conformer aux exigences de son apostolat, Le Loutre hiverne à la mission de Shubénacadie et s’absente

---

<sup>270</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 24.

<sup>271</sup> *Idem.*, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 3 octobre 1740 », *CDICA*, vol. 1, p. 26.

<sup>272</sup> À cet égard, les portraits du récollet Michel Bruslé et de l’abbé Antoine Gaulin que trace Louis Chancels de Lagrange dans sa relation de voyage à l’île Royale en 1716 témoignent de la précarité avec laquelle les missionnaires de l’Acadie doivent composer. Le père Bruslé « [...] habite avec [les Micmacs], mange comme eux souvent de la viande creue, couche au froid ieusne parfois faute de provisions », tandis que l’abbé Gaulin « [...] couche sur la neige, soufre l extreme froit porte, actuellement des souliers a la sauvage faite des peaux de loups marins ». Rien ne prouve toutefois que les abbés Maillard et Le Loutre se soient retrouvés dans les mêmes conditions que ces deux missionnaires. « Mémoire sur les missions des Sauvages mikmak et de l’Acadie, [v.1738-1741] », BAC, MG1, Série C11B, vol. 1, fol. 250; L. CHANCELS DE LAGRANGE, « Voyage fait a l’Isle Royale ou du Cap Breton en Canada. 1716 sur la Fregate l’Atlante commandee par Monsier De Courbon StLeger livre troisième du 3<sup>e</sup> tome », dans L.-A. VIGNERAS, *loc. cit.*, p. 431-432.

<sup>273</sup> Puisque les populations micmaques sont nomades, il existe plusieurs missions volantes, ou sporadiques, sur le territoire acadien qui constituent des points de rassemblement ponctuel où les missionnaires s’arrêtent quelque temps auprès des Micmacs entre le printemps et l’automne. Par exemple, les missions de Mirliguèche (La Hève) et Cap Sable sur le territoire de la Nouvelle-Écosse, ou de Malpèque sur l’île Saint-Jean resteront presque toujours sporadiques. Des missions fixes, ou plutôt semi-permanentes, rassemblent quant à elle chaque hiver les femmes et les enfants micmacs alors que les hommes s’absentent périodiquement pour chasser à l’intérieur des terres. Selon les époques, les missions permanentes des abbés Maillard et Le Loutre seront celles de Maligaouèche et de l’île de la Sainte-Famille sur l’île Royale, puis d’Antigonish et de Shubénacadie sur le territoire de la Nouvelle-Écosse. P.-A. DUBOIS, *De l’oreille au cœur : Naissance du chant religieux en langues amérindiennes dans les missions de Nouvelle-France 1600-1650*, Sillery, Septentrion, 1998, p. 38; P. MAILLARD, « Lettre de M. l’abbé Maillard sur les missions de l’Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », p. 353; [J.-L. LE LOUTRE], « Description de l’Acadie, 1746 », *CDICA*, vol. 1, p. 42-43.

<sup>274</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 24 octobre 1737 », *CDICA*, vol. 1, p. 60-61; *Idem.*, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 29 septembre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 63.

près de huit mois par année afin de fréquenter les différents groupes micmacs de la Nouvelle-Écosse<sup>275</sup>. À cela s'ajoute encore le territoire de l'île Saint-Jean que l'un ou l'autre des missionnaires visite une seule fois par an<sup>276</sup>. Les deux missionnaires doivent enfin se présenter à Louisbourg chaque année pour recevoir leur gratification<sup>277</sup>. Considérant les contraintes liées à la mobilité géographique des missionnaires affectés aux Micmacs, les deux abbés sollicitent à maintes reprises la présence d'un prêtre résidant sur l'île Saint-Jean, homme de préférence disposant d'une solide constitution physique<sup>278</sup>.

Ainsi, en dépit des obstacles que posent l'apprentissage des langues amérindiennes et l'adaptation à un nouvel environnement, les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet parviennent à s'implanter dans leur mission respective et à exercer leurs nouvelles fonctions à la fin des années 1730. Leur apostolat véritablement entamé, les trois missionnaires sont aussitôt appelés à relever un nouveau défi : celui de s'imposer comme une autorité morale et comme le principal intermédiaire des Amérindiens auprès des autorités françaises.

### 2.3 Développer un ascendant sur les populations amérindiennes

À partir du moment où les trois missionnaires sont en mesure de se faire entendre dans la langue de leurs ouailles, ils constatent rapidement que leurs instructions morales sont trop souvent négligées. Pour les missionnaires, ces écarts de conduite sont liés à l'influence des Français, notamment les marchands, les coureurs des bois et les soldats.

---

<sup>275</sup> G. FINN, *op. cit.*, p. 44.

<sup>276</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 20.

<sup>277</sup> « Mémoire sur les missions des Sauvages mikmak et de l'Acadie, [v.1738-1741] », BAC, MG1, Série C11B, vol. 1, fol. 252.

<sup>278</sup> Aucun autre missionnaire n'œuvre auprès des Micmacs jusqu'à l'arrivée de l'abbé Jean Manach à l'automne 1750, de l'abbé Lemaire en 1752, et de l'abbé Pierre Cassiet en 1753. Manach sera destiné aux Micmacs de la région de Shubénacadie alors que Lemaire et Cassiet seront envoyés sur l'île Saint-Jean. P. MAILLARD, « Lettre de Maillard à M. de l'île Royale, Louisbourg, 7 octobre 1750 », CRAF, SME 2.1, Lettres P, no 67, p. 1; Pierre de LA RUE, « Lettre de l'Isle-Dieu à Mgr de Pontbriand, 1<sup>er</sup> avril 1753 », *RAPQ*, 1935-36, p. 381; [*Idem.*], « Tableau de l'état actuel des Missions tant françaises que sauvages dans la partie méridionale de la Nouvelle-France, savoir, celles de la rivière St Jean, du fort Beauséjour et de ses dépendance, de l'Isle St Jean, de Louisbourg et des différents ports qui en dépendent; ensemble des paroisses habitées par les français qui se trouvent encore sous la domination des Anglais dans l'Acadie », *CDICA*, vol. 3, p. 184; P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 19 septembre 1739 », *CDICA*, vol. 1, p. 69.

Lorsque l'abbé Le Loutre s'installe à la mission de Shubénacadie en octobre 1738, il remarque d'ailleurs à cet effet que l'insubordination des Micmacs constitue l'une des principales raisons empêchant l'épanouissement de l'entreprise missionnaire en Acadie :

[...] l'inconstance, la legereté et la paresse de nos Sauvages joint au commerce qu'ils ont avec le françois: sont ils sous les yeux de leur missionnaire on les prendroit pour des S[ain]ts, se sont des anges a l'eglise par leur modestie, dociles a leurs patriarches<sup>279</sup> et soûmis a ce qui leur dit, mais ce n'est qu'un bien passager : tout se perd par leur differentes courses, viennent-ils jusques chez le françois ce n'est plus qu'abomination [...]<sup>280</sup>

Les abbés Maillard et Picquet notent également que les rapports qu'entretiennent les Amérindiens avec les Français nuisent profondément à l'œuvre de conversion. En effet, les Français fournissent souvent de mauvais exemples aux Amérindiens en adoptant des comportements qui ne contredisent en tous points la morale proposée par les missionnaires. À Louisbourg, Maillard soutient que « [l]es [c]antines que les officiers entretiennent au grand détriment de la Religion, sont des écoles de [S]atan, les entretiens qu'on y forme ne sont que blasphêmes, qu'imprécations, que paroles exécutoires, que discours remplis d'obscénités; on s'y raille même impunément des plus saintes cérémonies de l'Eglise<sup>281</sup> ». À la fin de son apostolat, l'abbé Picquet juge quant à lui que la présence de garnisons ou de

---

<sup>279</sup> Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les Micmacs désignent leurs missionnaires par l'expression « patriarches », ou plutôt « *patlias* » en langue micmaque. Le récollet Chrestien Leclercq explique que les Micmacs utilisent cette dénomination parce qu'ils « [...] s'aperçoivent qu'on rend beaucoup d'honneur aux Missionnaires, & qu'eux-mêmes les ont qualifié, par respect & par reverence, du titre de Patriarche [...] ». Le sieur de Diéreville fournit une explication semblable lorsqu'il soutient que les Micmacs sont touchés par le décès de leur patriarche l'abbé Louis-Pierre Thury en 1699. Louis Chancels de Lagrange note enfin dans sa relation de voyage en 1716 que l'abbé Gaulin est le « [...] patriarche des sauvages; c'est le nom qu'ils leurs donnent ». David L. SCHMIDT, « Écriture sacrée en Nouvelle France : Les hiéroglyphes micmacs et transformation cosmologique, 1677-1762 », *Amerindia revue d'ethnolinguistique amérindienne*, « La « découverte » des langues et des écritures d'Amérique : Actes du colloque international, Paris, 7-11 septembre 1993 », vol. 19/20 (1994-1995), p. 381; Chrestien LECLERCQ, *Nouvelle relation de la Gaspésie qui contient Les Mœurs & la Religion des Sauvages Gaspésiens Porte-Croix, adoreurs du Soleil & d'autres Peuples de l'Amérique Septentrionale, dite le Canada : Dédiée à Madame la Princesse d'Epinoy*, Paris, Chez Amable Auroy, 1691, p. 364-365; Sieur de DIÉREVILLE, *Voyage du Sieur de Diéreville en Acadie*, précédé d'une introduction et suivi de notes et d'extraits par L. Urgèle Fontaine, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, 1885, p. 101; E. BOUDREAU, *loc. cit.*, p. 181; L. CHANCELS DE LAGRANGE, « Voyage fait à l'Isle Royale ou du Cap Breton en Canada. 1716 sur la Fregate l'Atlante commandee par Monsier De Courbon StLeger livre troisième du 3<sup>e</sup> tome », dans L.-A. VIGNERAS, *loc. cit.*, p. 431.

<sup>280</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 20-21.

<sup>281</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 29 septembre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 64.

marchands à proximité des missions est la principale source de vices chez les Amérindiens :

Depuis près de vingt-quatre ans que je suis chargé de la conduite des Sauvages, j'ai toujours reconnu, avec ceux qui ont étudié leurs mœurs et leur caractère, que la fréquentation des Français les perdoit entièrement, et que, s'ils ne font que très-peu de progrès dans la religion, les mauvais exemples, les mauvais conseils et l'âme mercenaire et intéressée des nations européennes qui les fréquentent dans leurs villages, en sont la principale cause. De là vient quelquefois leur indocilité aux ordres des gouverneurs, même leur infidélité au Roi et leurs apostasies<sup>282</sup>.

À cela s'ajoute enfin que plusieurs Français font le commerce de l'eau-de-vie aux Amérindiens malgré l'interdiction posée par le roi de France. Selon les trois missionnaires, la consommation d'alcool chez les Amérindiens cause le plus grand désordre parmi eux. À ce sujet, Maillard explique qu'il est préférable de se retirer lorsque les Micmacs deviennent ivres pour se soustraire à leur agressivité et leur insolence. Certains se battent entre eux et d'autres violent les femmes de leur propre clan. C'est donc pourquoi les femmes et les enfants ont l'habitude de se cacher dans les bois lorsque plusieurs hommes s'enivrent. En 1751, en tournée de recrutement pour sa mission de La Présentation, l'abbé Picquet refuse quant à lui de s'adresser aux Iroquois en état d'ivresse. En fait, les désordres causés par la consommation d'alcool chez les Amérindiens sont tels que Picquet exige des Iroquois qui veulent s'établir à sa mission une preuve de leur sobriété<sup>283</sup>.

---

<sup>282</sup> Cet extrait provient d'un mémoire rédigé par l'abbé Picquet et cité par son biographe J.-J.L. de Lalande. A. Chagny émet l'hypothèse selon laquelle ce mémoire aurait été rédigé à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février 1758, ce qui semble fondé puisque l'abbé Picquet fait référence à son expérience de près de 24 ans dans les missions. Chagny estime également que Picquet aurait adressé ce mémoire au gouverneur Vaudreuil. Or, le document ne figure pas dans la correspondance générale de la colonie du Canada (BAC, MG1, Série C11A). J.-J.L. de LALANDE, *loc. cit.*, p. 276; A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 396-397.

<sup>283</sup> P. MAILLARD, « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », p. 311-315; F. PICQUET, « Journal qui peut servir de mémoire et de relation du voyage que j'ay fait sur le lac Ontario pour attirer au nouvel établissement de la présentation les sauvages iroquois des cinq nations, suivant l'intention de M. de la Jonquière gouverneur général de toute la Nouvelle France et de Monsieur Bigot intendant », [10 juin au 21 juillet 1751], dans P. GARAND, *op. cit.*, p. 435, 441; *Idem.*, « Lettre de Picquet à La Galissonnière, 4 août 1749 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 107, fol. 288; P. GARAND, *op. cit.*, p. 21-22; J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 21.



Pour Le Loutre, si la fréquentation des Français et la consommation d'alcool poussent les Amérindiens à négliger et même à contrevenir à l'enseignement religieux et moral qu'ils reçoivent, le prêtre signale en revanche que ces mauvaises influences n'ont souvent d'emprise sur les Micmacs qu'en l'absence de leur missionnaire<sup>284</sup>. Aussi, Maillard et lui concluent que seule la présence et l'influence d'un missionnaire peuvent réguler leurs comportements. Si les Micmacs qui fréquentent l'île Saint-Jean « [...] sont extrêmement dérangés, [selon Maillard, c'est] parce qu'ils ne voyent presque jamais le missionnaire.<sup>285</sup> »

Les missionnaires exercent un contrôle relatif sur les Amérindiens. En fait, leur présence auprès des Amérindiens n'a d'effets que s'ils développent un véritable ascendant sur eux. Vingt ans après son arrivée chez les Micmacs, c'est du moins ce que prétend Maillard. Dans un mémoire qu'il adresse à l'un des directeurs du séminaire des Missions Étrangères de Paris, Maillard explique comment les missionnaires parviennent à influencer les Micmacs. Tout d'abord, lorsqu'il s'entretient avec eux, Maillard leur fait miroiter quelques promesses de présents, en particulier des marchandises françaises. Or, dès qu'un Micmac désobéit aux volontés du missionnaire, ce dernier réprimande ses ouailles et en profite pour rompre ses promesses. Ce procédé lui permet alors de faire respecter pour un temps ses instructions chez les Micmacs sans avoir à remplir ses propres engagements<sup>286</sup>.

Il faut cependant bien plus que de simples flatteries et artifices pour leur faire entendre raison. Maillard attache également une grande attention à sa manière de prendre la parole devant les Micmacs :

J'affecte avec tout cela un air sérieux et grave qui leur en impose; je parle avec poids et mesure, et je fais en sorte par le choix de mes expressions que tout ce que je dis ne tombe pas. Mes harrangues n'ont pas tout le fruit que je devois en attendre; il n'importe, elles ne sont pas sans succès. Rien n'enchante plus ces gens-là que mes métaphores et mes allégories; ils sont fort dans ce goût là quand ils parlent entr'eux : c'est pourquoy je leur plais, quand je donne à mon langage cette tournure, et je leur plais d'autant plus

<sup>284</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 21.

<sup>285</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 67.

<sup>286</sup> P. MAILLARD, « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », p. 293-294.

que je leur donne des images plus vivantes des objets, et que je suis beaucoup mieux arrangé qu'eux dans mes phrases<sup>287</sup>.

Le témoignage de Maillard montre que l'ascendant missionnaire s'appuie directement sur l'étude soutenue des langues et des mœurs amérindiennes. C'est autant par la compréhension de leur manière de penser que par la capacité de bien s'exprimer que Maillard arrive à saisir l'art des métaphores et des allégories en vogue chez les Micmacs<sup>288</sup>. Plus important encore, en mentionnant qu'il prononce ses allocutions avec « un air sérieux et grave qui leur en impose<sup>289</sup> », ou encore qu'il « parle avec poids et mesure<sup>290</sup> », Maillard indique que les missionnaires doivent être aussi à même d'impressionner les Amérindiens par leur éloquence.

À cet égard, les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet exploitent sans aucun doute l'enseignement qu'ils ont reçu dans les séminaires au cours de leur jeunesse. Bien entendu, leur formation ecclésiastique leur fournit d'abord et avant tout les connaissances nécessaires à l'exercice de leur ministère, qu'il s'agisse de connaître l'Histoire sainte ou de savoir comment célébrer les différents offices ou administrer les sacrements. Il faut cependant comprendre que leur formation intellectuelle les dispose à devenir d'habiles orateurs. Les exercices sous forme de répétitions auxquels ils se sont prêtés pendant leur formation les ont rendus capables d'articuler leur pensée à l'intérieur d'un argumentaire solide. De plus, les exercices de prédication, de catéchisme, de sermons, de prônes ou de déclamation de textes bibliques leur donnent l'opportunité de développer une certaine aisance devant un auditoire<sup>291</sup>. L'abbé Picquet compte également sur l'expérience qu'il a

---

<sup>287</sup> *Ibid.*, p. 294.

<sup>288</sup> Selon Thomas Pichon, secrétaire du gouverneur de Louisbourg et du commandant du fort Beauséjour entre 1751 et 1755, puis espion à la solde des Anglais cantonnés au fort Lawrence en 1754, les langues micmaque, malécite et abénaquise ont « [...] beaucoup de ressemblance avec les langues orientales. Même richesse dans l'expression, mêmes tours de phrases, même enflure de style, et enfin même goût pour la métaphore et l'allégorie ». T. PICHON, *op. cit.*, p. 109.

<sup>289</sup> P. MAILLARD, *loc. cit.*, p. 294.

<sup>290</sup> *Ibid.*

<sup>291</sup> Au séminaire de Saint-Sulpice, un étudiant est désigné à chaque repas pour lire un texte devant ses confrères. Au séminaire du Saint-Esprit, les étudiants doivent effectuer des sermons ou des prônes sur certains sujets prédéterminés, ou parfois déclamer des chapitres de la Bible pendant les soupers des jours de dimanche, de fêtes ou de congé de promenade. L. BERTRAND, *op. cit.*, vol. 3, p. 438; C.-F. POUILLART DES PLACES, « Règlements généraux et particuliers, Chapitre deuxième, Des différents devoirs et obligations

acquise dans les paroisses de Bresse avant son départ pour la Nouvelle-France et dans la région de Montréal entre 1734 et 1739. Quant aux véritables joutes oratoires organisées au séminaire du Saint-Esprit, nul doute qu'elles ont permis aux abbés Maillard et Le Loutre de parfaire leur art de la rhétorique et leur sens de la répartie<sup>292</sup>. Conjuguées, leurs connaissances linguistiques approfondies et leur formation intellectuelle leur permettent de s'imposer chez les Amérindiens par la maîtrise de l'art oratoire.

L'influence que détiennent les missionnaires sur leurs ouailles tient aussi au fait qu'ils sont les principaux intermédiaires permettant aux Amérindiens d'entrer en contact avec les Français. Or, ce monopole de la connaissance des langues amérindiennes et française demeure fragile puisque les Amérindiens ne sont pas totalement étrangers au français. C'est pourquoi l'abbé Maillard indique que les missionnaires doivent toujours se méfier des Amérindiens qui baragoinent le français ou le parle carrément. Ces derniers interrompent parfois le missionnaire, remettent en question ses propos sinon les contestent. Lorsque Maillard se voit critiqué par certains Micmacs, il n'hésite pas à « [...] relancer et humilier ces tristes Aristarques<sup>293</sup>, pour s'en faire respecter et craindre; autrement vous les verriez sans cesse épiloguer sur tout ce que vous pourriez dire et même faire<sup>294</sup> ». Par conséquent, les Amérindiens doivent à tout prix être maintenus dans un état de connaissances inférieures à celles des missionnaires afin de garantir leur subordination<sup>295</sup>. Dans cette perspective, les missionnaires doivent s'assurer que les Amérindiens n'apprennent ni à lire ni à écrire en français afin de restreindre les possibilités de chute et d'insubordination<sup>296</sup>.

Quant à la capacité de se faire craindre par ses ouailles, il est possible qu'elle relève en partie de la personnalité du missionnaire. Au terme de la première année d'apostolat de Le Loutre en octobre 1738, Maillard remarque d'ailleurs que son confrère a « [...] le don de se faire craindre parmi [les Micmacs], ce qui contribuera infailliblement à l'amendement

---

communes à tous les particuliers, Article troisième, Des cérémonies, de la déclamation et des catéchismes, no 56 », p. 343.

<sup>292</sup> J. MICHEL, *op. cit.*, p. 197.

<sup>293</sup> L'expression « Aristarques » est employée au sens de « critiques sévères ». *Dictionnaire de l'Académie française*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Chez la Vve B. Brunet, 1762, p. 99.

<sup>294</sup> P. MAILLARD, *loc. cit.*, p. 360.

<sup>295</sup> *Ibid.*, p. 358-359.

<sup>296</sup> *Ibid.*, p. 365.

des plus déréglés d'entre eux<sup>297</sup> ». L'année suivante, il insiste à nouveau sur l'importance d'obtenir un candidat du caractère de Le Loutre lorsqu'il sollicite l'envoi d'un missionnaire pour desservir les Micmacs de l'île Saint-Jean qu'il juge excessivement libertins<sup>298</sup>. Même si la force de caractère du missionnaire envoyé chez les Amérindiens peut représenter un atout, il reste toutefois plus probable que l'ascendant missionnaire soit le résultat d'un travail de tous instants qui ne s'acquiert qu'après plusieurs années d'expérience sur le terrain.

Cette prestance oratoire se développe au cours d'une période plus ou moins longue de transition qui se situe entre le moment où les missionnaires peuvent s'exprimer convenablement dans une autre langue et celui où ils parviennent à discourir avec fluidité. Le Loutre avoue à cet égard qu'il est toujours incapable de prêcher auprès des Micmacs après trois ans d'apostolat : « Je les entends suffisamment pour les confesser, Je leur apprends leur prieres, je parle et m'entretien[s] avec eux mais je ne suis assez sçavant pour leur precher [...]»<sup>299</sup>. À sa propre décharge par contre, il juge que le temps accordé à la desserte des Acadiens de la région de Cobequit l'empêche de progresser rapidement dans l'apprentissage du micmac. Dans ces circonstances, il ne peut alors vraisemblablement pas impressionner les Micmacs par ses discours. Quant à Maillard, il explique que huit ans d'efforts soutenus ne lui ont pas été suffisants pour saisir complètement le génie de cette langue<sup>300</sup>. Malheureusement, aucun document ne nous permet de déterminer avec précision les difficultés rencontrées par Picquet dans l'apprentissage des langues iroquoise et algonquaine<sup>301</sup>. L'expérience de ce dernier se compare probablement à celle des abbés

---

<sup>297</sup> *Idem.*, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 67.

<sup>298</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 19 septembre 1739 », *CDICA*, vol. 1, p. 69.

<sup>299</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 3 octobre 1740 », *CDICA*, vol. 1, p. 26.

<sup>300</sup> P. MAILLARD, « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », p. 294-296.

<sup>301</sup> Malgré cinq années passées à se familiariser avec l'iroquois et l'algonquin à Montréal, rien ne prouve que l'abbé Picquet possède bien ces langues lorsqu'il est affecté à la mission du lac des Deux-Montagnes en 1739. Un seul témoignage fourni par le père Pierre de Lauzon, supérieur jésuite de la mission du Sault-Saint-Louis, indique que Picquet connaît des ratés dans l'apprentissage des langues amérindiennes. En effet, le jésuite répond à certaines accusations que le sulpicien lance contre les Iroquois du Sault-Saint-Louis à propos d'un conseil qu'ils auraient tenu en 1741 avec les Iroquois domiciliés de Deux-Montagnes et au cours duquel ils les auraient incités à servir d'intermédiaires dans le commerce de contrebande entre les Français et les Anglais. Sur la foi des Iroquois du Sault-Saint-Louis, Pierre de Lauzon nie toute l'affaire et discrédite l'abbé Picquet en faisant valoir au gouverneur de Trois-Rivières Pierre de Rigaud de Vaudreuil et au ministre Maurepas que : « mr. Piquet jeune missionnaire du lac [...] n'entend point la langue des sauvages [...] ». La véracité de cette allégation semble douteuse puisque les accusations de Picquet sont également soutenues par un des chefs

Maillard et Le Loutre quoiqu'il bénéficie du soutien des abbés Quéré de Tréguron et Guen au cours des dix premières années de son apostolat.

En somme, il semble évident qu'avoir la capacité d'influencer les comportements amérindiens est une chose et que parvenir à imposer ses vues ou ses instructions en est une autre. À la lumière des témoignages de l'abbé Maillard, l'ascendant que développent les missionnaires sur les Amérindiens se conçoit comme un ensemble d'aptitudes qui ne s'acquièrent qu'au rythme où les missionnaires perfectionnent leur maîtrise des langues amérindiennes et leur compréhension du mode de pensée, de la culture ou des mœurs de leurs ouailles. Il faut donc considérer l'ascendant missionnaire comme un idéal à atteindre.

## **2.4 Intensifier les contacts entre les missionnaires et les Amérindiens par l'établissement de missions**

Les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet sont conscients que l'affermissement de leur autorité ou de leur influence passe inévitablement par l'intensification de leurs contacts avec les Amérindiens. Pour y parvenir, Maillard et Le Loutre tentent d'établir des missions permanentes en Acadie anglaise et française et essaient de remédier au manque de prêtres affectés chez les Micmacs par la constitution d'outils qui facilitent leur entrée en fonction. De son côté, Picquet s'engage d'abord à améliorer les conditions de sédentarisation des Amérindiens qui fréquentent la mission du lac des Deux-Montagnes, pour ensuite travailler à la conversion d'une partie des Cinq-Nations en fondant à leur intention une nouvelle mission de domiciliés, soit La Présentation. Les démarches que les trois prêtres entreprennent en ce sens convergent en bonne partie avec les intérêts politiques de la France. En fait, l'entreprise de christianisation qu'ils mènent auprès des Amérindiens contribue à faire d'eux d'intéressants intermédiaires pour les autorités coloniales.

---

iroquois de la mission du lac des Deux-Montagnes nommé Gannatagarouch. Lauzon discrédite d'ailleurs aussi le témoignage du chef iroquois en expliquant que ce dernier provoquait des tensions parmi les Iroquois du Sault-Saint-Louis lorsqu'il y résidait par le passé. Pierre de LAUZON, « Mémoire concernant la mission des Iroquois du Sault-Saint-Louis dont les missionnaires prient M. de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, d'avoir la bonté de faire part à Mgr le comte de Maurepas », BAC, MG1, Série C11A, vol. 75, fol. 146.

### 2.4.1 Maintenir les Micmacs dans l'orbite géopolitique française

Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, l'établissement de missions volantes ou permanentes constitue l'une des bases de la politique amérindienne menée par les autorités françaises qui espèrent ainsi sédentariser les populations amérindiennes<sup>302</sup>. Or, en Acadie, le contexte géopolitique de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle incite à tirer avantage du mode de vie des populations nomades micmaques. Les autorités françaises ont tout intérêt à ce que leurs alliés micmacs occupent les zones territoriales dont la souveraineté est revendiquée par la France et l'Angleterre. Paradoxalement, elles espèrent également maintenir les Micmacs loin des établissements anglais afin d'éviter qu'ils s'allient de nouveau avec l'ennemi<sup>303</sup>. Il devient alors capital de trouver un moyen pour rattacher les Micmacs à l'orbite géopolitique française dont le centre névralgique est Louisbourg.

Pour les abbés Maillard et Le Loutre, l'intensification des contacts entre les missionnaires et les Micmacs représente le meilleur moyen de les maintenir dans la religion catholique. Les deux missionnaires entament donc leur apostolat avec la ferme conviction qu'à l'instar des populations françaises, les populations micmaques doivent être sédentarisées. Dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> octobre 1738, Le Loutre explique qu'il s'agit là du moyen idéal pour limiter l'influence néfaste des Français sur les Micmacs : « Le remede a un si grand mal seroit de les fixer les faisant battir a la françoise et defricher les terres. C'est a quoy nous travaillons de toutes nos forces et si le Seigneur benit nos entreprises nous esperons en venir a bout<sup>304</sup>. » Deux jours auparavant, l'abbé Maillard formulait le même désir à une nuance près : c'est le missionnaire qu'il faut avant tout fixer. En effet, Maillard soutient que : « [...] le vray moyen de fixer les sauvages dans l'Isle, c'est d'y fixer le missionnaire en le logeant, et en luy donnant une Eglise où il puisse célébrer en toute assurance<sup>305</sup>. » Bien que Maillard croie possible la sédentarisation des Micmacs, son témoignage montre néanmoins qu'il conçoit la mission comme l'épicentre autour duquel gravitent les bandes micmaques. C'est pourquoi les abbés Maillard et Le Loutre vont

<sup>302</sup> P.-A. DUBOIS, *op. cit.*, p. 38-39.

<sup>303</sup> Il faut préciser que les traités de Dummer signés entre 1725 et 1727 ne lient qu'une partie des Micmacs aux autorités anglaises.

<sup>304</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 21.

promouvoir l'établissement de plusieurs missions permanentes constituées d'une chapelle et d'un presbytère.

Dans son autobiographie, Le Loutre s'attribue la construction de quatre églises, trois chapelles et trois presbytères à la mission micmaque de Shubénacadie ainsi que dans les établissements acadiens de Cobequit et Takamagouche. Le missionnaire fait également construire des églises pour les Acadiens et les Micmacs des régions de Chegekkouk, Mirliguèche, Cap-Sable, Ministiguesh et Tebok<sup>306</sup>. Il explique qu'il fait enfin construire une dernière église tout près de Beaubassin afin qu'elle puisse servir de point de ralliement aux Micmacs après la retraite des Anglais de Louisbourg à la fin de l'année 1749<sup>307</sup>. Signe que les autorités de Louisbourg accordent un certain intérêt aux projets du missionnaire sur le territoire de l'Acadie anglaise, elles obtiennent le soutien financier de la métropole dès 1740<sup>308</sup>. Le Loutre fait de Shubénacadie sa mission principale où 300 à 400 Micmacs s'y regroupent à l'automne et au printemps, soit à la Toussaints et à la Pentecôte. Il visite ensuite au cours de l'été les autres missions de la péninsule jusqu'à ce que de nouveaux missionnaires y résident en permanence<sup>309</sup>.

Maillard reprend quant à lui le projet mis de l'avant par son prédécesseur l'abbé Gaulin qui comptait rassembler quelque 300 familles micmaques vers la mission d'Antigonish entre 1715 et 1725. Le projet de Gaulin avait toutefois été relocalisé à Maligaouèche en 1725 puisque les Micmacs de la région passent l'hiver sur l'île Royale pour pratiquer la chasse<sup>310</sup>. Malgré les espérances de Gaulin, le nombre de familles qui

---

<sup>305</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 29 septembre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 64.

<sup>306</sup> Les missions micmaques et les lieux où sont établies des familles acadiennes fréquentées par l'abbé Le Loutre sont présentés en annexe 3.1.

<sup>307</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », p. 4, 16.

<sup>308</sup> *Idem.*, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 3 octobre 1740 », *CDICA*, vol. 1, p. 26; Archives du séminaire des Missions Étrangères, vol. 344, fol. 311-312, dans G. FINN, *op. cit.*, p. 45.

<sup>309</sup> [J.-L. LE LOUTRE], « Description de l'Acadie, 1746 », *CDICA*, vol. 1, p. 42-43; *Idem.*, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 3 octobre 1740 », *CDICA*, vol. 1, p. 26.

<sup>310</sup> En 1714, l'abbé Gaulin propose aux autorités coloniales l'établissement d'une mission micmaque à Antigonish. Le projet est approuvé l'année suivante par le ministre Ponchartrain. La mission est fondée avant l'automne 1715 puisque le commissaire ordonnateur De Soubras fait référence aux Micmacs de la mission de l'abbé Gaulin à Antigonish dans une lettre du 5 novembre 1715. Le recensement de 1722 dénombre 93 individus à la mission d'Antigonish. Pourtant, un autre document indique que la mission peut rassembler près de 300 familles micmaques en 1718. La disparité entre les deux données démographiques peut s'expliquer par le nomadisme des Micmacs et le temps de l'année où les dénombrements sont effectués. En fait, il faut probablement aussi considérer qu'une centaine de Micmacs fréquentent régulièrement la mission alors que l'ensemble des familles micmaques peut s'y rendre à différents moments de l'année. L'abbé Gaulin et les

fréquentent l'île Royale ne passe que d'environ 60 à 120 familles au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>311</sup>. En 1738, Maillard demande les fonds nécessaires pour bâtir une église et fixer une autre mission puisque la chapelle de Maligaouèche est impropre à l'hivernation<sup>312</sup>. Il est impossible de déterminer avec certitude à quel moment le site de l'île de la Sainte-Famille est choisi par Maillard pour y établir ses quartiers. Situé au sud du lac Bras d'Or sur l'île Royale, cette nouvelle mission facilite la collaboration militaire entre les Micmacs et les garnisons françaises de Port Toulouse et de Louisbourg<sup>313</sup>. Plus près de la ville-forteresse que ne le sont les sites de Maligaouèche et Antigonish, Maillard voit probablement dans ce nouvel établissement un moyen de conjuguer son ministère auprès des Micmacs de l'île Royale et ses fonctions de grand vicaire de l'évêque de Québec, lesquelles l'oblige à se rendre périodiquement à Louisbourg à partir de 1740<sup>314</sup>.

Malgré les demandes répétées du missionnaire en 1738 et en 1750 pour obtenir les fonds nécessaires à la construction d'une église et d'un presbytère, demandes auxquelles s'ajoutent même celles du gouverneur de Louisbourg en 1751 et 1752, Maillard ne réussit pas à mettre son projet à exécution<sup>315</sup>. Toutefois, une lettre du gouverneur De Raymond au ministre Rouillé prouve qu'il est déjà installé sur le site en 1751 et que le gouverneur de Louisbourg espère y faire construire une église, un presbytère ainsi qu'une maison à la

---

autorités de Louisbourg projettent ensuite dès 1722 de déplacer la mission d'Antigonish vers le site de Maligaouèche, ce qui se réalise finalement en 1725. J.P. de PONTCHARTRAIN, « Lettre de Pontchartrain à De Costebelle et De Soubras, 4 juin 1715 », BAC, MG1, Série B, vol. 37, fol. 233; Philippe Pastour De Costebelle, « Lettre de Costebelle à Toulouse, Louisbourg, 5 novembre 1715 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 1, fol. 145v; « Arrêté du Conseil sur une lettre du prêtre missionnaire Gaulin, 3 mai 1718 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 3, fol. 58; « Recensement fait en 1722 par monsieur Gaulin, prêtre, tant de la population de l'île Royale que de celle de la péninsule de l'Acadie, qui sont desservies par les missionnaires, Louisbourg, 27 décembre 1722 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 6, fol. 77; J.-A. LE NORMANT DE MÉZY, « Lettre de Le Normant De Mézy à D'Armenonville, Louisbourg, 10 décembre 1722 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 6, fol. 74; D. LEE, *loc. cit.*, p. 246-247; C.W. WICKEN, *op. cit.*, p. 331; L.F.S. UPTON, *op. cit.*, p. 34.

<sup>311</sup> A.J.B. JOHNSTON, *op. cit.*, p. 48.

<sup>312</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 29 septembre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 64.

<sup>313</sup> La tradition orale micmaque indique que l'abbé Maillard aurait prononcé son premier sermon sur l'île de la Sainte-Famille en 1742. E. BOUDREAU, *loc. cit.*, p. 198.

<sup>314</sup> M. DUMONT-JOHNSON, *loc. cit.*, p. 449-450.

<sup>315</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 29 septembre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 64; *Idem.*, « Lettre de Maillard à M. de l'île Royale, 7 octobre 1750 », CRAF, SME 2.1, Lettres P, no 67, p. 2; J.-L. de RAYMOND, « Lettre de Raymond à Rouillé, Louisbourg, 4 novembre 1751 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 31, fol. 59v; *Idem.*, « Lettre de Raymond à Rouillé, Louisbourg, 24 novembre 1752 », Gaston DU BOSQ DE BEAUMONT, *Les derniers jours de l'Acadie (1748-1758), Correspondances et mémoires, Extraits du portefeuille de M. Le Courtois de Surlaville Lieutenant-Général des Armées du roi Ancien Major des troupes de l'île Royale, mis en ordre et annotés*, Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1975 (1899), p. 72.



française pour le chef des Micmacs afin qu'à son exemple, « [...] les Sauvages y [fassent] aussi des établissements pour s'envillager autour de leur missionnaire<sup>316</sup>. » Ce souhait du gouverneur n'exprime pas nécessairement la volonté absolue de voir les Micmacs se sédentariser douze mois par année, mais plutôt celui de les voir y fixer leur principal point d'attache. En juillet 1753, le témoignage de Franquet, l'ingénieur du roi, qui doit alors faire un devis pour la construction d'une chapelle et d'un presbytère sur l'île de la Sainte-Famille confirme que Maillard a déjà jeté les bases d'un établissement. Franquet ne le juge pas considérable, mais il précise que le missionnaire a l'intention de l'étendre<sup>317</sup>.

Si Maillard décide de faire construire une chapelle en ne comptant que sur ses propres deniers, une lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu du 1<sup>er</sup> avril 1753 indique que la cour aurait déjà accordé « [...] de quoy achever de bâtir son eglise et son presbytaire [...]»<sup>318</sup>. D'autres travaux sont ensuite vraisemblablement entrepris puisque le ministre de la Marine accuse réception en mars 1757 d'un mémoire produit par Maillard qui réclame un remboursement des dépenses qu'il a contractées pour sa mission<sup>319</sup>. Bien que le ministre signale que Maillard mérite d'être traité favorablement, c'est à tort que M. Dumont-Johnson avance que le missionnaire reçoit une pension de 3 000 livres en mars 1757<sup>320</sup>. En fait, une lettre de Mgr de Pontbriand en date du 30 octobre de la même année explique au contraire que la cour doit 3 000 livres au missionnaire depuis la fin du ministère de

<sup>316</sup> J.-L. de RAYMOND, « Lettre de Raymond à Rouillé, Louisbourg, 4 novembre 1751 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 31, fol. 59-59v.

<sup>317</sup> S'il reste impossible de dater la construction des premières installations de Maillard, en 1750, le prêtre ne dispose toujours pas d'une chapelle et d'un presbytère selon une lettre qu'il adresse probablement au gouverneur de Louisbourg le 7 octobre 1750 : « Vous me faites sentir, Monsieur, qu'il ne me convient pas de demander avec tant d'empressement une pension à la Cour. Je vous obéis, et n'en dirai pas un mot davantage. Mais au moins ne puis-je me dispenser de demander que l'on me fasse bâtir une Eglise et un presbitère, sans quoy je n'auray point de mission fixe, ce qui rendra toujours les Sauvages de cette isle errants et vagabonds. J'en écris à Mr. de la Porte, je vais aussi en écrire à M. le ministre; appuiés, s'il vous plaît, ma demande, parce qu'elle est juste et nécessaire. » P. MAILLARD, « Lettre de Maillard à M. de l'île Royale, 7 octobre 1750 », CRAF, SME 2.1, Lettres P, no 67, p. 2; Louis FRANQUET, « Le voyage de Franquet aux îles Royale et Saint-Jean, 1751 », dans *RAPQ*, 1923-24, p. 139.

<sup>318</sup> P. de LA RUE, « Lettre de l'Isle-Dieu à Mgr de Pontbriand, 1<sup>er</sup> avril 1753 », *RAPQ*, 1935-36, p. 384.

<sup>319</sup> François Marie Peyrenc DE MORAS, « Lettre de Moras à Drucour et Prévost, 31 mars 1757 », BAC, MG1, Série B, vol. 105, fol. 2.

<sup>320</sup> M. DUMONT-JOHNSON, *loc. cit.*, p. 449-450.

Maurepas en avril 1749. L'évêque souligne d'ailleurs que le remboursement n'a toujours pas eu lieu à sa connaissance<sup>321</sup>.

L'établissement de nouvelles missions appelle un plus grand nombre de missionnaires. En effet, il est impératif que les missions établies en Acadie anglaise soient pourvues de prêtres. En 1742, l'affectation de l'abbé Jacques Girard aux Acadiens de la région de Cobequit permet à Le Loutre de se consacrer entièrement aux Micmacs<sup>322</sup>. Pourtant, la présence de deux missionnaires est nettement insuffisante pour desservir l'Acadie anglaise, l'île Saint-Jean et l'île Royale. Maillard et Le Loutre revendiqueront plus d'une fois la venue de nouveaux missionnaires<sup>323</sup>. La consultation de la correspondance du grand vicaire de l'évêque de Québec à Paris, l'abbé de l'Isle-Dieu, montre que les demandes des missionnaires se butent souvent aux difficultés de recrutement que connaît la Société des Missions Étrangères de Paris dans les années 1750. De plus, le ministre de la Marine n'est pas toujours enclin à accorder une pension aux candidats recrutés<sup>324</sup>. L'abbé de l'Isle-Dieu ne peut donner suite aux demandes des missionnaires ne disposant pas des fonds nécessaires à l'envoi des nouvelles recrues vers leur point d'embarquement<sup>325</sup>. Parfois, certains missionnaires ne peuvent tout simplement pas s'embarquer pour cause de maladie, comme l'illustre le cas du frère cadet de l'abbé Le Loutre, Joseph-Michel, qui, par trois fois, reporte son départ entre 1739 et 1741. Il ne viendra jamais en Acadie<sup>326</sup>. Parfois, une mauvaise conjoncture vient contrarier une vocation missionnaire. À preuve, un candidat destiné à seconder l'abbé Maillard, l'abbé de La Personne, arrive en retard à son

<sup>321</sup> Henri-Marie DUBREIL DE PONTBRIAND, « Lettre de Mgr de Pontbriand à l'Isle-Dieu, 30 octobre 1757 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 102, fol. 298v.

<sup>322</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », p. 5.

<sup>323</sup> En 1755, l'abbé de l'Isle-Dieu confie d'ailleurs à Mgr de Pontbriand qu'« [...] il y a aussy plusieurs années que M. Maillard demande un second pour ses sauvages de l'abrador, afin de faire plus de residence a Louisbourg, et plus aisement la visite des differents postes des recollets ». P. de LA RUE, « Lettre de l'Isle-Dieu à Mgr de Pontbriand, 25 mars 1755 », *RAPQ*, 1936-37, p. 402; J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 3 octobre 1740 », *CDICA*, vol. 1, p. 26; P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 67; *Idem.*, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 19 septembre 1739 », *CDICA*, vol. 1, p. 69; *Idem.*, « Lettre de Maillard à M. de l'île Royale, 7 octobre 1750 », CRAF, SME 2.1, Lettres P, no 67, p. 1; H.-R. CASGRAIN, *Une seconde Acadie*, p. 205.

<sup>324</sup> P. de LA RUE, « Lettre de l'Isle-Dieu à Rouillé, 28 mars 1752 », *RAPQ*, 1935-36, p. 320; *Idem.*, « Lettre de l'Isle-Dieu à Mgr de Pontbriand, 21 mai 1753 », *RAPQ*, 1935-36, p. 402; *Idem.*, « Lettre de l'Isle-Dieu à Rouillé, 22 mars 1754 », *RAPQ*, 1936-37, p. 352.

<sup>325</sup> *Idem.*, « Lettre de l'Isle-Dieu à Rouillé, 10 mai 1754 », *RAPQ*, 1936-37, p. 368.

<sup>326</sup> Joseph-Michel Le Loutre meurt d'ailleurs en 1746 âgé de 33 ans. J. SÉGALEN, *op. cit.*, p. 24-25.

embarquement en 1754. Il ne foulera jamais le sol acadien<sup>327</sup>. Parfois, le candidat parvient à atteindre son but.

Maillard et Le Loutre obtiennent en effet les services de l'abbé Jean Manach à l'automne 1750. Connaissant les immenses besoins de sa mission, Maillard profite de l'escale du vaisseau qui transporte le nouveau missionnaire pour précipiter son entrée en fonction. Il contrevient alors aux ordres des directeurs du séminaire des Missions Étrangères de Paris qui destinaient Manach au séminaire des Missions Étrangères de Québec pour au moins un an<sup>328</sup>. Dans les semaines qui suivent l'arrivée de Manach en Acadie, Maillard justifie sa décision auprès d'un destinataire anonyme : « [...] je scay me gêner quand il le faut, et surtout dans une occasion semblable [...] »<sup>329</sup>. L'opportunisme du missionnaire témoigne des besoins urgents auxquels font face les abbés Maillard et Le Loutre depuis le départ de l'abbé de Saint-Vincent en 1737. Manach, qui cède finalement aux sollicitations de Maillard, passe l'hiver en sa compagnie pour se familiariser avec la langue micmaque. Si Maillard prend d'abord l'initiative de l'envoyer à l'île Saint-Jean au printemps 1751, il se ravise et l'envoie plutôt assister Le Loutre au cours de l'été suivant<sup>330</sup>. Toutefois, Le Loutre passe à Québec au mois d'août, puis en France jusqu'au printemps 1753. Manach hiverne alors seul à la mission de Shubénacadie<sup>331</sup>. Au retour de Le Loutre en juin, Manach l'assiste et s'occupe des missions micmaques de l'Acadie anglaise. Le Loutre se consacre alors principalement au projet de migration des Acadiens vers la région de Beauséjour. Manach reste par la suite auprès des Micmacs de la région

---

<sup>327</sup> *Idem.*, « Lettre de l'Isle-Dieu à Rouillé, 20 juin 1754 », *RAPQ*, 1936-37, p. 375.

<sup>328</sup> Z. BURGUERIEU, HERBOS et BENAZET, « Lettre des abbés Burguerieu, Herbos et Benazet aux directeurs du séminaire de Québec, Paris, 25 avril 1750 », CRAF, SME 2.1, Lettres M, no 113, p. 3; Jean MANACH, « Lettre de Manach à Burgerieu, 10 octobre 1751 », CRAF, Fonds Séminaire de Québec, Le rayonnement spirituel, Coll. « Les missions » (SME 12.1), no 95, p. 1.

<sup>329</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard à M. de l'île Royale, 7 octobre 1750 », CRAF, SME 2.1, Lettres P, no 67, p. 1.

<sup>330</sup> *Ibid.*; J. MANACH, « Lettre de Manach à Burguerieu, 10 octobre 1751 », CRAF, SME 12.1, no 95, p. 2; M. DUMONT-JOHNSON, « Manach, Jean », *DBC*, vol. 3, p. 458-459.

<sup>331</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, 21 juin 1752 », CRAF, SME 2.1, Lettres P, no 69, p. 1; P. de LA RUE, « Lettre de l'Isle-Dieu à Pontbriand, 1<sup>er</sup> avril 1753 », *RAPQ*, 1935-36, p. 381; J. MANACH, « Lettre de Manach, Beauséjour, 29 octobre 1751 », CRAF, SME 12.1, no 97, p. 3.

jusqu'à ce qu'il soit arrêté par les Anglais en mars 1761 pour être finalement déporté en Angleterre<sup>332</sup>.

Lorsque l'abbé Lemaire débarque à Louisbourg en 1752, Maillard l'envoie passer l'hiver en compagnie de Manach afin de vérifier s'il a la capacité d'apprendre la langue micmaque et de devenir son auxiliaire<sup>333</sup>. Il semble cependant que l'implantation de l'abbé Lemaire connaisse des ratés puisque celui-ci est envoyé auprès des Acadiens de l'île Saint-Jean l'année suivante<sup>334</sup>. En mars 1755, l'Isle-Dieu demande d'ailleurs son rappel en mentionnant que « [...] sa tête et sa santé se sont dérangées<sup>335</sup> ». Quoi qu'il en soit, les Anglais se chargent de Lemaire lorsqu'ils le déportent en juillet 1755<sup>336</sup>. Finalement, l'abbé Pierre Cassiet est envoyé dans la colonie au printemps 1753 avec le mandat de devenir le second de Maillard. Or, lorsqu'il accompagne ce dernier à l'île Saint-Jean dans le cadre de la distribution annuelle des présents, Maillard décide de l'affecter à la mission micmaque de Malpègue qui n'est toujours pas dotée de prêtre. À l'automne, Cassiet quitte cette mission pour s'installer à Saint-Louis-du-Nord-Est afin de desservir les Acadiens et les Micmacs jusqu'à ce qu'il soit lui aussi déporté par les Anglais en 1758<sup>337</sup>.

Tout compte fait, seul l'abbé Manach s'implante véritablement auprès des Micmacs et ce, uniquement à partir des années 1750. Sa présence en Acadie anglaise soulage certainement l'abbé Le Loutre. Néanmoins, les abbés Maillard et Le Loutre n'arrivent pas à

---

<sup>332</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », p. 27; M. DUMONT-JOHNSON, *loc. cit.*, p. 458-459; G. FINN, *op. cit.*, p. 172.

<sup>333</sup> P. de LA RUE, « Tableau de l'état actuel des Missions tant françaises que sauvages dans la partie méridionale de la Nouvelle-France, savoir, celles de la rivière St Jean, du fort Beauséjour et de ses dépendances, de l'Isle St Jean, de Louisbourg et des différents ports qui en dépendent; ensemble des paroisses habitées par les français qui se trouvent encore sous la domination des Anglais dans l'Acadie », *CDICA*, vol. 3, p. 184.

<sup>334</sup> *Idem.*, « Lettre de l'Isle-Dieu à Pontbriand, 1<sup>er</sup> avril 1753 », *RAPQ*, 1935-36, p. 381.

<sup>335</sup> Une seconde fois, en mars 1756, l'Isle-Dieu juge que l'abbé Lemaire a une mauvaise tête lorsqu'il évalue le nombre de missionnaires déportés qui pourront éventuellement retourner en Acadie. P. de LA RUE, « Lettre de l'Isle-Dieu à Pontbriand, 25 mars 1755 », *RAPQ*, 1936-37, p. 405; *Idem.*, « Lettre de l'Isle-Dieu à Mgr de Pontbriand, 28 mars 1756 », *RAPQ*, 1936-37, p. 425.

<sup>336</sup> M. DUMONT-JOHNSON, « Daudin, Henri », *DBC*, vol. 3, p. 177-178.

<sup>337</sup> P. de LA RUE, « Lettre de l'Isle-Dieu à Pontbriand, 1<sup>er</sup> avril 1753 », *RAPQ*, 1935-36, p. 381; *Idem.*, « Lettre de l'Isle-Dieu à Rouillé, 1<sup>er</sup> avril 1754 », *RAPQ*, 1936-37, p. 363; [*Idem.*], « Tableau de l'état actuel des Missions tant françaises que sauvages dans la partie méridionale de la Nouvelle-France, savoir, celles de la rivière St Jean, du fort Beauséjour et de ses dépendances, de l'Isle St Jean, de Louisbourg et des différents ports qui en dépendent; ensemble des paroisses habitées par les français qui se trouvent encore sous la domination des Anglais dans l'Acadie », *CDICA*, vol. 3, p. 184; DELLA M. M. STANLEY, « Cassiet, Pierre », *DBC*, vol. 5 : 1801-1820, Québec/Toronto, PUL/UTP, 1983, p. 190-191.

établir plusieurs missionnaires chez les différents groupes micmacs comme ils le planifient déjà à la fin des années 1730<sup>338</sup>. Les deux prêtres doivent plutôt se contenter de la présence des abbés Manach, Lemaire et Cassiet. En revanche, les nouveaux venus dans les missions de l'Acadie peuvent compter dans leur ministère sur l'œuvre linguistique, catéchistique et liturgique élaborée par Maillard au fil des ans.

Depuis longtemps, l'abbé Maillard s'applique à concevoir des outils pour accélérer l'entrée en fonction de nouveaux missionnaires. Pour rendre ces recrues aptes à entretenir l'attachement à la religion catholique chez les Micmacs, il constitue un impressionnant corpus de grammaires, de dictionnaires, de manuscrits liturgiques et catéchistiques<sup>339</sup>. Les instructions que Maillard laisse en préface de son eucologe micmac témoignent de l'utilité indéniable de ses travaux :

Les Messieurs Missionnaires qui voudrons bien venir travailler après nous au salut des ames de la nation Mickmaque, ne pourrons jamais mieux faire que de s'appliquer d'abord à bien lire tout ce qui est contenu dans ce livre écrit en leur langue, à en transcrire tous les jours quelques feuilles, pour s'en faciliter au plutôt la lecture [...] C'est à quoy un Prêtre missionnaire doit s'appliquer avant que de chercher à bien entendre; parce que tous d'un coup il se trouve propre à instruire et catechiser, à prier, à chanter et à faire ses prônes<sup>340</sup>.

Pour composer sa liturgie en langue micmaque, Maillard s'inspire en partie du modèle du bréviaire romain<sup>341</sup>. Il modifie également certains passages pour les rendre intelligibles aux

---

<sup>338</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 3 octobre 1740 », *CDICA*, vol. 1, p. 26; P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1.

<sup>339</sup> Quelques manuscrits de Maillard ont été conservés en archives. Ils sont présentés en bibliographie dans la section intitulée « Manuscrits en langues amérindiennes ». La grammaire de l'abbé Maillard a d'ailleurs été retravaillée par l'abbé Joseph-Marie Bellenger et publiée par John Gilmary Shea en 1864. P. MAILLARD, *Grammar of the Mikmaque Language of Nova Scotia*, New York, Cramoisy, 1864, 101 p. Coll. « Shea's library of American linguistic », vol. 9.

<sup>340</sup> P. MAILLARD, « Eucologe micmac », 1757-1759, Archives de l'Archidiocèse de Québec (AAQ), Manuscrits amérindiens, 11 UZ, p. i.

<sup>341</sup> La comparaison de l'office de Primes des fêtes (jours ordinaires) et de la prière du matin que l'on retrouve dans l'un de ces manuscrits montre que Maillard s'inspire du bréviaire romain et qu'il modifie le nombre et le choix des hymnes et psaumes chantés. [P. MAILLARD], « Livre des prières en langue mikmaque », s.d., 266 p., AAQ, 9 UZ.

Micmacs afin de favoriser leur évangélisation<sup>342</sup>. De plus, le missionnaire perfectionne le système de hiéroglyphes mis en place par le récollet Chrestien Leclercq dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle. Grâce à cette méthode mnémotechnique qui est encore en usage chez les Micmacs lorsque Maillard arrive en Acadie, ces derniers sont capables de lire et de chanter certaines prières. En l'absence de leur missionnaire, ils peuvent aussi conserver sur des morceaux d'écorce de bouleaux leurs instructions religieuses<sup>343</sup>.

Grâce à ces ouvrages et à cette méthode mnémotechnique, Maillard espère augmenter l'efficacité de l'intervention missionnaire. En effet, deux ans après avoir laissé l'abbé Manach remplacer l'abbé Le Loutre, Maillard écrit que « [ce] jeune missionnaire [Manach] a sçû si bien profiter de mes cahiers qu'il n'est plus du tout embarrassé avec les Sauvages [...]»<sup>344</sup>. Comme il le précise dans son eucologe micmac, les nouveaux missionnaires n'ont qu'à lire sans nécessairement les comprendre ses prières et ses prônes pour instruire les Micmacs<sup>345</sup>. Ainsi, des maximes de conduite sont introduites dans les catéchismes utilisés pour l'éducation des enfants afin de les rendre sensibles à l'horreur des comportements violents que Maillard juge barbares et sanguinaires chez eux<sup>346</sup>. Le missionnaire espère par ce moyen réduire l'insubordination de ses fidèles au quotidien et en campagne militaire auprès des détachements français.

Cet exemple montre que les missionnaires semblent tout disposés à servir les intérêts conjoints de la religion catholique et de la France. Il n'est donc pas étonnant de constater que les autorités coloniales de Louisbourg et les supérieurs ecclésiastiques de

---

<sup>342</sup> Il faut également rappeler qu'à l'époque, les cérémonies religieuses sont en latin chez les habitants de la colonie; seuls les Amérindiens bénéficient de cérémonies en langues vulgaires. *Idem.*, « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », p. 359-360.

<sup>343</sup> Ce système mnémotechnique est basé non seulement sur la lecture de hiéroglyphes, mais aussi sur un enseignement oral continu. Paul-André DUBOIS, « Lecture solfégique et tradition orale dans quelques missions de la Nouvelle-France », *Rabaska*, vol. 5 (2007), p. 28; *Idem.* « Tradition missionnaire et innovations pastorales aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : lecture et écriture dans les missions canadiennes », *Études d'histoire religieuse*, vol. 65 (1999), p. 22-25.

<sup>344</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, 21 juin 1752 », CRAF, SME 2.1, Lettres P, no 69, p. 1.

<sup>345</sup> *Idem.*, « Eucologe micmac », 1757-1759, AAQ, 11 UZ, p. i.

<sup>346</sup> Maillard fait référence aux mutilations, à la torture et à l'anthropophagie que les Micmacs pratiquent parfois sur leurs prisonniers de guerre. Le missionnaire fournit d'ailleurs une description détaillée des pratiques de tortures utilisées par les Micmacs dans un de ces mémoires. [P. MAILLARD], « Motifs des sauvages micmaques et marichites de continuer la guerre contre les Anglois depuis la dernière paix », dans G. DU BOSCOQ DE BEAUMONT, *op. cit.*, p. 252-253; *Idem.*, « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », p. 318-329.

Maillard connaissent et approuvent la valeur de ses travaux<sup>347</sup>. En fait, les missionnaires n'hésitent pas à tirer profit de la religion pour préserver l'alliance franco-micmaque puisque la survie de leur entreprise religieuse est intimement liée au maintien de la souveraineté française. Ils y parviennent d'abord en alimentant chez leurs ouailles la haine des Anglais, jugés ennemis de la religion catholique et du roi de France, et ensuite en prônant la lutte contre cette nation « non priante », ennemie de la religion catholique<sup>348</sup>.

En résumé, même si le projet de fondation d'une mission sur l'île de la Sainte-Famille tarde à se réaliser, l'établissement de points de rassemblement pour les Micmacs sur le territoire de l'Acadie française et anglaise profite manifestement autant aux intérêts de la religion qu'à ceux de l'administration coloniale française. Plus qu'un moyen de favoriser l'attachement des Micmacs à la religion catholique ou à leur missionnaire, l'établissement d'une mission constitue un moyen de mieux contrôler leurs déplacements pour connaître leur sentiment à l'égard du roi de France par l'intermédiaire des missionnaires, ou encore pour permettre une meilleure collaboration militaire entre les détachements français et les différents groupes micmacs en temps de conflits.

---

<sup>347</sup> Dans la préface de son eucologe micmac, Maillard soutient que ses travaux sont reconnus par plusieurs personnes. « [...] [J]'assûre que ce que chaque de ces notes marginale annonce de traduit, l'est très fidèlement. J'ay icy un collègue dans ces missions qui est Mr. Manach Prêtre, comme moy des missions étrangères, tout en état de juger, sans parler de plusieurs françois tant interprètes qu'autres a qui mon travail est connu, et de qui il est unanimement approuvé. » La correspondance des abbés Maillard, Le Loutre et de l'abbé de l'Isle-Dieu montre quant à elle que les directeurs du séminaire des Missions Étrangères de Paris et ceux du séminaire de Québec sont informés des travaux linguistiques et liturgiques entrepris par le missionnaire. Une lettre des directeurs du séminaire des Missions Étrangères rédigée en 1749 indique même que la présence de Maillard est crutiale en Acadie « [...] soit pour former quelques missionnaires qui puisse le remplacer, soit pour achever son travail sur la langue des sauvages ce qui donnera une grande facilité aux missionnaires qui y seront employés dans la suite il seroit a craindre que s'il n'achevoit pas cet ouvrage on trouveroit difficilement un missionnaire en etat de l'entreprendre et de l'executer comme luy [...] ». En 1753, une lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu confirme d'ailleurs que l'envoie de l'abbé Cassiet pour seconder Maillard devrait permettre au missionnaire « [...] de luy laisser le tems dachever et de perfectionner son ouvrage sur la langue de ses sauvages. » P. MAILLARD, « Eucologe micmac ». 1757-1759, AAQ, 11 UZ, p. i; M. DU FAU, Z. BURGUERIEU, HERBOS et BEZANET, « Lettre des abbés Du Fau, Burguerieu, Herbos et Benazet, Paris, 5 avril 1749 », CRAF, SME 2.1, Lettres P, no 120, p. 2; P. de LA RUE, « Lettre de l'Isle-Dieu à Mgr de Pontbriand, 1<sup>er</sup> avril 1753 », *RAPQ*, 1935-36, p. 381; J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 21; *Idem.*, « Lettre de Le Loutre, Winchester, 12 juillet 1747 », *CDICA*, vol. 1, p. 33; P. MAILLARD, « Lettre de Maillard, Louisbourg, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 66-67.

<sup>348</sup> P. MAILLARD, « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », p. 338.

## 2.4.2 Le lac des Deux-Montagnes et La Présentation : deux bastions amérindiens

Dans la vallée du Saint-Laurent, plusieurs missions d'Amérindiens domiciliés sont déjà opérationnelles dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces missions regroupent notamment des Hurons, des Iroquois, des Abénaquis, des Loups, des Algonquins et des Népissings. Les populations amérindiennes qui y sont rassemblées sont majoritairement sédentaires à l'exception des Algonquins et des Népissings qui appartiennent à des groupes nomades. En réalité, il faut comprendre qu'à cette époque, l'importance de la traite des fourrures bouleverse le mode de vie des Amérindiens domiciliés si bien que les populations sédentarisées s'absentent de leur mission sur de longues périodes au cours de l'hiver<sup>349</sup>. Pour les autorités coloniales, chacune de ces missions constitue un réservoir potentiel de guerriers alliés qui représente globalement près de 700 hommes au cours de la guerre de Succession d'Autriche et 800 au cours de la guerre de la Conquête<sup>350</sup>.

À la mission du lac des Deux-Montagnes, Picquet est chargé de faire réaliser des travaux de fortification au cours des années 1740 afin de s'assurer que les Amérindiens demeurent attachés au site. En fait, l'ajout de fortifications rassure les Amérindiens qui peuvent laisser les femmes et les enfants en sécurité lorsqu'ils quittent la mission pour la chasse<sup>351</sup>. Du coup, les missionnaires peuvent poursuivre leur instruction religieuse au cours de l'hiver. Dès 1741, la palissade de bois déjà existante autour des installations centrales de la mission est remplacée par une enceinte de pierres flanquée de quatre bastions en bois. Ensuite, les trois villages amérindiens formés à proximité du fort sont entourés d'une palissade de pieux avec des redoutes. Un bâtiment pour rassembler les chefs iroquois et un autre pour faire de même avec les chefs algonquins et népissings sont

---

<sup>349</sup> La mobilité des Amérindiens domiciliés de la mission du lac des Deux-Montagnes sera abordée plus en détail dans la section 2.5 du mémoire.

<sup>350</sup> J.A. DICKINSON et J. GRABOWSKI, *loc. cit.*, p. 55, 61.

<sup>351</sup> J.R. PORTER et J. TRUDEL, *op. cit.*, p. 11-13.



également construits. Les fortifications de la mission s'achèvent enfin avec l'installation d'un canon en 1747<sup>352</sup>.

Au cours de la guerre de Succession d'Autriche (1744-1748), Picquet est informé que des partis amérindiens ennemis ont pénétré jusque dans la vallée du Saint-Laurent en empruntant la rivière Oswegatchie qui donne sur le fleuve entre le Fort Frontenac et Montréal<sup>353</sup>. À l'automne 1747, le gouverneur-général obtient la parole d'une députation iroquoise des Cinq-Nations qui se dit prête à accueillir un missionnaire et à embrasser la religion catholique lorsque la paix sera rétablie. L'opportunité de créer un bastion iroquois qui pourrait empêcher les Anglais ou leurs alliés de remonter jusqu'à Montréal en passant par la rivière Oswegatchie se présente désormais<sup>354</sup>.

Picquet devient d'ailleurs le principal promoteur du projet. Il se rend à Québec en septembre 1748 afin de communiquer au gouverneur et à l'intendant son souhait d'établir une nouvelle mission pour attirer et convertir les Cinq-Nations iroquoises<sup>355</sup>. Le mois suivant, le gouverneur de La Galissonnière annonce au ministre Maurepas que Picquet compte effectuer un voyage d'exploration entre Montréal et le Fort Frontenac afin de déterminer l'endroit idéal pour fonder son nouvel établissement<sup>356</sup>. Même si le gouverneur ne témoigne pas autant de confiance que Picquet dans la possibilité réelle de convertir les Iroquois, il insiste néanmoins sur la nécessité de tout tenter pour diviser les Cinq-Nations et éviter qu'elles ne forment un bloc allié aux Anglais. Le gouverneur écrit qu'il est « [...] si important de diviser cette nation et de la maintenir dans la neutralité et dans l'indépendance des Anglois que je regarderois comme une des dépenses des plus posées et des plus utiles celle que l'on feroit pour etablir une mission dans le voisinage du fort frontenac pour les

---

<sup>352</sup> De passage à la mission du lac des Deux-Montagnes en 1752, l'ingénieur du roi Louis Franquet critique la logistique et la valeur stratégique des travaux de fortification qu'il attribue à l'abbé Picquet. Certains bâtiments sont inachevés et d'autres semblent avoir été érigés au hasard. Franquet juge que certains de ces travaux ont été entrepris « [...] dans la confiance apparente que plus il y aurait d'ouvrages et plus difficiles seront l'attaque de ce village ». L. FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, Montréal, Éditions Élysée, 1974 (1889), p. 122; A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 30-31; J.R. PORTER et J. TRUDEL, *op. cit.*, p. 11.

<sup>353</sup> J.-J.L. de LALANDE, *loc. cit.*, p. 269.

<sup>354</sup> « Paroles des Iroquois des Cinq-Nations à Monsieur le Général, 26 septembre 1747 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 87, fol. 311-312.

<sup>355</sup> F. BIGOT, « Lettre de Bigot à Maurepas, Québec, 1<sup>er</sup> octobre 1748 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 91, fol. 58.

<sup>356</sup> Roland-Michel BARIN DE LA GALISSONNIÈRE, « Lettre de La Galissonnière à Maurepas, Québec, 5 octobre 1748 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 91, fol. 141-141v.

iroquois qui voudroient embrasser le christianisme ou en faire semblant<sup>357</sup> ». Comme l'indique de La Galissonnière, le projet semble plus viable sur le plan politique que religieux. À cet égard, la femme de l'ancien gouverneur de Trois-Rivières Claude-Michel de La Picardière de Bégon, Marie-Élisabeth Robert de La Morandière (Élisabeth de Bégon), semble encore moins convaincue du succès de l'entreprise de conversion menée par Picquet lorsqu'elle écrit à son beau-fils en novembre 1748 :

M. Picquet est parti pour aller visiter un endroit vers le fort Frontenac pour y faire un établissement pour y planter la foi chez les Cinq-Nations; tu connais la dévotion de ces peuples et tu jugeras de la réussite mieux qu'un autre. M. de Longueil n'en paraît pas content, il n'est pas difficile d'en démêler les sujets. Il compte bien sur le gouvernement d'ici, je ne sais s'il réussira, mais il n'a rien épargné; il s'arrange en conséquence et le dit si hautement que l'on en rit<sup>358</sup>.

Quoi qu'en pensent ses détracteurs, le 1<sup>er</sup> juin 1749, Picquet fonde la mission de La Présentation au confluent de la rivière Oswegatchie et du fleuve Saint-Laurent sur la rive ouest de la rivière.

Bien qu'au mois d'août une partie des premières installations de la mission soit incendiée par des Agniers alliés aux Anglais, les travaux reprennent et un fort de pieux carré avec quatre redoutes ainsi qu'une habitation, une grange, une chapelle, un magasin, une étable, un four et un moulin à scie sont complétés au cours de l'année suivante. Picquet fait également défricher des terres pour y établir les Amérindiens. En 1750, près d'une centaine d'Amérindiens, principalement des Iroquois, fréquentent sa mission<sup>359</sup>. L'année suivante, le gouverneur permet au sulpicien de faire une tournée de recrutement pour sa mission. Entre le 10 juin et le 21 juillet, Picquet parcourt alors le Saint-Laurent et le lac Ontario depuis La Présentation jusqu'au Fort Niagara. Dans la relation de voyage qu'il a

---

<sup>357</sup> *Ibid.*

<sup>358</sup> Élisabeth BÉGON, « Lettre de Bégon à Michel de la Rouvillière (son cher fils), Québec, 13 novembre 1748 », dans Élisabeth BÉGON, *La correspondance de madame Bégon, 1748-1753*, Québec, Archives de Québec, 1950, p. 5-6.

<sup>359</sup> R. LAHAISE, *loc. cit.*, p. 689; J.-P. BONNECAMPS, *loc. cit.*, p. 152-154; F. PICQUET, « Lettre de Picquet à La Galissonnière, 4 août 1749 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 107, fol. 288; Pierre Jacques DE TAFFANEL DE LA JONQUIÈRE et F. BIGOT, « Lettre de La Jonquière et Bigot à Rouillé, Québec,

laissée, le missionnaire note ses observations sur les lieux stratégiques où les Français pourraient se fortifier, les informations qu'il a pu tirer sur les installations anglaises d'Oswego ou encore les négociations qu'il entame avec les Iroquois pour les attirer à La Présentation. Au terme de son expédition, le sulpicien estime que plus de 150 Iroquois qui désirent embrasser le christianisme, pour la plupart des Tsonnontouans, viendront s'ajouter aux 396 autres Amérindiens qu'il dénombre déjà dans sa mission à cette époque<sup>360</sup>.

À l'automne, une lettre que Mgr de Pontbriand adresse à ses sœurs, religieuses visitandines, illustre bien la vocation chrétienne de l'établissement. L'évêque annonce qu'il « [...] compte au printemps aller baptiser trois cents infidèles<sup>361</sup> ». Toutefois, il semble que l'intérêt des Iroquois pour la religion catholique ne soit pas aussi relevé que l'évêque puisse le croire puisque le registre de catholicité de la mission indique que seulement 120 baptêmes sont administrés et 18 mariages célébrés lors de sa visite épiscopale entre le 25 et le 29 mai 1752. Il faut cependant préciser que 29 Amérindiens avaient déjà reçu le baptême depuis l'automne précédent. Fait à remarquer, ces 149 Amérindiens baptisés correspondent au nombre approximatif d'Iroquois recrutés par Picquet lors de son expédition<sup>362</sup>. La consultation du registre révèle en outre que l'entreprise de christianisation des Amérindiens est bien en marche puisque des baptêmes, des confirmations, des mariages, des ondoiements et des sépultures sont régulièrement inscrits par Picquet et ses assistants. Au total, entre janvier 1750 et juillet 1760, 381 baptêmes, 85 confirmations, 53 mariages, 39 ondoiements et 128 sépultures d'Amérindiens apparaissent dans ce registre<sup>363</sup>. Cette

---

24 octobre 1750 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 95, fol. 104-105; M. FARIBAULT-BEAUREGARD, *op. cit.*, p. 52.

<sup>360</sup> À titre comparatif, en 1752, Franquet signale que les jésuites de la mission du Sault-Saint-Louis estime le nombre de leurs domiciliés à 1000 ou 1100 et le nombre de guerriers à 200. F. PICQUET, « Journal qui peut servir de mémoire et de relation du voyage que j'ay fait sur le lac Ontario pour attirer au nouvel établissement de la présentation les sauvages iroquois des cinq nations, suivant l'intention de M. de la Jonquière gouverneur général de toute la Nouvelle France et de Monsieur Bigot intendant », [10 juin au 21 juillet 1751], dans P. GARAND, *op. cit.*, p. 433-444; L. FRANQUET, *op. cit.*, p. 119.

<sup>361</sup> H.-M. DUBREIL DE PONTBRIAND, « Lettre de Mgr de Pontbriand à ses sœurs religieuses de La Visitation, 28 octobre 1751 », dans *Revue canadienne*, Montréal, Eusèbe Senécal & Fils, 1871, vol. 8, p. 436.

<sup>362</sup> « Registre du Fort La Présentation », dans M. FARIBAULT-BEAUREGARD, *op. cit.*, p. 55-91.

<sup>363</sup> La présence d'une garnison et d'un garde-magasin, puis le passage de voyageurs, de commerçants, de troupes ou même de prisonniers de guerres catholiques nécessitent également l'administration de sacrements ou l'inhumation en terre chrétienne. Entre janvier 1750 et juillet 1760, le registre recense 17 baptêmes, une confirmation, deux mariages, un ondoiemement et 22 sépultures d'Européens ou de colons. *Ibid.*

activité religieuse permet donc de déduire que le projet de Picquet connaît un certain succès.

Le registre de la mission indique par ailleurs que Picquet est assisté par d'autres sulpiciens à partir de l'automne 1751. En effet, trois baptêmes sont administrés par l'abbé Guen entre les mois de septembre et de décembre 1751. Picquet se charge du ministère de sa mission jusqu'en mai 1752, date qui correspond à la courte visite de Mgr de Pontbriand accompagné de son grand vicaire de Montréal, Louis Normant du Faradon, de son secrétaire, Jean-Olivier Briand, de deux sulpiciens, les abbés Guen et Montgolfier, puis des officiers Luc de La Corne et Michel Maray de La Chauvignerie qui servent d'interprètes<sup>364</sup>. Il reprend ensuite seul son ministère jusqu'à la fin du mois de juillet 1753. L'abbé Jean-Pierre Davaux Besson<sup>365</sup> vient alors remplacer Picquet qui part pour la France jusqu'en septembre 1754 afin d'obtenir pour sa mission un soutien financier de la cour. L'abbé Élie Depéret<sup>366</sup> prend la direction de la mission en son absence. Selon le registre, Depéret y est présent entre les mois d'octobre 1753 et de septembre 1754. Picquet revient de France au cours de l'été 1754 avec deux autres missionnaires qui deviendront ses nouveaux assistants, soit les abbés Pierre-Paul-François de Lagarde et François-Auguste Magon de Terlaye<sup>367</sup>.

---

<sup>364</sup> *Ibid.*

<sup>365</sup> L'abbé Besson (1726-1790) est ordonné à Montréal en août 1750 à l'âge de 24 ans. Il remplit successivement les fonctions de vicaire à Notre-Dame de Montréal en 1750 et 1751, puis de missionnaire au lac des Deux-Montagnes entre 1751 et 1753, puis à La Présentation en 1753 et 1754. Il retourne ensuite au vicariat de la paroisse de Notre-Dame de Montréal entre 1754 et 1756. Il termine son sacerdoce comme curé de Sainte-Geneviève-près-Montréal. J.-B.-A. ALLAIRE, *DBCCE*, vol. 3, suppl. 5, p. 10.

<sup>366</sup> Entré dans la compagnie de Saint-Sulpice en 1712, Élie Depéret (1691-1757) arrive à Montréal en août 1714 et est ordonné l'année suivante par Mgr de Saint-Vallier. Par la suite, Depéret est appelé à changer souvent de ministère. Il a d'abord œuvré auprès des Français de la paroisse de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île et des Algonquins et Népissings de la mission de l'Île-aux-Tourtes. Lorsque la mission de l'Île-aux-Tourtes est déplacée au lac des Deux-Montagnes, l'abbé Depéret devient curé de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île. Entre 1727 et 1734, il œuvre ensuite à la mission du lac des Deux-Montagnes où il apprend l'iroquois. Il quitte la mission pour se consacrer périodiquement au ministère paroissial de Longue-Pointe, de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île et de l'île Dupas. Au cours de la guerre de Succession d'Autriche, Depéret accompagne Rigaud de Vaudreuil à titre d'aumônier militaire dans une expédition menée contre les colonies anglaises. Au cours de la guerre de la Conquête, il dirige également la mission de La Présentation en l'absence de l'abbé Picquet. Depéret décède en avril 1757. Il lègue un dictionnaire et des sermons en langue iroquoise, ainsi qu'une grammaire, un catéchisme, des cantiques et des instructions en langue algonquine. A. DANSEREAU, « Depéret, Élie », *DBC*, vol. 3, p. 193-194.

<sup>367</sup> Recrutés à Paris par l'abbé Picquet, Pierre-Paul-François Lagarde (1729-1784) et François-Auguste Magon de Terlaye (1724-1777) arrivent en Nouvelle-France en septembre 1754. Âgé de 25 ans, Lagarde a été formé au séminaire de Saint-Sulpice de Paris alors que Magon de Terlaye est passé par la Maison des philosophes avant d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Le premier est âgé de 25 ans et le second de 30 ans lorsqu'ils s'embarquent avec l'abbé Picquet. Les deux diacres sont ordonnés prêtres à Québec en mai 1755

Ils ne rejoignent cependant La Présentation qu'en mai 1755. Lagarde assure le ministère quotidien de la mission alors que Magon de Terlaye assiste tantôt Lagarde et tantôt Picquet qui accompagne des détachements franco-amérindiens à titre d'aumônier militaire. Finalement, depuis le mois de mars 1758 jusqu'au mois de février 1760, l'abbé Jean-Claude Mathevet<sup>368</sup> vient également œuvrer à La Présentation. À l'automne 1759 cependant, le Fort La Présentation est démantelé et remplacé par le Fort Lévis alors que la mission est transférée sur l'île Picquet quelque peu en aval sur le fleuve Saint-Laurent<sup>369</sup>.

Au cours de la guerre de la Conquête, La Présentation devient manifestement un poste clé de la chaîne de forts constituée par les Français. L'établissement fait le relais entre

---

après quoi ils rejoignent l'abbé Picquet à la mission de La Présentation. Au cours de la guerre de la Conquête, Lagarde assure le ministère de la mission auprès des Iroquois et des Français lorsque Picquet s'absente de la mission. Magon de Terlaye accompagne quant à lui souvent Picquet à titre d'assistant. Néanmoins, il assiste également Lagarde à La Présentation comme le font tour à tour les abbés Mathevet, Besson et Depéret. En 1758, Magon de Terlaye quitte La Présentation pour la mission du lac des Deux-Montagnes où il assiste le supérieur l'abbé Guen et son successeur l'abbé Mathevet. Magon de Terlaye occupe alors les fonctions d'économiste et de missionnaire des Iroquois. Lagarde demeure pour sa part à La Présentation jusqu'à ce que la mission soit abandonnée à la fin du mois de juillet 1760. Un mois plus tard, il est fait prisonnier lorsque l'armée commandée par Amherst prend le fort Lévis. Libéré sur parole, il continue son ministère à Montréal entre novembre 1760 et mai 1761. Il retourne ensuite un an à la mission du lac des Deux-Montagnes avant d'être affecté à la paroisse de Lachine. À la suite du décès de Magon de Terlaye, survenu en mai 1777, Lagarde est rappelé à Deux-Montagne où il occupe les fonctions d'économiste. L'année suivante, le départ de l'abbé Mathevet pour Montréal laisse la direction de la mission au soin de Lagarde, qui occupe ce poste jusqu'en février 1784. Lagarde décède à son tour le 3 avril suivant à Montréal. Au cours de leur apostolat, les abbés Lagarde et Magon de Terlaye ont réalisé différents travaux en langue iroquoise. Lagarde a laissé notamment une grammaire et des sermons alors que Magon de Terlaye a laissé une grammaire, un dictionnaire onotagué et goyogouin-français, des sermons et une histoire du peuple de Dieu. J.-Bruno HAREL, « Lagarde, Pierre-Paul-François », *DBC*, vol. 4, p. 466; *Idem.*, « Magon de Terlaye, François-Auguste », *DBC*, vol. 4, p. 547-548.

<sup>368</sup> Passé par le grand séminaire de Viviers, Jean-Claude Mathevet (1717-1781) est encore diacre lorsqu'il s'embarque pour la Nouvelle-France en juin 1740 à l'âge de 23 ans. Mathevet consacre les six années suivantes à enseigner le latin au séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Six mois avant de recevoir son ordination en mars 1747, il œuvre déjà auprès des Amérindiens de la mission du lac des Deux-Montagnes. Mathevet dessert d'abord les Algonquins, puis les Iroquois qui y sont domiciliés. Au cours de la guerre de la Conquête, il accompagne l'abbé Picquet à titre d'aumônier militaire dans l'expédition menée contre le fort William-Henry en juillet et août 1757. Les deux années suivantes, Mathevet se joint à l'abbé Lagarde pour assurer le ministère de la mission de La Présentation en l'absence de Picquet. De retour au lac des Deux-Montagnes en 1761, Mathevet prend la direction de la mission jusqu'en 1778 avec l'abbé Magon de Terlaye pour assistant. Atteint de paralysie en mars 1778, Mathevet se retire au séminaire de Montréal où il décède en août 1781. Au cours de son apostolat, l'abbé Mathevet a réalisé une grammaire algonquine datée de 1761, des sermons, une histoire sainte et une histoire de la vie de Jésus-Christ en algonquin. Les deux histoires de Mathevet ont même été rééditées à Montréal en 1859 et en 1861, puis en 1890 et en 1892. Les références de ces ouvrages sont présentées en bibliographie sous la rubrique « Sources imprimés ». *Idem.*, « Mathevet, Jean-Claude », *DBC*, vol. 4, p. 563-564.

<sup>369</sup> « Registre du Fort La Présentation », dans M. FARIBAULT-BEAUREGARD, *op. cit.*, p. 55-91; Jean-Nicolas DESANDROUINS, « Lettre de Desandrouins à Lévis, Fort Lévis, 5 novembre 1759 », *CMML*, vol. 12, p. 199.

Montréal et l'arrière-pays des Grands Lacs. Les détachements français, les marchandises de traites, les vivres ou le matériel militaire y passent régulièrement pour se rendre au Fort Frontenac et ensuite aux forts Toronto, Niagara, Presqu'île, Le Bœuf, Machault ou encore Duquesne. Le moulin à scie que Picquet y a fait construire entre l'automne 1750 et l'été 1751 produit des pièces de bois qui servent à la construction des fortifications du Fort Frontenac au cours de l'été 1755 ainsi qu'à la fabrication de barques qui sont autant utilisées pour transporter des hommes et des marchandises que pour patrouiller sur le fleuve Saint-Laurent et le lac Ontario. En avril 1759 s'achève la construction de deux corvettes armées chacune de dix canons, l'*Iroquoise* et l'*Outaouaise*, qui servent à transporter les troupes de Pouchot au Fort Niagara et à surveiller les Anglais campés au Fort Oswego<sup>370</sup>.

À cela s'ajoute que la mission constitue un bastion d'environ 500 Iroquois dont une centaine peuvent porter les armes, ce qui représente approximativement la moitié du potentiel militaire de la mission du lac des Deux-Montagnes et le tiers de celle du Sault-Saint-Louis<sup>371</sup>. La Présentation fait même office de poste avancé pour certaines expéditions franco-amérindiennes. Par exemple, dans la campagne menée contre le Fort Bull en février et en mars 1756, c'est à La Présentation que les guerriers amérindiens du Sault-Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes joignent le détachement commandé par Chaussegros de Léry<sup>372</sup>. Finalement, malgré l'importance et la fréquence des activités militaires qui s'y déroulent, l'abbé Picquet et ses assistants chapeautent encore l'ensemble des activités de la

---

<sup>370</sup> P.J. DE TAFFANEL DE LA JONQUIÈRE et F. BIGOT, « Lettre de La Jonquière et Bigot à Rouillé, Québec, 24 octobre 1750 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 95, fol. 105-105v; A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 175; Anne-Joseph-Hyppolite de MAURÈS DE MALARTIC, *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760*, Dijon, L. Damidot, 1890, p. 22, 229; A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 236; P. GARAND, *op. cit.*, p. 56; Peter N. MOOGK, « Pouchot, Pierre », *DBC*, vol. 3, p. 579-580.

<sup>371</sup> Vers 1754, le nombre d'Amérindiens qui fréquentent La Présentation se stabilise à environ 500 individus alors que la population amérindienne du lac des Deux-Montagnes augmente à plus de 1000 individus et celle du Sault-Saint-Louis s'élève jusqu'à près de 1750 individus au cours de la guerre de la Conquête. J.A. DICKINSON et J. GRABOWSKI, *loc. cit.*, p. 56, 60; L.-A. BOUGAINVILLE, « Journal de l'expédition d'Amérique commencée en l'année 1756, le 15 mars », dans L.-A. BOUGAINVILLE, *op. cit.*, p. 114; *Idem.*, « Mémoire sur l'État de la Nouvelle-France (1757) », dans L.-A. BOUGAINVILLE, *op. cit.*, p. 71, 96; L. FRANQUET, *op. cit.*, p. 119.

<sup>372</sup> Gaspard-Joseph (fils) CHAUSSEGROS DE LÉRY, « Journal de la campagne d'hiver, du 13 février au neuf avril 1756, que Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, lieutenant dans les troupes détachées de la Marine et à présent capitaine et chevalier de St-Louis, a faite en conséquence des ordres de Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant général pour le roi en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane (à présent commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis) aux entrepôts que les Anglais avaient formés pour se faciliter la conquête du Canada, au grand portage entre la rivière Chouéguen dite des Onnontagués qui se décharge dans le lac Ontario et la rivière Schenectady qui tombe dans la rivière Hudson », *RAPQ*, 1926-27, p. 374.

mission selon le comte de Bougainville qui écrit en juillet 1756 que : « Il y a dans le fort un cap[itai]ne de la colonie comandant, mais le gouvernement pour la police intérieure et extérieure est ecclésiastique<sup>373</sup>. » Qu'il y ait exagération ou non, ce témoignage atteste bien que le missionnaire est autant un chef religieux que militaire chez les Iroquois. À preuve, Bougainville rajoute même que « [l]’abbé Picquet les instruit, les dresse aux exercices français pour la guerre<sup>374</sup> ».

Ainsi, l’implication de l’abbé Picquet dans la réalisation de fortifications à la mission du lac des Deux-Montagnes ou dans l’établissement de la mission de La Présentation montre que c’est en liant les intérêts politiques et militaires des autorités coloniales françaises et de leurs alliés amérindiens que le sulpicien réussit à promouvoir son entreprise de christianisation, voire de francisation politique des Iroquois. À ce chapitre, la vocation religieuse et militaire de La Présentation est indéniable, depuis sa fondation en juin 1749 jusqu’à son démantèlement au cours de l’été 1759. Le contexte dans lequel évolue Picquet le prédispose à devenir un intermédiaire de prédilection entre les autorités coloniales et les Iroquois qui gravitent autour de sa mission.

Les moyens mis en place par les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet afin d’intensifier leurs contacts avec les Amérindiens et de consolider leur autorité deviennent autant de moyens pour attacher leurs fidèles à la religion catholique que de les lier aux intérêts politiques de la France. En effet, l’établissement de missions ou de points de rassemblements en Acadie constitue la meilleure façon pour les autorités coloniales d’être informées des déplacements ou du degré d’allégeance de leurs alliés micmacs. À un autre niveau, les missions du lac des Deux-Montagnes et de La Présentation représentent pour leur part deux bastions qui permettent de contenir l’invasion de partis ennemis et de fournir nombre de guerriers à la colonie française. Enfin, il semble que La Présentation agisse comme un levier pour rallier une partie des Cinq-Nations à la cause française. En somme, la convergence des intérêts religieux et politiques et l’importance des alliances franco-micmaque et franco-iroquoise incitent les autorités à se tourner vers les trois prêtres pour intervenir dans les rapports diplomatiques qu’elles entretiennent avec leurs alliés.

---

<sup>373</sup> L.-A. BOUGAINVILLE, « Journal de l’expédition d’Amérique commencée en l’année 1756, le 15 mars »,

## 2.5 Devenir des atouts non négligeables pour les autorités coloniales

Une fois que les trois missionnaires sont aptes à prêcher, à parlementer ou à discourir auprès de leurs ouailles et qu'ils mettent en place différents moyens pour les attacher à la religion catholique et au roi de France, les autorités coloniales ne peuvent ignorer leur potentiel d'intermédiaires au sein de l'alliance franco-amérindienne. Maillard considère que seuls les missionnaires détiennent les qualités requises pour imposer leurs vues aux Micmacs : habileté oratoire, politique et leadership spirituel. À la conclusion de la guerre de Succession d'Autriche en 1748, Maillard résume bien la situation lorsqu'il écrit à l'officier anglais Thomas Hopson<sup>375</sup> :

Si vous saviez, Monsieur, ce que c'est que d'avoir à conduire un troupeau semblable, tant pour le spirituel que pour le temporel, ce qu'il faut faire pour les maintenir dans l'ordre et la tranquillité, de quel art oratoire il faut se servir pour le mettre au niveau de la raison, vous seriez tenté de dire qu'il faut que leurs conducteurs aient une magie qui leur soit propre et inconnue à tout autre. Je suis avec les Sauvages depuis maintenant quatorze ans [...] et je puis vous dire, Monsieur, qu'il n'y a que la Religion, qui soit capable de les rendre quelquefois traitables et dociles<sup>376</sup>.

---

dans L.-A. BOUGAINVILLE, *op. cit.*, p. 114.

<sup>374</sup> *Ibid.*

<sup>375</sup> Au moment où l'abbé Maillard lui fait parvenir une lettre en septembre 1748, Peregrine Thomas Hopson occupe les fonctions de colonel du régiment anglais posté à Louisbourg et de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Il est probable que l'abbé Maillard ait voulu justifier la conduite des missionnaires et des Micmacs à l'officier Hopson puisque quelques raids franco-micmacs ont été lancés en périphérie de Louisbourg depuis la prise de la ville-forteresse par les Anglais en 1745. Maillard utilise le même stratagème vers 1751 lorsqu'il produit un mémoire qui décrit l'ensemble des motifs qui justifie les Micmacs de continuer leur guerre contre les Anglais. Maillard explique alors que les missionnaires n'ont aucune responsabilité dans le déclenchement de cette guerre et qu'ils tentent bien au contraire de réguler les actes qu'ils jugent barbares chez les Micmacs, notamment l'usage de la torture sur les prisonniers de guerre. Ce mémoire n'est probablement pas destiné à Hopson. Bien qu'il prenne part aux négociations de la rétrocession de Louisbourg aux Français en juin 1749 et qu'il dirige ensuite les troupes anglaises vers le nouvel établissement d'Halifax en juillet, il est retourné en Angleterre au moment où Maillard rédige son mémoire. Hopson n'est de retour qu'en 1752 alors qu'il occupe le poste de gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Il laisse cependant le soin de son gouvernement à Charles Lawrence lorsqu'il s'embarque pour l'Angleterre en novembre 1753. Wendy CAMERON, « Hopson, Peregrine Thomas », *DBC*, vol. 3, p. 316-317; [P. MAILLARD], « Motifs des sauvages mickmaques et marichites de continuer la guerre contre les Anglois depuis la dernière paix », dans G. DU BOSQ DE BEAUMONT, *op. cit.*, p. 248-253.



Cette « magie » serait-elle seulement un mirage évoqué par Maillard lorsqu'il s'adresse à un ennemi anglais? Bien qu'une partie de cette « magie » soit directement reliée à la fonction religieuse des missionnaires chez les Amérindiens, il semble que certains officiers parviennent habilement à orienter la conduite des Amérindiens même s'ils n'occupent pas de fonction religieuse. Maillard reconnaît lui-même qu'un officier peut également influencer les Micmacs lorsqu'il propose au major des troupes de Louisbourg Michel Le Courtois de Surlaville de contrecarrer une entente de paix conclue entre les Anglais d'Halifax et les Micmacs de Cap-Sable en 1753. Maillard lui indique qu'« [i]l faut, Monsieur, pour obvier à tout le mal qui pourroit provenir des démarches de ce petit nombre [les Micmacs de Cap-Sable], avoir là une personne, soit officier, soit missionnaire, qui, par la force de ses discours, se fasse, et craindre, et admirer<sup>377</sup>. » Dans la mesure où il s'avère un excellent orateur initié aux mœurs amérindiennes, un officier peut aussi bien influencer les Amérindiens qu'un missionnaire.

Pourtant, plusieurs membres de l'état-major du gouverneur de Québec considèrent que le commandement des guerriers amérindiens demeure une tâche très ardue. Au cours de la guerre de la Conquête par exemple, le marquis de Montcalm, les comtes de Bougainville et de Malartic, ou encore les officiers Chaussegros de Léry et Joubert se plaignent tous de l'insubordination et de l'imprévisibilité des Amérindiens en cours de campagnes. De nombreux vols, pillages, désertions, actes de torture sur les prisonniers, beuveries et même massacres du bétail servant à nourrir les troupes sont recensés dans les lettres et les journaux de campagne de ces officiers français<sup>378</sup>. En de telles occasions, Bougainville

---

<sup>376</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard à Peregrine Thomas Hopson, 11 septembre 1748 », BAC, MG11, CO, Nova Scotia A, vol. 32, fol. 221.

<sup>377</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard à Surlaville, Saint-Esprit, 21 février 1753 », dans G. DU BOSQ DE BEAUMONT, *op. cit.*, p. 85-86.

<sup>378</sup> Louis-Joseph de MONTCALM, « The Marquis de Montcalm's letter to Colonel Monro, requiring him to deliver up the Fort, 3 août 1757 », *CMNF*, 1885, vol. 4, p. 123-124; *Idem.*, « Journal du marquis de Montcalm, 31 juillet 1757 », *CMML*, vol. 7: « Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759 », Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & frère, 1895, p. 271; Louis-Antoine BOUGAINVILLE, « Journal de la campagne de 1758 commencé le 23 juin », dans L.-A. BOUGAINVILLE, *Écrits sur le Canada: mémoires, journal, lettres*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 269-270, 286; A.-J.-H. de MAURÈS DE MALARTIC, *op. cit.*, p. 23-24; G.-J. CHAUSSEGROS DE LÉRY, *loc. cit.*, p. 378; *Idem.*, « Journal de la campagne de M. de Léry, commandant du détachement que M. le marquis de Vaudreuil s'est déterminé d'envoyer sur les forts remplis de vivres et de munitions de guerre destinées pour l'entreprise que les Anglois ont médité de faire, cette année, sur Niagara et Frontenac », *CMML*, vol. 11: *Relations et journaux de différentes expéditions faites durant les années 1755-56-57-58-59-60*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers

critique la conduite de certains interprètes qui n'arrivent visiblement pas à contenir les comportements déviants des Amérindiens qui accompagnent les troupes françaises :

Conseil tenu avec les chefs [amérindiens] pour leur reprocher ces désordres. Grande difficulté, impossibilité presque de les arrêter. Les interprètes en sont souvent la cause. Grand vice dans la constitution de ce pays que ce ne soit pas des officiers, c'est-à-dire des gens qui en aient les sentiments avec le nom, qui servent d'interprètes. C'était ainsi autrefois. Maintenant cette fonction, qui donne le plus grand crédit sur les Sauvages, est abandonnée à des âmes viles, mercenaires, cruelles, qui ne sont occupées qu'à entretenir leur crédit auprès des Sauvages dont ils tirent un grand profit en se prêtant à tous leurs vices et même en leur fournissant les occasions de se satisfaire<sup>379</sup>.

Bougainville indique donc que rares sont les interprètes qui sont en mesure d'exercer un contrôle sur les Amérindiens et de répondre convenablement aux attentes des officiers français. C'est pourquoi il précise que l'emploi d'officiers-interprètes semble plus approprié. À l'occasion de la guerre de Succession d'Autriche, le gouverneur de La Galissonnière tient un discours semblable lorsqu'il explique au ministre Maurepas en 1747 que les officiers-interprètes sont plus dignes de confiance pour restreindre les demandes des Amérindiens que de simples interprètes qui les excitent plutôt à demander plus. Le gouverneur déplore que trop peu d'officiers désirent occuper le poste d'interprète en raison « [...] de l'importunité des sauvages qui est au delà de toute expression [et de] la modicité ce que le Roy donne<sup>380</sup> ».

Or, bien que les officiers soient plus aptes à diriger des hommes que de simples interprètes, tous les officiers qui servent dans les postes de la Nouvelle-France n'ont pas pour autant la capacité de devenir des interprètes chevronnés. À cet égard, gouverner les populations amérindiennes qui fréquentent les différents postes français ne paraît pas plus aisé que commander un groupe de guerriers amérindiens selon l'ancien gouverneur de

---

& frère, 1895, p. 53-64; JOUBERT (capitaine), « Lettre de Joubert à Surlaville, Louisbourg, 15 octobre 1757 », dans G. DU BOSQ DE BEAUMONT, *op. cit.*, p. 223.

<sup>379</sup> L.-A. BOUGAINVILLE, *loc. cit.*, p. 286.

<sup>380</sup> R.-M. BARIN DE LA GALISSONNIÈRE, « Lettre de La Galissonnière à Maurepas, Québec, 23 octobre 1747 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 87, fol. 262.

Louisbourg Jean-Louis De Raymond<sup>381</sup>. Grâce à la synthèse de plusieurs témoignages recueillis auprès d'officiers qui ont commandé dans les postes du Canada et des Pays d'en Haut, il affirme en 1754 que la tâche exige une certaine adaptation culturelle :

C'est un talent que vous ne croiriez pas [si] difficile de sçavoir bien conduire les Sauvages et de s'en rendre maître. Tous les officiers n'y parviennent pas. Il ne s'acquiert que dans l'étude de leur caractère, de leurs mœurs, de leurs passions, de leur génie, de leurs goûts, de leurs façons de penser, de s'exprimer dans leurs discours<sup>382</sup>.

En ciblant les aptitudes que doivent acquérir les officiers qui espèrent diriger efficacement les Amérindiens, l'ancien gouverneur de Louisbourg décrit du même coup les atouts que possèdent déjà les missionnaires, considérés comme étant les plus aptes à influencer les comportements des Micmacs ou des Amérindiens domiciliés de la vallée du Saint-Laurent. Tout compte fait, rares sont ceux qui connaissent aussi bien leur langue, leurs mœurs et qui les côtoient aussi régulièrement. Entre les années 1730 et 1760, peu d'officiers possèdent les langues micmaque et iroquoise aussi bien que les missionnaires ou les truchements<sup>383</sup>.

En Acadie, à partir de 1730, seuls Claude Petitpas et son fils Barthélemy se succèdent au poste d'interprète officiel auprès des autorités françaises afin de remplacer l'officier-interprète Charles Saint-Étienne de la Tour<sup>384</sup>. Ils cumulent toutefois cette charge avec celle de pilote sur différents bâtiments de commerce ou de pêche, ce qui réduit la fréquence de leur contact avec les Micmacs. De plus, le lien de confiance qui existe entre les autorités de Louisbourg et ces deux interprètes au cours des années 1730 demeure fragile puisque le gouverneur a dû intervenir auprès d'eux en 1721 et en 1728 pour les

---

<sup>381</sup> En 1754, Jean-Louis de Raymond est de retour en France après avoir rempli son mandat de gouverneur de Louisbourg entre 1751 et l'automne 1753. Terence Allah CROWLEY, « Raymond, Jean-Louis De », *DBC*, vol. 4, p. 709-711.

<sup>382</sup> Jean-Louis de RAYMOND, « Mémoire sur les postes du Canada adressé à M. de Surlaville, en 1754, par le Chevalier de Raymond », *RAPQ*, 1927-28, p. 326.

<sup>383</sup> Les truchements sont des Français, ou des Canadiens à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui vivent parmi les populations amérindiennes afin d'apprendre leur langue et leurs coutumes. Les autorités françaises requièrent ensuite les services de ces individus pour en faire leurs interprètes et ambassadeurs auprès des Amérindiens. Ces truchements s'enrôlent parfois également dans les troupes de la Marine française et occupent le poste d'officier, d'où l'expression officier-interprète. G. HAVARD et C. VIDAL, *op. cit.*, p. 321-322.

<sup>384</sup> Charles Saint-Étienne de la Tour agit à titre d'interprète officiel du gouvernement de l'île Royale auprès des Micmacs entre 1714 et 1730. George MACBEATH, « Saint-Étienne de la Tour, Charles de », *DBC*, vol. 2, p. 618.

empêcher d'inciter les Micmacs à coopérer avec les Anglais<sup>385</sup>. Les autorités françaises réussissent toutefois à employer un autre officier-interprète à partir de 1739, Jean-François Bourdon de Dombourg<sup>386</sup>. Ce dernier est d'ailleurs dépêché à la mission de l'abbé Maillard en 1741 afin qu'il puisse y approfondir sa connaissance de la langue micmaque<sup>387</sup>.

---

<sup>385</sup> Entre 1720 et 1745, les autorités françaises vont recourir aux services des interprètes Claude (1663-v.1731) et Barthélemy (1687-1747) Petitpas auprès des Micmacs. S'ils ne sont pas des truchements placés par les autorités, Claude Petitpas vit parmi les Micmacs avant de se marier avec une de leurs femmes tandis que Barthélemy, issu de ce mariage, grandit chez les Micmacs. Les deux Petitpas représentent donc de bons candidats pour occuper le poste d'interprète auprès des autorités de Louisbourg. Or, en 1720, Claude Petitpas collabore avec les Anglais de Canseau. De plus, vers 1728, le gouverneur Saint-Ovide renvoie Petitpas en France puisqu'il juge que ce dernier influence les Micmacs à la faveur des Anglais. Quant à son fils Barthélemy, il est d'abord engagé en 1721 à titre d'agent anglais auprès des Micmacs de la Nouvelle-Écosse. Quelques mois plus tard, le gouverneur de Louisbourg parvient à le faire capturer et à l'envoyer au séminaire de Québec afin qu'il devienne missionnaire auprès des Micmacs. Cette tentative échoue et les autorités dépêchent Petitpas en France pour qu'il puisse recevoir une formation en navigation. En 1723, il se retrouve soldat à la Martinique, mais son séjour est de courte durée puisqu'il est rappelé et emprisonné en France pour insubordination. Il revient finalement en Acadie en 1731 et succède à son père deux ans plus tard au poste d'interprète des Micmacs. Cumulant un appointement qui s'élève à 600 livres par année à partir de 1735, Petitpas remplit alors ses fonctions d'interprètes tout en continuant également ses activités de pilote jusqu'à ce qu'il soit capturé par les Anglais en 1745. Incarcéré, il rend l'âme deux ans plus tard. Louis Petitpas (1726-v.1788) est quant à lui un des fils issus du second mariage de Claude Petitpas. S'il possède lui aussi la langue micmaque, il n'occupe pas les fonctions d'interprète auprès des autorités coloniales françaises même si le gouverneur de Raymond envisage de l'embaucher en 1751. Il demeure plutôt l'aide et le commensal de l'abbé Maillard entre 1749 et 1762. En 1760, le gouverneur anglais d'Halifax Charles Lawrence fait suivre une demande de Maillard qui désire avoir à ses côtés la famille de Louis Petitpas à Halifax. Lawrence juge d'ailleurs que l'administration anglaise pourrait profiter des talents d'interprète de Petitpas dans leurs tentatives de pacifier les populations micmaques de la région d'Halifax. Clarence J. D'ENTREMONT, « Petitpas, Claude », *DBC*, vol. 2, p. 547; Bernard POTHIER, « Petitpas, Bathélemy », *DBC*, vol. 3, p. 554-555; Isabelle RINGUET, « Les stratégies de mobilité sociale des interprètes en Nouvelle-Écosse et à l'Île Royale, 1713-1758 », Mémoire de maîtrise (histoire), Moncton, Université de Moncton, 1999, p. 91, 144; Stephen A. WHITE, *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes : première partie 1636 à 1714 en deux volumes*, élaboré à partir des recherches commencées par le Père Hector-J. Hébert s.j. et l'abbé Patrice Gallant, préface du Père Anselme Chiasson o.f.m. cap., Moncton, Université de Moncton, Centre d'études acadiennes, 1999, vol. 2, p. 1297-1298; M. DUMONT-JOHNSON, *loc. cit.*, p. 451; J.F.P. MAUREPAS, « Lettre de Maurepas à Saint-Ovide et Le Normant, 25 avril 1735 », BAC, MG1, Série B, vol. 63, fol. 535; J.-L. de RAYMOND, « Lettre de Raymond au ministre Rouillé, Louisbourg, 4 novembre 1751 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 31, fol. 59v; Charles LAWRENCE, « Lettre de Lawrence à Edward Whitmore, 1760 », dans Jean-Guy LEBLANC, *Petitpas, généalogie 1624-1980*, Haute-Aboujagane, A. Dupuis, 1994, p. 62.

<sup>386</sup> Jean-François Bourdon de Dombourg (1720-v.1789) est le fils de l'ancien seigneur Jean-François Bourdon De Dombourg qui vend sa seigneurie en 1680 au sieur de Neuville et passe ensuite en France. Le fils Bourdon de Dombourg entreprend sa carrière militaire sur l'île Royale vers 1733. Six ans plus tard, il sert déjà comme interprète des Micmacs et, en 1741, il effectue un passage d'une durée indéterminée à la mission de l'abbé Maillard. Bien qu'il perde l'usage de la main gauche la même année, il n'interrompt pas pour autant sa carrière militaire. En 1744, il dirige notamment un parti micmac contre Annapolis Royal. Après la rétrocession de Louisbourg à la France en 1748, De Dombourg est nommé interprète de l'île Saint-Jean, puis il sert également à Port Toulouse ainsi qu'à Louisbourg. Une semaine avant la capitulation de la ville-forteresse en juillet 1758, De Dombourg rassemble soldats français, Acadiens et Micmacs qu'il conduit à Ristigouche où ils tiennent position jusqu'en octobre 1760. Andrew RODGER, « Bourdon de Dombourg, Jean-François », *DBC*, vol. 4, p. 86-87.

<sup>387</sup> J.F.P. de MAUREPAS, « Lettre de Maurepas au gouverneur Duquesnel, 1<sup>er</sup> juin 1742 », BAC, MG1, Série B, vol. 74, fol. 23.

Dans cette perspective, nul doute que l'abbé Maillard est considéré comme un interprète hors pair. Plus encore, les contacts étroits que tissent les abbés Le Loutre et Maillard avec les différents groupes micmacs de l'Acadie représentent un atout indéniable pour les autorités françaises. En effet, les deux missionnaires passent l'hiver à leur principale mission auprès des femmes, des enfants et des vieillards micmacs pendant que les hommes partent chasser à l'intérieur des terres. Le reste de l'année, les deux missionnaires se consacrent aux différentes missions volantes qui les mènent d'un bout à l'autre de l'Acadie française et anglaise à la rencontre des bandes micmaques<sup>388</sup>.

En Iroquoisie, les autorités coloniales comptent principalement sur les services de Louis-Thomas, Philippe-Thomas et Daniel-Marie Chabert de Joncaire qui se relayent au poste d'officier-interprète et d'ambassadeur dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>389</sup>. Cependant, les trois hommes sont surtout employés auprès des Iroquois qui vivent à l'extérieur de la vallée du Saint-Laurent. À plusieurs occasions, l'officier Michel Maray de La Chauvignerie est aussi embauché à titre d'interprète et de courrier chez les Iroquois entre 1728 et 1754<sup>390</sup>. De son côté, l'officier Pierre Boucher de Boucherville est nommé

---

<sup>388</sup> P. MAILLARD, « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », p. 353; « Mémoire sur les missions des Sauvages mikmak et de l'Acadie, [v.1738-1741] », BAC, MG1, Série C11B, vol. 1, fol. 249v-250.

<sup>389</sup> Lieutenant dans les troupes de la Marine, Louis-Thomas Chabert de Joncaire (v.1670-1739) apprend la langue et les mœurs iroquoises lorsqu'il est capturé, puis adopté par un groupe de Tsonnontouans en 1690. Il est d'abord employé par le gouverneur du Canada comme interprète et ambassadeur chez les Iroquois dans les années qui précèdent la Grande Paix iroquoise de 1701. Joncaire demeure ensuite le principal représentant de la France en Iroquoisie. Il engage notamment des négociations qui mènent à la construction du fort Niagara en 1723. Il commande enfin le fort jusqu'à son décès, survenu en 1731. Joncaire laisse en deuil deux fils, Philippe-Thomas (1707-1766) et Daniel-Marie (1714-1771), qui deviennent aussi ambassadeurs français chez les Iroquois après avoir été placés plusieurs années chez les Iroquois et avoir reçu une formation militaire. Philippe-Thomas succède à son père en 1735 et s'illustre notamment dans la guerre de Succession d'Autriche lorsqu'il convainc une partie des Tsonnontouans de demeurer fidèles à la France. En 1748, il laisse son poste à son jeune frère Daniel-Marie puis aide les Français à s'établir dans la vallée de l'Ohio. En 1755, il revient enfin chez des Iroquois pour tenir les autorités françaises au courant de leurs intentions. Daniel-Marie sert comme officier et interprète dans les régions des Grands Lacs et du Mississippi jusqu'à ce qu'il remplace son frère aîné chez les Iroquois. Au tournant des années 1750, il participe activement au projet de fonder le fort du Portage en amont du fort Niagara afin d'intercepter plus de convois de fourrures se dirigeant vers le poste anglais d'Oswego. Jusqu'à la Conquête, il rend plusieurs visites aux Iroquois et aux Loups afin de préserver, ou même de négocier, leur allégeance à la France en leur distribuant notamment des présents au nom du roi. Y.F. ZOTVANY, *loc. cit.*, p. 312-313; Malcolm MACLEOD, « Chabert de Joncaire, Philippe-Thomas », *DBC*, vol. 3, p. 108-109; Walter S. DUNN, « Chabert de Joncaire de Clausonne, Daniel-Marie », *DBC*, vol. 4, p. 149-150.

<sup>390</sup> Envoyé sur ordre du roi chez les Iroquois pour apprendre leur langue à l'âge de 13 ans, Michel Maray de La Chauvignerie (1704-1778) devient interprète auprès des autorités françaises à partir de 1728. Il sert ensuite de courrier vers les postes de l'Ouest et participe à quelques expéditions lancées contre les Renards et les Chicachas au cours des années 1730. C'est à partir de 1740 qu'il agit de nouveau comme courrier et comme

agent d'information auprès du commandant de la garnison postée près de la mission du Sault-Saint-Louis entre 1710 et 1720, avant de servir d'interprète aux forts Frontenac, Niagara, Chambly et Saint-Frédéric entre 1734 et 1748<sup>391</sup>. Un autre officier, Luc de La Corne, s'illustre enfin au cours des guerres de Succession d'Autriche et de la Conquête alors qu'il commande des détachements franco-amérindiens sur le front du lac Champlain<sup>392</sup>.

Quant à l'officier Claude-Nicolas de Lorimier De La Rivière, après avoir passé près de 30 ans dans les postes de l'Ouest, il devient capitaine responsable de la garnison du lac des Deux-Montagnes en 1749, puis commandant du Fort La Présentation en 1755. Il succède en fait à cinq officiers dont les mandats ont été de courtes durées : Drouet de Beaudricourt, entre 1749 et 1751, Pierre-Joseph Céloron de Blainville, en 1752, Boucher de La Perrière, entre 1752 et 1754, Antoine-Gabriel-François Benoist, en 1754, et finalement Pierre Robinau de Portneuf en 1755<sup>393</sup>. Disposant d'une garnison d'environ 20 à 30 hommes, De Lorimier tente de s'imposer comme le véritable dirigeant de La Présentation,

---

ambassadeur chez les Iroquois. En 1741, il est promu enseigne en second. Dans le cadre de la guerre de Succession d'Autriche, il participe également à quelques raids menés contre des établissements anglais de la Nouvelle-Angleterre. Au retour de la paix, La Chauvignerie est affecté au fort Niagara jusqu'en 1754 où il quitte pour participer à la prise du Fort Necessity. Il termine sa carrière au commandement du Fort Machault. Robert PRÉVOST, *Mémorial de Canadiens français aux USA*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 157; Serge GOUDREAU, « Michel Maray de La Chauvignerie : interprète des langues iroquoises (1704-1778) », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 48, no 4 (1997), p. 320-321.

<sup>391</sup> Pierre Boucher de Boucherville (1689-1767) s'enrôle dans les troupes de la Marine française et sert d'abord à titre de cadet sous les ordres de Lamothe Cadillac au poste de Détroit en 1707. Il est envoyé à la mission du Sault-Saint-Louis en 1710 auprès du commandant de la garnison en poste. Il apprend vraisemblablement la langue iroquoise à cette époque et joue le rôle de pacificateur auprès des Iroquois. À la suite d'un séjour en France où il obtient le grade d'enseigne, il participe à une expédition sur le lac Champlain en 1724 pour y empêcher la contrebande avec le poste anglais d'Albany. Après avoir servi chez les Sioux et participé à l'offensive menée contre les Renards, Boucher de Boucherville est envoyé au Fort Frontenac en 1734. Il est ensuite muté au Fort Niagara l'année suivante. Il y occupe d'ailleurs le poste de commandant entre 1736 et 1739. Boucher de Boucherville est enfin détaché aux forts Chambly et Saint-Frédéric de 1745 à 1749 où il sert comme lieutenant et interprète. EN COLLABORATION, « Boucher de Boucherville, Pierre », *DBC*, vol. 3, p. 85-86.

<sup>392</sup> Luc de La Corne (1711-1784) fréquente plusieurs nations amérindiennes lorsqu'il fait du commerce dans les postes où il est affecté dans la région des Grands Lacs à partir de 1738. C'est d'abord à la tête de détachements franco-amérindiens que La Corne joue le rôle d'officier-interprète auprès des Iroquois lors des guerres de Succession d'Autriche et de la Conquête, notamment lors d'expéditions menées contre les forts Lydius et George en 1755, puis de nouveau contre les forts George en 1757 et Lydius en 1758. La Corne assiste également Vaureuil à titre d'interprète lors de conférences entre le gouverneur et les Tsonnontouans en 1755 et 1756. Il dirige finalement les guerriers amérindiens à la bataille de Sainte-Foy en 1760 avant de retourner en France l'année suivante. Pierre TOUSIGNANT et Madeleine DIONNE-TOUSIGNANT, « La Corne, Luc de », *DBC*, vol. 4, p. 460-461.

<sup>393</sup> M. FARIBAUT-BEAUREGARD, *op. cit.*, p. 52.

qui regroupe près de 500 Amérindiens en 1756. Une querelle de juridiction éclate au sujet du commandement de l'établissement entre l'officier et l'abbé Picquet. Le désaccord force même le rappel du missionnaire qui s'exile au lac des Deux-Montagnes en mars 1758 avant de revenir à sa mission au mois de mai suivant<sup>394</sup>. Les plaintes formulées par les Iroquois de La Présentation qui désirent le retour de Picquet en tant que missionnaire et intermédiaire officiel auprès des autorités françaises vont provoquer le remplacement du commandant De Lorimier à l'automne 1758 par Antoine-Gabriel-François Benoist qui revient en poste, lui qui entretenait des liens plus cordiaux avec le sulpicien en 1754. Benoist demeure en fonction jusqu'en mars 1760, date à laquelle le commandement du fort se voit confié à Pierre Pouchot<sup>395</sup>.

Dans la mesure où les garnisons postées près des missions d'Iroquois domiciliés ne disposent pas toujours d'interprètes compétents, le rôle d'intermédiaire joué par les Chabert de Joncaire, Maray de La Chauvignerie, Boucher de Boucherville, La Corne ou De Lorimier de La Rivière revient tout naturellement aux missionnaires. De plus, comme Picquet émet des réserves sur le bien-fondé d'entretenir des garnisons près des missions, ce dernier a tout intérêt à devenir le principal intermédiaire des Amérindiens domiciliés. Le conflit qui l'oppose à De Lorimier en est l'exemple le plus probant<sup>396</sup>. À cet égard, l'instabilité du commandement militaire de La Présentation, qui voit se succéder huit commandants en l'espace de dix ans, permet à Picquet d'exercer une influence continue sur sa mission. C'est sans aucun doute l'une des raisons pour lesquelles plusieurs officiers témoignent de son crédit chez les Iroquois domiciliés de La Présentation au cours de la guerre de la Conquête<sup>397</sup>.

---

<sup>394</sup> L.-J. de MONTCALM, « Journal du marquis de Montcalm, 24 février 1758 », *CMML*, vol. 7, p. 333; *Idem.*, « Lettre de Montcalm à Bourlamaque, Montréal, 18 mai 1757 », *CMML*, vol. 5: *Lettres de M. de Bourlamaque au chevalier de Lévis*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & frère, 1891, p. 254-255.

<sup>395</sup> M. MACLEOD, « Lorimier De La Rivière, Claude-Nicolas De », *DBC*, vol. 3, p. 440-441; L.-A. BOUGAINVILLE, « Journal de l'expédition d'Amérique commencée en l'année 1756, le 15 mars », dans L.-A. BOUGAINVILLE, *op. cit.*, p. 114, 250-251; Étienne TAILLEMITE, « Benoist, Antoine-Gabriel-François », *DBC*, vol. 4, p. 59-60; François de LÉVIS, *Journal des campagnes du chevalier de Lévis en Canada de 1756 à 1760*, dans H.-R. CASGRAIN, *CMML*, vol. 1, Montréal, C.O. Beauchemin & fils, Libraires-imprimeurs, 1889, p. 169-171.

<sup>396</sup> L.-J. de MONTCALM, « Journal du marquis de Montcalm, 24 février 1758 », *CMML*, vol. 7, p. 333.

<sup>397</sup> *Idem.*, « Lettre de Montcalm à Bourlamaque, Montréal, 31 mars 1759 », *CMML*, vol. 5, p. 307; *Idem.*, « Journal du marquis de Montcalm, 7 au 9 février 1758 », *CMML*, vol. 7, p. 481; J.-J.L. de LALANDE, *loc. cit.*, p. 297; F. de LÉVIS, « Lettre de Lévis au maréchal de Belle-Isle, secrétaire d'État de la guerre, 26 juin

Que ce soit à la mission du lac des Deux-Montagnes ou à La Présentation, Picquet et ses confrères sulpiciens se révèlent également parmi les individus qui côtoient le plus souvent les Amérindiens domiciliés. Au lac des Deux-Montagnes, Picquet fréquente principalement des Iroquois, un groupe sédentaire, et des Algonquins, un groupe nomade<sup>398</sup>. Chaque année, au début du mois de novembre, les Iroquois quittent la mission avec leur famille pour la chasse. Une partie d'entre eux revient à la mission à la fin du mois de décembre, puis une autre au début du mois de février. Ils font ensuite le commerce de leurs pelleteries et pratiquent l'agriculture près de la mission au cours de l'été, notamment la culture du maïs, des haricots et de la courge. Les familles algonquines se retirent quant à elles entre la fin du mois de septembre et la fin du mois de mai. Elles s'installent à la mission seulement au cours de l'été et vivent du troc de leurs pelleteries. Picquet reste alors en contact avec les Iroquois près de huit mois par année tandis qu'il profite de l'été pour tisser des liens avec les Algonquins<sup>399</sup>. À La Présentation, il fréquente les Iroquois domiciliés sur les mêmes bases qu'à son ancienne mission. Les Iroquois y semblent peut-être même plus sérieusement sédentarisés puisqu'ils y élèvent de la volaille et des bestiaux en plus de cultiver des terres<sup>400</sup>.

Ainsi, malgré la présence d'officiers-interprètes compétents, l'administration coloniale ne peut écarter les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet des relations diplomatiques franco-amérindiennes. En effet, recourir au service des missionnaires permet aux autorités du Canada et de Louisbourg de profiter à la fois d'une influence sur les Amérindiens que trop peu d'officiers possèdent et d'une présence additionnelle auprès de leurs alliés. C'est pourquoi les trois missionnaires sont appelés à s'impliquer le plus rapidement possible en tant qu'interprète auprès des Amérindiens dans différentes

---

1758 », *CMMML*, vol. 2 : *Lettres du chevalier de Lévis concernant la guerre du Canada (1756-1760)*, Montréal, C.O. Beauchemin & fils, Libraires-imprimeurs, 1889, p. 187.

<sup>398</sup> Rien ne prouve que l'abbé Picquet connaissait les langues huronne et népissing, bien que la langue huronne ressemble à la langue iroquoise et que la langue népissing se rapproche de la langue algonquine.

<sup>399</sup> Les Hurons domiciliés du lac des Deux-Montagnes pratiquent le même type d'activités que les Iroquois tandis que les Népissings qui fréquentent la mission ont le même mode de vie que les Algonquins. J.R. PORTER et J. TRUDEL, *op. cit.*, p. 13; L. FRANQUET, *loc. cit.*, p. 45-47; O.P. DICKASON, *Les Premières Nations du Canada: depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, p. 67.

<sup>400</sup> « Registre du Fort La Présentation », dans M. FARIBAULT-BEAUREGARD, *op. cit.*, p. 55-91; F. PICQUET, « Lettre de Picquet à La Galissonnière, 4 août 1749 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 107, fol. 289v; L.-A. BOUGAINVILLE, « Mémoire sur l'État de la Nouvelle-France (1757) », dans L.-A. BOUGAINVILLE, *op. cit.*, p. 71.



manœuvres diplomatiques ou militaires au cours des deux dernières décennies du Régime français.

## Conclusion

En résumé, trois conditions *sine qua non* vont permettre au missionnaire de devenir l'un des rouages essentiels au maintien des alliances franco-micmaque et franco-iroquoise. D'abord, les trois missionnaires disposent d'une formation ecclésiastique complète qui leur permet de remplir leurs futures obligations sacerdotales auprès des Amérindiens. Ensuite, ces prêtres sont en mesure de s'adapter à leur nouvel environnement en apprenant la langue de leurs ouailles, en se familiarisant avec leurs mœurs et en s'acclimatant aux hivers nord-américains dans des conditions plus que précaires en raison de la mobilité requise de leur part. Qu'il s'agisse d'évangéliser les Amérindiens ou de réguler leurs comportements, une fois sur le terrain, le succès de l'apostolat des trois missionnaires repose enfin sur leur capacité à développer un ascendant sur leurs ouailles. Au fil des années, ils y parviennent en s'appuyant autant sur leur formation intellectuelle et ecclésiastique que sur des connaissances acquises en côtoyant quotidiennement les Amérindiens. Les trois abbés deviennent alors des orateurs charismatiques aux yeux des Amérindiens, ce qui suppose une compréhension très approfondie des manières d'agir et de penser de leurs ouailles. À cet égard, les projets d'établissement de missions soutenus par les trois prêtres ou encore leur réclamation pour accroître le nombre de missionnaires favorisent l'intensification de leurs contacts avec les Amérindiens, seul moyen d'accroître leur influence auprès d'eux. Assurer une présence soutenue auprès des Amérindiens et développer progressivement un ascendant sur eux représentent du coup les principaux atouts qui font de Maillard, Le Loutre et Picquet des candidats de choix pour servir les intérêts politiques des autorités coloniales.

En fait, que les trois missionnaires disposent ou non d'une autorité relative sur leurs ouailles dès les premières années de leur apostolat importe peu dans la mesure où les autorités coloniales reconnaissent déjà à l'époque que les missionnaires ont la capacité d'influencer les Amérindiens. Au début des années 1720 par exemple, les gouverneurs du

Canada et de l'île Royale n'ont pas hésité à recourir à l'appui du père Sébastien Rale et de l'abbé Antoine Gaulin dans les conflits qui opposent les Abénaquis et les Micmacs aux Anglais. Quelques années avant l'arrivée des abbés Maillard et Le Loutre, le gouverneur de Louisbourg Saint-Ovide est conscient des avantages que pourraient lui fournir quelques missionnaires supplémentaires chez les Micmacs. Alors qu'il dénonce l'infidélité des Micmacs qui ont accepté les présents des autorités anglaises d'Annapolis Royal en 1731, le gouverneur explique au ministre Maurepas qu'il a été « [...] bien mortifié de n'avoir pu trouvé icy aucun missionnaire des deux ou trois que Mr. le Coadjuteur<sup>401</sup> de Mr. de Quebec avoit promis l'année d[erniè]re. il n'y a que ces Gens la qui puissent contenir les Sauvages dans ce qu'il doivent a Dieu et au Roy<sup>402</sup> ».

Selon le témoignage du gouverneur, les missionnaires sont non seulement capables d'influencer les comportements des Amérindiens, mais ils sont également en mesure d'assurer aux autorités coloniales la loyauté de leurs alliés. Par conséquent, dès qu'ils sont aptes à le faire, les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet sont employés comme interprètes entre les représentants de l'administration coloniale française et les Amérindiens. Les différentes fonctions qu'ils occupent sur la scène diplomatique vont en faire de véritables intermédiaires politiques au service de la France.

---

<sup>401</sup> Il s'agit de Mgr Dosquet qui occupe le poste de coadjuteur de l'évêque de Québec Mgr de Mornay avant d'être confirmé à son tour évêque de Québec en 1733. J.-G. PELLETIER, *loc. cit.*, p. 239.

<sup>402</sup> J. MONBETON DE BROUILLAN, « Lettre de Saint-Ovide à Maurepas, Louisbourg, 25 novembre 1731 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 12, fol. 37v.

### **3 DES MISSIONNAIRES ACTIFS SUR LES SCÈNES DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE FRANCO- AMÉRINDIENNES**

Dans les décennies 1740 et 1750, les autorités coloniales de la Nouvelle-France se tournent vers les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet pour mettre en œuvre leurs politiques coloniales chez les Micmacs ou les Iroquois domiciliés de la vallée du Saint-Laurent. Le contexte trouble des deux dernières décennies du Régime français, qui est ponctué par les guerres de Succession d'Autriche (1744-1748) et de la Conquête (1754-1763), fournit d'ailleurs aux trois missionnaires plusieurs occasions de se faire valoir. C'est en se penchant sur leur implication dans différentes activités sur les scènes diplomatique et militaire franco-amérindiennes qu'il est possible de saisir l'importance du rôle politique qu'ils jouent en tant qu'intermédiaires entre l'administration coloniale et les Amérindiens. Que ce soit en temps de conflits ou en périodes de paix, selon les contextes géopolitiques de l'Acadie ou du Haut-Saint-Laurent, les trois missionnaires vont s'investir chacun à leur façon auprès des autorités coloniales afin de cimenter l'alliance franco-amérindienne.

#### **3.1 Servir d'interprète et d'intermédiaire dans la constitution de députations iroquoises**

À la mission du lac des Deux-Montagnes, l'abbé Picquet partage son rôle d'interprète entre les Iroquois, les Algonquins et les représentants des autorités coloniales avec ses deux confrères les abbés Quéré de Tréguron et Guen. Lorsqu'il fonde La Présentation, le registre de sa nouvelle mission indique qu'il assume seul cette fonction entre juin 1749 et juillet 1753, à l'exception de l'automne 1751 où il reçoit l'assistance de l'abbé Guen<sup>403</sup>. Les sources ne permettent pas d'affirmer si Picquet se rend à Montréal chaque été pour assister à la distribution des présents par le gouverneur général de la

---

<sup>403</sup> « Registre du Fort La Présentation », dans M. FARIBAULT-BEAUREGARD, *op. cit.*, p. 55-91.

colonie qui fait généralement le voyage depuis Québec<sup>404</sup>. En revanche, certains documents montrent que Picquet organise quelques ambassades iroquoises qui tiennent conseil avec le gouverneur. Au cours de l'été 1747, alors que la colonie française est plongée depuis trois ans dans la guerre de Succession d'Autriche, Picquet regroupe une députation d'une soixantaine d'Iroquois des Cinq-Nations au lac des Deux-Montagnes. Avant de se rendre à Québec, le sulpicien y joint « [...] quelques-uns des sauvages du lac des plus sages & qui luy sont affidés, dont il se sert pour gagner les autres<sup>405</sup> ». De cette façon, Picquet tente de rallier le reste de la délégation aux intérêts français.

La manœuvre est réellement orchestrée par le missionnaire puisque le gouverneur de La Galissonnière et l'intendant Hocquart signifient au ministre de la Marine que : « Le S. Piquet prépare l'ouvrage depuis longtemps avec beaucoup d'adresse et de zèle [...]»<sup>406</sup>. L'ambassade formée se réunit donc auprès du gouverneur le 26 septembre 1747 en présence de Picquet, qui agit probablement à titre d'interprète. Grâce à la retranscription des paroles qu'adressent les Iroquois au gouverneur, il est possible de mieux connaître les enjeux de cette rencontre. En effet, elle se déroule à une époque où les Iroquois se retrouvent coincés au centre des revendications territoriales des deux belligérants européens. Au terme de ce conseil, les représentants des Cinq-Nations s'engagent de nouveau à respecter leur alliance avec le roi de France et à rester neutre dans le conflit. Les chefs condamnent ainsi les groupes iroquois qui se sont liés aux Anglais depuis le début de la dernière guerre. Enfin, les Iroquois marquent leur désir de recevoir un missionnaire lorsque la paix sera rétablie<sup>407</sup>. L'ombre de Picquet se profile avec netteté. Deux ans plus tard, Picquet fonde la mission de La Présentation au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Oswegatchie qui remonte jusqu'en Iroquoisie. Cette manœuvre diplomatique initiée par le missionnaire représente donc une première étape dans l'élaboration de son projet d'établissement d'une nouvelle mission.

---

<sup>404</sup> L. FRANQUET, *op. cit.*, p. 141.

<sup>405</sup> R.-M. BARRIN DE LA GALISSONNIÈRE et Gilles HOCQUART, « Lettre de La Galissonnière et Hocquart à Maurepas, 18 octobre 1747 », BAC, MG1, vol. 107, fol. 274v-275.

<sup>406</sup> *Ibid.*

<sup>407</sup> « Paroles des Iroquois des Cinq-Nations à Monsieur le Général, 26 septembre 1747 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 87, fol. 311-312.

Le témoignage du soldat anglais Robert Eastburn permet quant à lui de confirmer que Picquet sert bel et bien d'interprète auprès du gouverneur de la colonie lorsqu'il accompagne une délégation iroquoise. Captif des Iroquois de La Présentation en mai 1756, Eastburn assiste à un conseil se tenant à Montréal où il reconnaît Picquet parmi les individus qui secondent le gouverneur Vaudreuil : « The General had a Number of Officers to attend him in Council, where a noted Priest, called Picket, sat at his Right-Hand, who understands the Indian Tongue well, and does more Hurt to the English, than any other of his Order in Canada (his Dwelling is at Oswegathy)<sup>408</sup> ». Le témoignage de l'officier de Malartic et ceux du gouverneur Vaudreuil recueillis par J.-J.L. de Lalande indiquent que Picquet, qui accompagne à cette occasion 20 Iroquois domiciliés à sa mission, reçoit aussi des directives du gouverneur. Vaudreuil lui demande en effet de convaincre les chefs de sa mission de former des députations qui se rendront parmi les Cinq-Nations pour les détacher des Anglais<sup>409</sup>. Le missionnaire joue alors plus qu'un simple rôle d'interprète, il devient l'un des ambassadeurs politiques du gouverneur de la Nouvelle-France auprès des Iroquois.

Dans un cadre un peu plus inusité, l'abbé Picquet forme également une ambassade amérindienne qu'il mène à Versailles à l'automne 1753 avec l'agrément du gouverneur Duquesne qui, l'année précédente, avait reçu une députation iroquoise de La Présentation venue lui prêter serment à Montréal. Le sulpicien prévoit profiter de ce voyage dans la métropole pour rendre compte de ses travaux et solliciter un soutien plus important afin de continuer le développement de son nouvel établissement<sup>410</sup>. Il quitte alors La Présentation à la fin du mois de mai 1753 avec deux Iroquois, dont les noms de baptême sont Charles et Pierre, et un Algonquin qui provient probablement de la mission du lac des Deux-Montagnes puisque Picquet y séjourne le 2 juin<sup>411</sup>.

---

<sup>408</sup> R. EASTBURN, *op. cit.*, p. 24.

<sup>409</sup> J.-J.L. de Lalande mentionne qu'il a eu accès aux lettres que Vaudreuil a fait parvenir à l'abbé Picquet et que le missionnaire aurait conservées jusqu'à son retour en France. J.-J.L. de LALANDE, *loc. cit.*, p. 290; A.-J.-H. de MAURÈS DE MALARTIC, *op. cit.*, p. 57; A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 254-255.

<sup>410</sup> J.-J.L. de LALANDE, *loc. cit.*, p. 287; A. CHAGNY, *op. cit.*, p.185; « Feuille au net (lue au roi) », BAC, MG1, Série C11A, vol. 99, fol. 74; A. ROUILLÉ, « Lettre de Rouillé à Bigot, 5 juin 1754 », BAC, MG1, Série B, vol. 99, fol. 32.

<sup>411</sup> La présence d'un Algonquin dans la délégation de Picquet vient appuyer l'hypothèse selon laquelle le missionnaire parle l'algonquin. Il provient probablement de la mission du lac des Deux-Montagnes puisque le missionnaire signe le registre de la mission du lac des Deux-Montagnes le 2 juin. Or, il est également possible que l'Algonquin s'exprime en iroquois ou en français. À cet égard, un des deux Iroquois qui accompagne

La délégation s'embarque ensuite pour la France sur le vaisseau l'*Algonquin* à la fin du mois d'août. L'intendant Bigot décrit au ministre le bien-fondé de la démarche de Picquet au moment où celui-ci quitte la colonie :

[Picquet] passe en France, a ce qu'il m'a dit, dans la vuë de procurer du bien a cette mission. Il a fort a cœur son Etablissement et je souhaite fort qu'il réussisse, je la crois utile a la Colonie par la désunion qu'elle pourra occasionnee dans les Cinq Nations. Il emmene trois sauvages, dont un algonquin et les deux autres iroquois. Je sçai que M. Le C[om]te. de Maurepas avoit cy-deant deffendu d'en laisser passer en France sans permission du Roy, mais M Le M[arqu]is. Duq[u]esne l'ayant trouvé a propos j'ai ordonné leur passage<sup>412</sup>.

À la lumière du témoignage de l'intendant, il devient évident que l'initiative de Picquet s'inscrit dans les volontés du gouverneur de Québec. Au-delà de l'œuvre de conversion des Cinq-Nations entreprise par le sulpicien, soutenir la mission de La Présentation sert les intérêts politiques de l'État puisqu'elle permet de détacher une partie des Iroquois des Anglais. Plus encore, le gouverneur Duquesne explique au ministre quelques mois plus tard que : « La Mission de Mr l'Abbé Piquet réussit au mieux; On doit l'attribuer aux talents de ce Missionn[ai]re pour humaniser et manier le sauvage à sa volonté<sup>413</sup>. »

L'envoi en France de trois Amérindiens sans recevoir la permission du ministre de la Marine risque cependant de froisser les autorités métropolitaines. Pourtant, le résumé d'un mémoire adressé au roi le 9 octobre 1753 note que Picquet et ses sauvages viennent tout juste d'arriver en France et qu'« [...] il sera peut être difficile de les dispenser de leur

---

Picquet, l'Onontagué Charles Tigassetogen, « [...] était un des plus fins, et parlait assez bien français » selon Pierre Pouchot, commandant du Fort La Présentation, qui n'hésite pas à l'utiliser comme espion chez les Anglais en avril 1758. Pierre, POUCHOT, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 146; « Registre du Fort La Présentation », dans M. FARIBAULT-BEAUREGARD, *op. cit.*, p. 58; P. GARAND, *op. cit.*, p. 46; François BIGOT, « Liste des personnes qui doivent s'embarquer sur le vaisseau du roi l'Algonquin, destiné pour Brest, auxquelles la subsistance sera fournie à la table du capitaine pendant la traversée », BAC, MG1, Série C11A, vol. 99, fol. 84.

<sup>412</sup> F. BIGOT, « Lettre de Bigot à Rouillé, Québec, 28 août 1753 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 99, fol. 80-80v.

<sup>413</sup> A. DUQUESNE DE MENNEVILLE, « Lettre de Duquesne à Rouillé, Québec, 31 octobre 1753 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 99, 120v-121.

procurer l'honneur et la satisfaction de voir la personne de Sa Majesté<sup>414</sup> ». Malgré les réticences du ministre Rouillé, l'ambassade est conduite jusqu'à la cour de Versailles sur les recommandations de l'ancien gouverneur général de la colonie, le comte de La Galissonnière<sup>415</sup>. Bien qu'il reste impossible de déterminer si Picquet et son ambassade s'entretiennent ou non avec Louis XV, ils ont tout de même rencontré le Dauphin. Ce dernier remet des habits militaires français aux Amérindiens comme l'indique Bougainville qui, lors d'un conseil iroquois tenu à La Présentation en avril 1757, note que les deux Iroquois passés en France avec l'abbé Picquet paradent fièrement vêtus à la française et que l'un d'eux porte une veste donnée par le Dauphin<sup>416</sup>. Picquet reçoit quant à lui une *Vierge à l'enfant* en argent du sculpteur Guillaume Loir, des livres offerts par le roi et une gratification de trois mille livres<sup>417</sup>.

Si la démarche entreprise par Picquet semble satisfaire la cour, l'abbé de l'Isle-Dieu juge que son séjour apporte peu aux intérêts de la religion. C'est ce qu'il signifie à Mgr de Pontbriand quelques jours après le départ du missionnaire pour la colonie :

M. Piquet part avec ses trois sauvages et un grand renfort de missionnaires je lay fort peû vû pendant son sejour en france, ou tout Paris a voulu voir ses sauvages, on sy est preté, et ce n'est pas, je crois, ce qu'on a fait de mieux, M. Rouillé ne la pas meme trouvé trop bon, mais tout cela est fait, et je

---

<sup>414</sup> « Feuille au net (lue au roi) », BAC, MG1, Série C11A, vol. 99, fol. 74. Un document semblable daté du 7 octobre 1753 est publié dans la *CMNF*. Il y est mentionné que le vaisseau l'Algonquin est arrivé en France avec à son bord l'abbé Picquet et « [...] 3 Sauvages que l'on ne pourra s'empêcher de présenter au Roy ». Il s'agit probablement du même document auquel l'éditeur de la *CMNF* a adapté la retranscription. « Résumé d'un mémoire lu au Roy, Versailles, 7 octobre 1753 », *CMNF*, vol. 3, p. 514.

<sup>415</sup> A. ROUILLÉ, « Lettre de Rouillé à La Galissonnière, 12 janvier 1754 », BAC, MG1, Série B, vol. 100, fol. 8.

<sup>416</sup> L.-A. BOUGAINVILLE, *op. cit.*, p. 180.

<sup>417</sup> Selon J.-J.L. de Lalande, le ministre Rouillé aurait d'abord accordé une pension renouvelable de 1000 livres à l'abbé Picquet. Après avoir été révisée par le premier commis du ministre, M. Laporte, la pension aurait été modifiée pour une gratification extraordinaire du même montant. J.-J.L. de Lalande ne fait cependant jamais état d'une gratification du montant de 3000 livres. Les circonstances qui entourent l'arrivée de la statue de la Vierge tenant l'enfant Jésus restent encore incertaines. Selon les notes produites par Jean-André Cuoq pour servir à l'histoire de la mission du lac des Deux-Montagnes, la statue aurait été envoyée à la mission du lac des Deux-Montagnes au cours des années 1740. A. Chagny soutient toutefois que c'est Louis XV qui offre la statue au sulpicien lors de son séjour en France en 1753-1754. J.-J.L. de LALANDE, *loc. cit.*, p. 299; R. LAHAISE, *loc. cit.*, p. 689; A. ROUILLÉ, « Lettre de Rouillé à Bigot, 5 juin 1754 », BAC, MG1, Série B, vol. 99, fol. 32; J.R. PORTER et J. TRUDEL, *op. cit.*, p. 43-44; « Guillaume Loir, *Vierge à l'enfant* », dans D. DESLANDRES, J.A. DICKINSON et O. HUBERT, dir., *Les Sulpiciens de Montréal : Une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*, planche 11.

pense qu'il est aussi avantageux que cela ait fini, ne pouvant être utile ni à la religion des sauvages, ni à celle de ceux à qui on les montrait<sup>418</sup>.

Contrairement à ce que laisse sous-entendre le témoignage de l'abbé de l'Isle-Dieu, il ne faut pas interpréter l'envoi de plusieurs missionnaires sulpiciens vers la colonie comme un gain entièrement attribuable à la manœuvre diplomatique de Picquet. En fait, une lettre que l'Isle-Dieu adresse à Mgr de Pontbriand avant le départ du sulpicien en 1753 montre que celui-ci devait déjà recevoir un ou plusieurs missionnaires selon ses besoins<sup>419</sup>. Par conséquent, il n'est pas surprenant de voir Picquet s'embarquer à La Rochelle le 25 mai 1754 en compagnie de deux nouveaux assistants pour sa mission, les abbés François-Auguste Magon de Terlaye et Pierre-Paul-François de Lagarde, et de cinq autres sulpiciens, les abbés Robert, Brassier, Guichard, Reverchon et Jolivet<sup>420</sup>.

En somme, remplir les fonctions d'interprète permet à l'abbé Picquet de participer à différentes rencontres diplomatiques entre les Iroquois et les autorités coloniales. Au cours des deux derniers conflits franco-anglais, qu'il prenne lui-même l'initiative de constituer des ambassades ou qu'il soit mandaté par le gouverneur de la colonie, les deux partis agissent de concert pour rallier les Iroquois des Cinq-Nations à la cause française. Si Picquet est l'intermédiaire du gouverneur, les Iroquois domiciliés tiennent le même rôle vis-à-vis de leur missionnaire. Plus encore, le sulpicien profite de son implication en diplomatie pour faire la promotion de l'œuvre missionnaire. Il cherche toujours à montrer que l'alliance des Iroquois à la France passe nécessairement par leur attachement à la religion catholique.

---

<sup>418</sup> P. de LA RUE, « Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu à Mgr de Pontbriand, 15 mai 1754 », *RAPQ*, 1936-37, p. 370.

<sup>419</sup> P. de LA RUE, « Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu à Mgr de Pontbriand, 1<sup>er</sup> avril 1753 », *RAPQ*, 1935-36, p. 386.

<sup>420</sup> P. GARAND, *op. cit.*, p. 50; A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 208; A. ROUILLÉ, « Lettre de Rouillé à Picquet, 12 avril 1754 », BAC, MG1, Série B, vol. 100, fol. 49; *Idem.*, « Lettre de Rouillé à Picquet, 18 avril 1754 », BAC, MG1, Série B, vol. 100, fol. 50.



## 3.2 S'impliquer dans la cérémonie annuelle de distribution des présents aux Micmacs

En Acadie, la principale fonction diplomatique des abbés Maillard et Le Loutre consiste à accompagner les représentants de l'autorité coloniale lors des cérémonies annuelles de distribution des présents aux différents groupes Micmacs<sup>421</sup>. Quelques témoignages sur l'expérience des deux abbés montrent que leurs responsabilités dépassent le simple mandat de traducteur.

### 3.2.1 Assister le gouverneur de Louisbourg à titre d'interprète

Au cours des mois de juin ou de juillet, les Micmacs se rassemblent au Port Toulouse sur l'île Royale ou à l'île Saint-Jean afin de recevoir les marchandises françaises que leur fait distribuer le gouverneur de Louisbourg<sup>422</sup>. Ces présents sont généralement constitués de fusils, de pierres à fusil, de poudre à canon, de plombs, de pièces en métal tranchantes, d'étoffes ou de couvertures<sup>423</sup>. Pour les Micmacs qui fréquentent l'île Saint-Jean, ces cérémonies représentent d'ailleurs l'unique visite d'un prêtre qui s'exprime dans leur langue. La situation demeure ainsi jusqu'à ce que l'abbé Lemaire y soit affecté en 1752, puis que l'abbé Cassiet le remplace l'année suivante<sup>424</sup>. De manière générale, c'est le missionnaire affecté à l'île Royale qui accompagne le gouverneur lors de ces tournées, si bien que l'abbé Maillard remplace l'abbé de Saint-Vincent lorsque ce dernier quitte

<sup>421</sup> G. FINN, *op. cit.*, p. 39, 93.

<sup>422</sup> « Mémoire sur les missions des Sauvages mikmak et de l'Acadie, [v.1738-1741] », BAC, MG1, Série C11B, vol. 1, fol. 251v.

<sup>423</sup> Les pièces en métal tranchantes sont désignées comme des « pioches » ou des « tranches ». « Mémoire sur les missions des Sauvages mikmak et de l'Acadie, [v.1738-1741] », BAC, MG1, Série C11B, vol. 1, fol. 251v.

<sup>424</sup> DELLA M. M. STANLEY, « Cassiet, Pierre », *DBC*, vol. 5, p. 190-191; P. de LA RUE, « Lettre de l'Isle-Dieu à Rouillé, 1<sup>er</sup> avril 1754 », *RAPQ*, 1936-37, p. 363; [*Idem.*], « Tableau de l'état actuel des Missions tant françaises que sauvages dans la partie méridionale de la Nouvelle-France, savoir, celles de la rivière St Jean, du fort Beauséjour et de ses dépendances, de l'Isle St Jean, de Louisbourg et des différents ports qui en dépendent; ensemble des paroisses habitées par les français qui se trouvent encore sous la domination des Anglais dans l'Acadie », *CDICA*, vol. 3, p. 184; *Idem.*, « Lettre de l'Isle-Dieu à Pontbriand, 1<sup>er</sup> avril 1753 », *RAPQ*, 1935-36, p. 381; *Idem.*, « Lettre de l'Isle-Dieu à Pontbriand, 25 mars 1755 », *RAPQ*, 1936-37, p. 405; J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre, Cobequit, 1<sup>er</sup> octobre 1738 », *CDICA*, vol. 1, p. 20.

l'Acadie en 1738. Toutefois, il n'est pas exclu que l'abbé Le Loutre soit aussi présent à ces cérémonies comme c'est le cas en 1739 et en 1740 au Port Toulouse<sup>425</sup>. En Acadie anglaise, lorsque les Micmacs ne se déplacent pas au Port Toulouse, Le Loutre se charge parfois seul de distribuer les marchandises à ses ouailles puisque le gouverneur de Louisbourg ne peut se rendre en terrain étranger pour participer aux cérémonies<sup>426</sup>. Les premiers magasins du roi qui entreposent les présents des Micmacs près de la région de Shubénacadie ne sont d'ailleurs établis qu'à partir de 1750 sur la rive nord de la rivière Mésagouèche, un territoire qui demeure toujours revendiqué par la France.

La description que laisse le gouverneur De Raymond de ses entretiens avec les Micmacs au cours des cérémonies de 1752 montre que l'occasion est tout indiquée pour renouveler l'alliance de la France auprès de ses alliés amérindiens :

J'ai eu la satisfaction, dans la tournée que je viens de faire à l'Isle Saint-Jean et à l'Isle Roiale, de voir rafermir plus que jamais les sauvages, qui sont de la dépendance de ces deux colonies, dans toutes leurs bonnes intentions et fidélité pour le Roi, qui paroissoit être chancellante parmi quelqu'uns qui s'étoient laissés éblouir aux promesses des Anglois. Mes discours, ma présence pour leur faire délivrer une partie des présens et leur faire faire un festin extraordinaire [...], l'affabilité avec laquelle je les ai reçus, l'amitié que je leur ai témoignée, tout a contribué à leur faire faire une action que l'abbé Maillard m'a dit qu'aucun des sauvages n'avoit jamais fait. J'ai vu leurs chefs, comme par enthousiasme, se prosterner à mes pieds, lever la main et me jurer, pour le Roi, une fidélité à toute épreuve<sup>427</sup>.

Au cours des trois ou quatre jours que durent généralement ces réunions ponctuées de cérémonies religieuses, d'allocutions et de festins, le missionnaire présent traduit les discours du gouverneur et les harangues des Micmacs<sup>428</sup>. Comme l'explique

---

<sup>425</sup> D.L. SCHMIDT et B.A. BALCOM, « The Rèlements of 1739: A Note on Micmac Law and Literacy », *Acadiensis*, vol. 23, no 1 (aut. 1993), p. 110-111; François LE COUTRE DE BOURVILLE, « Lettre de Bourville à Maurepas, Louisbourg, 26 octobre 1740 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 22, fol. 122v.

<sup>426</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », p. 27.

<sup>427</sup> J.-L. de RAYMOND, « Lettre de Raymond à Rouillé, Louisbourg, 5 septembre 1752 », dans G. DU BOSQ DE BEAUMONT, *op. cit.*, p. 50-51.

<sup>428</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », p. 27; « Mémoire sur les missions des Sauvages mikmak et de l'Acadie, [v.1738-1741] », BAC, MG1, Série C11B, vol. 1, fol. 251v; P. MAILLARD, « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », p. 346-348.

C.G. Calloway, l'interprétation des propos tenus par les Amérindiens ne peut se résumer à une simple traduction mot à mot : « To convey accurately the full sense and nuances of an Indian speaker's sentiments, interpreters had to have an intimate understanding of Indian concepts, customs, and concerns. They had to show Indians and Europeans how to do business in other's terms [...]»<sup>429</sup> ». L'importance diplomatique de ces cérémonies incite donc les autorités à se tourner vers des interprètes fiables qui sont en mesure de porter leur message aux Amérindiens, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre de ces rassemblements<sup>430</sup>. C'est pourquoi il devient impératif que les missionnaires soient témoins des engagements pris par le gouverneur et ses alliés.

### 3.2.2 Quand l'alliance politique se double d'une alliance religieuse

Lors des rares occasions où tous les Micmacs se regroupent pour recevoir leurs présents, le moment est tout désigné pour renforcer l'importance de la religion catholique. De grandes messes auxquelles assistent autant des Micmacs que des Français sont alors organisées en langue micmaque. Dès la fin des années 1730, les Micmacs y participent en chantant certaines parties de la messe que l'abbé Maillard a composées en leur langue sur des mélodies tirées du répertoire du plain chant (grégorien)<sup>431</sup>. Le témoignage du lieutenant général des armées navales, le comte Dubois de La Motte, présent lors des cérémonies de distribution des présents sur l'île Royale à l'été 1757, donne une bonne idée de l'ambiance qui peut régner en ces circonstances :

Le dimanche 10 juillet, on nous annonça une grande messe en micmac qui devait être dite par l'Abbé Maillard et chantée par ces Sauvages et leurs femmes; la curiosité y attira une grande partie des officiers de l'escadre qui furent tous aussi édifi[és] de la décence et du recueillement avec lesquels ils avoient vû ces Sauvages adresser leurs prières au Seigneur, que surpris et

---

<sup>429</sup> Colin G. CALLOWAY, *New Worlds for All: Indians, Europeans, and the Remaking of Early America*, Baltimore and London, The John Hopkins University Press, 1997, p. 124.

<sup>430</sup> C.W. WICKEN, *op. cit.*, p. 405.

<sup>431</sup> Maillard explique qu'il célèbre déjà des messes où les Micmacs chantent certaines prières en 1740 dans une chapelle qu'il leur a fait construire à huit cents pas du fort « [...] afin que leurs chiens ne causent aucun dommage parmi les bestiaux et les vollailles des habitants de ce hâvre ». P. MAILLARD, « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », p. 388-389.

satisfait[s] de l'harmonie et de l'unison qu'ils mettoient dans leurs chants, nouveaux sujets d'admiration pour le respectable Missionnaire qui avoit dû former leur créance<sup>432</sup>.

En célébrant publiquement la messe en micmac, l'abbé Maillard s'assure ainsi de faire de ces rendez-vous annuels une démonstration aux autorités françaises de l'attachement des Micmacs à la religion catholique et à leur missionnaire.

Dans son autobiographie, l'abbé Le Loutre décrit précisément comment les missionnaires réussissent également à faire de ces rencontres diplomatiques un lieu de communion entre le culte dû à Dieu et l'allégeance au roi de France :

Pendant trois ou quatre jours [que] durait cette distribution, il y avait deux discours, chaque jour, dont la substance était de leur faire sentir l'obligation infinie qu'ils avaient au *Roy*, surtout pour le bien inestimable du dépôt de la *Foy*, qu'il leur avait procuré. On leur mettait devant les yeux, d'une manière pratique, ce qu'ils étaient avant qu'ils fussent éclairés des lumières de l'Évangile et ce qu'ils seraient devenus s'ils étaient demeurés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Chaque jour une Grand'Messe, après, un festin où on buvait à la santé du *Roy*, et enfin la journée se terminait par une longue prière, *l'Exaudiat* : le tout dans leur langue, et enfin une petite instruction. On profitait surtout de ces trois ou quatre jours pour faire nombre de mariages, ce qui rendait encore ces jours plus solennels<sup>433</sup>.

Au-delà des présents offerts chaque année, Le Loutre essaie de faire comprendre aux Micmacs que l'alliance au roi de France leur procure également les lumières de la religion catholique. À cet égard, dans le mémoire que Maillard adresse à un des directeurs du séminaire des Missions Étrangères de Paris en 1755, il montre le lien indissociable qui unit l'œuvre missionnaire au projet colonial français. Il explique aux Micmacs que les présents offerts par le roi représentent seulement une partie des éléments qui constituent l'alliance. En fait, Maillard fait valoir trois choses : le souverain désire veiller au bien-être de leur âme par la présence des missionnaires, le gouverneur et ses officiers veillent à leur sécurité, les

---

<sup>432</sup> Emmanuel-Auguste CAHIDEUC DU BOIS DE LA MOTTE, « Mémoire concernant les Sauvages Mikmacs, malechites et Cannibas rassembler sur la côte de L'île Royale en 1757 », BAC, Fonds de la Marine (MG2), Série B4 : Campagnes, article 76, p. 41, dans O.P. DICKASON, *Louisbourg and the Indians : A Study in Imperial Race Relations, 1713-1760*, p. 102.

<sup>433</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », p. 27.

présents annuels améliorent leur situation matérielle<sup>434</sup>. En somme, la participation des missionnaires à la cérémonie de distribution des présents rend compte de l'imbrication des pouvoirs temporels et spirituels. D'ailleurs, c'est une idée acquise autant chez les Français que chez les Amérindiens.

### 3.2.3 Passer de l'interprète au conseiller du gouverneur de Louisbourg?

Au fil des années, les abbés Maillard et Le Loutre finissent probablement par guider ou conseiller les représentants des autorités françaises dans la tenue de ces rencontres. La raison en est que les officiers et les gouverneurs se succèdent souvent après quelques années de service. Par exemple, les Micmacs se plaignent de la diminution du nombre d'armes et de la quantité de poudre dans les présents qu'ils reçoivent à l'été 1717. Un mémoire que le gouverneur Pastour de Costebelle envoie au ministre, le duc de Toulouse, après la cérémonie stipule que les missionnaires Gaulin et Bruslé lui ont fourni une liste des articles destinés à être envoyés à leurs ouailles chaque année<sup>435</sup>. De cette façon, il peut procéder à la distribution des présents en « [...] suivant l'ancien usage<sup>436</sup> », ce qui signifie qu'il s'assurera que le choix et les quantités des marchandises envoyées restent identiques à chaque année. Conseillé par les missionnaires, le gouverneur estime qu'il évitera dorénavant toute discorde au cours des prochaines distributions<sup>437</sup>.

Maillard et Le Loutre côtoient quant à eux huit gouverneurs différents à Louisbourg : Monbeton de Broullan dit Saint-Ovide (1717-1739), De Coutre De Bourville (1737-1739 par intérim), De Forant (1739-1740), le Prévost Duquesnel (1740-1744), Du Pont Duchambon (1744-1745), Des Herbiers de La Ralière (1748-1751), De Raymond (1751-1753) et Boschenry de Drucour (1754-1758)<sup>438</sup>. D'ailleurs, De Raymond s'est probablement inspiré de mémoires dressés par Maillard pour produire les discours qu'il

<sup>434</sup> P. MAILLARD, *loc. cit.*, p. 345-348.

<sup>435</sup> Le père récollet Michel Bruslé (1673-1724) est affecté aux Micmacs de la région de Ristigouche, de Nipisiguit et de Miramichi entre 1705 et 1722. J. VALOIS, *loc. cit.*, p. 111.

<sup>436</sup> Philippe PASTOUR DE COSTEBELLE, « Mémoire concernant la distribution de présents aux Sauvages d'Antigoniche et de Miramichi assemblés au Port Dauphin », BAC, MG1, Série C11B, vol. 2, fol. 188-188v.

<sup>437</sup> *Ibid.*, fol. 188-189v.

<sup>438</sup> Une liste des gouverneurs et des commissaires ordonnateurs de l'île Royale est présentée en annexe 1.3.

adresse aux Micmacs, à moins qu'ils n'aient carrément été dictés, voire rédigés par le missionnaire. C'est du moins ce qui se dégage de la comparaison entre un discours que le gouverneur aurait prononcé aux Micmacs en 1752 ou en 1753 et un mémoire qu'il s'est attribué en 1751 à partir d'un autre mémoire fourni par Maillard<sup>439</sup>.

Dans ses mémoires qui empruntent le style épistolaire, Thomas Pichon, un espion à la solde des Anglais, publie la copie d'un discours du gouverneur De Raymond, discours qui aurait été dicté au gouverneur selon l'explication que Pichon fournit au lecteur : « Je vous promets à ma lettre suivante un de ses discours, qui fit un effet merveilleux. Il est vrai qu[e De Raymond] ne fit que le prononcer et qu'un autre l'avoit dicté [...]»<sup>440</sup>. En qualité de secrétaire du gouverneur de Louisbourg entre 1751 et 1753, Pichon a vraisemblablement eu accès à cette copie. Il est même possible que ce discours ait été prononcé en 1752 alors que Pichon accompagne De Raymond et Maillard dans leur périple à l'île Saint-Jean et à Port Toulouse<sup>441</sup>. Bien que la paternité de ce discours soit impossible à attribuer à l'abbé Maillard, l'influence du missionnaire sur le contenu du discours est manifeste. En effet, c'est ce qui se dégage de la comparaison entre le discours et un mémoire que De Raymond s'attribue en 1751 et qu'il intitule « Motifs des sauvages mickmaques et marichites de continuer la guerre contre les Anglois depuis la dernière paix ».

Les critiques internes et externes de ce mémoire montrent que le gouverneur copie ou s'inspire d'un autre mémoire que l'abbé Maillard lui a préalablement fourni<sup>442</sup>. Le

---

<sup>439</sup> Les deux documents comparés sont présentés en annexes 2.1. T. PICHON, « Lettre X. Suite des mœurs des sauvages, discours qui leur fut fait par le Comte de Raymond pour les empêcher de faire leur paix avec les Anglois », dans T. PICHON, *op. cit.*, p. 129-139; [P. MAILLARD], « Motifs des sauvages mickmaques et marichites de continuer la guerre contre les Anglois depuis la dernière paix », dans G. DU BOSQ DE BEAUMONT, *op. cit.*, p. 248-253.

<sup>440</sup> Contrairement à la thèse que soutient G. Du Boscq de Beaumont, Pichon ne s'attribue pas nécessairement la paternité du discours qu'il présente dans ses mémoires. T. PICHON, *op. cit.*, p. 129; G. DU BOSQ DE BEAUMONT, *op. cit.*, p. 248-249.

<sup>441</sup> T.A. CROWLEY, « Pichon, Thomas », *DBC*, vol. 4, p. 682-683.

<sup>442</sup> Dans un autre mémoire daté de 1751, le gouverneur De Raymond mentionne qu'il s'est servi de mémoires fournis par l'abbé Maillard pour produire le document intitulé « Motifs des sauvages mickmaques et marichites de continuer la guerre contre les Anglois depuis la dernière paix ». Il devient alors plausible que Maillard soit le véritable auteur de ce document d'autant plus que certains éléments du mémoire qui justifient la conduite des missionnaires auprès des Micmacs ne font pas de doute sur l'identité de l'auteur. [P. MAILLARD], *loc. cit.*, p. 252-253; J.-L. De RAYMOND, « Réflexions sur les mémoires cy-joints, concernant la guerre que les sauvages font aux Anglois, et sur la petite guerre qui se fait entre ces derniers et les François, dans la Nouvelle-France et l'Acadie, 1751 », dans G. DU BOSQ DE BEAUMONT, *op. cit.*, p. 259.

missionnaire aurait donc contribué plus ou moins directement au choix du contenu qui se retrouve dans le discours du gouverneur. Certes, les deux documents évoqués diffèrent sur la forme – l'un étant composé comme une allocution, l'autre comme un mémoire – mais ils relèvent tous deux un contenu similaire, à savoir 9 offenses que les Anglais ont commises à l'égard des Micmacs depuis 1744. Outre cela, les deux documents présentent les missionnaires comme des hommes éclairés dont le plus grand intérêt consiste à veiller sur les Micmacs<sup>443</sup>. Quoiqu'il en soit de la véracité du document, Pichon construit un discours à l'image des allocutions dont il a été témoin lors de la distribution des présents aux Micmacs en 1752.

Au final, les autorités coloniales sont conscientes que le meilleur moyen de souder l'alliance franco-micmaque est de présenter la fidélité au roi de France et l'attachement des Micmacs à la religion catholique comme deux éléments indissociables. De cette façon, il apparaît tout à fait logique de considérer le missionnaire comme l'intermédiaire idéal qui incarne l'alliance à la foi et au roi.

### **3.3 Promouvoir les intérêts français à travers la distribution d'armement aux Amérindiens**

En dehors du cadre des cérémonies annuelles de distribution des présents, le gouverneur requiert les services des missionnaires pour faire parvenir des approvisionnements en munitions à leurs alliés amérindiens. Dans les semaines qui suivent la rétrocession de la forteresse de Louisbourg aux Français en juillet 1749, les autorités coloniales chargent Le Loutre de faire parvenir des présents aux Micmacs pour récompenser leur loyauté depuis le déclenchement de la guerre de Succession d'Autriche en 1744. Dans une lettre qu'il adresse au ministre Rouillé en octobre 1749, le missionnaire témoigne du succès de la manœuvre orchestrée : « [...] j'ay obtenu de Monsieur Bigot [le commissaire ordonnateur] que j'ay vu à Louisbourg des présents extraordinaires pour récompenser leur fidélité, je leur ay distribués à mon arrivée à l'Acadie, et j'ay eu cette consolation de les entendre promettre une fidélité inviolable au Roy de France leur

---

<sup>443</sup> T. PICHON, *op. cit.*, p. 138; [P. MAILLARD], *loc. cit.*, p. 252-253.

père<sup>444</sup>. » Comme son témoignage l'illustre, Le Loutre devient la courroie de transmission qui permet d'informer les autorités du degré d'attachement des Micmacs à la France.

À l'automne 1754, le gouverneur général de la colonie, Duquesne, emploie la même politique pour rompre cette fois-ci les efforts de pacification des Anglais chez les Micmacs qui s'opposent vivement à leur établissement dans la région d'Halifax et de Chignecto depuis 1749. Duquesne ordonne alors à Le Loutre d'agir de concert avec le commandant du Fort Beauséjour, Louis Dupont Dechambon de Vergor<sup>445</sup>, afin de faire distribuer de la poudre et des balles aux Micmacs pour qu'ils s'engagent à continuer leurs attaques contre les Anglais établis en Nouvelle-Écosse. Le gouverneur justifie d'ailleurs au ministre de la Marine Mauchault que l'emploi du missionnaire auprès des Micmacs est le meilleur moyen « [...] de les pousser à frapper sans qu'il paraisse que cela vienne de moy<sup>446</sup> ». Le Loutre n'agit certainement plus à titre d'interprète ou d'intermédiaire passif, mais bien en tant qu'émissaire qui doit convaincre les Micmacs d'adopter les vues politiques françaises.

Ce type de manœuvre diplomatique permet également aux missionnaires de s'engager dans la formation de partis guerriers. Sur le consentement du gouverneur Jonquière obtenu au cours d'un conseil tenu à Montréal en 1751, et alors que les puissances anglaises et françaises sont toujours liées par la paix d'Aix-la-Chapelle de 1748, l'abbé Picquet projette de rassembler « [...] le plus fort parti de guerre qui se soit encore levé en Canada<sup>447</sup> » pour déloger les Anglais de la vallée de la rivière Ohio et frapper chez les Miamis rebelles<sup>448</sup>. En février 1752, Picquet indique au gouverneur Jonquière et à l'intendant Bigot qu'il croit être en mesure de former un parti qui comprendrait près de 3 800 guerriers de différentes nations amérindiennes alliées aux Français. Le missionnaire

<sup>444</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre à Rouillé, Beaubassin, 4 octobre 1749 », *CMNF*, vol. 3, p. 460.

<sup>445</sup> Il ne faut pas confondre Louis Du Pont Duchambon de Vergor avec Louis Du Pont Duchambon. Le premier est un officier français qui sert au Canada et en Acadie à partir de 1747 et qui est nommé commandant du Fort Beauséjour en 1754 alors que le second est un officier français promu gouverneur de l'île Royale par intérim en octobre 1744 à la suite du décès du gouverneur Duquesnel. B. POTHIER, « Du Pont Duchambon de Vergor, Louis », *DBC*, vol. 4, p. 269; T.A. CROWLEY et B. POTHIER, « Du Pont Duchambon, Louis », *DBC*, vol. 4, p. 267; Blaine ADAMS, « Le Prévost Duquesnel, Jean-Baptiste-Louis », *DBC*, vol. 3, p. 426.

<sup>446</sup> A. DUQUESNE DE MENNEVILLE, « Lettre de Duquesne à Mauchault, Québec, 10 octobre 1754 », *CMNF*, vol. 3, p. 517.

<sup>447</sup> F. PICQUET, « Lettre de Picquet à La Jonquière et Bigot, La Présentation, 8 février 1752 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 98, fol. 96.

<sup>448</sup> F. BIGOT, « Lettre de Bigot à Rouillé, Québec, 6 mai 1752 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 98, fol. 91.



offre aussi ses services pour accompagner le parti dans la vallée de l'Ohio et rallier la nation des Têtes-Plates à la France par leur conversion à la religion catholique<sup>449</sup>.

Toutefois, Picquet précise qu'il désire préalablement recevoir les autorisations de Mgr de Pontbriand, de l'intendant et du gouverneur avant de mettre en branle son projet : « Mon zèle pour la gloire de Dieu et du Roy, mes maîtres, l'occasion qui se présente, Mrs., de la procurer, m'obligent premièrement, de consulter Mgr l'Evêque et de luy demander la mission et ses ordres pour le service de Dieu, a Mr. le Général et a Mr. l'Intendant leur consentement, leur avis et leurs ordres pour le bien de l'Etat<sup>450</sup>. » Au mois de mai suivant, le gouverneur intérimaire Charles Le Moyne de Longueuil, qui remplace le marquis de la Jonquière décédé en mars, et l'intendant Bigot acceptent d'envoyer « [...] de la poudre, du plomb et autres petites munitions de guerre [...]»<sup>451</sup> aux guerriers amérindiens qui seront rassemblés. S'ils approuvent toujours le projet de Picquet, ils lui recommandent par contre « [...] de ne point mener avec luy de françois pour que les nations sur lesquelles ils frapperont ne puissent pas dire que nous les avons tués<sup>452</sup> ». Ainsi, même si certaines initiatives sont prises par les missionnaires, cet exemple montre qu'elles s'inscrivent dans un rapport de subordination aux autorités religieuses et laïques de la colonie.

Bref, les autorités coloniales françaises profitent de la présence des abbés Le Loutre et Picquet pour mettre sur pied des actions militaires concertées avec leurs alliés amérindiens. Elles peuvent alors nuire aux colonies anglaises ou aux nations amérindiennes qui leur sont alliées. Principaux intermédiaires de ces démarches auprès des Amérindiens, les deux missionnaires peuvent devenir recruteurs et coordonnateurs de ces partis, permettant ainsi aux autorités françaises de ne pas déclencher un conflit ouvert avec l'Angleterre. À cet égard, la stratégie de la guerre par alliés amérindiens interposés est similaire à celle qu'emploie le gouverneur Vaudreuil lors du conflit anglo-abénaquis de 1722-1725. En d'autres termes, il faut frapper par ricochet.

---

<sup>449</sup> F. PICQUET, « Lettre de Picquet à La Jonquière et Bigot, La Présentation, 8 février 1752 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 98, fol. 96-97.

<sup>450</sup> *Ibid.*, fol. 97.

<sup>451</sup> F. BIGOT, « Lettre de Bigot à Rouillé, Québec, 6 mai 1752 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 98, fol. 91.

<sup>452</sup> *Ibid.*

### 3.4 Produire des documents qui forgent l'alliance franco-amérindienne

Servir de traducteurs dans la rédaction de documents qui lient les Amérindiens aux autorités françaises représente une autre façon pour les missionnaires de faire valoir les intérêts français, et ce autant à travers les rapports diplomatiques franco-amérindiens qu'à travers ceux qu'entretiennent les alliés amérindiens de la France avec les autorités coloniales anglaises. La contextualisation de certaines démarches diplomatiques auxquelles les trois missionnaires participent démontre qu'ils mettent en application les ententes conclues entre les autorités françaises et leurs alliés amérindiens ou encore qu'ils appuient les revendications territoriales des Amérindiens.

#### 3.4.1 Établir un code de règles de conduite chez les Micmacs

En 1739, à l'occasion de la cérémonie annuelle de distribution des présents, Maillard et Le Loure participent à la mise en vigueur de règlements visant à diminuer les tensions au sein des Micmacs. Après quelques années d'apostolat, les deux prêtres planifient cette manœuvre de concert avec les autorités de Louisbourg afin que les chefs micmacs s'engagent à se conformer aux instructions émises par leurs missionnaires<sup>453</sup>. Ces règlements sont discutés et approuvés le 9 juillet 1739 à Port Toulouse par le gouverneur de Louisbourg, le commandant de la garnison de Port Toulouse, les abbés Maillard et Le Loure ainsi que par les chefs de trois des sept groupes micmacs de l'Acadie, soit ceux du Cap-Breton, d'Antigonish et de Shubénacadie<sup>454</sup>.

---

<sup>453</sup> F. LE COUTRE DE BOURVILLE, « Lettre de Bourville à Maurepas, Louisbourg, 26 octobre 1740 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 22, fol. 122v.

<sup>454</sup> La nation micmaque est divisée en sept groupes qui occupent chacun un territoire défini. Les sept districts micmacs sont les suivants : Onamag correspond à l'île du Cap-Breton; Esgigeoag, à l'est de l'Acadie anglaise; Segepenegatig, au centre de l'Acadie anglaise; Gespogoitnag, à l'ouest de l'Acadie anglaise; Pigtogeoag, à la baie verte et à l'île Saint-Jean; Sigenigteoag, à la côte est de l'Acadie continentale; Gespegeoag, à la baie des Chaleurs et à la Gaspésie. Philip K. BOCK, « Micmac », dans Bruce G. TRIGGER, dir., *Handbook of North American Indians*, vol. 15 : *Northeast*, Washington, Smithsonian Institution, 1978, p. 110; D.L. SCHMIDT et B.A. BALCOM, *loc. cit.*, p. 110-111; B. POTHIER, « Le Coutre de Bourville, François », *DBC*, vol. 397.

Tel que présenté par Maillard dans un document qu'il a rédigé en français, micmac et en écriture hiéroglyphique, les chefs s'engagent devant les autorités à punir les contrevenants au règlement qui commettront des actes violents ou qui seront déloyaux envers la France<sup>455</sup>. L'entente est intimement liée au respect de l'alliance franco-micmaque comme l'indique un des articles du règlement : « Celui qui manquera à la fidélité qu'il doit, au Roy son père, en se chargeant des lettres pour l'Etranger, ou en le servant en quoy que ce soit, sera privé des presents du Roy, et ils retourneront au profit du Village<sup>456</sup> ». Par conséquent, l'entente du 9 juillet 1739 accorde aux chefs et aux deux missionnaires le droit de délibérer tous les printemps à l'occasion de la distribution des présents sur ce qui « [...] leurs blessera la Vuë [...]»<sup>457</sup> dans la conduite des Micmacs en regard des volontés du roi de France<sup>458</sup>. Ainsi, les autorités coloniales se tournent vers les abbés Maillard et Le Loutre pour veiller à ce que l'entente soit mise en application au cours de l'année. L'utilisation de ces règles semble d'ailleurs toujours en vigueur à la fin du Régime français puisque l'abbé Maillard y fait référence dans un mémoire rédigé en 1755<sup>459</sup>. Les deux missionnaires ne sont donc plus seulement des intermédiaires ponctuels qui permettent d'établir un rapport entre Français et Micmacs, ils deviennent le prolongement de l'administration coloniale au quotidien.

### 3.4.2 Rédiger une déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais

Dans les mois qui suivent la fondation de l'établissement d'Halifax en juillet 1749, l'abbé Maillard rédige un document dont la valeur diplomatique est significative. Il s'agit d'une déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais<sup>460</sup>. À cette époque, les Anglais profitent de la paix instaurée entre la France et l'Angleterre par la signature du traité d'Aix-

---

<sup>455</sup> [P. MAILLARD], « Tableau de L'idiome et des Hirogliphes des Sauvages du Cap-Breton ou Isle Royale en 1739 », BAC, MG1, Série F3, Coll. « Moreau de Saint-Méry », vol. 95, fol. 35; D.L. SCHMIDT et B.A. BALCOM, *loc. cit.*, p. 111, 115.

<sup>456</sup> D.L. SCHMIDT et B.A. BALCOM, *loc. cit.*, p. 116.

<sup>457</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>458</sup> Une retranscription des règlements est présentée dans l'annexe 2.2.

<sup>459</sup> P. MAILLARD, « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », p. 322, 346.

<sup>460</sup> [P. MAILLARD], « Déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais s'ils refusent d'abandonner Kchibouktouk (Halifax) », *CDICA*, vol. 1, p. 17-19.

la-Chapelle de 1748 pour s'installer à Chibouctou (Halifax). Pour mettre un terme aux hostilités des Micmacs, les Anglais font ratifier de nouveau aux chefs micmacs de Chignecto les articles du traité de Dummer le 15 août 1749 au port de Chibouctou<sup>461</sup>. Le traité est ensuite signé par les chefs malécites de la rivière Saint-Jean le 4 septembre suivant<sup>462</sup>. À l'inverse, les autres groupes micmacs de l'Acadie restent toujours alliés aux Français et s'opposent à ce nouvel élan de colonisation anglaise.

À Port Toulouse le 24 septembre 1749, Maillard compose une déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais. Le document sera ensuite acheminé au gouverneur d'Halifax Edward Cornwallis. Bien que le document original demeure introuvable à ce jour, la copie que Maillard fait parvenir au supérieur des Missions Étrangères de Paris, l'abbé Du Fau, en octobre de la même année permet d'éclairer les motifs qui se cachent derrière cette manœuvre. La déclaration de guerre prend en fait la forme d'une sommation dans laquelle un Micmac à qui Maillard donne la parole exige du gouverneur d'Halifax qu'il quitte les terres de « Kchibouktouk » (Halifax). L'orateur Micmac précise que la paix qui existe entre le roi de France, à qui il est soumis, et le roi d'Angleterre n'engage en rien son peuple. Par conséquent, il s'engage à rencontrer le gouverneur anglais et à obtenir des engagements satisfaisants de sa part sans quoi il considère qu'aucune alliance ou paix n'est possible entre les deux partis<sup>463</sup>.

Le geste de l'abbé Maillard, qui agit avec l'approbation des autorités de Louisbourg, peut sembler inusité. Pourtant, ce type de manœuvre diplomatique est d'un usage courant au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. À preuve, une lettre du père Pierre de La Chasse rédigée à l'intention du gouverneur de Boston, Samuel Shute, signifie l'opposition des Abénaquis à

---

<sup>461</sup> Il est impossible de déterminer avec certitude si les chefs micmacs de Chignecto qui ont conclu ce traité représentent tous les Micmacs du district de Sigenigteog, qui s'étend sur la baie de Chignecto et sur le littoral est de l'Acadie continentale jusqu'à l'île de Miscou. « Renouvellement des articles de 1725 de la Nouvelle-Écosse, signé au port de Chebucto (Halifax) le 15 août 1749 », Nova Scotia Archives & Records Management (NSARM), Indian Treaties Collection, O/S, no 512, [recto]; P.K. BOCK, *loc. cit.*, p. 110.

<sup>462</sup> « Renouvellement des articles de 1725 de la Nouvelle-Écosse, signé à la rivière Saint-Jean le 4 septembre 1749 », NSARM, Indian Treaties Collection, O/S, no 512, [verso].

<sup>463</sup> Le texte de la copie de cette déclaration de guerre est présenté en annexe 2.3. [P. MAILLARD], « Déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais s'ils refusent d'abandonner Kchibouktouk (Halifax) », *CDICA*, vol. 1, p. 17-19; *Idem.*, « Lettre de Maillard à Du Fau, Louisbourg, 18 octobre 1749 », CRAF, SME 2.1, Lettres P, no 66, p. 1-7; A. GOSSELIN, *L'Église du Canada depuis Monseigneur de Laval jusqu'à la conquête*, vol. 3, p. 559.

la prise de possession de leurs terres en 1721<sup>464</sup>. En 1749, la question territoriale acadienne repose toujours sur les antagonismes liés au traité d'Utrecht de 1713 puisque celui d'Aix-la-Chapelle, qui met un terme à la guerre de Succession d'Autriche en octobre 1748, rétablit les possessions territoriales *antebellum* de la France et de l'Angleterre en Amérique du Nord<sup>465</sup>. Le document rédigé par Maillard apparaît donc comme une autre tentative de préserver la souveraineté française en faisant valoir les revendications territoriales des nations amérindiennes alliées.

### **3.4.3 Utiliser les revendications territoriales des Micmacs et des Malécites pour empêcher la résolution d'un conflit anglo-amérindien**

Quelques années plus tard, l'abbé Le Loutre utilise également la voie diplomatique pour maintenir un climat d'hostilité entre les Anglais et différents groupes micmacs et malécites. C'est cependant dans des circonstances différentes que le missionnaire se déclare lui aussi traducteur pour le compte des Amérindiens en 1754. À la veille du déclenchement de la guerre de la Conquête, un nouveau front d'opposition se forme entre la France et l'Angleterre sur l'isthme de Chignecto. En effet, au retour de la paix en 1748, les autorités françaises ont décidé de prendre possession de la frontière entre l'Acadie anglaise et l'Acadie continentale. En 1749, des troupes sous la conduite de Charles Deschamps de Boishébert sont envoyées depuis Québec. L'année suivante, elles rétablissent l'ancien Fort Ménagouèche à l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Successivement sous la direction de Louis de La Corne et de Pierre-Roch de Saint-Ours Deschaillons, les troupes françaises s'installent ensuite sur la rive nord de la rivière Mésagouèche<sup>466</sup> qui sépare la péninsule de la Nouvelle-Écosse du continent américain. En 1751, elles y construisent les forts Beauséjour et Gaspareau. L'implantation française sur cette frontière est aussi appuyée par

---

<sup>464</sup> La lettre du père La Chasse est rédigée en abénaquis, en anglais et en latin à l'occasion d'une rencontre qui se tient le 21 juillet 1721 à Arrowsic et qui rassemble 250 Abénaquis, 17 chefs d'autres nations amérindiennes, les pères La Chasse et Rale ainsi que le capitaine Penhallow, représentant du gouverneur du Massachusetts Samuel Shute. Le document constitue un ultimatum que les Abénaquis adressent aux Anglais afin qu'ils quittent leurs terres. A. DRAGON, *op. cit.*, p. 101, 173-175.

<sup>465</sup> « Traité d'Aix-la-Chapelle signé le 18 octobre 1748, Articles 2-3, 5, 9 », dans Albert de BROGLIE, *La Paix d'Aix-la-Chapelle*, Paris, Calmann Lévy, 1892, p. 313-315, 319-321.

un projet de migration des Acadiens dans la région du Fort Beauséjour qui est dirigé conjointement par le commandant du fort et l'abbé Le Loutre entre 1750 et 1755<sup>467</sup>.

Les autorités anglaises répliquent à cette poussée française en expédiant elles aussi des troupes sur les rives de la Mésagouèche. En avril 1750, constatant que la pointe de Beauséjour est déjà occupée par les troupes françaises, les Anglais fondent le Fort Lawrence sur la rive sud de la rivière Mésagouèche à environ cinq kilomètres du Fort Beauséjour. La même année, ils érigent aussi le Fort Edward dans la région des Mines<sup>468</sup>. Malgré les efforts de pacification des Amérindiens entrepris par les autorités anglaises depuis la fondation d'Halifax, le conflit anglo-micmac déclenché en 1749 fait toujours rage en 1754. Les Anglais avaient pourtant réussi à établir une courte trêve en novembre 1752 avec le chef des Micmacs de Shubénacadie, Jean-Baptiste Cope. Le traité n'est cependant pas respecté par les autres groupes micmacs qui restent alliés aux Français. Le chef Cope rompt finalement ses engagements en mai 1753 lorsqu'il mène une expédition contre un bâtiment anglais au cours de laquelle six Anglais sont tués<sup>469</sup>.

C'est donc dans une conjoncture où les autorités anglaises ont tout intérêt à pacifier les Micmacs et les Malécites pour favoriser leur colonisation de la Nouvelle-Écosse que l'abbé Le Loutre décide paradoxalement de s'impliquer dans un projet de réconciliation anglo-amérindien. Rassemblés près du Fort Beauséjour au mois d'août 1754, des Micmacs de la région de la baie verte et de Shubénacadie ainsi que des Malécites de la rivière Saint-Jean élaborent certaines propositions en vue de parvenir à un accord de paix avec les Anglais. Refusant de céder aux demandes de ces derniers qui exigent que les chefs amérindiens se rendent à Halifax pour parlementer, les Amérindiens auraient demandé à Le Loutre de mettre par écrit leurs réclamations afin de les communiquer au gouverneur Lawrence<sup>470</sup>. Si le geste du missionnaire apparaît *a priori* comme une trahison envers la

---

<sup>466</sup> Rivière Missaguash.

<sup>467</sup> R. CHARTRAND, *op. cit.*, p. 19-20; John FORTIER, « Des Herbières De La Ralière, Charles », *DBC*, vol. 3, p. 196; Geoffrey Gilbert PLANK, *An Unsettled Conquest : The British Campaign Against the Peoples of Acadia*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2001, p. 130-131; G. FINN, *op. cit.*, p. 145-149.

<sup>468</sup> *Ibid.*

<sup>469</sup> M. DUMONT-JOHNSON, « Cope, Jean-Baptiste », *DBC*, vol. 3, p. 146.

<sup>470</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre à Lawrence, Beaubassin, 27 août 1754; lu au conseil d'Halifax, 9 septembre 1754 [traduction en anglais] », dans Thomas B. AKINS, *Selections from the Public Documents of the Province of Nova Scotia*, Halifax, Charles Annand, 1869, p. 215-218; R. RUMILLY, *op. cit.*, p. 297.

France, la nature des revendications territoriales qui figurent dans la lettre envoyée à Lawrence le 27 août depuis Beauséjour et les répercussions de sa démarche dans le conflit anglo-micmac montrent qu'il s'agit plutôt d'une autre manœuvre diplomatique en faveur des intérêts français<sup>471</sup>.

En échange d'une paix solide et durable, les Micmacs et les Malécites concernés demandent que la moitié Est de la péninsule néo-écossaise leur soit concédée afin qu'ils puissent jouir d'un territoire de chasse et de pêche considérable sur lequel ils pourront établir un village et une mission<sup>472</sup>. De plus, ils exigent que les Français et les Anglais ne puissent y tenir aucune place fortifiée<sup>473</sup>. Les revendications territoriales endossées par Le Loutre convergent donc avec les intérêts français puisque seuls les Anglais disposent de places fortes sur ce territoire à l'époque, soit les forts Lawrence et Edward ainsi que le poste de Canseau (Canso). Les Micmacs assureraient ainsi l'occupation d'une zone frontalière entre les établissements français et anglais. Il reste toutefois difficile de déterminer la part de responsabilité de Le Loutre dans cette démarche diplomatique. Le missionnaire mentionne dans sa lettre qu'il avait déjà amorcé des pourparlers avec un des officiers du Fort Lawrence, le capitaine Hamilton, dans le dessein de négocier une trêve<sup>474</sup>. Le Loutre aurait-il formulé ces propositions de son propre chef? Sa démarche était-elle orchestrée par les autorités françaises? Il reste impossible de le dire.

Quoi qu'il en soit, la proposition des Micmacs et des Malécites a bel et bien été présentée au conseil du gouverneur d'Halifax le 9 septembre suivant. Le Loutre invitait d'ailleurs le gouverneur à envoyer une réponse satisfaisante aux Micmacs et aux Malécites afin de les enjoindre à députer quelques-uns des leurs pour entamer plus sérieusement des

---

<sup>471</sup> Les propositions de paix qui figurent dans la lettre de Le Loutre à Lawrence sont présentées en annexe 2.4.

<sup>472</sup> La zone territoriale que revendiquent les Micmacs et les Malécites est présentée en annexe 3.3. Dans sa lettre, l'abbé Le Loutre mentionne différents lieux qui délimitent cette zone territoriale : le sud de la baie verte, les terres qui dépendent du Fort Lawrence, l'entrée des Mines, les régions de Cobequit et de Shubénacadie, la rivière Mouskedaboveck (Musquodoboit river), la baie des îles (Bay of All Islands), la baie Sainte-Marie (Isaac's Harbour) et la baie Moukoudome (New Harbor), Canseau et le passage de Fronsac (détroit de Canseau). Wayne DAUGHERTY, « Maritime Indian Treaties on Historical Perspective », Ottawa, Indian Affairs, Treaties and Historical Research Centre, 1983, p. 51-52; G. FRÉGAULT, *La guerre de la Conquête, 1754-1760*, p. 232; Daniel N. PAUL, *We Were Not the Savages : A Micmac Perspective on the Collision of European and Aboriginal Civilisations*, Halifax, Nimbus Publishing, 1993, p. 137-140.

<sup>473</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre à Lawrence, Beaubassin, 27 août 1754; lu au conseil d'Halifax, 9 septembre 1754 [traduction en anglais] », dans T.B. AKINS, *op. cit.*, p. 217.

<sup>474</sup> *Ibid.*, p. 215

négociations de paix<sup>475</sup>. Pourtant, dans une lettre de Lawrence en date du 8 novembre, le gouverneur d'Halifax écrit au commandant du Fort Lawrence que cette proposition insolente et absurde ne mérite aucune réponse. En fait, le gouverneur estime que Le Loutre espère probablement essayer un refus pour convaincre les Micmacs et Malécites que la paix est impossible. Comme il l'explique, toute cette mascarade ne sert finalement que les intérêts du missionnaire :

His articles are so extravagant and so much out of our Power to comply with, that the Council don't think it consistent to make any answer to, or take the least notice of them. The terms in which they are drawn up, shews that he is not serious because he ask what he knows to be both insolent and absurd, but this is no more than of a piece with the rest of his conduct. He will doubtless tell these poor wretches [les Micmacs et Malécites concernés] that he has made such overtures of Peace for them to us, as we might well have granted, and by that means endeavour to make them believe they can never have peace with us, in order that he may still have them under his influence and dependence, this we can easily see his drift<sup>476</sup>.

Que Lawrence ait vu juste ou non, le refus de répondre à l'offre émise par le missionnaire fournit effectivement les arguments nécessaires à Le Loutre pour s'assurer qu'aucune réconciliation n'est possible entre les deux partis. Quelques semaines plus tard, en octobre, le gouverneur Duquesne fait d'ailleurs parvenir des armes et des munitions au Fort Beauséjour, puis charge Le Loutre d'en faire la distribution aux Micmacs. Le gouverneur demande aussi au missionnaire de convaincre les Micmacs soutenir la France en poursuivant leurs attaques contre les Anglais<sup>477</sup>. Le geste diplomatique de Le Loutre tombe donc à point puisque l'échec de cette réconciliation sert indubitablement à attiser la haine des Micmacs pour l'ennemi anglais.

---

<sup>475</sup> *Ibid.*, p. 215, 217-218.

<sup>476</sup> Charles LAWRENCE, « Lettre de Lawrence à Hussey, Halifax, 8 novembre 1754 », dans T.B. AKINS, *op. cit.*, p. 237-238.

<sup>477</sup> La démarche du gouverneur a été abordée précédemment dans la section 3.3 du mémoire. A. DUQUESNE DE MENNEVILLE, « Lettre de Duquesne à Mauchault, Québec, 10 octobre 1754 », *CMNF*, vol. 3, p. 517.



### 3.4.4 Diffuser des harangues iroquoises pour promouvoir la mission du lac des Deux-Montagnes

Alors qu'il est encore affecté à la mission du lac des Deux-Montagnes, l'abbé Picquet met par écrit la harangue d'un chef iroquois afin de faire la promotion de sa mission auprès des autorités métropolitaines. Cette manœuvre apparaît directement liée aux activités du missionnaire qui est responsable de fortifier les installations de la mission du lac des Deux-Montagnes au cours des années 1740<sup>478</sup>. Conséquemment, le sulpicien cherche à obtenir du financement des autorités françaises dans le dessein de soutenir ses travaux. Dans une lettre que lui adresse le ministre Maurepas le 30 mars 1744, le missionnaire reçoit une gratification de 2000 livres des autorités françaises à cet effet. Comme la France vient tout juste de déclarer officiellement la guerre à l'Angleterre le 15 mars précédent, le ministre demande au sulpicien d'expliquer aux Iroquois que ces travaux sont financés par le roi dans l'espérance qu'ils « [...] ne feront rien qui puisse diminuer la confiance que M. le marquis de Beauharnois a dans leur fidélité et dans leur exactitude pour l'exécution des ordres qu'il aura à leur donner<sup>479</sup> ». Picquet profite alors de l'occasion pour faire de l'attachement de ses ouailles à la France un moyen de justifier la pertinence de ses projets et du coup, de sa mission.

Pour y parvenir, le prêtre utilise le contenu d'une harangue qu'un guerrier iroquois du lac des Deux-Montagnes adresse au roi de France<sup>480</sup>. Le discours que A. Chagny attribue au chef iroquois du lac des Deux-Montagnes, Rouhaïatarasse, aurait été prononcé dans un conseil au cours de l'été 1744 devant le gouverneur de Beauharnois qui agit alors à titre de représentant du roi de France<sup>481</sup>. Un passage de la harangue rend compte de la fidélité, voire de la soumission du « guerrier du lac des Deux-Montagnes<sup>482</sup> » au roi : « Tu [Louis XV] es le seul dans le monde qui puisse régner sur moi, et je préfère à tous les avantages que l'Anglais peut m'offrir pour me faire vivre avec lui, la gloire de mourir à ton

<sup>478</sup> La question de l'élaboration de fortifications à la mission du lac des Deux-Montagnes sous la supervision de l'abbé Picquet a été abordée dans la section 2.4.2 du mémoire.

<sup>479</sup> J.F.P. de MAUREPAS, « Lettre de Maurepas à Picquet, 30 mars 1744 », BAC, MG1, Série B, vol. 78, fol. 48.

<sup>480</sup> Le texte de la harangue publiée par J.-J.L. de Lalande est présenté en annexe 2.5.

<sup>481</sup> A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 44.

service<sup>483</sup> ». En se référant aux informations que lui ont déjà communiquées le gouverneur et son missionnaire, l'Iroquois souligne que son père le roi de France est le maître absolu de la terre puisqu'il règne par droit divin<sup>484</sup>. Enfin, dans la perspective où un conflit se déclarerait entre la France et l'Angleterre, il offre son soutien au roi : « [...] il faut que mon sang répandu pour ta gloire sous ce soleil, te réponde de ma fidélité, et la mort de l'Anglais de ma bravoure. J'ai la hache de guerre à la main et l'oeil fixé sur Onnontio [le gouverneur de Beauharnois] qui me gouverne ici en ton nom. J'attends sur un pied seulement et la main levée, le signal qu'il me doit donner pour frapper ton ennemi et le mien<sup>485</sup>. » Cette harangue que J.-J.L. de Lalande publie à partir d'un texte qu'il attribue à Picquet montre que l'alliance des Iroquois du lac des Deux-Montagnes au roi de France repose autant sur le lien de confiance qu'ils ont établi avec le gouverneur et leur missionnaire que sur leur attachement à la religion catholique, dont leur père, le roi de France, est le plus fidèle défenseur<sup>486</sup>.

Bien que le document original ne soit pas accessible et que la version de Lalande ne soit peut-être pas authentique, une lettre que le ministre Maurepas écrit à l'abbé Picquet le 5 mai 1745 indique que la harangue d'un Iroquois du lac des Deux-Montagnes a effectivement été transmise au ministre par le gouverneur de Beauharnois. Comme le signale Maurepas, celle-ci a été lue ou à tout le moins résumée au roi qui décide par la suite de récompenser la fidélité de ses alliés en finançant les travaux menés à la mission du lac des Deux-Montagnes :

[...] sur le compte que j'en ay rendu à S.M., elle m'a chargé de leur expliquer que, satisfaite des nouvelles assurances qu'il lui donnoient de leur fidélité et de leur attachement, elle leur avoit accordé encore cette année un fond de deux mille livres pour les mettre en estat de continuer les ouvrages nécessaires pour l'establissement de leur village. S.M. a aussy chargé M. le marquis de Beauharnois de leur faire savoir que, comme elle les a toujours

---

<sup>482</sup> J.-J.L. de LALANDE, *loc. cit.*, p. 267.

<sup>483</sup> *Ibid.*, p. 266.

<sup>484</sup> *Ibid.*

<sup>485</sup> *Ibid.*, p. 267.

<sup>486</sup> J.-J.L. de Lalande mentionne que le texte de la harangue qu'il publie a été rédigé par l'abbé Picquet : « Si ce n'est pas mot à mot le discours du Sauvage, on est sûr au moins qu'il a été rédigé par celui [Picquet] qui connoissoit le mieux leur style et leurs dispositions. » *Ibid.*, p. 265-266.

distingués des autres nations, elle compte que, de leur costé, ils donneront pendant la guerre l'exemple de la bonne conduite à tous égards<sup>487</sup>.

Le témoignage de Maurepas indique que la stratégie employée pour obtenir un financement de la cour repose autant sur l'action de Picquet, qui traduit fidèlement ou produit simplement la réplique d'une harangue iroquoise, que sur la volonté du gouverneur Beauharnois, qui fait parvenir le document au ministre Maurepas. En fait, le gouverneur de la colonie a tout intérêt à ce que Picquet achève les travaux qui permettront de fixer environ 300 guerriers amérindiens dans un lieu stratégique<sup>488</sup>.

Pour assurer au ministre Maurepas que les fonds destinés à l'établissement des Iroquois de sa mission ne sont pas vainement octroyés, Picquet rédige un mémoire à l'attention du gouverneur de Beauharnois en septembre 1746. Dans la copie de ce mémoire conservée à la bibliothèque de Saint-Sulpice de Paris et partiellement retranscrite par A. Chagny au début du XX<sup>e</sup> siècle, Picquet informe le gouverneur de l'avancement de ses travaux et de la bonne conduite des Iroquois du lac des Deux-Montagnes depuis l'ouverture officielle des hostilités en 1744<sup>489</sup>. A. Chagny signale également que le mémoire est suivi d'une autre harangue iroquoise adressée au Dauphin du roi cette fois-ci. Le concours du gouverneur de Beauharnois s'avère encore essentiel puisque c'est par son intermédiaire que le mémoire et la harangue que lui transmet l'abbé Picquet passent à Maurepas comme l'indique une lettre que le gouverneur adresse au ministre le 3 novembre 1746<sup>490</sup>. Pour preuve, Beauharnois semble valider les informations transmises par le missionnaire lorsqu'il assure au ministre que : « [t]ous les faits [que le mémoire] contient sont venus à ma connaissance dans le courant de l'année<sup>491</sup> ». En effet, dans une lettre datée du 15 octobre précédent, Beauharnois fait déjà état au ministre de l'engagement des guerriers du

<sup>487</sup> J.J.P. de MAUREPAS, « Lettre de Maurepas à Picquet, 5 mai 1745 », BAC, MG1, Série B, vol. 81, fol. 58.

<sup>488</sup> Ce nombre correspond à une estimation faite en 1742. J.R. PORTER et J. TRUDEL, *op. cit.*, p. 12.

<sup>489</sup> A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 50-53.

<sup>490</sup> Le gouverneur de Beauharnois écrit au Ministre qu'il : « [...] joint la copie d'une lettre que le P. Picquet Missionnaire du lac des deux montagnes m'a écrite à l'occasion de la conduite des sauvages de sa mission depuis le commencement de la guerre. [...] Je joins aussi la harrangue des guerriers de la même mission a Mgr le Dauphin que ce missionnaire m'a pareillement adressé ». Charles DE BOISCHE DE BEAUHARNOIS, « Lettre de Beauharnois à Maurepas, Québec, 3 novembre 1746 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 85, fol., 235-235v.

<sup>491</sup> *Ibid.*, fol. 235v.

lac des Deux-Montagnes dans l'expédition menée contre Sarasto (Saratoga) en 1745 ainsi que du zèle de l'abbé Picquet qui les accompagnait alors à titre d'aumônier<sup>492</sup>.

Au printemps 1747, l'abbé Picquet reçoit une lettre du ministre Maurepas qui lui confirme la réception du mémoire : « M. le marquis de Beauharnois m'a informé de la conduite que les sauvages du Lac ont tenue pendant la guerre, et le Roy, à qui j'en ay rendu compte, [et] a remarqué avec plaisir qu'ils ont justifié par leur zèle et par leur valeur les espérances que S.M. avoit toujours eues sur eux<sup>493</sup> ». Le ministre lui annonce ensuite que le Dauphin du roi a lu avec intérêt la harangue que les guerriers de sa mission lui ont adressée. Par conséquent, c'est sans surprise que le ministre confirme au missionnaire qu'une autre gratification de 2000 livres leur est à nouveau accordée<sup>494</sup>.

L'envoi de harangues iroquoises au roi par le missionnaire forge ainsi l'alliance entre la France et les Iroquois domiciliés du lac des Deux-Montagnes puisque, tout comme la politique des présents, cette démarche s'inscrit dans une logique de dons et de contre-dons : les Iroquois témoignent leur attachement au roi de France et ce dernier finance leur établissement. Les travaux de fortification entrepris par Picquet profitent non seulement aux Amérindiens domiciliés, puisqu'ils permettent d'abriter les familles des guerriers en temps de conflits, mais profitent aussi au gouverneur qui peut alors compter sur des effectifs armés dont le lieu de fréquentation est une position stratégique à l'embouchure de la rivière Outaouais, tout près de Montréal. Les deux harangues fournissent enfin des preuves de la fidélité des Iroquois domiciliés de la mission du lac des Deux-Montagnes, ce qui justifie l'existence de celle-ci auprès du gouverneur et du ministre de la Marine.

En résumé, les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet participent au renforcement de l'alliance franco-amérindienne par la rédaction de documents ayant une portée diplomatique. Que les autorités coloniales françaises soient directement à l'origine de ces démarches ou non, celles-ci soutiennent les intérêts politiques français. Les documents produits par les missionnaires cherchent tous à démontrer que les Amérindiens restent

---

<sup>492</sup> *Idem.*, « Lettre de Beauharnois à Maurepas, Québec, 15 octobre 1746 », BAC, MG1, Série C11E, vol. 16, fol. 202-203v.

<sup>493</sup> J.J.P. de MAUREPAS, « Lettre de Maurepas à Picquet, 20 mars 1747 », BAC, MG1, Série B, vol. 85, fol. 26 dans A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 79.

<sup>494</sup> *Ibid.*

fidèles à la France ou qu'ils contestent la présence anglaise. Établir certaines règles de conduite chez les Micmacs, manifester l'opposition de ces derniers à la colonisation anglaise de la Nouvelle-Écosse ou encore illustrer l'attachement au roi des guerriers iroquois du lac des Deux-Montagnes en sont tous de bons exemples. Cependant, comme le souligne l'historien G.G. Plank en s'intéressant au cadre géopolitique de l'Acadie, l'influence réelle et le pouvoir décisionnel des missionnaires qui agissent à titre de secrétaires ou de traducteurs entre les Français et les Amérindiens restent difficiles à déterminer<sup>495</sup>. En revanche, la mise en contexte de quelques exemples où les trois missionnaires jouent le rôle de traducteurs montre qu'ils endossent des intérêts politiques implicites puisqu'ils profitent aussi à leur entreprise de christianisation. Le calcul est simple. Le maintien de la présence missionnaire chez les Amérindiens est intimement lié à celui de la souveraineté française sur le continent puisque les autorités coloniales financent leurs activités<sup>496</sup>. Cette souveraineté repose quant à elle en grande partie sur la préservation des alliances avec les populations amérindiennes des zones frontalières de la colonie. Les missionnaires ont donc tout intérêt à ce que les Amérindiens collaborent avec les autorités françaises.

### **3.5 Optimiser le potentiel militaire des Amérindiens en temps de conflits**

La présence de Maillard, Le Loutre et Picquet auprès des Amérindiens permet aux autorités coloniales de maintenir l'alliance franco-amérindienne en temps de paix. En

---

<sup>495</sup> G.G. PLANK, « The Culture of Conquest : The British Colonist and Nova Scotia, 1690-1759 », Thèse de doctorat (histoire), Princeton, Princeton University, 1994, p. 99.

<sup>496</sup> Les travaux de fortification entrepris par l'abbé Picquet à la mission du lac des Deux-Montagnes dépendent de l'obtention de fonds royaux comme le soutient l'ingénieur du roi Louis Franquet qui signale en 1752 que les fortifications construites à la mission du lac des Deux-Montagnes ont presque entièrement été financées par le roi. Le même constat peut être tiré à la lumière des gratifications de 2000 livres que le ministre Maurepas accorde à l'abbé Picquet pour qu'il puisse continuer ses travaux entre 1745 et 1747. Quant aux abbés Maillard et Le Loutre, à titre de missionnaires du roi, ils reçoivent théoriquement des gratifications de 500 livres par an ainsi qu'une ration dans les magasins du roi, c'est-à-dire une quantité de marchandises avec lesquelles ils peuvent effectuer un commerce pour obtenir de la nourriture notamment. L. FRANQUET, *op. cit.*, p. 122; *Idem.*, « Le voyage de Franquet aux îles Royale et Saint-Jean, 1751 », p. 125; J.J.P. de MAUREPAS, « Lettre de Maurepas à Picquet, 5 mai 1745 », BAC, MG1, Série B, vol. 81, fol. 58; *Idem.*, « Lettre de Maurepas à Picquet, 20 mars 1747 », BAC, MG1, Série B, vol. 85, fol. 26; « Mémoire sur les missions des Sauvages mikmak et de l'Acadie, [v.1738-1740] », BAC, MG1, série C11B, vol. 1, fol. 252.

période de conflits ouverts contre les colonies anglaises, elle leur permet aussi d'optimiser la contribution militaire de leurs alliés. Les missionnaires collaborent avec les autorités françaises pour coordonner certaines opérations militaires et servir d'aumôniers auprès de détachements franco-amérindiens. C'est également dans ces circonstances que les abbés mettent à profit l'influence dont ils disposent sur leurs fidèles pour tenter de contrôler leurs comportements. Cette implication active auprès des Français bouleverse cependant le cours de leur apostolat religieux lorsque l'on considère la réaction des autorités anglaises à leur égard.

### 3.5.1 Collaborer aux opérations militaires franco-amérindiennes

En périodes de paix officielle, les autorités françaises profitent de la présence des missionnaires pour mettre sur pied des actions militaires qu'entreprennent les Amérindiens avec le soutien matériel de la France. L'expédition que Picquet tente de monter à l'hiver 1752 pour soumettre une partie des Miamis de la vallée de l'Ohio à la France en est un bon exemple<sup>497</sup>. Bien que le gouverneur et l'intendant consentent à fournir des armes et des munitions aux Amérindiens, rien ne prouve cependant que l'expédition ait réellement eu lieu par la suite.

En Acadie, il faut rappeler que la trêve liée à la signature du traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 et les ratifications des traités de Dummer en 1749 et 1752 n'apaisent jamais véritablement les tensions anglo-micmaques. Les raids perpétrés par les Micmacs de Shubénacadie contre certains établissements de colons anglais de la Nouvelle-Écosse entre 1749 et 1754 peuvent d'ailleurs être reliés à l'abbé Le Loutre<sup>498</sup>. Une lettre que le prêtre envoie au ministre de la Marine le 29 juillet 1749 montre qu'il prévoit utiliser son influence

---

<sup>497</sup> L'expédition préparée par l'abbé Picquet en 1752 a été abordée dans la section 3.3 du mémoire. F. PICQUET, « Lettre de Picquet à La Jonquière et Bigot, La Présentation, 8 février 1752 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 98, fol. 96-97; F. BIGOT, « Lettre de Bigot à Rouillé, Québec, 6 mai 1752 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 98, fol. 91.

<sup>498</sup> Ronald ROMPKEY, *Expeditions of Honour : The Journal of John Salusbury in Halifax, Nova Scotia, 1749-1753*, Newark, University of Delaware Press, 1982, p. 39-40; T. PICHON, « Lettre de Pichon à George Scott, Halifax, 26 septembre 1755 », *CDICA*, vol. 2, p. 128; John HUSSEY, « Hussey to the Commissioner in Chief, Fort Lawrence, November 12<sup>th</sup>, 1754 », *CDICA*, vol. 2, p. 135.

et le soutien de l'administration coloniale de Louisbourg pour inciter ses ouailles à s'en prendre aux Anglais :

J'ay vu Monsieur Desherbiers, MM. Bigot et Prevost qui m'ont promis tous les secours pour conserver les Sauvages dans la religion et la fidélité qu'ils doivent à Sa Majesté, je vais partir en conséquence pour l'Acadie<sup>499</sup>, je feray mon possible pour rassembler mes Sauvages et comme on ne peut s'opposer ouvertement aux entreprises des anglois, je pense qu'on ne peut mieux faire que d'exciter les Sauvages à continuer de faire la guerre aux anglois qu'ils ne souffriront pas que l'on fasse de nouveaux établissemens dans l'Acadie, qu'ils prétendent qu'elle doit rester dans l'état où elle étoit avant la guerre, que si les anglois persistent dans leur dessein les Sauvages ne seront jamais en paix avec eux et leur déclareront une guerre éternelle. Mes Sauvages en conséquence vont envoyer des députés chez les autres nations pour les convier de s'unir avec eux afin de s'opposer aux entreprises des anglois et de les empêcher de former leurs établissemens. Voilà, Monseigneur, le parti que je vais prendre pour le bien de l'Etat et de la Religion, et je feray mon possible de faire paroître aux anglois que ce dessein vient Sauvages et que je n'y suis pour rien [...] <sup>500</sup>

Selon cette lettre, les arguments que le missionnaire compte servir aux Micmacs pour les convaincre de s'opposer aux Anglais ressemblent à ceux qui sont présentés dans la déclaration de guerre rédigée par Maillard au mois de septembre suivant<sup>501</sup>.

Bien que Le Loutre espère conserver le secret de ses tractations avec les Micmacs, le témoignage de John Salusbury, un membre du Conseil de la Nouvelle-Écosse établi à Halifax, indique que les Anglais sont conscients que le missionnaire agit pour le compte des intérêts français en formant ces partis. Salisbury attribue même le climat d'insécurité qui règne parmi les colons anglais d'Halifax en février 1750 à l'influence du prêtre sur les

<sup>499</sup> L'abbé Le Loutre se trouve à Louisbourg en juillet 1749. C'est pourquoi il indique qu'il compte partir de l'île Royale pour se rendre en Acadie, l'Acadie anglaise.

<sup>500</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre à Rouillé, Louisbourg, 29 juillet 1749 », *CMNF*, vol. 3, p. 438-439. Dans la *CMNF*, le destinataire de l'abbé Le Loutre n'est pas indiqué. Cependant, un résumé d'une lettre qu'adresse le missionnaire au ministre de la Marine Rouillé à la même date est disponible dans la série C11C de la correspondance coloniale française. Ce résumé de lettre fait état du même contenu que le document publié dans la *CMNF*. J.-L. LE LOUTRE, « Résumé d'une lettre de Le Loutre à Rouillé, 29 juillet », BAC, MG1, Série C11C, vol. 9, fol. 130-131v.

<sup>501</sup> La déclaration de guerre que Maillard rédige pour les Micmacs est présentée en annexe 2.3. La section 3.4.2 du mémoire porte sur le contexte qui entoure la production de ce document.

Micmacs : « We are in continual alarms about the Indians and french<sup>502</sup> Attacking Us and without any sort of intelligence. It is hard that one poor french priest should give Us this disturbance<sup>503</sup> ». Même si Salusbury ne le nomme pas, il s'agit bien de Le Loutre puisque le gouverneur Cornwallis se plaint déjà des activités extra-religieuses du missionnaire dans une lettre qu'il adresse à Mgr de Pontbriand en décembre 1749. En effet, le gouverneur anglais questionne l'évêque à propos du missionnaire : « Est-ce bien vous qui avez envoyé le Loutre pour missionnaire aux micmacs, est-ce pour leur bien que ce prestre excite ces miserables a exercer leur cruautés contre [les Anglais] qui leur f[on]t toutes sortes d'amitiés<sup>504</sup> ».

Contrairement à l'interdiction posée par l'évêque de Québec selon laquelle les missionnaires ne doivent pas intervenir directement dans les affaires politiques de la colonie, ces deux exemples montrent que les trois abbés approuvent en quelque sorte la tenue de raids amérindiens en s'impliquant dans leur organisation. Les prêtres sont même parfois chargés de recruter les guerriers amérindiens comme l'indique un mémoire qui fait la revue des activités militaires se déroulant dans la colonie en 1748. L'auteur de ce document précise qu'un parti doit se former « [...] avec le plus de Sauvages que Monsieur Maillard pourra ramasser et se rendre à l'Isle Royale à la fonte des glaces pour y faire du ravage et s'emparer des anglois logés hors de Louisbourg. Monsieur Maillard travaille à son mieux pour faire exécuter le projet<sup>505</sup> ». Bougainville note quant à lui que Picquet se joint à Montcalm et des officiers français le 9 juillet 1757 « [...] pour aller chanter la guerre au lac [des Deux-Montagnes] et au Sault St-Louis<sup>506</sup> ». Ainsi, il devient manifeste que les missionnaires sont non seulement utilisés par l'administration coloniale pour maintenir l'alliance, mais leurs services sont aussi requis pour inciter les Amérindiens à guerroyer en temps voulu.

---

<sup>502</sup> Il s'agit probablement d'Acadiens qui joignent parfois les partis micmacs. Entre 1749 et 1754, les Français doivent s'abstenir d'affronter directement les Anglais.

<sup>503</sup> R. ROMPKEY, *op. cit.*, p. 77.

<sup>504</sup> Edward CORNWALLIS, « Copie d'une lettre de Cornwallis à Mgr de Pontbriand, Halifax, 1<sup>er</sup> décembre 1749 », BAC, MG1, Série C11B, vol. 29, fol. 81.

<sup>505</sup> « Extrait en forme de journal, 29 février au 1<sup>er</sup> octobre 1748 », *CMNF*, vol. 3, p. 410.

<sup>506</sup> L.-A. BOUGAINVILLE, « Journal de l'expédition et du siège de Chouaguen », dans L.-A. BOUGAINVILLE, *op. cit.*, p. 194.



### 3.5.2 Réguler le comportement des guerriers amérindiens

Pour que les Amérindiens collaborent aux expéditions militaires françaises, les missionnaires doivent les convaincre d'accompagner les détachements composés de soldats ou de miliciens<sup>507</sup>, de se plier aux instructions des officiers, ou encore de respecter les lois martiales européennes de l'époque. Dans un mémoire que Maillard produit en 1755, il décrit comment l'attachement des Micmacs à la religion catholique est utilisé pour inciter ces derniers à collaborer avec un détachement commandé par l'officier Beaubassin de La Vallière. Cette expédition s'inscrit probablement dans le cadre des opérations dirigées par l'officier Paul Marin de La Malgue qui tente de forcer le siège de Louisbourg en juin 1745<sup>508</sup>. Maillard soutient qu'il convainc les Micmacs de secourir les Français en les sermonant à propos de la torture récente de prisonniers anglais détenus parmi eux. Le but avoué de ce sermon est de leur faire sentir qu'ils ont une dette non seulement envers Dieu, mais aussi envers le roi de France.

Une fois les Micmacs rassemblés devant la chapelle de sa mission, Maillard s'adresse d'abord à eux en leur lisant les règles de conduite qu'ils ont adoptées conjointement avec les autorités françaises en 1739<sup>509</sup>. Il leur explique ensuite qu'ils doivent prendre en charge les prisonniers de guerre comme le font les Français, c'est-à-dire de les traiter convenablement, de les interroger et de les conduire auprès des autorités françaises qui en feront ultérieurement l'échange contre des prisonniers français<sup>510</sup>. En cas d'absolue nécessité, les captifs doivent être exécutés « [...] par les voyes les plus simples, les plus courtes, et en même temps les plus douces<sup>511</sup> ». Ce que Maillard nomme les « Loix de l'humanité » s'apparente en réalité aux lois martiales européennes de l'époque puisque le prêtre conclut que : « [c]'est ainsi qu'en agissent toutes les nations les unes envers les

<sup>507</sup> Les détachements français sont souvent composés de soldats français et de miliciens canadiens. La généralisation est simplement utilisée pour éviter d'alourdir le texte.

<sup>508</sup> T.A. CROWLEY et B. POTHIER, « Du Pont Duchambon, Louis », *DBC*, vol. 4, p. 267-268.

<sup>509</sup> La question des règles de conduite établies chez les Micmacs a été abordée dans la section 3.4.1 du mémoire. Les règles sont présentées dans l'annexe 2.2. [P. MAILLARD], « Tableau de L'idiome et des Hirogliphes des Sauvages du Cap-Breton ou Isle Royale en 1739 », BAC, MG1, Série F3, Coll. « Moreau de Saint-Méry », vol. 95, fol. 35; *Idem.*, « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques », p. 321-322.

<sup>510</sup> P. MAILLARD, *loc. cit.*, p. 323-324.

autres dans toutes les guerres, les débats et les différends qu'elles ont entr'elles. [...] quiconque est homme, porte gravez dans son cœur tous ces sentimens, qui le guident et le font agir selon les loix de l'humanité dans ces rencontres<sup>512</sup> ». Celui qui agit autrement ne mérite pas d'être distingué des bêtes sauvages. Par son allocution, Maillard tente manifestement d'imposer une norme éthique aux guerriers micmacs.

Dans une de ses envolées oratoires, le missionnaire essaie enfin de convaincre les Micmacs que le seul moyen de se racheter devant Dieu est de prouver leur fidélité à son représentant direct sur terre, le roi de France :

Il faut penser avant toutes choses à vous réconcilier dès maintenant au Seigneur par une humble et sincère déclaration de vos fautes que je vous exhorte à faire au plutôt à son ministre; bien entendu que vous devez commencer par marquer à Dieu un vif repentir de l'avoir offensé. Purifiez d'abord vos consciences par ce sacrement. Marchez ensuite, sans que rien soit capable de vous arrêter, à la deffense d'une ville que notre prince Louis XV votre Père a fait exprès bâtir sur cette Isle pour mettre par cette précaution tous ces pays-ci à l'abry des insultes, des incursions et des ravages que viendroient souvent sans cela faire des nations non Priantes. Voyci, mes enfans, voicy le moment venu de vous signaler en zèle, en valeur, et en obéissance; en zèle pour votre Prière, dont ceux qui maintenant nous assiègent sont les ennemis jur[és] [...]<sup>513</sup>

Même si les propos tenus par Maillard au printemps 1745 ne peuvent être corroborés par d'autres documents, son témoignage montre encore une fois que l'attachement des Micmacs pour la religion catholique est invoqué afin de cimenter l'alliance avec le roi de France<sup>514</sup>. Comme l'illustrent aussi le discours qu'aurait prononcé le gouverneur

---

<sup>511</sup> *Ibid.*, p. 324.

<sup>512</sup> *Ibid.*

<sup>513</sup> *Ibid.*, p. 337-338.

<sup>514</sup> Finalement, Maillard et les Micmacs rejoignent probablement le détachement de Beaubassin de La Vallière ou celui de Marin à la fin du mois de mai. Les forces franco-micmaques ne réussissent toutefois pas à parvenir jusqu'à Louisbourg avant que le gouverneur par intérim Du Pont Duchambon ne capitule le 17 juin 1745. Chose certaine, Maillard se rend bel et bien à Louisbourg pour parlementer au cours de l'été et il est fait prisonnier, puis déporté à Boston et en France. Il ne revient d'ailleurs en Acadie qu'avec la flotte du Duc d'Anville en octobre 1746. Le Loutre est quant à lui chargé de s'assurer par le concours des Micmacs que la région de Chibouctou demeure sous leur contrôle puisque c'est à cet endroit que la flotte du Duc d'Anville doit se rendre. Louis DU PONT DUCHAMBON, « Lettre de Du Pont Duchambon à Maurepas, Rochefort, 2 septembre 1745 », *CMNF*, vol. 3, p. 247; M. DUMONT-JOHNSON, *loc. cit.*, p. 449; [P. MAILLARD],

De Raymond aux Micmacs entre 1751 et 1753, ainsi que le mémoire inspiré de Maillard sur la nécessité pour les Micmacs de continuer la guerre aux Anglais, l'ennemi anglais est souvent diabolisé. Affronter cette nation « non priante<sup>515</sup> » aux côtés des Français tient presque de la croisade<sup>516</sup>.

Les missionnaires se retrouvent donc dans une situation délicate. Ils doivent exhorter les Amérindiens à affronter les Anglais, tout en exerçant aussi un certain contrôle sur leurs mœurs guerrières. De plus, le rétablissement de la politique de paiement des scalps par les autorités françaises en 1744 nuit considérablement à l'objectif des missionnaires qui consiste à minimiser les comportements qu'ils jugent barbares et cruels<sup>517</sup>. L'anecdote que Thomas Pichon présente dans ses mémoires au sujet de cette pratique est sans équivoque :

Les seuls sauvages les découragent déjà assés. en effet il n'est pas croïable combien ceux ci portent les horreurs de la guerre la plus sanglante chès l'ennemi. Tous les jours nous les voions revenir avec des miserables restes de familles entières dont ils ont égorgés et souvent mangés le plus grand nombre. Je vous avouerai que l'humanité ne peut se faire à de pareils spectacles. Je fremis encore quand je songe au discours que tint devant moi un de leurs chefs, en posant aux pieds de M. du Bois de la Mothe, un tas de chevelures Angloises: fais ensorte, lui dit il, que mes freres et moi puissions bientôt faire un commerce abondant d'une pelletterie aussi précieuse. Voilà une requête bien sauvage, lui repondit M. de la Mothe<sup>518</sup>.

Dans les campagnes militaires menées sur le front du lac Champlain ou sur celui du lac Ontario, la conduite des Amérindiens n'est guère plus reluisante en certaines occasions. Le

« Motifs des sauvages mickmaques et marichites de continuer la guerre contre les Anglois depuis la dernière paix », dans G. DU BOSQ DE BEAUMONT, *op. cit.*, p. 250.

<sup>515</sup> Maillard désigne souvent les Anglais en employant l'expression les « Non priants ». P. MAILLARD, *loc. cit.*, p. 338.

<sup>516</sup> T. PICHON, « Lettre X. Suite des mœurs des sauvages, discours qui leur fut fait par le Comte de Raymond pour les empêcher de faire leur paix avec les Anglois », dans T. PICHON, *op. cit.*, p. 129-139; [P. MAILLARD], « Motifs des sauvages mickmaques et marichites de continuer la guerre contre les Anglois depuis la dernière paix », dans G. DU BOSQ DE BEAUMONT, *op. cit.*, p. 248-253.

<sup>517</sup> Les primes offertes pour les scalps vont diminuer dans les dernières années de la guerre de la Conquête, notamment en raison du changement de doctrine militaire adoptée par le commandement français, mais probablement plus en raison du piètre état des finances de la colonie. Jean-François LOZIER, « Lever des chevelures en Nouvelle-France : la politique française du paiement des scalps », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, no (2003), p. 523-524.

<sup>518</sup> T. PICHON, *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile, et politique du Cap Breton, depuis son établissement jusqu'à la reprise de cette île pas les Anglois en 1758*, p. 273-274.

massacre d'une partie des troupes anglaises au Fort William-Henry les 9 et 10 août 1757 en est un bon exemple puisque l'abbé Picquet y est justement impliqué. Selon la relation du jésuite Pierre-Joseph-Antoine Roubaud qui, comme Picquet, agit à titre d'aumônier militaire lors de cette expédition, les missionnaires essaient de sauver tant bien que mal la peau de quelques soldats anglais dans la tourmente causée par les guerriers sauvages<sup>519</sup>. Pourtant, dans les jours qui précèdent le massacre, Bougainville note que les mœurs des Amérindiens domiciliés et accompagnés de leur missionnaire semblent plus policées que celles des Amérindiens qui proviennent des Pays d'en Haut. En effet, le 28 juillet 1757, Bougainville écrit qu'« [u]n cadavre anglais est venu flotter le long du camp des Sauvages. Il se sont attroupés autour avec de grand cris, et ont bu le sang et mis les membres à la chaudière. Au reste ce ne sont que ceux d'en haut qui commettent ces cruautés. [N]os domiciliés n'y prennent aucune part. Ils se confessent toute la journée<sup>520</sup> ». La présence de l'abbé Picquet semble cette fois-ci avoir un effet. D'ailleurs, le gouverneur Vaudreuil écrit au ministre Machault en juillet 1756 qu'il n'hésite pas à recourir aux services des sulpiciens du lac des Deux-Montagnes puisqu'ils « [...] réussissent aussy bien qu'aucun officier à faire marcher les sauvages lorsque je les en prie<sup>521</sup> ». S'il ne s'agit pas directement de Picquet, le gouverneur fait tout de même référence à ses confrères sulpiciens.

Lorsque les sermons et l'instruction religieuse des missionnaires ne réussissent pas à contenir les Amérindiens, les prêtres se chargent parfois de négocier le rachat des captifs anglais. Il s'agit souvent du seul moyen pour éviter la torture et la mort des prisonniers<sup>522</sup>. Une lettre que le gouverneur de Beauharnois écrit au commandant anglais Charles Knowles en septembre 1747 montre que le rachat des prisonniers s'effectue d'abord par un officier ou un missionnaire pour le compte des autorités françaises. Les captifs sont ensuite transférés aux autorités anglaises avec les documents qui stipulent le montant de leur

<sup>519</sup> [Pierre-Joseph-Antoine ROUBAUD], « Lettre du Père \*\*\*, Missionnaire chez les Abnakis », dans R.G. THWAITES, éd., *The Jesuit Relations and Allied Documents*, vol. 70, p. 176-178; A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 369-370; Jean-Claude CASTEX, *Dictionnaire des batailles terrestres franco-anglaises de la Guerre de Sept Ans*. Québec, PUL, 2006, p. 226-228.

<sup>520</sup> L.-A. BOUGAINVILLE, « Journal de l'expédition et du siège de Chouaguen », dans L.-A. BOUGAINVILLE, *op. cit.*, p. 218.

<sup>521</sup> Pierre RIGAUD DE VAUDREUIL DE CAVAGNIAL, « Lettre de Vaudreuil à Machault, Montréal, 18 octobre 1756 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 107, fol. 22v-23.

<sup>522</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », p. 16; P. MAILLARD, « Lettre de Maillard à Peregrine Thomas Hopson, 11 septembre 1748 », BAC, MG11, CO, Nova Scotia A, vol. 32, fol. 221.

rançon, ou encore échangés contre des prisonniers français<sup>523</sup>. Dans son autobiographie, Le Loutre indique qu'il se voit obligé d'offrir aux guerriers micmacs 100 livres par soldat anglais capturé et 500 livres par officier. Il doit ensuite obtenir la collaboration des Acadiens pour trouver des pensions aux prisonniers jusqu'à ce qu'ils soient rachetés par les autorités anglaises<sup>524</sup>. Parfois, les Micmacs conservent aussi quelques prisonniers en otages en attendant de recevoir une rançon<sup>525</sup>. Un témoignage du comte de Malartic indique enfin que Montcalm tente lui aussi de limiter les débordements de ses alliés amérindiens en leur promettant des présents s'ils respectent les articles de la capitulation des Anglais au Fort Oswego en août 1756<sup>526</sup>.

Finalement, les missionnaires ne tentent pas nécessairement de réprimer les comportements violents des guerriers amérindiens, mais ils essaient plutôt de les canaliser afin d'optimiser leur contribution militaire auprès des Français. Comme Maillard le décrit dans son mémoire, les prêtres sont appelés à se servir de leurs talents d'orateur autant pour exhorter leurs ouailles à épauler les Français que pour contenir leurs mœurs guerrières auprès des prisonniers anglais. La religion sert non seulement à tisser un lien étroit entre la loyauté des Amérindiens au roi de France et leur fidélité envers Dieu, mais elle sert aussi à faire des Anglais protestants d'irréconciliables ennemis. Malgré cela, le pouvoir des missionnaires sur leurs ouailles reste limité. Le rachat des prisonniers devient alors un moyen de prévenir les débordements.

### 3.5.3 Les impacts de leur participation militaire sur leur apostolat

Au déclenchement officiel des hostilités entre la France et l'Angleterre, que ce soit en 1744 ou en 1754<sup>527</sup>, les trois prêtres sont mis à contribution pour faciliter la coordination des opérations militaires franco-amérindiennes. En plusieurs occasions, Maillard, Le Loutre

---

<sup>523</sup> C. DE BOISCHE DE BEAUHARNOIS, « Lettre de Beauharnois à Knowles, Québec, 16 septembre 1747 », *CMNF*, vol. 3, p. 395-396.

<sup>524</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », p. 16.

<sup>525</sup> Jacques PRÉVOST DE LA CROIX, « Lettre de Prévost De La Croix à Rouillé, Louisbourg, 15 octobre 1750 », *CMNF*, vol. 3, p. 497.

<sup>526</sup> A.-J.-H. de MAURÈS DE MALARTIC, *op. cit.*, p. 74-75.

et Picquet occupent les fonctions d'aumôniers militaires et accompagnent les guerriers amérindiens qui se joignent aux détachements commandés par des officiers français ou canadiens<sup>528</sup>. Les aumôniers militaires doivent généralement réciter les prières du matin et du soir, célébrer la messe ainsi que les vêpres le dimanche et les jours de fêtes ou confesser les soldats. Avant les affrontements, ils font également une exhortation pour soutenir le moral des troupes et donnent l'absolution générale. Sur le champ de bataille, ils sont confinés dans les quartiers qui servent d'hôpitaux et assistent les blessés. Ils soignent les malades et les blessés, puis leur administrent les derniers sacrements lorsque la mort est imminente<sup>529</sup>.

Les déplacements liés à ces expéditions militaires ne désorganisent pas complètement les activités apostoliques des abbés Maillard et Le Loutre. En effet, les détachements qu'ils accompagnent ont toujours pour mission de s'opposer aux établissements anglais de la Nouvelle-Écosse ou aux troupes anglaises qui assiègent Louisbourg. Les deux prêtres demeurent ainsi sur leur territoire de desserte. Implanté solidement aux missions du lac des Deux-Montagnes et à La Présentation, l'abbé Picquet doit quant à lui quitter sa mission pour accompagner les guerriers amérindiens qui se joignent aux détachements chargés d'attaquer les postes anglais de la rivière Mohawk ou ceux de la région du lac Champlain<sup>530</sup>. Au cours de la guerre de la Conquête, les expéditions auxquelles le sulpicien prend part l'éloignent de sa mission un total d'environ sept mois<sup>531</sup>. À cela s'ajoutent les trois mois durant lesquels Picquet se retire au lac des Deux-Montagnes en raison d'un conflit avec le commandant du poste en 1758<sup>532</sup>. S'additionnent enfin les absences qui sont liées aux quelques voyages diplomatiques qu'il effectue avec des représentants iroquois de sa mission dans la région de Montréal,

---

<sup>527</sup> Bien que la guerre de Sept Ans n'oppose la France à l'Angleterre qu'en 1756, l'affaire Jumonville en juillet 1754 marque le début des hostilités en Amérique du Nord. G. FRÉGAULT, *op. cit.*, p. 103-104.

<sup>528</sup> Une liste des expéditions auxquelles les trois missionnaires ont participé lors des guerres de Succession d'Autriche et de la Conquête est présentée en annexe 1.7.

<sup>529</sup> [P.-J.-A. ROUBAUD], « Lettre du Père \*\*\*, Missionnaire chez les Abnakis », dans R.G. THWAITES, éd., *op. cit.*, p. 94, 100-102, 112; P. POUCHOT, *op. cit.*, p. 127; A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 249-250, 433; J.H. BRANDOW, *op. cit.*, p. 31; R. CHARTRAND, *Le patrimoine militaire canadien : d'hier à aujourd'hui*, vol. 1, 117-118.

<sup>530</sup> Une liste des expéditions auxquelles l'abbé Picquet participe est présentée en annexe 1.7. Les lieux mentionnés sur cette liste sont illustrés sur une carte en annexe 3.2.

<sup>531</sup> Consulter l'annexe 1.7.

<sup>532</sup> Il a été question de ce conflit dans la section 2.5 du mémoire.

notamment en mai 1756, puis en avril, en mai et en juillet 1757<sup>533</sup>. L'arrivée des abbés de Lagarde et Magon de Terlaye à La Présentation vient donc pallier l'absence de Picquet à partir de décembre 1755. Selon le registre de la mission, de Lagarde demeure constamment à la mission puisqu'il officie la grande majorité des baptêmes, mariages ou sépultures entre janvier 1756 et juillet 1760. Magon de Terlaye seconde ou bien Picquet en terrain d'expédition, ou bien Lagarde à La Présentation<sup>534</sup>.

C'est plutôt l'attitude des autorités anglaises à l'égard des missionnaires qui bouleversent le cours de leur apostolat. En Acadie, les deux prêtres sont tour à tour faits prisonniers en période de guerre. Maillard est capturé au cours de l'été 1745 alors qu'il est invité à parlementer avec les Anglais campés à Louisbourg. Il est déporté à Boston, puis détenu quelques mois avant de pouvoir retourner en France. Il ne revient en sol acadien qu'au mois de septembre 1746 alors qu'il s'embarque sur un des bâtiments de l'escadre du Duc d'Anville<sup>535</sup>. À la seconde chute de Louisbourg en 1758, Maillard doit abandonner sa mission de la Sainte-Famille et se réfugier avec des Micmacs et des Acadiens dans les régions de Miramichi et Malagomich. Abandonné et isolé, il doit enfin négocier une capitulation pour les Acadiens et les Micmacs de la région, puis se rendre aux Anglais en novembre 1759<sup>536</sup>. Les autorités anglaises reconnaissent toutefois au missionnaire un poids sur l'échiquier acadien puisqu'elles l'avaient courtisé vers 1750 afin qu'il s'établisse au bassin des Mines, loin des autorités françaises de Louisbourg. En 1760, le gouverneur Lawrence offre à Maillard de se rendre à Halifax pour pacifier les populations micmaques de la région. Le prêtre porte alors le titre d'agent du gouvernement britannique auprès des Amérindiens. Une pension de 200 livres lui est accordée et il peut également célébrer la messe avec les Acadiens et les Micmacs dans un oratoire tout près d'Halifax. Si après le

---

<sup>533</sup> L.-J. de MONTCALM, « Journal du marquis de Montcalm, 24 février 1758 », *CMML*, vol. 7, p. 333; *Idem.*, « Lettre de Montcalm à Bourlamaque, Montréal, 18 mai 1757 », *CMML*, vol. 5: *Lettres de M. de Bourlamaque au chevalier de Lévis*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & frère, 1891, p. 254-255; R. EASTBURN, *op. cit.*, p. 24; L.-A. BOUGAINVILLE, « Journal de l'expédition et du siège de Chouaguen », dans L.-A. BOUGAINVILLE, *op. cit.*, p. 180, 186, 194.

<sup>534</sup> « Registre du Fort La Présentation », dans M. FARIBAUT-BEAUREGARD, *op. cit.*, p. 55-91; J.-Bruno HAREL, « Lagarde, Pierre-Paul-François », *DBC*, vol. 4, p. 466; *Idem.*, « Magon de Terlaye, François-Auguste », *DBC*, vol. 4, p. 547-548.

<sup>535</sup> M. DUMONT-JOHNSON, « Maillard, Pierre », *DBC*, vol. 3, p. 450; [P. MAILLARD], « Motifs des sauvages micmaques et marichites de continuer la guerre contre les Anglois depuis la dernière paix », dans G. DU BOSQ DE BEAUMONT, *op. cit.*, p. 250.

décès de Maillard, survenu le 12 août 1762, les autorités anglaises permettent au pasteur anglican Thomas Wood de célébrer le service divin en micmac à partir des livres liturgiques manuscrits de Maillard, c'est bien parce qu'elles savent que seule la religion peut leur attacher les Micmacs<sup>537</sup>.

Après l'arrestation de son confrère en 1745, Le Loutre refuse de rencontrer les autorités anglaises. En 1747, il passe en France pour régler quelques affaires. À son retour, il est fait prisonnier en mer sur le bâtiment qui transporte le gouverneur de La Jonquière. Il est alors conduit dans une prison à Winchester. Le Loutre confie dans l'une de ses lettres qu'il change son nom pour celui de Rosanvern et qu'il se fait passer pour l'aumônier de La Jonquière lors de sa détention. Il évite ainsi d'être reconnu et maintenu prisonnier. Le prêtre ne retourne à sa mission qu'en juillet 1749. Quelques documents soulignent d'ailleurs que les autorités anglaises auraient même mis sa tête à prix depuis le déclenchement officiel des hostilités<sup>538</sup>. En septembre 1755, Le Loutre est capturé une seconde fois, et reconnu cette fois-ci, alors qu'il s'est embarqué pour la France. Il est conduit à la prison du château de Jersey où il reste détenu jusqu'en août 1763<sup>539</sup>. Le prêtre ne retournera jamais plus en Acadie. Il se dévouera plutôt à mener un projet d'installation des Acadiens parvenus jusqu'en France, à Belle-Île-en-Mer, entre 1764 et son décès survenu le 30 septembre 1772.

Tout comme Maillard et Le Loutre, les autorités anglaises n'apprécient pas la présence de Picquet auprès des Amérindiens. Sur la scène diplomatique, le surintendant des affaires indiennes de la colonie de New York, William Johnson, met tout en œuvre pour briser l'alliance des Iroquois de La Présentation aux Français. Dès 1750, une de ses lettres montre qu'il est préoccupé par l'établissement du sulpicien puisque les Iroquois y reçoivent

---

<sup>536</sup> P. MAILLARD, « Lettre de Maillard à Alexandre Leblanc, Malagomich, 27 novembre 1759 », BAC, MG1, Série C11A, vol. 102, fol. 55-56.

<sup>537</sup> M. DUMONT-JOHNSON, *loc. cit.*, p. 451-452; John E. BURNS, « The Abbé Maillard and Halifax », *CCHA Report*, vol. 4 (1936-1937), p. 14, 16-17; C.F. PASCOE, *Two Hundred Years of the S.P.G.: An Historical Account of the Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts, 1701-1900 (Based on a Digest of the Society's Records.)*, Londres, Society's Office, 1901, p. 112-113.

<sup>538</sup> J.-L. LE LOUTRE, « Lettre de Le Loutre à Rouillé, Beaubassin, 4 octobre 1749 », *CMNF*, vol. 3, p. 460; *Idem.*, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », p. 28; R. ROMPKEY, *op. cit.*, p. 77; A. DUQUESNE DE MENNEVILLE, « Lettre de Duquesne à Mauchault, Québec, 10 octobre 1754 », *CMNF*, vol. 3, p. 517.

<sup>539</sup> *Idem.*, « Lettre de Le Loutre, Winchester, 12 juillet 1747 », CRAF, SME 2.1, Lettres R, no 91, p. 1-8; G. FINN, *op. cit.*, p. 78; *Idem.*, *loc. cit.*, p. 493.



les marchandises du gouverneur français : « the Gov[erno]r. had given orders to the Priest who is now Settled below Cadaraghque [en aval de Cataracoui (Fort Frontenac)] to use all means possible to induce the five Nations to Settle there, for which end they have a large Magazine of all kind of Cloathing fitting for Indians, as also Arms Ammunition, Provision &ca which they distribute verry liberally<sup>540</sup> ». En effet, les autorités anglaises considèrent que la mission de Picquet représente une menace pour l'alliance anglo-iroquoise au cours de la guerre de la Conquête comme l'indique Johnson en 1757 : « The French priest [Picquet] and Indians settled at Swegatchy, debauch many of the upper Nations from us, and by inspiring them with popish Superstition & Religious Venom against us, will, I fear, put it beyond our Power to retrieve our Interest amongst them<sup>541</sup>. » L'année suivante, Johnson offre même à un parti d'Onneiouts la somme de 200 dollars pour la capture du prêtre<sup>542</sup>. En fait, selon le journal de Montcalm, les Iroquois informent les Français que la tête du missionnaire est mise à prix dès 1756<sup>543</sup>. Picquet demeure tout de même auprès de ses fidèles dans la région de Montréal jusqu'en 1760. Sachant probablement le sort que lui aurait réservé l'ennemi, vers la fin du mois d'août de la même année, il s'engage avec 25 grenadiers à mener une retraite avec pavillon français jusqu'en Louisiane. En avril 1763, il s'embarque pour la France et retourne dans sa Bresse natale où il exerce son ministère dans la paroisse de Verjon, puis assume l'aumônerie d'un couvent de religieuses visitandines à Bourg-en-Bresse. Il s'éteint le 15 juillet 1781, à Verjon<sup>544</sup>.

Tout compte fait, la participation des missionnaires à différentes manœuvres militaires atteste qu'ils appuient les intérêts politiques de la France. En plus de maintenir l'alliance française auprès de leurs ouailles, les prêtres doivent s'impliquer afin de rendre la collaboration des Amérindiens la plus fonctionnelle possible pour les autorités. Encore une fois, ils y parviennent en faisant usage de leur ascendant et en se servant du lien étroit qui unit la loyauté des Amérindiens au roi de France et leur attachement à la religion

---

<sup>540</sup> William, JOHNSON, « William Johnson à Thomas Pownall, Albany, 8 septembre 1757 », dans W. JOHNSON, *op. cit.*, vol. 9, p. 63.

<sup>541</sup> W. JOHNSON, « William Johnson à Thomas Pownall, Albany, 8 septembre 1757 », dans W. JOHNSON, *op. cit.*, vol. 2, p. 736.

<sup>542</sup> *Idem.*, « William Johnson à James Abercromby, Fort Johnson, 13 avril 1758 », dans W. JOHNSON, *op. cit.*, vol. 9, p. 895-896.

<sup>543</sup> L.-J. de MONTCALM, « Journal du marquis de Montcalm, 10 novembre 1757 », *CMMML*, vol. 7, p. 119.

<sup>544</sup> J.-J.L. de LALANDE, *loc. cit.*, p. 291-292; A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 586-594; R. LAHAISE, *loc. cit.*, p. 681.

catholique. Néanmoins, les abbés ne réussissent pas à éviter tous les débordements. Dans ces circonstances, la politique du rachat des prisonniers représente un moyen d'obvier aux pertes de contrôle potentielles. Cela ne réduit pas pour autant l'importance que revêt la présence missionnaire en terrain d'affrontements. Le nombre d'expéditions auxquelles les trois prêtres participent au cours des guerres de Succession d'Autriche et de la Conquête, puis le traitement que les autorités anglaises leur réservent en témoignent.

## **Conclusion**

Les autorités coloniales françaises se tournent d'abord vers les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet pour solliciter leur talent d'interprètes. C'est en assumant ces fonctions dans différentes activités liées aux scènes diplomatique et militaire franco-amérindiennes que le rôle politique de ces missionnaires prend tout son sens. Qu'ils participent à des rencontres diplomatiques ponctuelles, comme celles que constituent les conseils tenus entre le gouverneur de Québec et les Iroquois, ou encore à des rencontres organisées, comme celles de la distribution annuelle des présents chez les Micmacs, l'implication des prêtres dépasse le mandat d'interprète. Ces abbés deviennent non seulement les intermédiaires qui assistent ou conseillent le gouverneur à l'intérieur de ces rencontres, mais ils deviennent aussi un prolongement du discours des autorités coloniales chez les Amérindiens à l'extérieur de celles-ci. Par exemple, les règles de conduite établies chez les Micmacs en 1739 doivent autant faciliter leur instruction religieuse et morale que garantir leur loyauté au roi de France. L'entente fournit aussi aux Micmacs un témoignage clair de l'appui que reçoivent Maillard et Le Loutre des autorités françaises puisque les deux prêtres sont tenus de faire respecter cet accord, ce qui représente un symbole de leur autorité.

Le parcours de l'abbé Picquet montre quant à lui que les missionnaires peuvent se servir de leur participation aux affaires diplomatiques franco-amérindiennes pour promouvoir leurs activités religieuses. La diffusion de harangues iroquoises adressées au roi de France lui permet d'abord de financer des travaux de fortification à la mission du lac des Deux-Montagnes au cours des années 1740. La constitution d'une ambassade formée

de représentants des Cinq-Nations qui manifestent leur désir d'obtenir un missionnaire à l'automne 1747 prépare ensuite son projet de fonder une nouvelle mission. Son séjour en France accompagné de trois Amérindiens s'inscrit enfin dans le dessein d'obtenir un soutien financier pour sa mission de La Présentation.

Si les démarches de Picquet obtiennent un certain succès, c'est en raison du lien étroit qui unit les intérêts politiques de la France et les intérêts religieux des missionnaires. L'alliance politique se double toujours d'une alliance religieuse. La participation de Maillard et Le Loutre aux cérémonies diplomatiques et religieuses qui entourent la distribution annuelle des présents en est l'exemple le plus révélateur. Ce qui paraît valable pour le progrès de la religion l'est souvent aussi pour s'assurer la fidélité des Amérindiens. Cette convergence d'intérêts incite alors les autorités coloniales à collaborer avec les trois prêtres pour entretenir l'alliance franco-amérindienne. Dans cette optique, il est plus facile de comprendre pourquoi Le Loutre et Picquet acceptent de distribuer des armes aux Amérindiens et de former des partis de guerre en temps de paix. La déclaration de guerre rédigée par Maillard en 1749 et les revendications territoriales des Micmacs proposées par Le Loutre en 1754 constituent d'autres preuves de cette collaboration. En fait, toutes ces manœuvres s'inscrivent dans une stratégie de guerre par alliés interposés que les autorités françaises mènent sur les zones frontalières de la colonie depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Finalement, la crainte de perdre la colonie aux mains des Anglais et de voir l'œuvre de christianisation des Amérindiens abandonnée motive aussi les missionnaires à prendre une part active dans la coordination et la formation de partis de guerre en temps de conflits officiels contre l'Angleterre. L'ensemble des moyens mis en place pour conserver l'attachement des Amérindiens à la religion catholique et au roi de France est mis à contribution afin de permettre au commandement français d'optimiser le soutien militaire des Amérindiens. Bien que l'autorité des missionnaires demeure somme toute fragile, leur importance stratégique semble indéniable puisque les autorités anglaises tentent plus d'une fois de les mettre hors d'état d'agir.

## CONCLUSION

Depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les figures des abbés Maillard, Le Loutre et Picquet ont fait l'objet d'un débat historiographique où s'opposent des auteurs protestants et catholiques qui tentent de déterminer si l'implication politique des trois prêtres dans les conflits qui opposent la France à l'Angleterre en Amérique du Nord respectait ou non leurs obligations religieuses. Au tournant des années 1970, les études qui abordent les faits et gestes de ces missionnaires tentent plutôt de mettre en contexte leur participation aux conflits militaires qui marquent les deux dernières décennies du Régime français. Bien qu'elles démontrent que les abbés peuvent être actifs sur la scène politique coloniale tout en remplissant leurs obligations religieuses, elles ne s'attardent pas suffisamment sur les motifs qui poussent les autorités coloniales à requérir leurs services pour maintenir l'alliance franco-amérindienne.

Pour cerner le rôle politique joué par ces missionnaires, celui-ci doit être situé dans les relations politiques et diplomatiques franco-amérindiennes ayant cours dans les régions concernées. Seule une mise en contexte détaillée de l'opposition qui existe entre les projets coloniaux français et anglais permet d'expliquer la réaction forte de la France suite aux territoriales provoquées par la signature du traité d'Utrecht de 1713. C'est sur les bases de ce traité que s'édifient ensuite les stratégies défensives adoptées par la France. L'importance capitale de protéger la souveraineté territoriale française dans les zones frontalières de la colonie justifie l'amélioration du réseau de forts et de postes voués à endiguer l'expansion des colonies anglaises sur le littoral atlantique. En outre, le maintien d'une alliance politico-militaire avec les populations amérindiennes de l'Acadie et de la vallée laurentienne représente le meilleur moyen d'occuper certains des territoires contestés par les deux puissances européennes.

Dès lors, il est concevable que les autorités coloniales aient besoin d'intermédiaires côtoyant leurs alliés. C'est dans ce contexte qu'entrent alors en scène les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet au cours des années 1730. Pour déterminer la place qu'ils occupent dans les relations politiques franco-amérindiennes, il est nécessaire d'explicitier les attentes que

l'administration coloniale nourrit à leur endroit, en identifiant notamment les qualités qui permettent aux missionnaires de s'implanter durablement auprès de leurs ouailles. Leur formation sacerdotale et le mandat des séminaires qu'ils fréquentent montrent qu'ils sont disposés à s'adapter aux conditions difficiles de l'apostolat missionnaire chez les Amérindiens. En jumelant leurs aptitudes oratoires aux connaissances approfondies des langues et des mœurs amérindiennes, ils développent un ascendant sur leurs ouailles. C'est la principale raison qui détermine les autorités à se prévaloir de leurs services d'interprètes.

Ce sont également les besoins accrus d'une présence faisant la promotion des intérêts politiques de la France auprès des Amérindiens qui font de ces prêtres des candidats idéals pour maintenir l'alliance. Les projets visant l'intensification des contacts entre les missionnaires et leurs ouailles rejoignent aussi des objectifs politiques. En Acadie, l'établissement de missions permet d'orienter les mouvements des populations nomades micmaques. Les missions du lac des Deux-Montagnes et de La Présentation forment quant à elles deux bastions amérindiens d'une importance géostratégique indéniable. Les méthodes d'évangélisation employées par les prêtres semblent également favoriser la consolidation de l'alliance aux Français. Il devient alors évident au regard des trois cas étudiés ici qu'autant l'administration coloniale que les missionnaires conçoivent leurs intérêts politiques et religieux comme intimement liés : la présence missionnaire dépend du maintien de la souveraineté territoriale française et cette dernière repose sur la conservation des alliances aux populations amérindiennes.

Cette convergence d'intérêts contribue à expliquer pourquoi Maillard, Le Loutre et Picquet endossent activement les intérêts politiques et militaires français. Chacune des démarches diplomatiques qu'ils entreprennent conjointement avec l'administration coloniale sert à démontrer l'attachement des Amérindiens à la France et le rejet de la présence anglaise. Leurs actions soutiennent toujours implicitement la volonté de maintenir l'occupation du territoire par les Amérindiens alliés et de mener une guerre par alliés interposés. En période de conflits officiels entre les deux belligérants européens, les missionnaires sont aumôniers. Leur autorité est requise pour favoriser la subordination des guerriers amérindiens au commandement français.

Les abbés sont disposés à servir les autorités coloniales dans la mesure où elles préservent la pérennité de leur œuvre de christianisation. Les prêtres sont cependant liés au soutien financier de la cour et, comme le note C.W. Wicken à propos de ce qui s'observe en Acadie, les missionnaires doivent presque obligatoirement accepter les intérêts politiques impériaux puisqu'ils n'ont tout simplement pas les moyens financiers ou politiques de s'y opposer<sup>545</sup>. Cela explique probablement pourquoi les projets d'établissements soutenus par les trois abbés sont toujours présentés dans la perspective de mieux exploiter le potentiel militaire des Amérindiens. En revanche, il paraît peu probable que la conversion et l'évangélisation des Amérindiens n'aient pas été leur objectif premier. À cet égard, le registre de catholicité de la mission de La Présentation témoigne d'une activité religieuse soutenue tandis que les travaux liturgiques et catéchistiques en langue micmaque de Maillard font foi de son désir d'instruire les Micmacs à l'exercice de la religion catholique<sup>546</sup>.

Tout concourt à rendre indissociable l'alliance à la foi et au roi. Les missionnaires profitent d'ailleurs de leur participation à certaines rencontres diplomatiques pour mettre en évidence le succès de leurs activités religieuses. Par exemple, lorsque Picquet organise une ambassade iroquoise qu'il mène à Québec en 1747, il rassemble les Iroquois « [...] en leur faisant régulièrement en chaque jour dans la chapelle St Roch des instructions publiques suivies d'une prière à la portée de cette espèce de cathéchisme<sup>547</sup> ». Le gouverneur de La Galissonnière et l'intendant Hocquart soulignent qu'« [...] [i]l y a lieu d'être surpris d'une pareille assiduité de la part de ces sauvages, quoy qu'ils soient capables d'une grande dissimulation, quelques-uns donnent lieu de croire qu'il y aurait de la sincérité dans leur conduite<sup>548</sup> ». Comme il en a déjà été question, Madame de Bégon tourne au ridicule les démonstrations publiques de Picquet<sup>549</sup>.

---

<sup>545</sup> C.W. WICKEN, *op. cit.*, p. 365.

<sup>546</sup> L'abbé Picquet aurait également rédigé quelques cantiques et textes catéchistiques en iroquois. Un manuscrit qui peut lui être partiellement attribué est présenté dans la bibliographie dans la section intitulée « Manuscrits en langues amérindiennes ». R. LAHAISE, *loc. cit.*, p. 688.

<sup>547</sup> R.-M. BARRIN DE LA GALISSONNIÈRE et G. HOCQUART, « Lettre de La Galissonnière et Hocquart à Maurepas, 18 octobre 1747 », BAC, MG1, vol. 107, fol. 274v.

<sup>548</sup> *Ibid.*

<sup>549</sup> É. BÉGON, « Lettre de Bégon à La Rouvillière (son cher fils), Québec, 13 novembre 1748 », dans É. BÉGON, *La correspondance de madame Bégon, 1748-1753*, p. 5-6.

Pourtant, certains témoignages montrent que les Amérindiens sont véritablement attachés à la religion catholique. Au retour de l'expédition menée contre le Fort Oswego en août 1756, certains Amérindiens, sans doute christianisés, célèbrent la victoire par une procession autour de la ville de Montréal en entonnant dans leur langue le *Te Deum*, une hymne d'action de grâce<sup>550</sup>. Les Iroquois du Sault-Saint-Louis le chantent également devant Montcalm qui vient recruter des guerriers pour entreprendre une campagne menée contre le Fort William-Henry l'année suivante<sup>551</sup>. Quant aux Iroquois de La Présentation, ils portent avec eux sur les champs de bataille une bannière représentant les armoiries de la France, leurs totems, le sigle des sulpiciens et une croix<sup>552</sup>. Ainsi, il semble que le scepticisme que manifestent parfois les autorités coloniales au sujet de l'attachement réel des Amérindiens pour la religion catholique soit quelquefois confondu. Bien entendu, la nature et les expressions de cet attachement chez les Amérindiens doivent, pour le moins, apparaître aux Français différents de leur expérience du catholicisme.

Il serait donc pertinent de se pencher sur l'influence de la religion catholique chez les Amérindiens fréquentés par les missionnaires puisque leur présence demeure liée à une œuvre d'évangélisation et de conversion. S'il est apparu important de montrer que les missions peuvent servir des fins politiques et militaires, il semble tout aussi important de considérer comment la religion catholique s'inscrit dans les rapports franco-amérindiens. Quelques auteurs se sont d'ailleurs déjà prononcés sur le sujet.

M. Dumont-Johnson croit que les missionnaires sont des instruments dont les autorités coloniales françaises se servent pour régir les comportements des Amérindiens. Le maintien de la présence missionnaire au sein de ces populations ne vise qu'à s'assurer leur indéfectibilité. Si les autorités coloniales se servent de la religion, le missionnaire la sert. L'historienne conclut que les techniques d'évangélisation des missionnaires ont servi les

---

<sup>550</sup> COGNARD, « Lettre de Monsieur Cognard sur les affaires du Canada [1756] », *CMNF*, vol. 4, p. 40.

<sup>551</sup> L.-A. BOUGAINVILLE, « Journal de l'expédition et du siège de Chouaguen », dans L.-A. BOUGAINVILLE, *op. cit.*, p. 196.

<sup>552</sup> La bannière leur a été donnée par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame en 1752. Les Iroquois l'ont avec eux lors de l'expédition commandée par De Léry contre le Fort Bull en février et mars 1756. « Bannière des Cinq-Nations, 1752 », dans D. DESLANDRES, J.A. DICKINSON et O. HUBERT, dir., *Les Sulpiciens de Montréal : Une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*, planches 12-13; G.-J. CHAUSSEGROS DE LÉRY, *op. cit.*, p. 378.

intérêts politiques et économiques des autorités coloniales<sup>553</sup>. L'historien et sociologue D. Delâge aborde plutôt le phénomène de l'instrumentalisation de la religion dans un cadre de représentations spirituelles. Il établit ainsi un parallèle nuancé entre chamanes et missionnaires au cours de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Il soutient que le pouvoir français se place dans une position de donateur dans le domaine religieux alors que les Amérindiens alliés croient pouvoir acquérir de nouveaux moyens d'entrer en contact avec le monde spirituel par leur conversion à la religion catholique. L'instrumentalisation s'effectuerait donc dans des conditions sociales de réception du message missionnaire, message ensuite réinterprété à travers les paradigmes culturels des sociétés indigènes<sup>554</sup>. Pour C.W. Wicken, les missionnaires sont en fait les seuls intermédiaires capables d'unir les Amérindiens au pouvoir spirituel que détient le chef de leurs alliés français, le roi Très Chrétien<sup>555</sup>.

Néanmoins, C.J. Jaenen souligne toute la fragilité de l'autorité que les missionnaires détiennent sur les Amérindiens. Comme il en a été question dans le cadre de ce mémoire, l'auteur rappelle que les prêtres ne peuvent empêcher les actes de pillage perpétrés par les Amérindiens en temps de conflits. L'historien s'interroge aussi sur le respect de l'interdiction posée par l'évêque de Québec selon laquelle les missionnaires ne doivent pas intervenir directement dans les affaires politiques de la colonie<sup>556</sup>. Tout comme O.P. Dickason, C.J. Jaenen pense qu'il existe une certaine dissidence envers les ordres des autorités religieuses dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour mieux expliquer la fragilité relative de l'autorité missionnaire et le non-respect des directives émanant des autorités religieuses, O.P. Dickason avance que le pouvoir des missionnaires sur les Amérindiens serait seulement l'affaire de quelques figures emblématiques qui ont su identifier et exploiter le rôle central de la religion chez les Amérindiens<sup>557</sup>. Il semble que les abbés Maillard, Le Loutre et Picquet correspondent à cette description. Enfin, il serait

---

<sup>553</sup> M. DUMONT-JOHNSON, *Apôtres ou agitateurs : la France missionnaire en Acadie*, p. 130.

<sup>554</sup> D. DELÂGE, « Les principaux paradigmes de l'histoire amérindienne et l'étude de l'alliance franco-amérindienne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, vol. 12 (aut. 1995), p. 59-61; *Idem.*, « La religion dans l'alliance franco-amérindienne », p. 69.

<sup>555</sup> C.W. WICKEN, « Encounters with Tall Sails and Tall Tales : Mik'maq Society, 1500- 1760 », p. 374.

<sup>556</sup> C.J. JAENEN, *op. cit.*, p. 145-147.

<sup>557</sup> O.P. DICKASON, *op. cit.*, p. 67-68; *Idem.*, *Les Premières Nations du Canada: depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, p. 104.



nécessaire de déterminer quel type d'autorité les chefs ou les chamanes (jongleurs, sorciers) détiennent dans les différentes nations amérindiennes au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce faisant, il serait plus aisé d'éclairer la réception du message missionnaire chez les Amérindiens, pour ainsi mieux saisir leur perspective du rôle joué par les missionnaires.

Tout compte fait, il faudrait mener une enquête sur la question du rôle politique des missionnaires et sur celle de l'instrumentalisation de la religion dans les rapports franco-amérindiens. Considérer un cadre spatio-temporel plus étendu permettrait également de réaliser plusieurs études de cas qui renvoient à des prêtres affectés à différentes nations amérindiennes dont l'attachement à la religion catholique n'est pas le même. Il serait alors intéressant de constater l'évolution de la place de ces missionnaires sur la scène politique coloniale dans certaines régions ciblées. En Acadie par exemple, l'enquête gagnerait à mettre en parallèle l'expérience du père Rale chez les Abénaquis et celle de l'abbé Gaulin chez les Micmacs dans le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que celles des abbés Maillard et Le Loutre chez les Micmacs ou du Père Germain chez les Malécites et les Abénaquis dans les décennies suivantes. Il serait également possible de comparer l'objet d'étude entre plusieurs aires géographiques : la vallée laurentienne, la vallée de l'Ohio, l'Acadie et les Grands Lacs notamment. Enfin, il serait pertinent de dépouiller les archives coloniales anglaises qui fourniraient un regard nouveau sur l'utilisation des missionnaires par l'administration française. Ces archives permettraient aussi de vérifier si la présence de ministres protestants offre les mêmes avantages pour les autorités anglaises. L'hostilité que manifestent les représentants de l'administration anglaise à l'égard de Le Loutre et Picquet, ou encore l'intérêt qu'ils montrent pour obtenir les services de Maillard laisse présager que l'étude de la période du Régime militaire (1759-1764<sup>558</sup>) serait souhaitable pour mieux saisir la valeur stratégique de certains missionnaires.

---

<sup>558</sup> Cette chronologie réfère à celle de M. Trudel. M. TRUDEL, *Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, p. vii.

# BIBLIOGRAPHIE

## 1 Sources

### 1.1 Instruments de recherche

Archives nationales du Canada, *Rapport concernant les Archives canadiennes pour l'année 1904*. Ottawa, 1904. 358 p.

Archives nationales du Canada, *Rapport concernant les Archives canadiennes pour l'année 1905*. Ottawa, 1906. 668 p.

BRYMNER, Douglas. *Rapport sur les archives canadiennes*. Ottawa, Imprimerie Maclen, 1885. 418 p.

BRYMNER, Douglas. *Rapport sur les archives canadiennes*. Ottawa, Imprimerie Maclen, 1886. 873 p.

BRYMNER, Douglas. *Rapport sur les archives canadiennes*. Ottawa, Imprimerie Maclen, 1887. 606 p.

DESROSIERS, André. « Inventaire analytique du volume 1 de la série C11B et un inventaire sommaire des pièces microfilmées (vol. 1 à 38) », 158 p.

LESSARD, Rénald. « Répertoire de la série B, lettres envoyées du Fonds des colonies », 1987. 53 p.

RICHARD, Édouard. *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*. Ottawa, S.E. Dawson, 1899. 533 p.

### 1.2 Principaux fonds et collections consultés

Centre de référence de l'Amérique française, Fonds Séminaire de Québec, L'administration au Séminaire de Québec, Coll. « La correspondance précieuse », SME 2.1.

Bibliothèque & Archives Canada, Fonds des Colonies, MG1, Séries : B « Lettres envoyées », C11A « Correspondance générale, Canada », C11B « Correspondance générale, Île Royale », C11C « Correspondance générale, Amérique du Nord », C11E « Correspondance générale, des limites et des postes ». [Consulté en ligne à l'adresse : <http://www.collectionscanada.gc.ca/lac-bac/recherche/arch>].

Nova Scotia Archives & Records Management, Indian Treaties Collection, Documents : O/S, no 511, 512, 513; RG1, vol. 430, no 2. [Consulté en ligne à l'adresse : <http://www.gov.ns.ca/nsarm/virtual/mikmaq/results.asp?Search=AR5&SearchList1=all&TABLE2=on>].

Programme de recherche en démographie historique. *Répertoire des actes de baptême, mariage et sépulture du Québec ancien, 1621-1799*. Montréal, Université de Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 2002, Base de données sur CD-Rom.

### 1.3 Manuscrits en langues amérindiennes

[GUEN, Hamon]. « Hymnes , prières, cantiques », [1715-1761]. 136 p., Montréal, Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, Boîte 57, no 1.

[GUEN, Hamon]. [Prières en langue iroquoise]. [1715-1761], 6 p., Montréal, Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, Boîte 58, no 20.

[LAGARDE, Pierre-Paul-François de et François PICQUET]. « Prières en langue iroquoise par l'abbé Picquet ». [1734-1784], 51 p., Chicago, Newberry Library, Vault, Ruggles, 393.

[MAILLARD, Pierre]. « Cahier mikmaque contenant toutes les prières qui se disent pendant la semaine ». 1755, 284 p., Québec, Archives de l'Archidiocèse de Québec, Manuscrits amérindiens, 10 UZ.

[MAILLARD, Pierre]. « Chants liturgiques pour les différentes célébrations de l'année ». [1735-1762], 174 p., Montréal, Collection du Musée du Château Ramezay.

MAILLARD, Pierre. « Eucologe micmac ». 1757-1759, iii-356 p., Québec, Archives de l'Archidiocèse de Québec, Manuscrits amérindiens, 11 UZ.

[MAILLARD, Pierre]. « Livre des prières en langue mikmaque ». [1735-1762], 266 p., Québec, Archives de l'Archidiocèse de Québec, Manuscrits amérindiens, 9 UZ.

[MAILLARD, Pierre]. « Manuscrit du Père Maillard », [1735-1762], 52 p., Rimouski, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre de Rimouski, Fonds des Pères Capucins de Sainte-Anne-de-Ristigouche, ZC3.

[MAILLARD, Pierre]. « Petit manuscrit musical en mikmaque ». [1735-1762], 56 p., Montréal, Collection du Musée du Château Ramezay.

[QUÉRÉ DE TRÉGURON, Maurice]. « Prières algonquines ». [1695-1754], 55 p., Montréal, Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, Boîte 56, no 14.

## 1.4 Sources imprimées

- AKINS, Thomas B., éd. *Selections from the Public Documents of the Province of Nova Scotia*. Halifax, Charles Annand, 1869. 755 p.
- BÉGON, Élisabeth. *La correspondance de madame Bégon, 1748-1753*. Québec, Archives de Québec, 1950. 277 p.
- BONNECAMPS, Joseph-Pierre. « Relation du voyage de la Belle rivière fait en 1749, sous les ordres de M. de Celoron, par le P. Bonnecamps », dans Reuben Gold THWAITES, éd. *The Jesuit Relations and Allied Documents*. New York, Pageant Book Co., 1959. vol. 69, p. 150-199.
- BOUGAINVILLE, Louis-Antoine de. *Écrits sur le Canada: mémoires, journal, lettres*. Sillery, Septentrion, 2003. 425 p.
- Canada, Indian Treaties and Surrenders, from 1680 to 1890 in two volumes*. Ottawa, Brown Chamberlin, 1891. 2 vol.
- CASGRAIN, Henri-Raymond, éd. *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*. vol. 1: *Journal des campagnes du chevalier de Lévis en Canada de 1756 à 1760*. Montréal, C.O. Beauchemin & fils, Libraires-imprimeurs, 1889. 340 p.
- CASGRAIN, Henri-Raymond, éd. *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*. vol. 2: *Lettres du chevalier de Lévis concernant la guerre du Canada (1756-1760)*. Montréal, C.O. Beauchemin & fils, Libraires-imprimeurs, 1889. 473 p.
- CASGRAIN, Henri-Raymond, éd. *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*. vol. 5: *Lettres de M. de Boullamaque au chevalier de Lévis*. Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & frère, 1891. 367 p.
- CASGRAIN, Henri-Raymond, éd. *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*. vol. 7: *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*. Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & frère, 1895. 626 p.
- CASGRAIN, Henri-Raymond, éd. *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*. vol. 11: *Relations et journaux de différentes expéditions faites durant les années 1755-56-57-58-59-60*. Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & frère, 1895. 274 p.
- CASGRAIN, Henri-Raymond, éd. *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*. vol. 12: *Lettres de divers particuliers au chevalier de Lévis*. Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & frère, 1895. 248 p.

- CHANCELS DE LAGRANGE, Louis. « Voyage fait a l'Isle Royale ou du Cap Breton en Canada. 1716 sur la Fregate l'Atlante commandee par Monsier De Courbon StLeger livre troisième du 3<sup>e</sup> tome », dans L.-A. VIGNERAS, « L'Isle Royale en 1716 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 13, no 3, 1959. p. 422-434.
- CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard-Joseph (fils). « Journaux de campagnes de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry », dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1926-27*. Québec, Imprimerie du roi, 1927, p. 334-405.
- Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique publiés par le Canada-Français*. Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1888-1890, 3 vol.
- Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France, recueillis aux Archives de la province de Québec, ou copiés à l'étranger, mis en ordre et édités sous les auspices de la législature de Québec, avec tables, etc.* Québec, Imprimerie A. Côté et cie, 1883-1885, 4 vol.
- DE VILLE, Winston. *The East Coast of Acadia in 1708 : A Census of the Indian and French Inhabitants of Port Royal, Cap Sable, La Hève, Les Mines, Mouscoudabouet, Cap Breton, Chiquenictou, Pintagouet, Canibeky, Port Rasoirs, and the River St. Jean*. Ville Platte (Louisiane), Provincial Press, 1999. 59 p.
- DIÈREVILLE, Sieur de. *Voyage du Sieur de Diéreville en Acadie*. précédé d'une introduction et suivi de notes et d'extraits par L. Urgèle Fontaine, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, 1885. 243 p.
- DU BOSQC DE BEAUMONT, Gaston, éd. *Les derniers jours de l'Acadie (1748-1758), Correspondances et mémoires, Extraits du portefeuille de M. Le Courtois de Surlaville Lieutenant-Général des Armées du roi Ancien Major des troupes de l'Isle Royale, mis en ordre et annotés*. Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1975 (1899). 318 p.
- DUBREIL DE PONTBRIAND, Henri-Marie. « Lettre de Mgr de Pontbriand à ses sœurs religieuses de La Visitation, 28 octobre 1751 », dans *Revue canadienne*. Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils, 1871, vol. 8. p. 436.
- EASTBURN, Robert. *A Faithful Narrative, of the Many Dangers and Sufferings, as well as Wonderful Deliverances of Robert Eastburn, during his Late Captivity among the Indians: Together with some Remarks upon the Country of Canada, and the Religion, and Policy of its Inhabitants; the whole Intermixed with Devout Reflections*. Philadelphie, Imprimé par William Dunlap, 1758. 44 p.
- FRANQUET, Louis. « Le voyage de Franquet aux îles Royale et Saint-Jean, 1751 », dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1923-24*. Québec, Imprimerie du roi, 1924, p. 111-140.

- FRANQUET, Louis. *Voyages et mémoires sur le Canada*. Montréal, Éditions Élysée, 1974 (1889). 212 p.
- GABRIEL, Charles-Nicolas. *Le Maréchal de camp Desandrouins, 1729-1792 : Guerre du Canada 1756-1760, Guerre de l'indépendance américaine 1780-1782*. Verdun, Imprimerie Renvé-Lallemant, 1887. 416 p.
- GILL, Charles. *Notes sur de vieux manuscrits abénakis*. Montréal, Eusèbe Senécal & Fils, 1886. 22 p.
- Historical Statistics of the United States, Colonial Times to 1970*, Washington DC, United States Department of Commerce, Bureau of the Census, 1975. 2 vol.
- JOHNSON, William. *The Papers of Sir William Johnson: Prepared for Publication by the Division of Archives and History, Published by James Sullivan, Ph.D., Director and State Historian*. Albany, University of the State of New York, 1922. vol. 2, 900 p.
- JOHNSON, William. *The Papers of Sir William Johnson: Prepared for Publication by the Division of Archives and History, Published by James Sullivan, Ph.D., Director and State Historian*. Albany, University of the State of New York, 1939. vol. 9, 970 p.
- LALANDE, Joseph-Jérôme Lefrançois de. « Mémoire sur la vie de M. Picquet, Missionnaire au Canada par M. de la Lande, de l'Académie des Sciences », dans *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères. Nouvelle édition. Mémoires des Indes et de La Chine*, Paris, J. Mérigot, 1783, vol. 26, p. 1-63.
- LALANDE, Joseph-Jérôme Lefrançois de. « Sur la vie de M. Picquet, Missionnaire au Canada par M. de la Lande, de l'Académie des Sciences », dans *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères. Nouvelle édition, ornée de cinquante belles gravures. Mémoires des Indes et de la Chine*. Lyon, J. Vernarel et Cabin et C., 1819, vol. 14, p. 262-301.
- LA RUE, Pierre de [abbé de l'Isle-Dieu]. « Lettres et mémoires de l'abbé de l'Isle-Dieu », dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*. Québec, Imprimerie du roi, 1936, 1937, 1938. vol: 1935-1936, p. 273-410; 1936-1937; p. 331-460, 1937-1938; p. 147-253.
- LECLERCQ, Chrestien. *Nouvelle relation de la gaspésie qui contient Les Mœurs & la Religion des Sauvages Gaspésiens Porte-Croix, adorateur du Soleil & d'autres Peuples de l'Amérique Septentrionale, dite le Canada : Dédiée à Madame la Princesse d'Epinoy*. Paris, Chez Amable Auroy, 1691. 572 p.
- LE LOUTRE, Jean-Louis. « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », publiée et commentée par Albert David, *Nova Francia*, Paris, vol. 6 (1931), p. 1-34.
- MAILLARD, Pierre. *Grammar of the Mikmaque Language of Nova Scotia*. New York, Cramoisy, 1864. 101 p. Coll. « Shea's library of American linguistic », vol. 9.

- MAILLARD, Pierre. « Lettre de M. l'abbé Maillard sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions micmaques ». *Soirées canadiennes*, Québec, vol. 3 (1863), p. 289-426.
- MATHEVET, Jean-Claude. *Aiamie tipadjimo8in masinaigan ka ojitogobanen kaiat ka niina8isi mekate8ikonaie8igobanen kanactageng, 8ak8i ena8indibanen* [Histoire sainte]. Montréal, John Lovell, 1859. 337 p.
- MATHEVET, Jean-Claude. *Aiamie-tipadjimowin masinaigan ka ojitogobanen kaiat nainawisi mekate8ikonaiewigobanen / L'histoire sainte en algonquin par un ancien missionnaire*. Montréal, J.M. Valois, 1890. 334 p.
- MATHEVET, Jean-Claude. *Ka titc Jezos tebeniminang ondaje aking enansinaikatek masinaigan ki ojitogoban kaiat pejik kanactageng daje mekatewikonaietc / Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Montréal, J.M. Valois, 1892. 384 p.
- MATHEVET, Jean-Claude. *Ka titc tebeniminang Jezos, ondaje aking. Oom masinaigan ki ojitogoban ka ojitogobanen Aiamie tipadjimo8in masinaigan 8ak8i ena8indibanen* [Histoire de la vie de Jésus Christ]. Montréal, John Lovell, 1861. 396 p.
- MAURÈS DE MALARTIC, Anne-Joseph-Hyppolite de. *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760*. Dijon, L. Damidot, 1890. 370 p.
- PICHON, Thomas. *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile, et politique du Cap Breton, depuis son établissement jusqu'à la reprise de cette île par les Anglois en 1758*. La Haye, Chez Pierre Gosse, 1760. 327 p.
- PICQUET, François. « Journal qui peut servir de mémoire et de relation du voyage que j'ay fait sur le lac Ontario pour attirer au nouvel établissement de la présentation les sauvages iroquois des cinq nations, suivant l'intention de M. de la Jonquière gouverneur général de toute la Nouvelle France et de Monsieur Bigot intendant », [10 juin au 21 juillet 1751], dans Philius GARAND. *The history of the city of Ogdensburg: Relating the life of Father Picquet and his Indians, the part they took in Colonial wars, all the important historical events which took place in Ogdensburg since that time and the great part which its sons took in the Civil war, in the War of 1812, in the Patriot war of 1837, in the Fenian war, in the Spanish American war, in the Mexican war and in the World war*. Ogdensburg, Published by Rev. Manuel J. Belleville, 1927, p. 433-444.
- POUCHOT, Pierre. *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre*. Sillery, Septentrion, 2003. 322 p.
- POULLART DES PLACES, Claude-François. « Règlements Généraux et Particuliers », dans Christian de MARE. *Aux racines de l'arbre spiritain, Claude-François Poullart Des Places (1769-1709), Écrits et Études*. Paris, Congrégation du Saint-Esprit, 1998. p. 331-367. Coll. « Mémoire Spiritaine, Études et Documents », no 4.

*Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*. Québec, Imprimerie du roi, vol: 1923-24, 1926-27, 1927-28, 1935-36, 1936-37, 1937-38.

RAYMOND, Jean-Louis de. « Mémoire sur les postes du Canada adressé à M. de Surlaville, en 1754, par le Chevalier de Raymond », dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1927-28*. Québec, Imprimerie du roi, 1928. p. 323-354.

*Recensements du Canada, 1665-1871, Statistiques du Canada, Quatrième Volume*, Ottawa, 1876, dans *Introduction aux recensements du Canada, 1665-1871*, Ottawa, Statistique Canada, 2000. 22 p.

« Registre du Fort La Présentation », dans Marthe FARIBAULT-BEAUREGARD. *La population des forts français d'Amérique (XVIII<sup>e</sup> siècle), répertoire des baptêmes, mariages et sépultures célébrés dans les forts et les établissements français en Amérique du Nord au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Montréal, Bergeron, 1982. vol. 1. p. 55-91.

ROMPKEY, Ronald. *Expeditions of Honour : The Journal of John Salusbury in Halifax, Nova Scotia, 1749-1753*. Newark, University of Delaware Press, 1982. 221 p.

[ROUBAUD, Pierre-Joseph-Antoine]. « Lettre du Père \*\*\*, Missionnaire chez les Abnakis », dans Reuben Gold THWAITES, éd. *The Jesuit Relations and Allied Documents*. New York, Pageant Book Co., 1959. vol. 70, p. 90-203.

« Traité d'Aix-la-Chapelle signé le 18 octobre 1748 », dans Albert de BROGLIE. *La Paix d'Aix-la-Chapelle*. Paris, Calmann Lévy, 1892. p. 312-328.

« Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV, roi de France, et Anne, reine de la Grande-Bretagne, du 31 mars - 11 avril 1713 », dans Henri VAST. *Les grands traités du règne de Louis XIV*. vol. 3: *La succession d'Espagne, traités d'Utrecht, de Rastadt et de Rade (1713-1714)*. Paris, A. Picard, 1899. p. 68-86.



## 2 Références bibliographiques

### 2.1 Ouvrages de référence

#### Dictionnaires

ALLAIRE, Jean-Baptiste-Arthur. *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*. Montréal, Imprimerie de l'École Catholique des Sourds-Muets, 1910-1934. 6 vol.

CASTEX, Jean-Claude. *Dictionnaire des batailles terrestres franco-anglaises de la Guerre de Sept Ans*. Québec, Presses universitaires de l'Université Laval, 2006. 601 p.

*Dictionnaire biographique du Canada*. Québec / Toronto, Presse de l'Université Laval / University of Toronto Press, 1966-2005. 15 vol.

*Dictionnaire de l'Académie française*. 4<sup>e</sup> édition, Paris, Chez la Vve B. Brunet, 1762. 2 vol.

BÉLY, Lucien dir. *Dictionnaire de l'Ancien Régime*. Paris, Presses universitaires de France, 1996. 1384 p.

METALLIC, Emmanuel N., CYR, Danielle E. et Alexandre SÉVIGNY. *The Metallic Migmaq-English Reference Dictionary*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2005. xvi-344 p.

WHITE, Stephen A. *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes : première partie 1636 à 1714 en deux volumes*. élaboré à partir des recherches commencées par le Père Hector-J. Hébert s.j. et l'abbé Patrice Gallant, préface du Père Anselme Chiasson o.f.m. cap., Moncton, Université de Moncton, Centre d'études acadiennes, 1999. 2 vol.

#### Ouvrages méthodologiques

ANGERS, Maurice. *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Anjou, Éditions CEC, 1996. 381 p.

GAUTHIER, Benoît, dir. *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997 (1984). 529 p.

MUCCHIELLI, Alex, dir. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris, Armand Colin, 2004 (1996). 303 p.

ROBERT, André D. et Annick BOUILLAGUET. *L'analyse de contenu*. Paris, Presses universitaires de France, 2002 (1997). 127 p.

## 2.2 Synthèses, études, thèses et articles

ARCHIBALD, Adams George. « The Expulsion of the Acadians », *Nova Scotia Historical Society Collections*, vol. 5 (1887), p. 11-95.

BAILLARGEON, Noël. *Le séminaire de Québec de 1685 à 1760*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1977. 459 p.

BALVAY, Arnaud. *L'Épée et la Plume: Amérindiens et soldats des troupes de la marine en Louisiane et au Pays d'en haut (1683-1763)*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2006. 345 p.

BANKS, Kenneth J. *Chasing Empire Across the Sea : Communications and the State in the French Atlantic, 1713-1763*. Montréal / Kingston, McGill / Queen's University Press, 2003. 319 p.

BÉLY, Lucien. *Les relations internationales en Europe, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris, Presses universitaires de France, 2007 (1992). 773 p.

BERNARD, Antoine. *Le Drame acadien depuis 1604*. Montréal, Clers de Saint-Viateur, 1936, 459 p.

BERNARD, Antoine. *Histoire de la survivance acadienne, 1755-1935*. Montréal, Clercs de Saint-Viateur, 1935. 2 vol.

BERNARD, Antoine. *L'Acadie vivante: histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*. Montréal, Édition du devoir, 1945. 182 p.

BERTRAND, Louis. *Bibliothèque sulpicienne ou Histoire littéraire de la compagnie de Saint-Sulpice*. Paris, A. Picard, 1900. 3 vol.

BIRD, William. *A Century at Chignecto, The Key to Old Acadia*. Toronto, Ryerson Press, 1928. 245 p.

BOCK, Philip K. « Micmac », dans Bruce G. TRIGGER, dir. *Handbook of North American Indians*. vol. 15 : *Northeast*. Washington, Smithsonian Institution, 1978. p. 109-122.

BOUDREAU, Ephrem. « L'abbé Maillard, apôtre des Micmacs », *Cahiers*, Société historique acadienne, vol. 4, no 5 (1972), p. 177-199.

BOURGEOIS, Philéas-Frédéric. *Les anciens missionnaires de l'Acadie devant l'histoire*. Shediac, Presses du Moniteur "acadien", 1910. 114 p.

BRANDOW, John Henry. *The Story of Old Saratoga and History of Schuylerville*. Saratoga Springs, Robson & Adey, 1906. 396 p.

- BREBNER, John B. *New England's Outpost: Acadia before the Conquest of Canada*. New York, Columbia University Press, 1927. 271 p.
- BURNS, John E., « The Abbé Maillard and Halifax », *CCHA Report*, vol. 4 (1936-1937), p. 13-22.
- CALLOWAY, Colin G. *New Worlds for All: Indians, Europeans, and the Remaking of Early America*. Baltimore and London, The John Hopkins University Press, 1997. 229 p.
- CALVERT, Mary C. *Black Robe on the Kennebec*. Monmouth, Monmouth Press, 1991. 292 p.
- CASGRAIN, Henri-Raymond. *Les sulpiciens et les prêtres des Missions-étrangères en Acadie 1676-1762*. Québec, Pruneau & Kirouac, 1897. 462 p.
- CASGRAIN, Henri-Raymond. *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*. Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & frère, 1887. 500 p.
- CASGRAIN, Henri-Raymond. *Une seconde Acadie*. Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & frère, 1894. 419 p.
- CHAGNY, André. « François Picquet, « Le Canadien » (1708-1781) : un défenseur de la « Nouvelle-France ». [Thèse de doctorat (histoire), Dijon, Université de Dijon], Lyon, Librairie Emmanuel Vitte, 1913. 613 p.
- CHARTRAND, René. *Le patrimoine militaire canadien : d'hier à aujourd'hui*. vol. 1: 1000-1754. Montréal, Art global, 1993. 239 p.
- CHARTRAND, René. *The Forts of New France in Northeast America 1600-1763*. Oxford, Osprey Publishing, 2008. 64 p.
- CORNETTE, Joël. *Chronique du règne de Louis XIV, de la fin de la Fronde à l'aube des Lumières*. Paris, Sedes, 1997. 577 p.
- DAIGLE, Louis-Cyriaque. *Les anciens missionnaires de l'Acadie*. Saint-Louis de Kent, 1956. 68 p.
- DAUGHERTY, Wayne. « Maritime Indian Treaties on Historical Perspective », Ottawa, Indian Affairs, Treaties and Historical Research Centre, 1983. 78 p.
- DAVID, Albert. « À propos du testament de l'abbé Maillard », *Nova Francia*, Paris, vol. 2 (1926-27), p. 99-109 et 149-163.
- DAVID, Albert. « L'abbé Le Loutre », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 1, no 4 (oct.-déc. 1931), p. 474-485; la suite dans vol. 2, no 1 (janv.-mars 1932), p. 65-75.

- DAVID, Albert. « L'Apôtre des Micmacs », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 5 (1935), p. 49-82.
- DAVID, Albert. « Les missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Nova Francia*, Société d'Histoire du Canada, vol. 1, no 1 (1925), p. 9-14, 52-56, 99-105, 152-159, 200-207.
- DAVID, Albert. « Messire Pierre Maillard, apôtres des Micmacs », *Bulletin des Recherches historiques*, vol. 35 (1929), p. 365-375.
- DECHÊNE, Louise. *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*. Montréal, Boréal, 2008. 664 p.
- DELÂGE, Denys. « La religion dans l'alliance franco-amérindienne », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 15, no 1 (1991), p. 55-87.
- DELÂGE, Denys. « Les principaux paradigmes de l'histoire amérindienne et l'étude de l'alliance franco-amérindienne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, vol. 12 (aut. 1995), p. 51-67.
- DELÂGE, Denys. « L'histoire des Premières Nations, approches et orientations », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, no 4 (print. 2000), p. 521-527.
- DESBARATS, Catherine. « Essai sur quelques éléments de l'écriture de l'histoire amérindienne », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, no 4 (2000), p. 491-520.
- DESLANDRES, Dominique. « De quelques réflexions sur l'histoire de la vie religieuse en Nouvelle-France », *Études d'histoire religieuse*, vol. 66 (2000), p. 92-95.
- DESLANDRES, Dominique, DICKINSON, John A. et Ollivier HUBERT, dir. *Les Sulpiciens de Montréal : Une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*. Montréal, Fides, 2007. 670 p.
- DESLANDRES, Dominique. « Note critique : À quand une ethnohistoire des missionnaires? », *Études d'histoire religieuse*, vol. 61 (1995), p. 115-124.
- DE WAELE, Michel. *L'Europe aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Montréal, Boréal, 2002. 125 p. Coll. « Boréal Express », no 22.
- DICKASON, Olive P. « La « guerre navale » des Micmacs contre les Britanniques, 1713-1763 », dans Charles A. MARTIJN, dir. *Les Micmacs et la mer*. Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1986. p. 233-248.
- DICKASON, Olive P. *Les Premières Nations du Canada : depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*. Sillery, Septentrion, 1996 (1992). 511 p.

- DICKASON, Olive P. *Louisbourg and the Indians : A Study in Imperial Race Relations, 1713-1760*. Ottawa, National Historic Parks and Sites Branch, Parks Canada, Department of Indian and Northern Affairs, 1976. 206 p.
- DICKINSON, John A. et Brian YOUNG. *Brève histoire socio-économique du Québec*. Sillery, Septentrion, 2003 (1988). 452 p.
- DICKINSON, John A. « Évangéliser et former des prêtres : les missions sulpiciennes », dans Dominique DESLANDRES, John A. DICKINSON et Ollivier HUBERT, dir. *Les Sulpiciens de Montréal : Une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*. Montréal, Fides, 2007. p. 351-394.
- DICKINSON, John A. et Jan GRABOWSKI. « Les populations amérindiennes de la vallée laurentienne, 1608-1765 », *Annales de démographie historique*, Paris, 1993. p. 51-65.
- DRAGON, Antonio. *Le vrai visage de Sébastien Rale*. Montréal, Bellarmin, 1975. 200 p.
- DUBOIS, Paul-André. *De l'oreille au cœur : Naissance du chant religieux en langues amérindiennes dans les missions de Nouvelle-France 1600-1650*. Sillery, Septentrion, 1998. 151 p.
- DUBOIS, Paul-André. « Lecture solfégique et tradition orale dans quelques missions de la Nouvelle-France », *Rabaska*, vol. 5 (2007). p. 7-35.
- DUBOIS, Paul-André. « Tradition missionnaire et innovations pastorales aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : lecture et écriture dans les missions canadiennes », *Études d'histoire religieuse*, vol. 65 (1999), p. 7-27.
- DUMONT-JOHNSON, Micheline. *Apôtres ou agitateurs : la France missionnaire en Acadie*. Trois-Rivières, Boréal, 1970. 150 p.
- FAILLON, Étienne Michel. *Vie de M. Olier fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, quatrième édition revue et considérablement augmentée par l'auteur*. Paris, Wattelier, 1873. vol. 3, 658 p.
- FARIBAULT-BEAUREGARD, Marthe. *La population des forts français d'Amérique (XVIII<sup>e</sup> siècle), répertoire des baptêmes, mariages et sépultures célébrés dans les forts et les établissements français en Amérique du Nord au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Montréal, Bergeron, 1982. 2 vol.
- FERTÉ, Jeanne. *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes (1622-1695)*. Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1962. 453 p.
- FINN, Gérard. « Jean-Louis Le Loutre vu par les historiens », *Les Cahiers*, Société historique acadienne, Moncton, vol. 8 (1977), p. 108-147.

- FINN, Gérard. « L'abbé Jean-Louis Le Loutre vu par les historiens », Mémoire de maîtrise (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa, 1972. 161 p.
- FINN, Gérard. « La carrière de l'abbé Jean-Louis Leloutre et les dernières années de l'affrontement anglo-français en Acadie », Thèse de doctorat (histoire), Paris, Université de Paris I Sorbonne, 1974. 269 p.
- FOURREY, René. « La formation des prêtres dans les séminaires sulpiciens », *Annali di storia dell'educazione e delle istituzioni scolastiche*, vol. 7 (2000), p. 181-199.
- FRÉGAULT, Guy. *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*. Montréal, Bibliothèque québécoise, 1990 (1969). 302 p.
- FRÉGAULT, Guy. *La guerre de la Conquête, 1754-1760*. Montréal, Fides, 2009 (1955). 514 p.
- FRÉGAULT, Guy. *Le XVIII<sup>e</sup> siècle canadien : études*. Montréal, HMH, 1970. 387 p.
- GARAND, Philias. *The History of the City of Ogdensburg: Relating the Life of Father Picquet and his Indians, the Part They Took in Colonial Wars, All the Important Historical Events Which Took Place in Ogdensburg since that Time and the Great Part which its Sons Took in the Civil war, in the War of 1812, in the Patriot War of 1837, in the Fenian War, in the Spanish American War, in the Mexican War and in the World War*. Ogdensburg, Published by Rev. Manuel J. Belleville, 1927. 469 p.
- GOHIER, Maxime. « Onontio le médiateur : La diplomatie franco-amérindienne au lendemain de la Grande Paix de Montréal », dans Alain BEAULIEU, dir. *Guerre et Paix en Nouvelle-France*. Sainte-Foy, Éditions GID, 2003. p. 103-139.
- GOHIER, Maxime. *Onontio, le médiateur : la gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France, 1603-1717*. Sillery, Septentrion, 2008. 246 p.
- GOSSELIN, Auguste. « Le fondateur de la Présentation (Ogdensburg) : l'abbé Picquet », *Mémoires de la Société royale du Canada*, Section 1, 1894, p. 3-28.
- GOSSELIN, Auguste. *L'Église du Canada depuis Monseigneur de Laval jusqu'à la conquête*. Québec, Laflamme & Proulx, 1911-1914. 3 vol.
- GOUDREAU, Serge. « Michel Maray de La Chauvignerie : interprète des langues iroquoises (1704-1778) », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 48, no 4 (1997), p. 317-330.
- GOYAU, Georges. « Le père des Acadiens : Jean-Louis Le Loutre », *Revue d'histoire des missions*, vol. 13, no 4 (déc. 1936), p. 481-513.

- GRABOWSKI, Jan. « L'historiographie des Amérindiens au Canada : quelques données et commentaires portant sur les directions de la recherche et sur les travaux en cours », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, no 4 (print. 2000), p. 552-560.
- HALIBURTON, Thomas C. *An Historical and Statistical Account of Nova Scotia*. Halifax, J. Howe, 1829. 2 vol.
- HANINGTON, Brian J. *Every Popish Person : The Story of Roman Catholicism in Nova Scotia and the Church of Halifax, 1604-1984*. Halifax, Archidiocese of Halifax, 1984. 272 p.
- HANNAY, James. *The History of Acadia, from Its First Discovery to Its Surrender to England by the Treaty of Paris*. St-John, J. & A. McMillan, 1879. 440 p.
- HAVARD, Gilles. *Empire et métissage : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660-1715*. Sillery / Paris, Septentrion / Presses de l'Université de Paris-Sorbone, 2003. 858 p.
- HAVARD, Gilles. « Paix et interculturalité en Nouvelle-France au temps de Louis XIV », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 27, no 2 (1997), p. 3-18.
- HAVARD, Gilles et Cécile VIDAL. *Histoire de l'Amérique française*. Paris, Flammarion, 2008 (2003). 863 p. Coll. « Champs », Série « Histoire », no 776.
- HILGEMANN, Werner et Hermann KINDER. *Atlas historique; De l'apparition de l'homme sur la terre à l'ère atomique (traduit de l'allemand par Raymond Albeck)*. Paris, Perrin, 2003 (1987), 670 p.
- JAENEN, Cornelius J. *Les relations franco-amérindiennes en Nouvelle-France et en Acadie*. Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1985. 175 p.
- JOHNSTON, Andrew John Bayly. *Louisbourg : An 18th Century Town*. Halifax, Nimbus Publishing, 2004. 152 p.
- JOHNSTON, Andrew John Bayly. « L'ordre à Louisbourg : Mesures de contrôle dans une société coloniale française, 1713-1758 ». Thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 1998. 2 vol.
- JOHNSTON, Angus A. *A History of the Catholic Church in Eastern Nova Scotia*. Antigonish, St. Francis Xavier University Press, 1960-1971. 2 vol.
- JOHNSTON, Louise. « Onontio, le grand arbre et la chaîne d'alliance : Le discours marquis de Beauharnois aux Kanehsata'kek'ó:non, août 1741 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 29, no 2 (1999), p. 11-21.
- KINGSFORD, William. *The History of Canada*. Toronto, Roswell & Hutchison, 1887. 10 vol.

- KOREN, Henry J. *Aventuriers de la mission: les spiritains en Acadie et en Amérique du Nord 1732-1839*. Paris, Karthala, 2001 (1962). 207 p.
- KOREN, Henry J. *Les Spiritains : trois siècles d'histoire religieuse et missionnaire : histoire de la Congrégation du Saint-Esprit*. Paris, Beauchesne, 1982 (1957). 633 p.
- LACROIX, Jean-Michel. *Histoire des États-Unis*. Paris, Presses Universitaires de France, 2004 (1996). 600 p. Coll. « Premier Cycle ».
- LAHAISE, Robert. *Nouvelle-France : English Colonies : l'impossible coexistence, 1606-1713*. Sillery, Septentrion, 2006. 295 p.
- LALOU Richard et Mario BOLEDA. « Une source en friche : les dénombrements sous le régime français », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, no 1 (1988), p. 47-72.
- LANDRY, Nicolas et Nicole LANG. *Histoire de l'Acadie*. Sillery, Septentrion, 2001. 335 p.
- LAUVRIÈRE, Émile. *Brève histoire tragique du peuple acadien*, Paris, Lib. d'Amérique et d'Orient, 1947. 206 p.
- LAUVRIÈRE, Émile. *La tragédie d'un peuple: histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*. Paris, Lib. H. Goulet, 1924. 2 vol.
- LEAVITT, Robert M. *Maliseet & Micmac : First Nations of the Maritimes*. Fredericton, New Ireland Press, 1995. 332 p.
- LEBLANC, Jean-Guy. *Petitpas, généalogie 1624-1980*. Haute-Aboujagane, A. Dupuis, 1994. 71 p.
- LÉCUYER, Joseph. « En relisant Poullart Des Places », dans Christian de MARE. *Aux racines de l'arbre spiritain, Claude-François Poullart Des Places (1769-1709), Écrits et Études*. Paris, Congrégation du Saint-Esprit, 1998. p. 223-272.
- LEFÈVRE, M. *L'Histoire de la Franche-Comté*. Besançon, Éditions du Bastion, 1999 (1825). 389 p.
- LEGER, Mary Celeste. *The Catholic Indian Missions in Maine (1611-1820)*. New York, AMS Press, 1974 (1929). 184 p. Coll. « Catholic University of America studies in american Church history », no 8.
- LOZIER, Jean-François. « Lever des chevelures en Nouvelle-France : la politique française du paiement des scalps », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, no 4 (2003), p. 513-542.



- MACLEOD, Peter D. *Les Iroquois et la guerre de Sept Ans*, Montréal, VLB éditeur, 2000. 276 p.
- MARE, Christian de. *Aux racines de l'arbre spiritain, Claude-François Poullart Des Places (1769-1709), Écrits et Études*. Paris, Congrégation du Saint-Esprit, 1998. 422 p. Coll. « Mémoire Spiritaine, Études et Documents », no 4.
- MARSHALL, T.W.M. *Les missions chrétiennes, traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur, augmenté et annoté par Louis de Waziers*, Paris, Ambroise Bray Libraire-éditeur, 1865, 2 vol.
- MATHIEU, Jacques. *La Nouvelle-France : Les Français en Amérique du Nord, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2001. 271 p.
- MAURAUULT, Olivier. « Quand Saint-Sulpice allait en guerre », *Les Cahiers des Dix*, no 5 (1940), p. 11-30.
- MCLENNAN, J.S. *Louisbourg from its Foundation to its fall, 1713-1758*. Halifax, The Book Room Limited, 1979 (1918). 328 p.
- MICHEL, Joseph. *Claude François Poullart Des Places, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, 1679-1709*. Paris, Éditions Saint-Paul, 1962. 349 p.
- MIQUELON, Dale. *New France 1701-1744 : A Supplement to Europe*. Toronto, McClelland and Stewart, 1987. 345 p. Coll. « The Canadian Centenary Series », no 4.
- MORIN, Maxime. « L'abbé Pierre Maillard : une figure missionnaire emblématique du XVIII<sup>e</sup> siècle acadien », *Études d'histoire religieuse*, vol. 75 (2009), p. 39-54.
- MURDOCH, Beamish. *A History of Nova-Scotia, or Acadie*. Halifax, J. Barnes, 1865-1867. 3 vol.
- PARKMAN, Francis. *A Half-Century of Conflict*. Boston, Little Brown, 1892. 2 vol.
- PARKMAN, Francis. *Montcalm and Wolfe*. Boston, Little Brown, 1884. 2 vol.
- PASCOE, C.S. *Two Hundred Years of the S.P.G.: An Historical Account of the Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts, 1701-1900 (Based on a Digest of the Society's Records)*. Londres, Society's Office, 1901. 1429 p.
- PAUL, Daniel N. *We Were Not the Savages : A Micmac Perspective on the Collision of European and Aboriginal Civilisations*. Halifax, Nimbus Publishing, 1993. 360 p.
- PELLETIER, Louis. *Le clergé en Nouvelle-France : Étude démographique et répertoire biographique*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1993. 324 p.

- PLANK, Geoffrey Gilbert. *An Unsettled Conquest : The British Campaign Against the Peoples of Acadia*. Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2001. 239 p.
- PLANK, Geoffrey Gilbert. « The Culture of Conquest : The British Colonist and Nova Scotia, 1690-1759 », Thèse de doctorat (histoire), Princeton, Princeton University, 1994. 431 p.
- PORTER, John R. et Jean TRUDEL. *Le Calvaire d'Oka*. Ottawa, Galerie nationale du Canada, 1974. 125 p.
- PRÉVOST, Robert. *Mémorial de Canadiens français aux USA*. Sillery, Septentrion, 2003. 249 p.
- RAMEAU DE SAINT-PÈRE, François-Edmé. *La France aux colonies : études sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français en Amérique : Acadiens et Canadiens*. Paris, A. Jouby, 1859. 2 vol.
- RÉMOND, René. *Introduction à l'histoire de notre temps*. vol. 1 : *L'Ancien Régime et la Révolution, 1750-1815*. Paris, Éditions du Seuil, 1974, 215 p. Coll. « Points Histoire », no H12.
- RICHARD, Édouard. *Acadie, reconstitution d'un chapitre perdu de l'histoire d'Amérique (réédité par Henri d'Arles)*. Québec, J.A.K. Laflamme, 1916-1921 (1895). 3 vol.
- RINGUET, Isabelle. « Les stratégies de mobilité sociale des interprètes en Nouvelle-Écosse et à l'Île Royale, 1713-1758 ». Mémoire de maîtrise (histoire), Moncton, Université de Moncton, 1999. 146 p.
- ROGERS, Norman M. « Apostle to the Micmacs », *Dalhousie Review*, vol. 6, no 2 (1926), p. 166-176.
- ROGERS, Norman M. « The Abbé Le Loutre », *Canadian Historical Review*, vol. 11, no 2 (juin 1930), p. 105-128.
- RUMILLY, Robert. *Histoire des Acadiens*. Montréal, Éd. L'Auteur, 1955, 2 vol.
- RUMILLY, Robert. *L'Acadie française (1497-1713)*. Montréal, Fides, 1981, 253 p.
- RUMILLY, Robert. *L'Acadie anglaise (1713-1755)*. Montréal, Fides, 1983. 354 p.
- SCHMIDT, David L. « Écriture sacrée en Nouvelle France : Les hiéroglyphes micmacs et transformation cosmologique, 1677-1762 », *Amerindia revue d'ethnolinguistique amérindienne*, « La « découverte » des langues et des écritures d'Amérique : Actes du colloque international, Paris, 7-11 septembre 1993 », vol. 19/20 (1994-1995), p. 377-382.

- SCHMIDT, David L. et B.A. BALCOM. « The Règlements of 1739: A Note on Micmac Law and Literacy », *Acadiensis*, vol. 23, no 1 (aut. 1993), p. 110-127.
- SÉGALEN, Jean. *Acadie en résistance, Jean-Louis Le Loutre (1711-1772): un abbé breton au Canada français*. Montroules (Bretagne), Skol ureizh, 2002. 84 p. Coll. « Revue culturelle bretonne trimestrielle », no 49.
- SMITH, Philip H. *Acadia, A Lost Chapter in American History*. Pawling, P.H. Smith, 1884. 381 p.
- ST-ARNAUD, Daniel. *Pierre Millet en Iroquoisie au XVII<sup>e</sup> siècle: le sachem portait la soutane*. Sillery, Septentrion, 1998. 203 p.
- TRIGGER, Bruce G., dir. *Handbook of North American Indians*. vol. 15 : *Northeast*. Washington, Smithsonian Institution, 1978. 924 p.
- TRIGGER, Bruce. *Natives and Newcomers : Canada's "Heroic Age" Reconsidered*. Kingston, McGill/Queen's University Press, 1985. xiii-430 p.
- TRUDEL, Marcel. *L'Église canadienne sous le Régime militaire 1759-1764*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1956-1957. 2 vol.
- TRUDEL, Marcel. *Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*. Montréal, Fides, 1999. 612 p.
- UPTON, Leslie F.S. *Micmacs and Colonists : Indian-White Relations in the Maritimes, 1713-1867*. Vancouver, University of British Columbia Press, 1979. 243 p.
- VARKEY, Joy. *The French Seaboard Empire and Louisbourg, 1713-1758*. Tellicherry, IRISH, 2002. 366 p. Coll. « Institute for Research in Social Sciences and Humanities of MESHAR », no 7.
- WEBSTER, John C. *The Career of the Abbé Le loutre in Nova Scotia*, Shediac, 1933. 50 p.
- WEBSTER, John C. *The Forts of Chignecto: A Study of the Eighteenth Century Conflict between France and Great Britain in Acadia*. Shediac, J.C. Webster, 1930, 142 p.
- WHITE, Richard. *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*. Cambridge, Cambridge University Press, 1991. xvi-544 p.
- WICKEN, Craig William. « Encounters with Tall Sails and Tall Tales : Mik'maq Society, 1500- 1760 ». Thèse de doctorat (ethnohistoire), Montréal, Université McGill, 1994. 487 p.

# ANNEXES

## 1 Listes

### 1.1 Liste des prêtres catholiques qui ont œuvré en Acadie entre 1735 et 1762<sup>559</sup>

Nom du missionnaire	Principaux lieux d'affectation	Principaux groupes d'affectation	Date d'arrivée en Acadie	Âge à l'arrivée en Acadie *	Date de départ et / ou date de décès *	Âge au départ de l'Acadie / Âge au décès *
Aubré, Ambroise <sup>560</sup> (récollet)	Île Saint-Jean, Port-Lajoie	Acadiens	1739	-	1755	-
Audran, Pierre (jésuite)	Rivière Kennebec	Abénaquis	1752	31	v. 1760	39
Biscarat, abbé (séculier)	Île Saint-Jean, Saint-Pierre-du-Nord	Acadiens	v. 1755	-	1758	-
Cassiet, Pierre (séculier)	Île Saint-Jean, Saint-Louis-du-Nord-Est	Micmacs	1752	25 ans	1758	31 ans
Chauvreulx, Claude-Jean-Baptiste (sulpicien)	Pisiquit, Bassin des Mines	Acadiens	1735	v. 29 ans	v. 1755	v. 54 ans
Coquart, Claude-Godefroy (jésuite)	Île Saint-Jean, Rivière Saint-Jean	Acadiens, Malécites	v. 1756	-	v. 1759	-

<sup>559</sup> Cette liste exclut les prêtres récollets de Louisbourg et les autres communautés religieuses de l'Acadie. Seuls les prêtres affectés aux missions amérindiennes, aux Acadiens établis à l'extérieur de Louisbourg ou à l'aumône d'une garnison postée à l'extérieur de Louisbourg ont été sélectionnés. Par ailleurs, le recensement des prêtres s'est limité au territoire au sud de la rivière Miramichi et à l'ouest de la rivière Kennebec. Principales sources : DBC, vol. 2-4; J.-B.-A. ALLAIRE, *DBCCF*, vol. 1, 3 et 5; R. RUMILLY, *L'Acadie anglaise (1713-1755)*; Louis PELLETIER, *Le clergé en Nouvelle-France : Étude démographique et répertoire biographique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1993, p. 173-245; M. TRUDEL, *L'Église canadienne sous le Régime militaire 1759-1764*, vol. 1, p. 92, 336; A. DAVID, *Les missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 20.

<sup>560</sup> Le père Ambroise devient supérieur local des récollets et curé de Louisbourg en juin 1755. La date « 1755 » indique l'arrêt de ses fonctions de missionnaire de l'île Saint-Jean et d'aumônier de la garnison de Port-Lajoie. R. RUMILLY, *op. cit.*, p. 321.

<b>Nom du missionnaire</b>	<b>Principaux lieux d'affectation</b>	<b>Principaux groupes d'affectation</b>	<b>Date d'arrivée en Acadie</b>	<b>Âge à l'arrivée en Acadie *</b>	<b>Date de départ et / ou date de décès *</b>	<b>Âge au départ de l'Acadie / Âge au décès *</b>
Daudin, Henri (séculier)	Pisiquit, Annapolis Royal	Acadiens	1753	44 ans	1755	46 ans
Desenclaves, Jean-Baptiste de Gay (sulpicien)	Bassin des Mines, Rivière-aux-Canards, Annapolis Royal, Pobomcoup	Acadiens	1739	37 ans	1759	57 ans
Dosque, Bernard-Sylvestre (séculier)	Île Saint-Jean, Malpègue	Acadiens	1753	-	1758	-
Duguay, abbé (séculier)	Île Saint-Jean, Malpègue	Micmacs	1743	-	-	-
Germain, Charles (jésuite)	Rivière Saint-Jean	Malécites, Abénaquis, Acadiens	1739	32 ans	1762	55 ans
Girard, Jacques (séculier)	Cobequit, Île Saint-Jean, Pointe Prime	Acadiens	1742	v. 30 ans	1758	v. 46 ans
Laboret, abbé	-	Acadiens	Avant 1748	-	-	-
La Brosse, Jean-Baptiste de (jésuite)	Rivière Saint-Jean	Malécites, Abénaquis, Acadiens	1755	31 ans	1756	32 ans
La Goudalie, Charles de (sulpicien)	Grand Pré, Rivière-aux-Canards, Annapolis Royal Île Saint-Jean, Rivière Saint-Jean	Acadiens	1729	v. 51 ans	v. 1754	v. 76 ans
La Vernède de Saint-Poncy, Claude de (séculier)	Annapolis Royal, Louisbourg	Acadiens	1729	v. 25 ans	1740	v. 36 ans
Le Dieu, abbé (séculier)	Île Saint-Jean, Malpègue	Acadiens	v. 1753	-	-	-
Le Guerne, François (séculier)	Tintamarre, Beauséjour,	Acadiens	v. 1752	v. 27 ans	1757	32 ans
Le Guet, abbé	Rivières Shepody, Petitcodiac et Memramcook, Beauséjour	Acadiens	-	-	1754	-
Le Loutre, Jean-Louis (séculier)	Maligaouèche, Shubénacadie, Beauséjour	Micmacs, Acadiens	1737	28 ans	1755	46 ans

Nom du missionnaire	Principaux lieux d'affectation	Principaux groupes d'affectation	Date d'arrivée en Acadie	Âge à l'arrivée en Acadie *	Date de départ et / ou date de décès *	Âge au départ de l'Acadie / Âge au décès *
Lemaire, abbé (séculier)	Île Saint-Jean, Saint-Pierre du Nord, Shubénacadie	Acadiens, Micmacs	1752	-	1755	-
Lauverjat, Étienne (jésuite) <sup>561</sup>	Rivière Saint-Jean, Menagouèche, Médoctec	Abénaquis	1718	39 ans	1754	75 ans
Maillard, Pierre (séculier)	Île Royale	Micmacs	1735	v. 25 ans	1762	v. 52 ans
Manach, Jean (séculier)	Acadie anglaise	Micmacs, Acadiens	1750	v. 23 ans	1761	v. 34 ans
Miniac, Jean-Pierre de (sulpicien)	Cobequit	Acadiens	1742	v. 51 ans	1749	v. 58 ans
Peronnel, Jean (séculier)	Île Saint-Jean, Saint-Louis-du-Nord-Est, Malpègue	Acadiens	1752	-	1755	-
Saint-Vincent, abbé	Maligaouèche, Île Saint-Jean, Malpègue	Micmacs	1734	-	1737	-
Sirenne, Jacques (jésuite)	Rivière Kennebec	Abénaquis	-	-	1747	52
Vauquelin, Nicolas-André	Annapolis Royal	Acadiens	1738	-	1742	-
Vizien, Philippe-Joseph (séculier)	Acadie continentale, Beauséjour	Acadiens	v. 1755	-	v. 1757	-

\* v. = vers

<sup>561</sup> En 1734, le père Lauverjat revient au Canada. Entre 1735 et 1738, il dessert la paroisse et la mission de Bécancour, puis la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan entre 1738 et 1740. Il passe les deux années suivantes à Panaouamské et s'occupe de la mission de Missisquoi jusqu'en 1747. Lauverjat dessert la paroisse de Saint-Michel-de-Bellechasse entre 1747 et 1749, puis il retourne en Acadie à la mission de Narantsouak et Médoctec avant de se retirer à Québec en 1754.

## 1.2 Liste des gouverneurs généraux et des intendants de la Nouvelle-France entre 1713 et 1760

Gouverneurs généraux	Gouvernements	Intendants	Intendances
Philippe De Rigaud, marquis de Vaudreuil	1703-1725	Michel Bégon De La Picardière	1712-1726
		Edmé-Nicolas Robert	1724 (Il est mort en mer avant son entrée en fonction.)
		Henri De Chazel	1725 (Il est mort en mer avant son entrée en fonction.)
Claude De Ramezay	1714-1716 (par intérim)		
Charles Le Moyne De Longueuil, baron de Longueuil	1725-1726 (par intérim)	Claude-Thomas Dupuy	1725-1728
Charles De Boische, marquis de Beauharnois	1726-1747	Gilles Hocquart	1729-1730 (par intérim)
			1731-1748
Roland-Michel Barrin, comte de La Galissonnière	1747-1749 (par intérim)	François Bigot	1748-1760
Pierre Jacques De Taffanel, marquis de La Jonquière	1747-1752		
Charles Le Moyne De Longueuil, baron de Longueuil (fils)	1752 (par intérim)		
Ange Duquesne, marquis de Menneville	1752-1755		
Pierre De Rigaud De Cavagnal, marquis de Vaudreuil	1755-1760		

### 1.3 Liste des gouverneurs et des commissaires ordonnateurs de l'île Royale entre 1713 et 1758

Gouverneurs	Gouvernements	Commissaires ordonnateurs	Commissariats
Philippe Pastour De Costebelle	1714-1717	Pierre-Auguste De Soubras	1714-1719
Joseph De Monbeton De Brouillan, dit Saint-Ovide	1717-1739	Jacques-Ange Le Normant De Mézy	1719-1733 (De Mézy est en France entre 1733 et 1739.)
François Le Coutre De Bourville	1722-1723, 1729-1731, 1737-1739 (par intérim)		
Isaac-Louis De Forant	1739-1740	François Bigot	1739-1748
Jean-Baptiste-Louis Le Prévost Duquesnel	1740-1744		
Antoine-Alexis Perier De Salvart	(Il est incapable de se rendre à Louisbourg.)		
Louis Du Pont Duchambon	1744-1745 (par intérim)	Jacques Prévost De La Croix	1742 (par intérim)
Charles Des Herbiers De La Ralière	1749-1751	Jacques Prévost De La Croix	1749-1758
Jean-Louis De Raymond	1751-1753		
Augustin De Boschenry De Drucour	1754-1758		



## 1.4 Liste des évêques de Québec entre 1713 et 1763

<b>Évêques de Québec</b>	<b>Sièges épiscopaux</b>
Jean-Baptiste De La Croix De Chevrières De Saint-Vallier	1688-1727
Louis-François Duplessis De Mornay	1727-1733
Pierre-Herman Dosquet	1733-1739
François-Louis De Pourroy De Lauberivière	1739-1740
Henri-Marie Dubreuil De Pontbriand	1741-1760
Jean-Olivier Briand (grand vicaire)	1760-1766 (grand vicariat)

## 1.5 Liste des ministres de la Marine française entre 1713 et 1763

<b>Ministre de la Marine française</b>	<b>Ministères</b>
Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain	septembre 1699 à octobre 1715
Louis-Alexandre De Bourbon, comte de Toulouse	octobre 1715 à septembre 1718
Joseph Fleuriau d'Armenonville	septembre 1718 à février 1722
Charles Fleuriau D'Armenonville, comte de Morville	février 1722 à août 1723
Jean Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas	août 1723 à avril 1749
Antoine Rouillé, comte de Jouy	avril 1749 à juillet 1754
Jean-Baptiste De Machault, comte d'Arnouville	juillet 1754 à février 1757
François Marie Peyrenc De Moras	février 1757 à mai 1758
Claude Louis D'Espinchal	mai 1758 à octobre 1758
Nicolas Berryer, comte de la Ferrière	octobre 1758 à octobre 1761
Étienne-François, duc de Choiseul	octobre 1761 à avril 1766

## 1.6 Listes de références des toponymes du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la période contemporaine

Note : Ces trois listes se limitent aux toponymes utilisés dans le mémoire qui ne sont plus en usage aujourd'hui. Les trois listes présentées correspondent aux aires géographiques de l'Acadie, de la vallée du Saint-Laurent ainsi qu'aux régions des Grands Lacs et des colonies anglaises. Les toponymes sont classés par ordre alphabétique en fonction de leur désignation initiale entre 1713 et 1763. Ainsi, les toponymes des établissements français sont présentés en français et ceux des établissements anglais en anglais. Les toponymes qui désignent le même établissement suivent entre parenthèses. Finalement, les toponymes actuels sont présentés dans une seconde colonne. Afin de ne pas alourdir la liste, l'orthographe choisie est celle qui a été la plus recensée dans les sources. L'orthographe de la plupart des toponymes dérivés des langues amérindiennes a été sélectionnée dans des sources d'époque en langue française ou dans le *Dictionnaire biographique du Canada*. Lorsque aucun toponyme actuel ne représente le lieu mentionné au XVIII<sup>e</sup> siècle, la liste présente le toponyme qui se situe le plus près dudit lieu.

### 1.6.1 Région de l'Acadie

Toponymes utilisés au XVIII <sup>e</sup> siècle	Toponymes contemporains
Baie de toute l'île	Bay of All islands (N.-É.)
Baie française	Baie de Fundy
Baie Moukoudome	New Harbour (N.-É.)
Baie Sainte-Marie	Isaac's Harbour (N.-É.)
Baie verte	Northumberland Strait
Cap Sable	Cape Sable Island (N.-É.)
Chegekkouk	Chezzetcook (N.-É.)
Chibouctou (Kchibouktouk)	Halifax (N.-É.)
Cobequit (Cobeguitk, Cobequid)	Truro (N.-É.)
Fort Beauséjour (Fort Cumberland à partir de 1755)	Sackville (N.-É.)
Fort Edward (Edouard)	Windsor (N.-É.)
Fort Gaspareau	Port Elgin (N.-É.)
Fort Lawrence	Près de Amherst (N.-É.)
Fort Menagouèche	Saint John (N.-B.)
Île de la Sainte-Famille	Chapel Island (Potlotek) (N.-É.)
Île Royale	Île du Cap-Breton

<b>Toponymes utilisés au XVIII<sup>e</sup> siècle</b>	<b>Toponymes contemporains</b>
Île Saint-Jean	Île-du-Prince-Édouard
Malagomich	Merigomish (N.-É.)
Maligaouèche (Malagawatch, parfois Mirliguèche)	Malagawatch (N.-É. / île du Cap-Breton)
Malpèque	Malpeque (Î.-P.-É.)
Médoctec	Meductic (N-B)
Ministiguesch	Barrington Head (N.-É.)
Mirliguèche	Lunenburg (N.-É.)
Narantsouak (Norridgewock)	Old Point, Madison (ME)
Nipisiguit (Nipisiquit)	Bathurst (N.-B.)
Pentagouet	Castine (ME)
Pisiquit (Pisiguit, Pisiquid, Pisiguid)	Windsor (N.-É.)
Port Lajoie	Charlottetown (Î.-P.-É.)
Port Toulouse	Saint Peters (N.-É. / île du Cap-Breton)
Rivière Mésagouèche	Missaguash River (N.-É.)
Rivière Mouskedaboveck	Musquodoboit River (N.-É.)
Takamagouche	Tatamagouhe (N.-É.)
Tebok	Chebogue Point (N.-É.)

### 1.6.2 Région de la vallée du Saint-Laurent

<b>Toponymes utilisés au XVIII<sup>e</sup> siècle</b>	<b>Toponymes contemporains</b>
Saint-François-Xavier de la rivière Bécancour	Wôlinak (Qc)
Fort Chambly	Chambly (Qc)
Fort Lévis	Chimney Island (Ont.)
L'Annonciation-du-lac-des-Deux- Montagnes (Kanesatake)	Oka (Qc)
La Présentation (Oswegatchie, Swegatsy)	Ogdensburg (N.Y.)
Notre-Dame-de-la-Jeune-Lorette	Wendake (Qc)
La Visitation du Sault-au-Récollet	Montréal (Montréal-Nord) (Qc)
Sault-Saint-Louis (Caughnawaga)	Kahnawake (Qc)
Saint-François-de-Sales (Arsikantegouk <sup>562</sup> )	Odanak (Qc)
Saint-Louis-de-l'île-aux-Tourtes	Île aux Tourtes (Qc)
Saint-Régis (Akwasasne)	Akwasasne (Qc)

<sup>562</sup> Charles GILL, *Notes sur de vieux manuscrits abénakis*, Montréal, Eusèbe Senécal & Fils, 1886, p. 5.

### 1.6.3 Régions des Grands Lacs et des colonies anglaises

<b>Toponymes utilisés au XVIII<sup>e</sup> siècle</b>	<b>Toponymes contemporains</b>
Fort Bull (Le Bœuf)	Rome (N.Y.)
Fort Carillon (Ticonderoga)	Ticonderoga (N.Y.)
Fort Duquesne	Pittsburgh (PA)
Fort Edward (Lydius, Lyman)	Fort Edward (N.Y.)
Fort Frontenac (Cataracoui, Kataraquoui)	Kingston (Ont.)
Fort Hunter	Montgomery County (N.Y.)
Fort Le Bœuf	Waterford (PA)
Fort Machault (Venango, Winango)	Franklin (PA)
Fort Necessity	Uniontown (PA)
Fort Niagara	Youngstown (N.Y.)
Fort Ontario	Oswego (N.Y.)
Fort Oswego (Chouaguen)	Oswego (N.Y.)
Fort Presqu'île	Erie (PA)
Fort Pontchartrain (Déroit)	Detroit (MI.)
Fort Saint-Frédéric	Crown Point (N.Y.)
Fort Saratoga (Sarasto)	Schuylerville (N.Y.)
Fort Stanwix	Rome (N.Y.)
Fort Toronto	Toronto (Ont.)
Fort William-Henry (Guillaume-Henri, George)	Lake George (N.Y.)
Kenté (Quente)	Sur la bande de terre entre les lacs Consecon et Ontario (Ont.)
Saint-Jean-Baptiste-de-Missisquoi	Swanton (VT)

## 1.7 Liste des expéditions auxquelles les trois abbés ont participé

Note : Cette liste a été constituée autant à partir de sources du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'à partir d'études réalisées sur les trois missionnaires. Chacune des expéditions au cours desquelles un des trois missionnaires a accompagné un parti amérindien ou un détachement franco-amérindien a été répertoriée. Le temps et le lieu des expéditions sont déterminés le plus précisément possible à partir des documents consultés.

Chronologie	Missionnaires	Officiers ou commandants en charge des troupes	Lieux des expéditions
juillet à septembre 1744	Jean-Louis Le Loutre et Pierre Maillard	François Du Pont Du Vivier	Annapolis Royal
mai et juin 1745	Pierre Maillard	Beaubassin De La Vallière, Paul Marin De La Malgue	Région de Louisbourg
juin à septembre 1746	Jean-Louis Le Loutre et Pierre Maillard <sup>563</sup>	Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay	Région des Mines, de Chibouctou et d'Annapolis Royal
février 1747	Pierre Maillard	Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay	Grand Pré
juin 1748	Pierre Maillard	Joseph Marin De La Malgue	Région de Louisbourg
juin 1755	Jean-Louis Le Loutre <sup>564</sup>	Louis Du Pont Duchambon De Vergor	Fort Beauséjour
juin 1758	Pierre Maillard <sup>565</sup>	Charles Deschamps De Boishébert	Louisbourg
automne 1745	François Picquet	Paul Marin De La Malgue	Fort Saratoga
février et mars 1756	François Picquet	Gaspard-Joseph Chaussegros De Léry	Fort Bull
août 1756	François Picquet <sup>566</sup>	Louis-Joseph De Montcalm	Fort Oswego
juillet et août 1757	François Picquet	Louis-Joseph De Montcalm	Fort William-Henry
juillet 1758	François Picquet	Louis-Joseph De Montcalm	Fort Carillon
juillet 1759	François Picquet	Louis De La Corne	Fort Oswego

<sup>563</sup> Le Loutre est chargé de coordonner la réunion entre l'armée de terre dirigée par Ramezay et l'escadre du Duc d'Anville. Aucun affrontement n'a lieu en raison du retard de la flotte et des dommages qu'elle a subis. Maillard revient en Acadie avec la flotte d'Anville, mais il aurait servi comme aumônier militaire dès son arrivée. G. FINN, *loc. cit.*, p. 490-491; H.-R. CASGRAIN, *Une seconde Acadie*, p. 160.

<sup>564</sup> Il ne s'agit pas d'une expédition, mais plutôt de la prise du Fort Beauséjour par les Anglais.

<sup>565</sup> L'expédition n'aura jamais lieu puisque Boishébert refuse de forcer le blocus anglais devant Louisbourg. M. DUMONT-JOHNSON, « Maillard, Pierre », *DBC*, vol. 3, p. 450.

<sup>566</sup> Il est possible que l'abbé Picquet soit arrivé au Fort Oswego seulement le 20 août 1756 alors que Montcalm avait déjà remporté la victoire. A. CHAGNY, *op. cit.*, p. 274-275.

## 2 Documents cités

### 2.1 Discours du gouverneur de Raymond aux Micmacs [v.1751-v.1753]

Documents comparés :

**Document no 1** : PICHON, Thomas. « LETTRE X - Suite des moeurs des Sauvages, discours qui leur fut fait par le Comte de Raymond pour les empêcher de faire leur paix avec les Anglois », dans *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile, et politique du Cap Breton, depuis son établissement jusqu'à la reprise de cette île par les Anglois en 1758*. La Haye, Chez Pierre Gosse, 1760, p. 129-140.

Note : Thomas Pichon emprunte le style épistolaire dans ses lettres et mémoires. Parmi les sujets qu'il aborde dans la dixième lettre qui compose son œuvre, Pichon présente un discours qu'aurait prononcé le gouverneur De Raymond aux Micmacs. Seul le texte de ce discours a été retranscrit.

**Document no 2** : [MAILLARD, Pierre]. « Motifs des sauvages mickmaques et marichites de continuer la guerre contre les Anglois depuis la dernière paix », dans Gaston DU BOSQ DE BEAUMONT. *Les derniers jours de l'Acadie (1748-1758), Correspondances et mémoires, Extraits du portefeuille de M. Le Courtois de Surlaville Lieutenant-Général des Armées du roi Ancien Major des troupes de l'Ile Royale, mis en ordre et annotés*. Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1975 (1899). p. 248-253.

Note : Le document est retranscrit tel que présenté dans le recueil de documents publié par Gaston Du Boscq De Beaumont.

**Tableau comparatif du discours du gouverneur De Raymond présenté par Pichon et d'un mémoire qui peut être attribué à l'abbé Maillard**

<b>Points de comparaison</b>	<b>Document no 1</b>	<b>Document no 2</b>
	<p align="center">LETTRE X</p> <p align="center"><i>Suite des moeurs des Sauvages, discours qui leur fut fait par le Comte de Raymond pour les empêcher de faire leur paix avec les Anglois.</i></p> <p>[...] Voici donc ce que M. le Comte de Raymond jugea à propos de dire aux sauvages qu'il avoit rassemblés.</p>	<p align="center"><i>Motifs des sauvages mickmaques et marichites de continuer la guerre contre les Anglois depuis la dernière paix.</i></p>
	<p>“ Ecoutez, mes enfants, vous m'avez nommé votre pere, j'en ai accepté le titre avec plaisir. Je suis l'organe du roi mon maître, votre protecteur, votre bienfaiteur et votre appui. C'est donc non seulement en qualité de pere que je vous convoque aujourd'hui, mais aussi en qualité d'interprète du plus grand monarque de la terre ; d'un roi qui n'a au dessus de lui que le vrai Dieu dont il vous a donné la connoissance pour le salut de vos ames.</p> <p>Il se repand un bruit que vos confreres les Abenakis, les Marechites, et peut-être les Mikmaks de la Heve, ont fait leur paix avec les Anglois ou qu'ils leur ont du moins accordé une treve de quatre ans.</p> <p>Je ne vous dirai point ici combien il est odieux à ces faux freres d'avoir fait cette paix sans ma participation, après la parole que vous m'avez récemment et volontairement donnée. Je ne vous retracerai point les sermens que chaque chef me faisoit à cette occasion au nom de toutes vos nations, dans le tems qu'au milieu de vous, je vous donnois de nouvelles preuves de la bonté, de la</p>	<p>Cette nation n'a jamais pu oublier tout ce que les Anglois établis dans l'Amérique Septentrionale ont mis en oeuvre, dès les premiers tems de leur établissement, pour la détruire de fond en comble; ce qui tait qu'elle ne cesse de chercher les occasions de leur en marquer son ressentiment ; elle a surtout, à tout moment, devant les yeux, ce qui suit :</p>

	<p>liberalité, de l'amitié et des bonnes intentions qu'un monarque qui n'a point d'égal, a pour vous.</p> <p>J'abandonne à leurs reflexions sur cet objet, ceux qui ont manqué à ces nouveaux engagements ; mais en bon pere, je dois vous ouvrir les yeux et sur vos veritables et propres intérêts, et sur tout ce qui a rapport à votre conservation. Il ne me sera pas difficile de vous démontrer que la route que vos freres viennent de prendre est totalement opposée à l'un et à l'autre.</p> <p>A mon arrivée dans les colonies dont le roi a bien voulu me confier le gouvernement, mon premier soin a été de jeter les yeux sur les nations que sa majesté aime et protege. J'ai voulu approfondir tout ce qui les regarde, et par préférence, les motifs qu'elles avoient pour faire la guerre aux Anglois pendant que la France étoit en paix avec eux. Voici ce que les recherches les plus exactes m'ont appris, par quelqu'un de vous et par des personnes qui ne peuvent être suspectes.</p>	
1	<p>Il est reproché aux Anglois qu'en 1744. vers la fin du mois de Decembre, ils commirent les cruautés, les trahisons suivantes. M. Ganon commandant un détachement de troupes Angloises ayant été envoyé pour observer la retraite que les François et les sauvages faisoient de devant Port Roïal en Acadie, trouva à l'écart deux cabannes de sauvages Mikmaks. Dans ces cabannes il y avoit cinq femmes et trois enfans, dont deux de ces femmes étoient enceintes ; mais malgré ces objets si propres à exciter l'humanité, les Anglois non seulement pillerent et brulerent ces deux cabannes, ils massacrerent encore les cinq femmes et les trois enfans. On trouva même que les femmes qui étoient grosses, avoient été éventrées, ce trait d'autant plus barbare</p>	<p>En 1744, vers la fin d'octobre, feu M. Gorrhon, commandant un détachement de troupes angloises, envoyé pour observer la retraite que les François et les sauvages faisoient de devant le Port Roial en Acadie, ce détachement aiant trouvé à l'écart deux cabannes de sauvages mikmaques où il y avoit cinq femmes et trois enfans, desquelles femmes deux étoient enceintes, saccagea, pillà et brûla ces deux cabannes et massacra les cinq femmes et les trois enfans. Il est à remarquer qu'on trouva les deux femmes grosses éventrées, trait que les sauvages ne peuvent oublier, parce qu'alors on se faisoit bonne guerre. Ils ont toujours regardé cette</p>



	qu'il se faisoit alors une bonne guerre, glaçoit d'horreur, par ce seul souvenir, ceux qui me le racontoient.	action comme une marque singulière de la cruauté la plus inouïe.
2	Cinq mois avant cette cruelle action un nommé David corsaire Anglois ayant artificieusement arboré pavillon François, dans le passage de Fronsac, fit par le moyen d'un renégat qui lui servoit d'interpète, venir à son bord le chef des sauvages de l'Isle Roïale avec toute sa famille. Ce chef nommé Jacques Padenuque, fut d'abord mis au cachot, ensuite emmené à Baston et puis étouffé sur un bâtiment où les Anglois disoient ne l'avoir fait embarquer que pour le ramener à l'Isle Roïale. Ils garderent cependant son fils âgé de huit ans et ne voulurent point le rendre, quoique les sauvages eussent rendu, pour le ravoïr, plusieurs prisonniers sans rançon, et que cette condition eut été acceptée.	Cinq mois avant cette action, un nommé Danao, ou David, corsaire anglois, aiant artificieusement arboré pavillon françois dans le passage de Fronsac, fit, par le moien d'un renégat françois qu'il avoit pour interprete, venir à bord de son bâtiment le chef des sauvages de l'Isle Roiale, nommé Jacques Padanuques, avec toute sa famille, l'emmena à Boston, où il fut mis au cachot dès qu'il fut débarqué, et d'où on ne le tira que pour le faire étouffer dans le bâtiment où ils disoient ne l'avoir fait embarquer que pour le remettre sur l'Isle Roiale. Ils ont gardé son fils, jeune homme alors de huit ans, et ne veulent absolument pas le rendre. Il est à noter que, plusieurs fois depuis la détention de ce jeune sauvage, on leur a remis des prisonniers sans rançon, aux conditions qu'ils rendroient ce jeune homme, qu'eux mêmes se sont soumis à ces conditions, que, néanmoins, ils n'y ont jamais été fidèles.
3	Au moins de Juillet 1745. le même David prit par une pareille ruse une famille sauvage qui n'a pû se retirer de leurs mains qu'en s'échappant la nuit de leur prise.	Au même mois de juillet 1745, le même Danao prit encore, par la même ruse, une famille sauvage qui n'a pu se tirer de leurs mains qu'en échappant la nuit de leurs prisons.
4	Dans le même tems un nommé Barthelemi Petitpas interpète appointé des savages, fut emmené prisonnier à Baston ; mais en vain vous le reclamâtes plusieurs fois en échange de quelques prisonniers Anglois qui étoient alors entre vos mains. En vain vous donnâtes à deux d'entr'eux qui étoient officiers, la liberté à condition que Barthelemi Petitpas vous seroit renvoyé. On fut sourd à vos offres autant	Dans le même tems, un nommé Barthélemi Petitpas, interprète apointé des sauvages, fut emmené prisonnier à Boston ; les sauvages l'ont demandé plusieurs fois en échange de prisonniers anglois qui étoient alors entre leurs mains, dont il y avoit deux officiers, à qui ils donnèrent la liberté à condition que ledit Petitpas leur seroit renvoyé, les

	qu'insensible à votre générosité, et ensuite on fit mourir votre frere.	Bostonnois ont néanmoins retenu prisonnier ledit Petitpas, et l'ont fait mourir par la suite.
5	En la même année 1745. votre missionnaire ayant été invité à un pourparler à votre sujet par plusieurs lettres d'un des principaux chefs Anglois, et ayant reçu par écrit la promesse formelle de l'entière liberté de retourner chez vous, il se rendit à Louisbourg ; mais lorsqu'il eut satisfait à tout ce qu'on desiroit de lui, au lieu de tenir religieusement leur promesse, les Anglois le retinrent, lui firent plusieurs mauvais traitemens, le firent, quoique très malade, embarquer pour l'Angleterre d'où ils ne le transporterent en France que quelque tems après.	Dans la même année 1745, le missionnaire des sauvages de l'Isle Roiale, Nartikonech, Piktout et Isle Saint-Jean, nommé l'abbé Maillard, aiant été invité par plusieurs lettres de la part du chef de l'escadre angloise et du général des troupes de terre, à un pourparler que ces deux Messieurs vouloient avoir avec lui au sujet des sauvages, se rendit à Louisbourg qui étoit alors aux Anglois, sur les assurances que ces Messieurs lui avoient données par écrit, et sur la promesse formelle qu'ils lui avoient faite avec serment de lui donner toute liberté de retourner d'où il étoit venu. Après avoir satisfait à tout ce qu'ils désiroient de lui, le retinrent à Louisbourg où ils lui firent plusieurs mauvais traitemens, et ensuite l'obligèrent à s'embarquer, tout malade et dénué de tout, sur un vaisseau de leur escadre pour le faire passer en Angleterre et de là, en France.
6	Ce fut encore en 1745. que plusieurs cadavres de sauvages furent exhumés au port Toulouse et jettés au feu par les habitans de Baston, qui de plus ravagerent le cimetiére de votre nation, et mirent en pieces toutes les croix posées sur chaque tombeau.	Cette même année 1745 plusieurs corps de sauvages décédés et inhumés au Port Toulouse, furent exhumés par les Bostonnois et jettés au feu ; en outre, le cimetiére de cette nation, ravagé, et toutes les croix posées sur chaque tombe, brisées en mille pièces.
7	Le fait énorme de 1746. est une autre époque qui ne devrait jamais sortir de votre memoire. Les étoffes que les sauvages acheterent des marchands Anglois qui commerçoient alors dans le bassin de Mezagoueche à beau bassin, se trouverent empoisonnées, de sorte que plus de deux cens sauvages en perirent.	En 1746, des étoffes que les sauvages acheterent des Anglois qui commerçoient alors dans le bassin de Mezagoueche à Beaubassin parce que les étoffes manquoient partout, se trouvèrent empoisonnées, de sorte que plus de deux cents sauvages, tant de l'un que de l'autre sexe, en périrent.

8	<p>Ce qui arriva en 1749. n'est pas moins dans le même sens une époque remarquable. Vers la fin du mois de Juillet, tems où l'on ne sçavoit point encore dans la Nouvelle France la suspension d'armes entre les deux couronnes, les sauvages avoient fait des prisonniers Anglois sur l'isle de Terre Neuve ; mais ces prisonniers leur ayant appris cette suspension signée l'année d'au paravant à Aix-la-Chapelle, ils les crurent sur leur simple parole. D'après cette noble facilité ils marquerent à leurs ennemis la joye que leur causoit une prochaine reconciliation. Ils les traiterent en freres, les dégagerent de leurs liens et les menerent dans leurs cabannes pour leur donner l'hospitalité ; mais malgré tant de bons traitemens, ces perfides hôtes massacrerent pendant la nuit vingt cinq d'entre vous, tant hommes que femmes. Deux sauvages seulement qui s'étoient éloignés par hazard demeurèrent pour aller vous apporter la nouvelle d'un massacre si odieux.</p>	<p>En 1749, vers la fin du mois de mai, tems auquel on ne savoit pas encor dans la Nouvelle-France la suspension d'armes entre les deux Couronnes, les sauvages aiant l'ait deux prisonniers anglois sur l'Isle de Terre-Neuve, apprirent de ces mêmes prisonniers la suspension d'armes. Ils en crurent les Anglois, leur en marquèrent leur satisfaction, les traitèrent comme frères, les dégagèrent de leurs liens et les menèrent à leurs cabannes.</p> <p>Les dits prisonniers, pendant la nuit, massacrerent vingt-cinq de ces sauvages, tant hommes que femmes et enfans, et se sauvèrent. Il n'y a que deux sauvages qui ne se trouvèrent point compris dans ce massacre, parce qu'ils ne s'y trouvèrent pas.</p>
9	<p>Vers la fin de la même année les Anglois s'étant rendus à Chibouctou pour y faire, à notre préjudice des établissemens tels qu'on les voit aujourd'hui, firent repandre le bruit qu'ils alloient détruire tous les sauvages ; et depuis ils n'ont que trop agi en consequence de cette menace. Ils envoyerent même des lors differens détachemens de leurs troupes pour aller de toutes parts à votre poursuite.</p>	<p>Vers la fin de la même année, les Anglois s'étant rendus à Chibouktouk, firent partout répandre le bruit qu'ils alloient détruire tous les sauvages. Ils parurent agir en conséquence, puisqu'ils envoièrent, de côté et d'autre, différens détachemens de leurs troupes pour aller à la poursuite de ces sauvages.</p>
	<p>Voilà les recits que l'on m'a fait ; mais à tous ces faits qui doivent être parvenus à votre connoissance, j'ajouterai ce que je viens tout recemment d'apprendre ; que des negociants Anglois ont ici tenu entr'eux des discours odieux devant des gens dont ils croyoient n'être pas entendus, et que ces personnes m'ont rapporté. Dans ces discours ils s'expliquoient clairement sur le but qu'ils avoient dans la paix simulée qu'ils</p>	<p>Ceux-ci furent si fort allarmés de ce procédé des Anglois, que, dès lors, ils se déterminèrent entre eux à leur déclarer la guerre, tout foibles qu'ils étoient ; sachant que la France avoit fait la paix avec l'Angleterre, ils résolurent de ne pas cesser pour cela de faire, partout où ils pourroient, main-basse sur l'Anglois, disant qu'ils ne pouvoient se dispenser de le faire, puisque, contre toute justice,</p>

<p>voudroient faire avec vous. Ils disoient qu'ils trouveroient, sous ce prétexte specieux, le moyen d'assembler tout ce qu'ils pourroient de vos nations, et qu'alors ils vous massacreroient tous.</p> <p>Je ne vous rappelle point, mes enfans, tant de fait atroces pour vous exciter à faire une guerre cruelle et barbare. Un vrai chretien n'est point capable d'une pareille instigation.</p> <p>Vous êtes d'ailleurs libres de faire la guerre ou la paix. Le roi ne vous contraint en rien sur cet objet ; mais vous ne pouvez faire la paix dans les occurrences presentes sans la participation du protecteur qui n'a jamais cessé de vous accorder les differens secours qui vous ont été necessaires, et qui vous a donné tant de marques de son affection. De plus les sermens réitérés que vous m'avés fait il y a peu de tems pour m'assurer que vous ne concluriés rien sans m'en donner avis, ne font ils pas d'autant plus inviolables que vous voulûtes les faire sans qu'on vous les demandâts ? Vous prîtes votre patriarche à temoin de cet engagement, et par les démonstrations de joie dont vous l'accompagnâtes, il n'y avoit pas lieu de croire qu'il seroit violé.</p> <p>N'avés vous pas d'ailleurs à craindre que dans ces circonstances le roi justement indigné de ce procedé, ne retire sa main bienfaisante, qu'il ne vous prive de ses secours et ne vous abandonne à vos cruels ennemis ; malheur que ces mêmes ennemis vous desirent et au quel ils tâchent de vous reduire. Considerés donc qu'il est de la plus grande consequence pour vous de ne pas tomber dans l'abîme qu'on vous creuse, et voilà vos vrais interêts.</p> <p>Quant à ce qui regarde votre conservation tant en général qu'en particulier, tous les</p>	<p>on les vouloit chasser de leur païs. Ils envoièrent alors une déclaration de guerre en forme, au nom de leur nation et île leurs alliés sauvages, aux Anglois.</p> <p>L'établissement de Chibouktouk a beaucoup choqué cette nation ; les faits rapportés ci-dessus et les cruautés dont ils se plaignent, semblent les rendre à jamais irréconciliables avec les Anglois.</p> <p>Quant à ce qui regarde les missionnaires des sauvages, on ne peut les soupçonner d'user de connivence en tout ceci, si l'on veut faire attention à la conduite qu'ils ont toujours tenue avec eux, et surtout dans le tems de la guerre dernière, combien d'actes d'inhumanité se seroient commis par cette nation naturellement vindicative, si les missionnaires ne se fussent pas sérieusement appliqués à les distraire de ces idées. Il est notoire que les sauvages se croient tout permis contre ceux qu'ils regardent comme leurs ennemis. On ne peut dire combien les efforts de ces mêmes missionnaires ont été grands, pour venir à bout de réprimer, dans ces conjonctures, cette licence criminelle, surtout les sauvages se croiant autorisés par droit de représailles. Combien d'honnêtes gens de la nation angloise auroient pour jamais été détenus captifs et subi un sort des plus tristes, si, par l'entremise des missionnaires, les sauvages ne se fussent déterminés à les relâcher.</p> <p>Ces missionnaires sont à même de faire voir par écrit les instructions qu'ils font aux sauvages, touchant la douceur et l'humanité dont on doit</p>
--	--

<p>sauvages qui sont sous la protection de mon roi, ne doivent ils pas sentir par les faits que j'ai raconté à quelle affreuse extrémité ils seroient réduits sans les secours de la France ; mais si au contraire, vous ne faites votre paix que du consentement de celui qui est votre appui et votre ressource, vous le trouverez toujours comme une muraille de défense entre vous et vos ennemis.</p> <p>Consultés votre patriarche, homme éclairé, et qui a pour vous, ainsi que moi, des entrailles de pere, qui sans cesse occupé du soin de vos ames, ne laisse pas de chercher à vous procurer toutes les douceurs de la vie.</p> <p>Si les cendres de vos peres, de vos meres, de vos femmes, de vos enfans, de vos parens et amis qui ont été massacrés pouvoient se ranimer et se faire entendre, elles vous diroient : Ne faites jamais votre paix sans le consentement de votre soutien ; défiés vous d'un ennemi qui ne respire que votre ruine, qui ne veut vous voir isolés que pour vous entourer plus facilement et vous immoler. Gardés vous de recevoir leurs presens. Ils cacheroient sous des fleurs des serpens qui déchireroient vos entrailles. Elles ajouteroient : Deputés deux de vous vers vos freres, qu'ils partent, qu'ils ne perdent point de tems, qu'ils leur fassent connoître le pas dangereux qu'ils ont fait ; qu'ils leur ouvrent les yeux sur tout ce que je viens de vous dire, et que par ce moyen ils les empêchent de consommer une paix qui les conduiroit indubitablement à une ruine totale.</p> <p>Voilà, mes enfans, ce que ma tendresse m'a suggeré de vous dire en vous faisant venir ici. C'est à vous à présent à voir le parti que vous avés à prendre. ”</p> <p>Malgré la longueur de ce discours, j'ai</p>	<p>faire usage, même en guerre. C'est surtout depuis dix-sept ans qu'ils ne cessent de déclamer contre les façons barbares et sanguinaires des sauvages, qui semblent innées avec eux ; ce qui fait que, dans les maximes de conduite écrites pour eux, on a eu attention d'y insérer un chapitre qui, depuis le commencement jusqu'à la fin, leur met devant les yeux l'extrême horreur qu'ils doivent avoir d'une semblable conduite. Ils ont particulièrement soin de faire aprendre ce chapitre tout entier aux enfans, d'où il suit que, de jour en jour, on s'aperçoit qu'ils deviennent plus humains et écoutent plus, à cet égard, les remontrances du missionnaire. »</p>
---	--

<p>voulu, Monsieur, vous le rendre presque mot à mot par les motifs que je vous ai expliqué. Ne prenés point M. Le Comte de Raymond à partie sur l'entousiasme du langage, ce ton est necessaire avec les sauvages, et je suis sûr qu'avec plus d'exageration et quelque metaphores, ils en auroient été encore plus touchés. Tout ce que je souhaite, c'est que la conscience de l'orateur soit d'accord avec son éloquence ; que la certitude des faits qu'il a fait valoir soit assés établie pour ne pas lui laisser le reproche interieur de n'avoir orné que des calomnies. »</p>	
---	--

## 2.2 Règles de conduite adoptées par les Micmacs en 1739

Note : Il s'agit uniquement de la retranscription de la section française du document original.

« Tableau de L'idiome et des Hiéroglyphes des Sauvages du Cap-Breton ou Isle Royale 1739

ont réglé

Les chefs Sauvages du Cape-Breton, de Naltigonneich et de Chikpenakady touchant celui qui seroit convaincu de ce qu'il y a icy de deffendu. Le Sieur de Bourville y estoit aussy present, et d'autre officiers du Cap-Breton, dans le temps de la distribution des presents. Dans ce temps le même les chefs Sauvages ont jugé à propos d'ordonner que ce que le Sieur de Bourville leurs avoit proposé eût son effet.

Par exemple

Celuy qui frappera ses père et mère, ou les prendra aux cheveux, ira à la mort.

Celuy qui consentira de tuer son frère, desorte qu'il le tuë, ira aussy à la mort.

Celuy qui fera du mal avec une femme malgré elle, ou bien tous les deux d'un commun consentement, sera pendant neuf jours à genoux à la porte de l'Eglise et tous ceux qui entrerons luy donneront pendant autant de jours un coup de verge. On en fera autant à la femelle qui fera atteinte et convaincûe de pareil crime.

Pourtant celuy qui se fera porteur des lettres des Anglois, et qui les servira en autres choses, ne partagera point, et ses frères partageront entr'eux ce qui luy revient du presents, parce qu'il à trahi le Roy notre Père.

Ceux qui étant parents font du mal ensemble, on les menera au chef françois, les chefs Sauvages consentent qu'on les traite comme il l'ordonnera.

Le Sieur de Bourville tiendra entre ses mains ce qui est icy écrit, les Patriarches l'auront aussy, et les chefs Sauvages et délibèreront tous les printemps sur tout ce qui leurs blessera la Vuë, car ils n'ont en Vuë que de faire à la volonté du Roy leurs Père, ils aideront en cela leurs frères tant du costé de l'âme, que du costé du corps, et les engagements à estre autant soumis et obeissant au Roy qu'ils le sont eux mesmes. Que cela demeure à jamais dans leurs cœurs.

## Reglemens faits

Par les chefs Sauvages de l'isle Royale, de Naltigonneiche et de Chikpenakady, contre les personnes convaincues des crimes cy dessous mentionnés. Faits en présence de Monsieur de Bourville, Chevalier de l'ordre militaire de St. Louis, lieutenant de Roy et commandant à l'isle Royale dans le Conseil tenu pour la distribution des presents au Port Toulouze le Neuvieme juillet 1739.

## Sçavoir

- 1e. Celuy qui frappera son Père ou sa Mère, sera puni de mort.
- 2e. Celuy qui volontairement et de dessin de prémédité tuera son amy, sera puni de mort.
- 3e. Celuy qui violera la femme ou la fille de son amy, sera fouetté pendant neufs jours consécutifs à la porte de l'Eglise, par tous les paroissiens de la mission.
- 4e. Pareille punition pour les filles qui tomberont en faute.
- 5e. Celuy qui manquera à la fidélité qu'il doit, au Roy son père, en se chargeant des lettres pour l'Etranger, ou en le servant en quoy que ce soit, sera privé des presents du Roy, et ils retourneront au profit du Village.
- 6e. Celuy qui commettra inceste sera pris et amené au Commandant du lieu, au jugement du quel les dits chefs referent la punition. »

Source manuscrite :

[MAILLARD, Pierre]. « Tableau de L'idiome et des Hirogliphs des Sauvages du Cap-Breton ou Isle Royale en 1739 », BAC, MG1, Série F3, Coll. « Moreau de Saint-Méry », vol. 95, fol. 35.

Le document est également retranscrit dans l'article suivant :

SCHMIDT, David L. et B.A. BALCOM. « The Règlements of 1739: A Note on Micmac Law and Literacy », *Acadiensis*, vol. 23, no 1 (aut. 1993), p. 115-116.



### 2.3 « Déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais s'ils refusent d'abandonner Kchibouktouk (Halifax) »

« Déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais s'ils refusent d'abandonner  
Kchibouktouk (Halifax)

C'est ainsi qu'écrivent les chefs sauvages au Gouverneur de Kchibouktouk.

SEIGNEUR.

L'endroit où tu es, où tu fais des habitations, où tu bâtis un fort, où tu veux maintenant comme t'inthroniser, cette terre dont tu veux présentement te rendre maître absolu, cette terre m'appartient, j'en suis certes sorti comme l'herbe, c'est le propre lieu de ma naissance et de ma résidence, c'est ma terre à moy sauvage ; ouï, je le jure, c'est Dieu qui me l'a donnée pour être mon país à perpétuité.

Que je te dise donc d'abord les dispositions de mon cœur à ton égard, car il ne se peut que ce que tu fais à K'chibouktouk ne m'allarme. Mon Roy et ton Roy ont fait entr'eux le partage des terres ; c'est ce qui fait qu'aujourd'huy ils sont en paix. mais moy il ne se peut que je fasse paix ou alliance avec toy montre-moy où moy sauvage me logerai ? tu me chasses toy ; où veux tu donc que je me réfugie ? tu t'es emparé de presque toute cette terre dans dans toute son étendue. Il ne me restoit plus que Kchibouktouk. Tu m'envies encore ce morceau, jusques-là même que tu veux m'en chasser. Je connois pas là que tu m'engage toy-même à ne cesser de nous faire la guerre, et à me jamais faire alliance entre nous. tu te glorifies de ton grand nombre moi sauvage en petit nombre ne me glorifie en autre chose qu'en Dieu qui sçait très-bien tout ce dont il s'agit ; un ver de terre sçait regimber quand on l'attaque. moy sauvage il ne se peut que je ne croye valoir au moins un tant soit peu plus qu'un ver de terre à plus forte raison sçaurai-je me deffendre si on m'attaque.

Ta résidence au Port Royal ne me fait pas grand ombrage, car tu vois que depuis long tems je t'y laisse tranquile. mais présentement tu me forces d'ouvrir la bouche par le vol considérable que tu me fais. J'iray bientôt te voir. peut-être recevras-tu bien ce que je te dirai ; si tu m'écoutes et que tu me parles comme il faut, et que tu exécutes tes belles paroles, je connoîtrai par là que tu ne cherches que le bien, de sorte que toutes choses prendront un bon tour ; je ne t'en dis pas davantage pour ne te pas plus longtems rompre la tête par mes discours.

Je te salue, Seigneur.

Ecrit au Port Toulouse cinq jours avant la Saint Michel. »

Source : [Pierre MAILLARD]. « Déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais s'ils refusent d'abandonner Kchibouktouk (Halifax) », dans *Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique publiés par le Canada-Français*. Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1888. vol. 1, p. 17-19.

## 2.4 Propositions de paix qui figurent dans la lettre de Le Loutre adressée Lawrence et rédigée à Beaubassin le 27 août 1754

Note : Seuls les articles de proposition de paix que les Micmacs et les Malécites auraient communiqués à l'abbé Le Loutre ont été retranscrits.

« To day, Monday, all these different savages assembled and held a council.

This, Sir, is the result, and what they request me to communicate to you.

Primo : They have determined to continue in peace, and to commit no act of hostility against the subjects of Great Britain, until the reply which you, Sir, and council are to give them on what they propose to you in writing, shall reach them.

Secundo : They agree to give no insult to those of the English whom they shall meet travelling on the high way ; but that those, who shall depart from it, for the purpose of going into the woods, as the detachment did which came lately to Chigabenakady, which they consider an infraction, shall be treated as enemies.

Tertio : That in order to arrive at a solid and durable peace, there shall be ceded to them a certain space of territory which they only shall enjoy, suitable for hunting and fishing, and for the establishment of a village and a mission as a parish.

Quarto : That this space of territory shall extend from the south of Bay Verte, comprising Fort Lawrence and lands depending on it, to the entrance of Mines, thence ascending into Cobequid as far as and comprising Chigabenakady, and leaving this latter place, formely my mission, in ascending and descending afterwards as far as the river Mouskedaboveck ; and from this place which is on the coast of the east to about eight leagues from Halifax, passing by the bay of all islands, Saint Mary's bay, and Moukoudome as far as Canceau, and from Canceau by the passage of Fronsac to the said Bay Verte.

Quinto : That within this space of territory, to which they restrict themselves, and which they consider very moderate and very limited in view of the immensity of land they did possess, and of the amount at present in their possession, the enjoyment of which they demand for themselves alone, with all possible tranquility, there shall exist neither fort nor fortress belonging to the French or the English.

Sexto: They most earnestly request, that the replies or decisions concerning the above articles be given to between St. Micheal and All Saints, that is to say in the course of the month of October next. » p. 217-218.

Source : Jean-Louis LE LOUTRE. « Lettre de Le Loutre à Lawrence, Beaubassin, 27 août 1754; lu au conseil d'Halifax, 9 septembre 1754 [traduction en anglais] », dans Thomas B. AKINS. *Selections from the Public Documents of the Province of Nova Scotia*. Halifax, Charles Annand, 1869, p. 215-218.

## 2.5 Harangue iroquoise adressée au roi en 1744

Note : Dans sa biographie de l'abbé Picquet, J.-J.L. de Lalande présente la harangue qu'un guerrier iroquois de la mission du lac des Deux-Montagnes adresse au roi de France au début de la guerre de Succession d'Autriche. L'extrait qui lui correspond a été retranscrit.

« Voici un discours qu'adressoit au Roi, dans son enthousiasme, un guerrier sauvage du lac des Deux-Montagnes, et que les trois nations prièrent le gouverneur d'envoyer au Roi au commencement de la guerre. Je le rapporterai pour donner une idée de leur style et de leurs figures oratoires. Si ce n'est pas mot à mot le discours du Sauvage, on est sûr au moins qu'il a été rédigé par celui qui connoissoit le mieux leur style et leurs dispositions.

*Mon Père,*

Fait moins attention à ma façon de parler qu'aux sentimens de mon coeur: jamais nation ne fut capable de me dompter, ni digne de me commander. Tu es seul dans le monde qui puisse régner sur moi, et je préfère à tous les avantages que l'Anglais peut m'offrir pour me faire vivre avec lui, la gloire de mourir à ton service.

Tu es grand dans ton nom, je le sais; *Onontio* (le général) qui me porte ta parole, et la *Robe noire* (le Missionnaire) qui m'annonce celle du grand esprit, *Kichemanitou*, m'ont dit que tu étois le chef fils aîné de l'épouse de Jésus qui est le grand maître de la vie; que tu commandes un monde de guerriers; que ta nation est innombrable; que tu es plus maître et plus absolu que les autres chefs qui commandent des hommes et gouvernent le reste de la terre

Maintenant que le bruit de ta marche frappe mes deux oreilles; que j'apprends de ton ennemi même que tu n'as qu'à paroître, et les forts tombent en poussière et ton ennemi à la renverse; que la paix de la nuit et les plaisirs du jour cèdent à la gloire qui t'emporte; que l'oeil pourroit à peine te suivre dans tes courses et au travers de tes victoires; je dis que tu es grand dans ton nom et plus grand par le coeur qui t'anime; que ta vertu guerrière surpasse même la mienne. les nations me connoissent; ma mère m'a conçu dans le feu d'un combat, m'a mis au jour avec le casse-tête à la main, et ne m'a nourri qu'avec du sang ennemi.

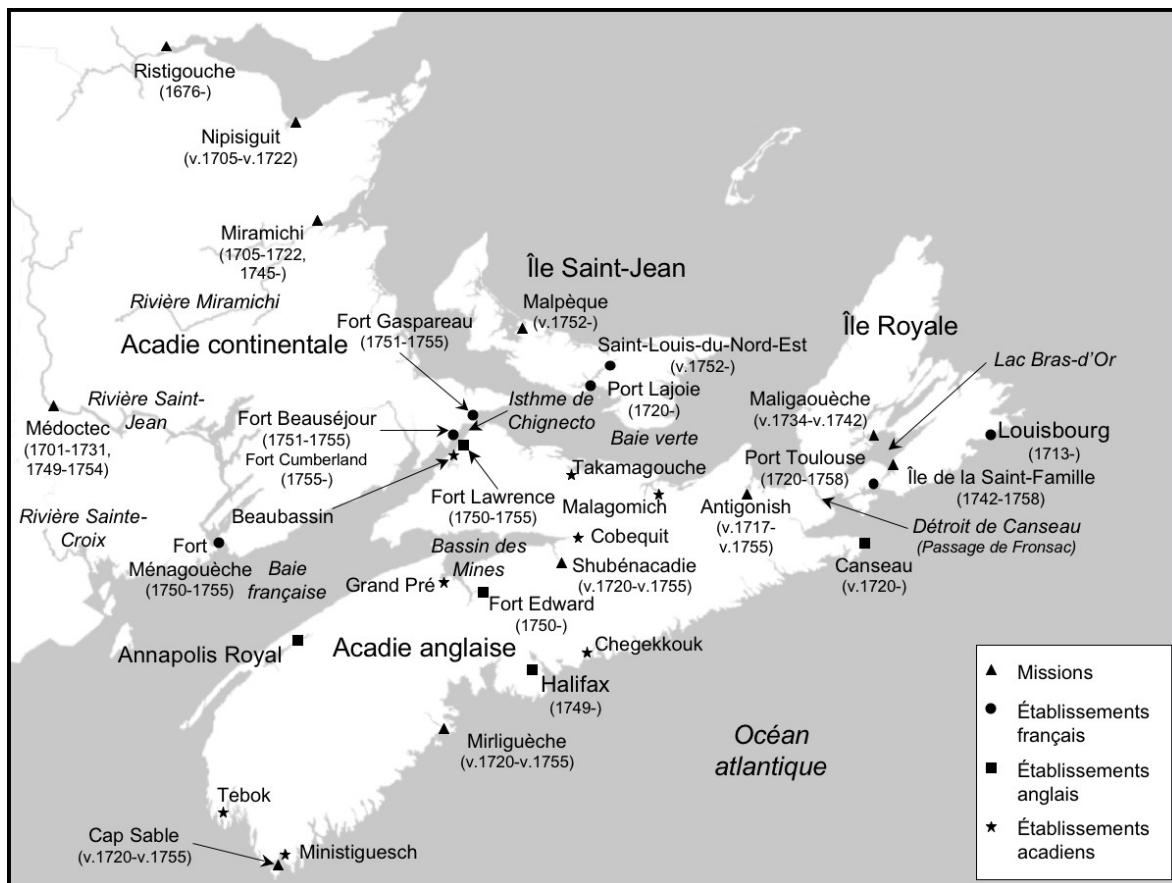
Eh! mon père, quelle joie pour moi, si je pouvois à ta suite soulager un peu ton bras, et considérer moi-même le feu que la guerre allume dans tes yeux!

Mais il faut que mon sang répandu pour ta gloire sous ce soleil, te réponde de ma fidélité, et la mort de l'Anglais de ma bravoure. J'ai la hache de guerre à la main et l'oeil fixé sur Onontio qui me gouverne ici en ton nom. J'attends sur un pied seulement et la main levée, le signal qu'il me doit donner pour frapper ton ennemi et le mien. Tel est, mon père, ton guerrier du lac des Deux-Montagnes. »

Source : LALANDE, Joseph-Jérôme Lefrançois de. « Sur la vie de M. Picquet, Missionnaire au Canada par M. de la Lande, de l'Académie des Sciences », dans *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères. Nouvelle édition, ornée de cinquante belles gravures. Mémoires des Indes et de la Chine*. Lyon, J. Vernarel et Cabin et C., 1819, vol. 14, p. 265-267.

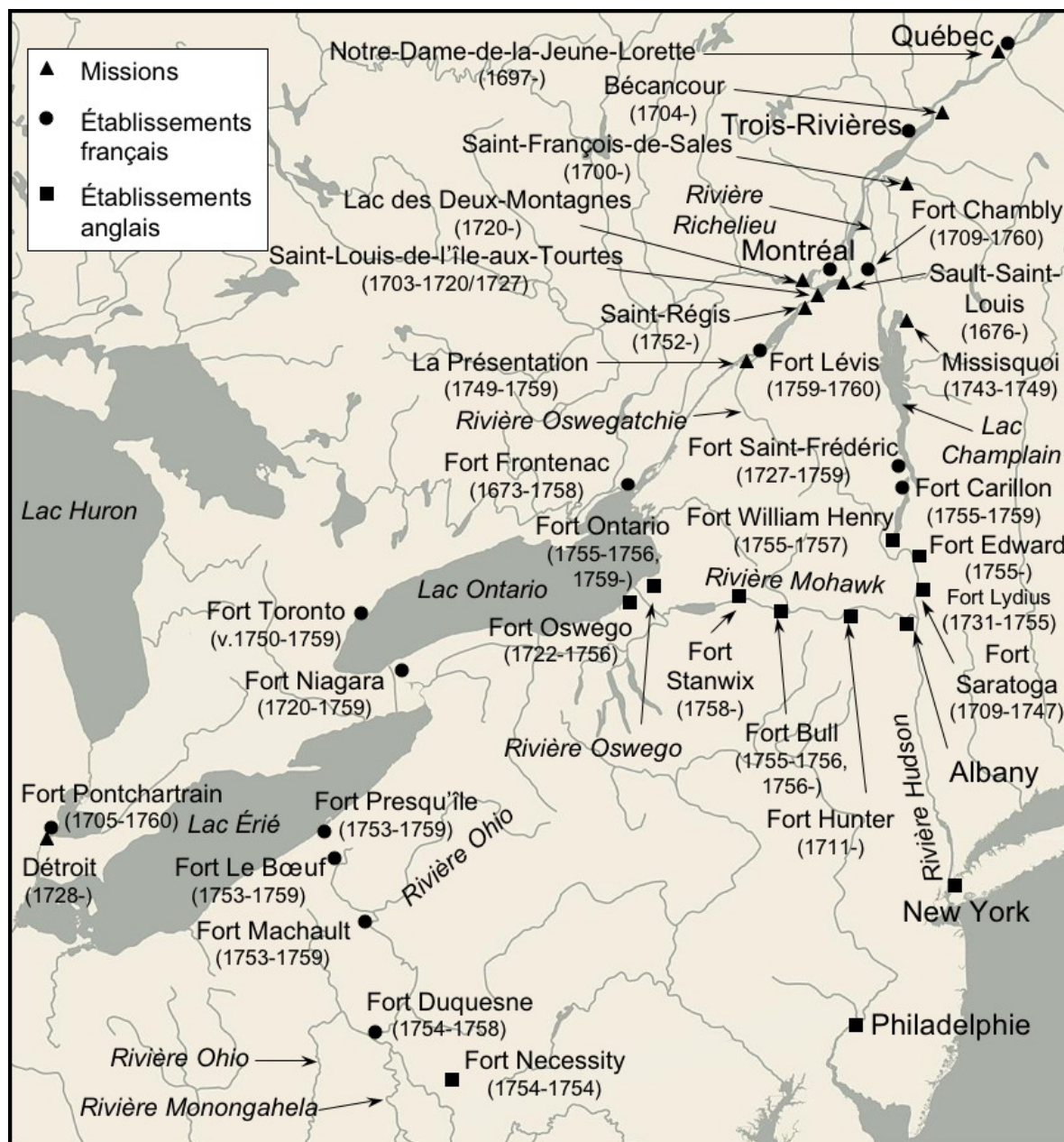
## 3 Cartes

### 3.1 L'Acadie entre 1713 et 1763<sup>567</sup>



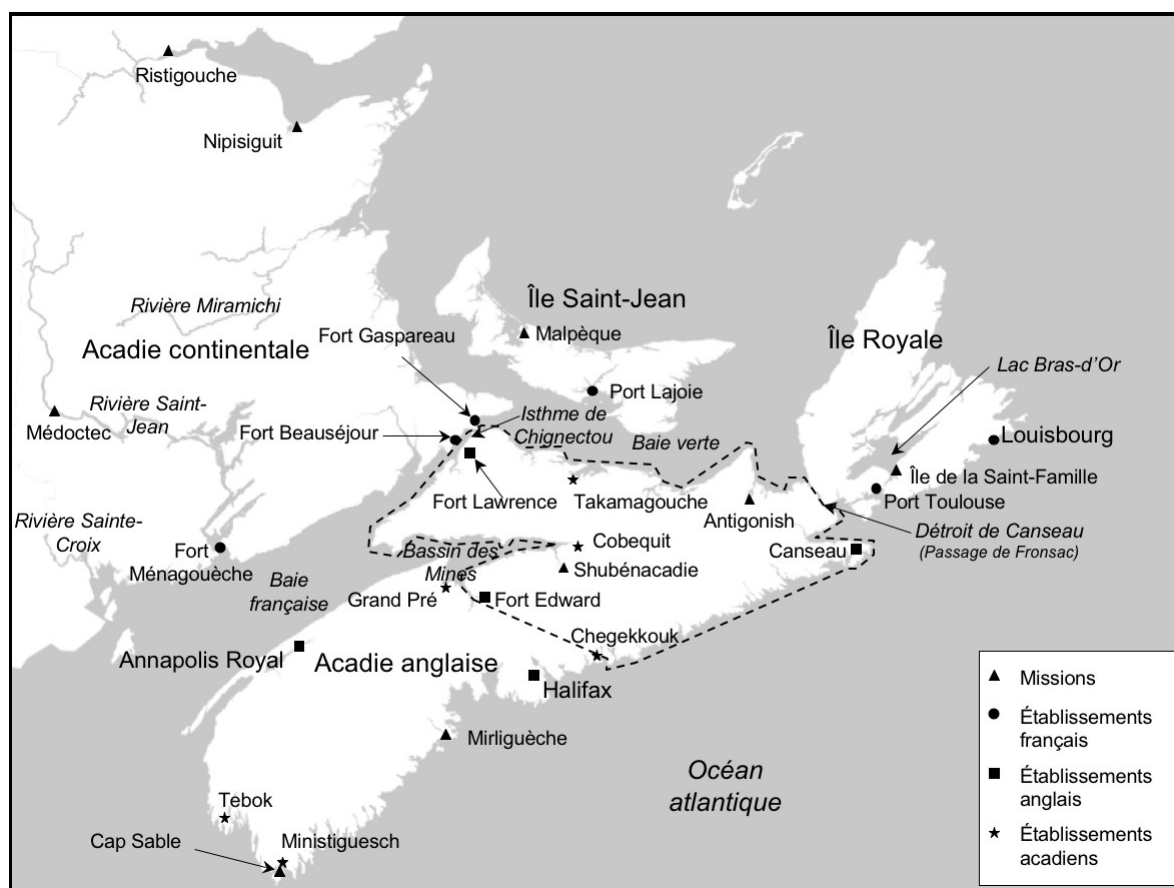
<sup>567</sup> Collaboration du CIEQ-Laval; conception cartographique Maxime Morin.

### 3.2 Le Haut-Saint-Laurent et les Grands Lacs entre 1713 et 1763<sup>568</sup>



<sup>568</sup> Collaboration du CIEQ-Laval; conception cartographique Maxime Morin.

### 3.3 Zone territoriale constituée par les revendications des Micmacs de la baie verte, de Shubénacadie et des Malécites de la rivière Saint-Jean en 1754<sup>569</sup>



<sup>569</sup> Collaboration du CIEQ-Laval; conception cartographique Maxime Morin.